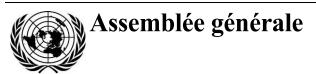
Nations Unies A/78/6 (Sect. 1)



Distr. générale 15 mai 2023 Français

Original: anglais

#### Soixante-dix-huitième session

Point 139 de la liste préliminaire\*

Projet de budget-programme pour 2024

#### Projet de budget-programme pour 2024

Titre premier Politique, direction et coordination d'ensemble

Chapitre premier Politique, direction et coordination d'ensemble

#### Table des matières

			Pag
I.	Or	ganes directeurs	5
	1.	Assemblée générale	8
		B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024**	8
	2.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat) .	12
		B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024**	12
	3.	Comité des contributions	16
		B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024**	16
	4.	Comité des commissaires aux comptes (et son secrétariat)	17
		B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024**	17
	5.	Secrétariat du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies (y compris le remboursement par l'Organisation des Nations Unies au titre des services fournis par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies)	23
		B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024**	23

<sup>\*\*</sup> Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution 77/267, la partie consacrée aux postes et aux objects de dépense autres que les postes (partie III) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.





<sup>\*</sup> A/78/50

	6.	Cor	nité du programme et de la coordination	26
		B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024**	20
	7.	Cor	nité consultatif indépendant pour les questions d'audit	2
		B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024**	2
II.	Sec	crétai	re général de l'Organisation des Nations Unies	30
		B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024**	30
III.	Diı	rectio	on exécutive et administration	32
	1.	Cab	inet du Secrétaire général	3
		B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024**	3
	2.	Cab	pinet de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève	4
		Ava	ant-propos	4.
		B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024**	4
	3.	Bur	eau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Vienne	49
		Ava	ant-propos	49
		B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024**	50
	4.	Bur	reau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi	5:
		Ava	ant-propos	5:
		B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024**	50
IV.			de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des armés	6
		Ava	ant-propos	6
		A.	Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022	62
		B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024**	7.
V.			de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question	
	des		ences sexuelles commises en période de conflit	79
			ant-propos	79
		A.	Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022	80
		В.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024**	89
VI.			de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la e contre les enfants	9.
		Ava	ant-propos	9.
		A.	Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022	94
		B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024**	10
VII.	Bu	reau	de la Défenseuse des droits des victimes	10'
		Ava	nnt-propos	10′
		A.	Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022	108
		R	Postes et autres objets de dénense proposés pour 2024**	116

V 111.		tation et aux atteintes sexuelles	12
	Ava	ant-propos	12
	A.	Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022	12
	В.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024**	13
IX.	Bureau	des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies	13
	Ava	ant-propos	13
	A.	Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022	13
	В.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024**	14
X.	Bureau	de l'administration de la justice	14
	Ava	ant-propos	14
	A.	Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022	15
	В.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024**	15
XI.	Bureau	de la déontologie	16
	Ava	ant-propos	16
	A.	Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022	16
	В.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024**	17
XII.		e sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et sonnes qui l'accompagnaient	17
	В.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024**	17
XIII.	Système	e des coordonnatrices et coordonnateurs résidents	17
	Ava	ant-propos	17
	A.	Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022	17
	В.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024**	18
XIV.	Bureau	des Nations Unies pour la jeunesse.	19
	Ava	ant-propos	19
	A.	Projet de plan-programme pour 2024	20
	В.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024**	20
XV.	Bureau	de la protection des données et de la vie privée	21
	A.	Projet de plan-programme pour 2024	21
	В.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024**	21
Annexe	s relatives	s aux postes et aux autres objets de dépenses proposés pour 2024**	
I.	Organig	gramme et répartition des postes pour 2024	21
II.		apitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes atifs et les organes de contrôle	23
III.		ulatif, par composante, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes ents et aux postes temporaires	24
IV.	Ressour	ces financières et postes, par composante et source de financement : vue d'ensemble	24

23-09226 **3/249** 

### Budget ordinaire : vue d'ensemble

On trouvera dans les tableaux 1.1 à 1.3 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au chapitre premier du budget ordinaire pour 2024 pour les organes directeurs et diverses entités et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte, un récapitulatif des ressources par source de financement étant présenté à l'annexe IV. Des informations détaillées sont données plus bas pour chaque organe et entité. Les ressources demandées au titre du chapitre premier permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats de l'ensemble des entités et bureaux concernés.

Tableau 1.1 Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense (En milliers de dollars des États-Unis)

Changements								2024
Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques		mandats Autres		Pourcentage	- 2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
Postes	42 724,8	46 864,0	1 257,0	_	824,3	2 081,3	4,4	48 945,3
Autres dépenses de personnel	2 078,8	2 758,6	86,5	_	147,6	234,1	8,5	2 992,7
Émoluments des non-fonctionnaires	2 279,4	2 622,0	_	_	512,1	512,1	19,5	3 134,1
Dépenses de représentation	87,6	111,8	_	_	_	_	_	111,8
Consultants	580,9	428,9	_	4,4	167,5	171,9	40,1	600,8
Voyages des représentants	5 859,5	7 557,3	_	88,2	(512,1)	(423,9)	(5,6)	7 133,4
Voyages du personnel	1 525,9	1 743,5	_	_	139,7	139,7	8,0	1 883,2
Services contractuels	4 229,6	4 752,4	_	1,6	67,5	69,1	1,5	4 821,5
Frais généraux de fonctionnement	465,3	764,6	_	_	6,2	6,2	0,8	770,8
Fournitures et accessoires	20,4	135,7	_	_	1,4	1,4	1,0	137,1
Mobilier et matériel	93,4	120,4	_	_	13,4	13,4	11,1	133,8
Subventions et contributions	18 542,7	18 910,2	_	_	_	_	_	18 910,2
Total	78 488,3	86 769,4	1 343,5	94,2	1 367,6	2 805,3	3,2	89 574,7

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024<sup>a</sup> (Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2023	268	1 VSG, 7 SGA, 5 SSG, 9 D-2, 16 D-1, 37 P-5, 36 P-4, 40 P-3, 11 P-2/1, 16 G(1°C), 80 G(AC) et 10 AL
Créations	5	1 D-2, 1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC) au Bureau de la protection des données et de la vie privée et 1 P-5 au Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi
Transformation	1	Transformation de 1 poste de P-5 relevant du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés

Note: les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures: AL = agent(e) local(e); G(1°C) = agent(e) des services généraux (1re classe); G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes); SGA = secrétaire général(e) adjoint(e); SSG = sous-secrétaire général(e); VSG = vice-secrétaire général(e).

23-09226 4/249

	Nombre	Informations sur les postes
Réaffectation	_	Réaffectation de 1 poste de P-4 relevant du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés
Effectif proposé pour 2024	274	1 VSG, 7 SGA, 5 SSG, 10 D-2, 16 D-1, 39 P-5, 37 P-4, 41 P-3, 11 P-2/1, 16 G(1°C), 81 G(AC) et 10 AL

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> On trouvera à l'annexe III des informations sur les changements relatifs aux postes.

Tableau 1.3 Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe (Nombre de postes)

Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023ª	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Effectif proposé pour 2024ª
Administrateurs et fonctionnair	es de rang supérieur					
VSG	1	_	_	_	_	1
SGA	7	_	_	_	_	7
SSG	5	_	_	_	_	5
D-2	9	_	_	1	1	10
D-1	16	_	_	_	_	16
P-5	37	_	_	2	2	39
P-4	36	_	_	1	1	37
P-3	40	_	_	1	1	41
P-2/1	11	_	_	_	_	11
Total partiel	162	_	-	5	5	167
Agents des services généraux et	des catégories apparentées					
G(1°C)	16	_	_	_	_	16
G(AC)	80	_	_	1	1	81
AL	10	_	_	_	_	10
Total partiel	106	_	-	1	1	107
Total	268	_	_	6	6	274

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Dont 11 postes temporaires: 1 SGA, 2 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 1 G(1eC) et 2 G(AC).

#### I. Organes directeurs

1.2 Les ressources proposées au titre de cette composante sont celles dont auront besoin l'Assemblée générale, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Comité des contributions, le Comité des commissaires aux comptes, le Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies, le Comité du programme et de la coordination et le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit. On trouvera dans le tableau 1.4 des informations sur cette composante et sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire à ce titre.

23-09226 **5/249** 

#### Tableau 1.4

#### **Organes directeurs**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Org	gane directeur	Description	Informations supplémentaires	2023 (crédits ouverts)	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
1.	Assemblée générale				
a)	Voyages de représentant(e)s d'États Membres appartenant à la catégorie des pays les moins avancés	Il s'agit de couvrir les frais de voyage (sans indemnités de subsistance) d'au maximum 5 représentant(e)s de chacun des États Membres appartenant à la catégorie des pays les moins avancés qui assisteront aux sessions ordinaires de l'Assemblée générale et de 1 représentant(e) ou représentant(e) suppléant(e) dans le cas des sessions extraordinaires et des sessions extraordinaires d'urgence de l'Assemblée	Mandat : résolutions 1798 (XVII) et 41/213 de l'Assemblée générale	1 510,3	1 510,3
b)	Présidence de l'Assemblée générale	Il s'agit de renforcer les moyens dont dispose la présidence de l'Assemblée générale pour s'acquitter de ses fonctions et de veiller à ce qu'elle soit pleinement habilitée à utiliser les crédits prévus au budget du bureau	Mandat: résolutions 52/220, 32/214 et 54/249 de l'Assemblée générale et rapport A/52/303 du Secrétaire général (par. IB.10) Reprise de la soixante-dix- huitième session et partie principale de la soixante-dix- neuvième session	241,8	239,5
c)	Soutien du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences à la présidence de l'Assemblée générale	Il s'agit de financer les emplois de temporaire (autres que pour les réunions) et les heures supplémentaires dont le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences aura besoin pour fournir des services d'appui direct renforcé à la présidence de l'Assemblée. Ces ressources permettraient de financer la reconduction de 5 emplois [2 D-2, 1 D-1, 1 P-5 et 1 G(AC)], ainsi qu'une période de chevauchement d'un mois chacun pour 4 d'entre eux (2 D-2, 1 D-1 et 1 P-5) afin de permettre à la nouvelle présidence de tirer le meilleur parti de la période de transition. En outre, 3 postes (1 P-4, 1 P-3 et 1 P-2) pris sur les effectifs permanents existants du Département serviraient à fournir un appui à la présidence	Mandat: résolutions 58/126, 59/313, 68/246 et 72/261 de l'Assemblée générale  Reprise de la soixante-dixhuitième session et partie principale de la soixante-dixneuvième session	1 332,5	1 334,8
2.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)	Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires est chargé d'examiner les projets de budget, les rapports	Mandat : articles 155 à 157 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et résolutions 14 (I) et 74/267 de	7 325,0	7 325,0

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2023 (crédits ouverts)	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
	sur l'exécution des budgets et les rapports sur des questions administratives que le Secrétaire général présente à l'Assemblée générale, et d'établir des rapports à ce sujet. Son secrétariat lui fournit des conseils et un appui fonctionnels, techniques et administratifs	l'Assemblée (portant modification du Règlement intérieur) Composition : 21 experts Nombre de sessions en 2024 : 3		
3. Comité des contributions	Le Comité des contributions conseille l'Assemblée générale sur la répartition des dépenses de l'Organisation entre les États Membres, conformément au paragraphe 2 de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies	Mandat : résolution 14 (I) de l'Assemblée générale et articles 158 à 160 du Règlement intérieur de l'Assemblée Composition : 18 experts Nombre de sessions en 2024 : 1	387,5	475,7
4. Comité des commissaires aux comptes (et son secrétariat)	Le Comité des commissaires aux comptes audite les comptes de l'Organisation des Nations Unies et des fonds et programmes des Nations Unies, y compris ceux de tous les fonds d'affectation spéciale et comptes spéciaux, et présente les rapports d'audit correspondants à l'Assemblée générale, pour examen.  Son secrétariat lui fournit un appui fonctionnel, technique et administratif et en fait de même pour le Comité des opérations d'audit du Comité, ainsi que pour le Groupe des auditeurs externes et son groupe technique	Mandat : résolution 74 (I) de l'Assemblée générale, modifiée par la résolution 55/248 Composition : 3 experts Nombre de sessions en 2024 : 4	3 960,9	3 873,8
5. Secrétariat du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies (y compris le remboursement par l'Organisation des Nations Unies au titre des services fournis par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies)	Il s'agit de financer les voyages des représentants <sup>a</sup> de l'Organisation des Nations Unies qui participent aux réunions du Comité mixte de la Caisse des pensions et la part des dépenses prises en charge par l'ONU et inscrites au budget ordinaire, conformément à l'accord de partage des coûts approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/263, au titre des services que la Caisse des	Mandat : résolution 248 (III) de l'Assemblée générale  Composition : 33 experts	5 465,1	5 449,6
6. Comité du programme et de la coordination	pensions fournit à l'Organisation Il s'agit de payer les frais de voyage (en classe économique) et une indemnité de subsistance (au taux normalement applicable aux membres du Secrétariat, majoré de 15 %) aux membres du Comité du programme et de la coordination, à titre de dérogation spéciale aux	Nombre de sessions en 2024 : 1  Mandat : décision 42/450 et résolutions 31/93 et 77/254 de l'Assemblée générale  Composition : 34 États Membres  Nombre de sessions en 2024 : 1	616,9	616,9

23-09226 **7/249** 

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2023 (crédits ouverts)	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
	principes fondamentaux énoncés au paragraphe 2 de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale			
7. Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit (y compris son secrétariat)	Le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit a pour tâche de donner à l'Assemblée générale un avis sur l'étendue, les résultats et l'efficacité des audits et des autres travaux de contrôle et de la conseiller sur les mesures à prendre pour que l'administration applique effectivement les recommandations issues des audits et autres contrôles	Mandat : résolutions 60/248 et 61/275 et décision 62/413 de l'Assemblée générale  Composition : 5 experts  Nombre de sessions en 2024 : 4	566,9	566,9
	Son secrétariat lui apporte un appui fonctionnel, technique et administratif			
Total			21 406,9	21 392,5

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Membres nommés par le Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies.

#### 1. Assemblée générale

#### B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Vue d'ensemble

- a) Voyages de représentant(e)s d'États Membres appartenant à la catégorie des pays les moins avancés
- 1.3 On trouvera dans le tableau 1.5 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.5 **Évolution des ressources financières, par objet de dépense** (En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements						
Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques			Total Pourcentag		— 2024 (prévisions avant actualisation e des coûts)	
Autres dépenses de personnel	0,4	-	_	_	_	_	_	_	
Voyages des représentants	1 130,8	1 510,3	_	_	_	_	_	1 510,3	
Frais généraux de fonctionnement	0,3	_	_	_	_	_	_	_	
Subventions et contributions	3,5	_	_	_	_	_	_	_	
Total	1 135,0	1 510,3	-	-	-	-	-	1 510,3	

1.4 On trouvera dans le tableau 1.6 des informations sur le respect des délais d'achat des billets d'avion. Le bureau continuera de faire en sorte que les directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion soient mieux respectées.

Tableau 1.6 Respect des délais

(En pourcentage)

	2020	2021	2022	2023	2024
	(taux effectif)	(taux effectif)	(taux effectif)	(taux prévu)	(taux prévu)
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	33	35	38	100	100

#### b) Présidence de l'Assemblée générale

1.5 On trouvera dans le tableau 1.7 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.7 Évolution des ressources financières, par objet de dépense (En milliers de dollars des États-Unis)

				2024				
Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	- 2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
Autres dépenses de personnel	_	2,3	_	_	(2,3)	(2,3)	(100,0)	_
Dépenses de représentation	21,2	30,6	_	_	_	_	_	30,6
Consultants	_	_	_	_	_	_	_	_
Voyages du personnel	8,2	119,2	_	_	_	_	_	119,2
Services contractuels	128,1	71,1	_	_	_	_	_	71,1
Frais généraux de fonctionnement	25,4	18,6	_	_	_	_	_	18,6
Fournitures et accessoires	0,4	_	_	_	_	_	_	_
Mobilier et matériel	3,3	_	_	_	_	_	_	_
Total	186,6	241,8	_	_	(2,3)	(2,3)	(1,0)	239,5

- 1.6 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 239 500 dollars. Comme le montrent les tableaux 1.7 et 1.8 1), les changements entraînent une diminution de 2 300 dollars dans la catégorie Autres changements, qui tient au fait qu'il est proposé, au sein de l'Assemblée générale, de transférer des ressources affectées aux heures supplémentaires de la composante Présidence de l'Assemblée générale à la composante Soutien du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences à la présidence de l'Assemblée générale, où les dépenses correspondantes sont gérées et prises en compte.
- 1.7 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 1.8 et la figure 1.I.

23-09226 **9/249** 

Tableau 1.8

#### Évolution des ressources financières, par source de financement et composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Composante				2024				
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	- 2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
Présidence de l'Assemblée générale	186,6	241,8	_	-	(2,3)	(2,3)	(1,0)	239,5
Total partiel (1)	186,6	241,8	_	_	(2,3)	(2,3)	(1,0)	239,5

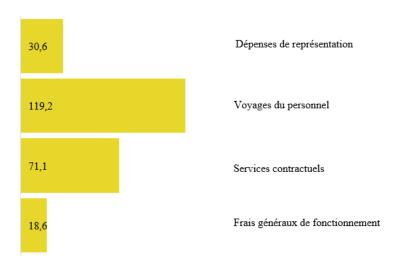
#### 2) Ressources extrabudgétaires

Composante	2022 (dépenses effectives) (e	2023 estimations)	Changements	Pourcentage	2024 (prévisions)
Présidence de l'Assemblée générale	2 389,6	2 989,6	-	-	2 989,6
Total partiel (2)	2 389,6	2 989,6	-	-	2 989,6
Total	2 576,2	3 231,4	(2,3)	(0,1)	3 229,1

Figure 1.I Répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis)

### Répartition des objets de dépense autres que les postes 239,5



#### Ressources extrabudgétaires

1.8 Comme le montre le tableau 1.8 2), les ressources extrabudgétaires se chiffreraient à 2 989 600 dollars. Elles s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à compléter le programme de travail et à faciliter le financement d'un large éventail de projets et activités menés par le bureau, à la discrétion de la présidence de l'Assemblée.

- 1.9 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.
- 1.10 On trouvera dans le tableau 1.9 des informations sur le respect des délais d'achat des billets d'avion. Le bureau continuera de faire en sorte que les directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion soient mieux respectées.

Tableau 1.9 Respect des délais

(En pourcentage)

	2020	2021	2022	2023	2024
	(taux effectif)	(taux effectif)	(taux effectif)	(taux prévu)	(taux prévu)
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	35	53	14	100	100

### c) Soutien du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences à la présidence de l'Assemblée générale

1.11 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024, présentées dans le tableau 1.10, font apparaître une augmentation de 2 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023, qui tient au transfert de ressources au sein de l'Assemblée générale décrit au paragraphe 1.6 cidessus.

Tableau 1.10 **Évolution des ressources financières, par objet de dépense** (En milliers de dollars des États-Unis)

				Changen	2024			
Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
Autres dépenses de personnel	1 354,8	1 332,5	_	-	2,3	2,3	0,2	1 334,8
Total	1 354,8	1 332,5	-	-	2,3	2,3	0,2	1 334,8

1.12 On trouvera dans le tableau 1.11 des informations sur le respect des délais d'achat des billets d'avion. Le bureau s'efforcera de continuer d'améliorer la planification des voyages afin de mieux respecter les délais d'achat des billets.

Tableau 1.11 Respect des délais

(En pourcentage)

	2020	2021	2022	2023	2024
	(taux effectif)	(taux effectif)	(taux effectif)	(taux prévu)	(taux prévu)
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	75	25	43	100	100

#### Conséquences de la pandémie

1.13 En 2022, l'Assemblée générale a été en mesure de tenir de nouveau toutes ses réunions en présentiel et a, dans certains cas, autorisé le recours à des vidéos préenregistrées dans le cadre de réunions informelles. Elle a tenu beaucoup plus de réunions qu'en 2020 et 2021, notamment des réunions de

23-09226 **11/249** 

haut niveau convoquées par elle, qui auraient initialement dû se tenir à ses soixante-quatorzième et soixante-quinzième sessions mais avaient été reportées en raison des restrictions des déplacements liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Le débat général de la soixante-septième session de l'Assemblée a été tenu en présentiel et la salle de l'Assemblée générale était comble.

## 2. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)

#### B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

#### Vue d'ensemble

1.14 On trouvera dans les tableaux 1.12 à 1.14 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.12 **Évolution des ressources financières, par objet de dépense** (En milliers de dollars des États-Unis)

		2023 (crédits ouverts)		C	Changements			2024 (prévisions avant actualisation e des coûts)
Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Postes	2 355,8	2 562,9	_	_	_	_	_	2 562,9
Autres dépenses de personnel	14,7	94,6	_	_	_	_	_	94,6
Émoluments des non-fonctionnaires	309,4	302,8	_	_	_	_	_	302,8
Voyages des représentants	3 557,2	4 225,1	_	_	_	_	_	4 225,1
Voyages du personnel	99,7	22,6	_	_	_	_	_	22,6
Services contractuels	42,0	64,5	_	_	_	_	_	64,5
Frais généraux de fonctionnement	10,5	35,4	_	_	_	_	_	35,4
Fournitures et accessoires	0,8	8,4	_	_	_	_	_	8,4
Mobilier et matériel	11,1	8,7	_	_	_	_	_	8,7
Total	6 401,2	7 325,0	_	_	_	_	_	7 325,0

Tableau 1.13

Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2023	12	1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 2 G(1°C) et 2 G(AC)
Effectif proposé pour 2024	12	1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 2 G(1°C) et 2 G(AC)

#### Tableau 1.14 Postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

			Change	ments			
Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques			Total	Effectif proposé pour 2024	
Administrateurs et fonctionnair	es de rang supérieur						
D-2	1	_	-	_	_	1	
D-1	1	_	-	_	_	1	
P-5	4	_	-	_	_	4	
P-4	1	_	-	_	_	1	
P-3	1	_	_	_	_	1	
Total partiel	8	_	-	_	_	8	
Agents des services généraux et	des catégories apparentées						
G(1°C)	2	_	_	_	_	2	
G(AC)	2	_	_	_	_	2	
Total partiel	4	_	_	_	-	4	
Total	12	_	_	_	-	12	

- 1.15 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 1.15 à 1.17 et dans la figure 1.II.
- Comme le montrent les tableaux 1.15 1) et 1.16 1), les ressources proposées pour 2024 s'élèvent 1.16 globalement à 7 325 000 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2023.

Tableau 1.15 Évolution des ressources financières, par source de financement et composante (En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

		2023 (crédits ouverts)		2024				
Composante	2022 (dépenses effectives)		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	- 2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
Comité consultatif pour les questions administratives et								
budgétaires (et son secrétariat)	6 401,2	7 325,0	_	_	_	_	_	7 325,0
Total partiel (1)	6 401,2	7 325,0	_	_	_	_	_	7 325,0

#### Titre premier Politique, direction et coordination d'ensemble

#### 2) Quotes-parts hors budget ordinaire

Composante	2022 (dépenses effectives)	2023 (estimations)	Changements	Pourcentage	2024 (prévisions)
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)	526,0	801,2	35,8	4,5	837,0
Total partiel (2)	526,0	801,2	35,8	4,5	837,0
Total	6 927,2	8 126,2	35,8	0,4	8 162,0

Tableau 1.16

#### Postes proposés pour 2024, par source de financement et composante

(Nombre de postes)

#### 1) Budget ordinaire

Composante	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques				Effectif proposé pour 2024
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)	12	-	-	-	-	12
Total partiel (1)	12	_	_	_	_	12

Composante	2023 (estimations)	Changements	2024 (prévisions)
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son			
secrétariat)	3	_	3
Total partiel (2)	3	_	3
Total	15	-	15

Tableau 1.17

#### Évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

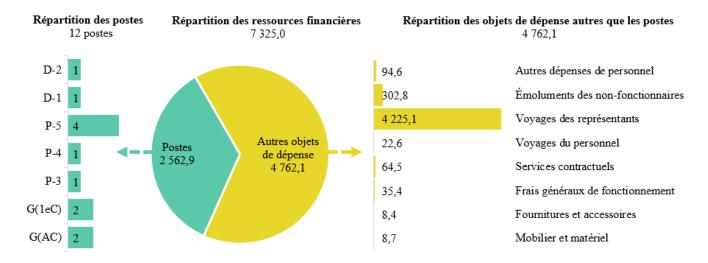
		Changements						
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
Ressources financières, par gra	ande catégorie de	e dépenses						
Postes	2 355,8	2 562,9	_	_	_	_	_	2 562,9
Autres objets de dépense	4 045,4	4 762,1	_	_	_	_	_	4 762,1
Total	6 401,2	7 325,0	_	-	_	-	_	7 325,0

Chapitr	e premier

		Changements				2024		
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		8	_	_	_	_	_	8
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	_	_	_	_	_	4
Total		12	_	-	_	_	_	12

Figure 1.II Répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



#### Quotes-parts hors budget ordinaire

- Comme le montrent les tableaux 1.15 2) et 1.16 2), le montant des quotes-parts hors budget ordinaire 1.17 s'élève à 837 000 dollars, ce qui permettra de financer trois postes et les objets de dépense autres que les postes. Les ressources seront utilisées pour aider le secrétariat du Comité consultatif à traiter les questions relatives aux opérations de maintien de la paix. L'augmentation de 35 800 dollars par rapport au montant qui était prévu pour 2023 s'explique principalement par la révision des coûts salariaux, comme il ressort du rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 (A/77/771).
- 1.18 On trouvera dans le tableau 1.18 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion.
- 1.19 En 2022, les restrictions résultant de la pandémie ont continué de nuire au respect des délais relatifs aux voyages des membres du Comité consultatif se rendant dans leur pays d'origine. De nouveaux changements dans les politiques nationales et les itinéraires ont empêché le secrétariat du Comité de planifier les voyages selon les méthodes qu'il utilisait normalement pour veiller au respect des délais. En outre, la préparation de la visite sur le terrain de mai 2022 et l'organisation de l'entrée en fonctions de nouveaux membres sont venues complexifier la gestion des préparatifs de voyage et des visas, ce qui s'est traduit par une diminution du taux de respect des délais par rapport à 2021. Le Secrétariat continue de faire le point sur les mesures prises pour maîtriser les multiples facteurs ayant

23-09226 15/249 une incidence sur les activités du Comité et le respect des délais, notamment les considérations liées à la pandémie, et de s'employer à optimaliser ces efforts.

Tableau 1.18 Respect des délais

(En pourcentage)

	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux effectif)	2023 (taux prévu)	2024 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	59	59	47	100	100

#### Conséquences de la pandémie

1.20 La poursuite de la pandémie en 2022 a continué d'avoir des conséquences sur l'exécution des mandats, en particulier sur la tenue de réunions du Comité consultatif en présentiel. En 2022, le Comité a continué d'avoir recours à des modalités virtuelles et hybrides pour tenir ses réunions et exécuter ses activités prévues en temps voulu. Le secrétariat du Comité a continué de fournir un appui renforcé, notamment en prolongeant ses heures d'activité, en améliorant ses procédures de gestion et d'organisation des données et en poursuivant l'optimisation de ses méthodes de travail. En mai 2022, malgré les restrictions aux déplacements liées à la pandémie, des membres du Comité se sont rendus dans plusieurs entités des Nations Unies, basées en Afrique et à Genève. Le secrétariat a dû planifier ces visites et apporter une aide accrue au Comité, notamment du point de vue des formalités administratives telles que le respect des protocoles sanitaires relatifs aux voyages et la coordination avec les bureaux des entités concernées.

#### 3. Comité des contributions

#### B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

#### Vue d'ensemble

1.21 On trouvera dans le tableau 1.19 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.19 Évolution des ressources financières, par objet de dépense (En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense				C	Changements			202
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
Voyages des représentants	292,6	387,5	_	88,2	-	88,2	22,8	475,7
Total	292,6	387,5	-	88,2	-	88,2	22,8	475,7

1.22 Comme le montre le tableau 1.19, les ressources proposées pour 2024 s'élèvent globalement à 475 700 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 88 200 dollars (22,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. La variation découle des nouveaux mandats et des mandats élargis.

#### Explications concernant les variations, par facteur

#### Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

#### Nouveaux mandats et mandats élargis

1.23 Comme le montre le tableau 1.19, les changements entraînent une augmentation de 88 200 dollars, qui tient aux crédits demandés pour couvrir les dépenses relatives aux voyages des représentants lors de la semaine supplémentaire de temps de réunion prévue à la quatre-vingt-quatrième session du Comité, qui doit se tenir en 2024. En effet, conformément à ses méthodes de travail, le Comité se réunit pendant quatre semaines lorsqu'il procède à son examen trisannuel du barème des quotesparts, contre trois semaines les autres années.

#### Conséquences de la pandémie

- 1.24 Fort des enseignements tirés de la pandémie, le Comité continue de structurer ses sessions en faisant fond sur les connaissances et les données d'expériences acquises lors de la crise sanitaire. Les membres du Comité se sont réunis en présentiel à New York du 6 au 24 juin 2022 pour la quatre-vingt-deuxième session du Comité. À cette occasion, ils ont examiné les éléments de la méthode de calcul du barème des quotes-parts, passé en revue les demandes liées à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies et formulé des recommandations à ce sujet et discuté des échéanciers de paiement pluriannuel, et le Comité a tenu une session avec des experts de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international.
- 1.25 On trouvera dans le tableau 1.20 des informations sur le respect des délais d'achat des billets d'avion. Le secrétariat du Comité continuera de prendre des mesures pour mieux faire respecter les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion.

Tableau 1.20 **Respect des délais** 

(En pourcentage)

	2020	2021	2022	2022	2023
	(taux effectif) <sup>a</sup>	(taux effectif)	(taux effectif)	(taux prévu)	(taux prévu)
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	-	58	75	100	100

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Le Comité n'a effectué aucun voyage en raison des restrictions des déplacements liées à la COVID-19.

#### 4. Comité des commissaires aux comptes (et son secrétariat)

#### B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

#### Vue d'ensemble

1.26 On trouvera dans les tableaux 1.21 à 1.23 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

23-09226 **17/249** 

Tableau 1.21 Évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

				C	Changements				
Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	- 2024 (prévisions avant actualisation des coûts)	
Postes	711,3	816,8	_	_	_	_	_	816,8	
Autres dépenses de personnel	5,1	25,3	_	_	_	_	_	25,3	
Voyages du personnel	44,7	32,3	_	_	_	_	_	32,3	
Services contractuels	2 682,3	3 022,4	_	_	(95,6)	(95,6)	(3,2)	2 926,8	
Frais généraux de fonctionnement	12,9	50,6	_	_	_	_	_	50,6	
Fournitures et accessoires	0,2	6,4	_	_	0,6	0,6	9,4	7,0	
Mobilier et matériel	10,9	7,1	_	_	7,9	7,9	111,3	15,0	
Total	3 467,4	3 960,9	_	-	(87,1)	(87,1)	(2,2)	3 873,8	

Tableau 1.22 Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2023	6	1 D-1, 1 P-3, 1 G(1°C) et 3 G(AC)
Effectif proposé pour 2024	6	1 D-1, 1 P-3, 1 G(1°C) et 3 G(AC)

Tableau 1.23 Postes proposés, par catégorie et par classe (Nombre de postes)

			Changem	ents		
Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Effectif proposé pour 2024
Administrateurs et fonctionnaires o	le rang supérieur					
D-1	1	_	_	_	_	1
P-3	1	_	_	_	_	1
Total partiel	2	-	-	_	_	2
Agents des services généraux et des	catégories apparentées					
G(1°C)	1	_	_	_	_	1
G(AC)	3	_	_	_	_	3
Total partiel	4	_	_	-	_	4
Total	6	_	_	_	_	6

- 1.27 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 1.24 à 1.26 et dans la figure 1.III.
- 1.28 Comme le montre le tableau 1.24 1), les ressources proposées pour 2024 s'élèvent globalement à 3 873 800 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 87 100 dollars (2,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. La variation entre dans la catégorie Autres changements.

Tableau 1.24 **Évolution des ressources financières, par source de financement et composante** (En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

				C	hangements			2024
Composante	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
Comité des commissaires aux comptes (et son secrétariat)	3 467,4	3 960,9	_	-	(87,1)	(87,1)	(2,2)	3 873,8
Total partiel (1)	3 467,4	3 960,9	-	-	(87,1)	(87,1)	(2,2)	3 873,8

#### 2) Quotes-parts hors budget ordinaire

Composante	2022 (dépenses 2023 effectives) (estimations)	Changements	Pourcentage (prévis	2024 sions)
Comité des commissaires aux comptes (et son secrétariat)	3 863,7 3 863,7	193,2	5,0 4 0	)56,9
Total partiel (2)	3 863,7 3 863,7	193,2	5,0 4 0	)56,9

#### 3) Ressources extrabudgétaires

Composante	2022 (dépenses effectives) (	2023 estimations)	Changements	Pourcentage	2024 (prévisions)
Comité des commissaires aux comptes (et son secrétariat)	6 365,8	6 288,7	330,4	5,3	6 619,1
Total partiel (3)	6 365,8	6 288,7	330,4	5,3	6 619,1
Total	13 696,9	14 113,3	436,5	3,1	14 549,8

23-09226 **19/249** 

#### Titre premier Politique, direction et coordination d'ensemble

Tableau 1.25

#### Postes proposés pour 2024, par source de financement et composante

(Nombre de postes)

#### 1) Budget ordinaire

			Change	ments		
Composante	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Effectif proposé pour 2024
Comité des commissaires aux comptes (et son secrétariat)	6	-	-	_	_	6
Total partiel (1)	6	_	_	_	_	6

#### 2) Ressources extrabudgétaires

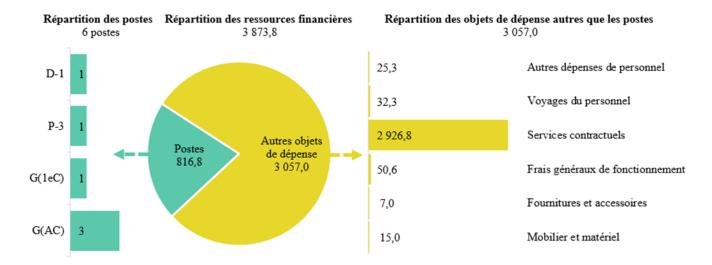
Composante	2023 (estimations)	Changements	2024 (prévisions)
Comité des commissaires aux comptes (et son secrétariat)	1	_	1
Total partiel (2)	1	-	1
Total	7	-	7

Tableau 1.26 Évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

				C	hangements			_ 2024
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
Ressources financières, par grande	catégorie d	e dépenses						
Postes	711,3	816,8	_	_	_	_	_	816,8
Autres objets de dépense	2 756,1	3 144,1	_	_	(87,1)	(87,1)	(2,8)	3 057,0
Total	3 467,4	3 960,9	_	-	(87,1)	(87,1)	(2,2)	3 873,8
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		2	_	_	_	-	_	2
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	_	-	-	_	-	4
Total		6	_	_	_	-	_	6

Figure 1.III Répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts) (En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



#### Explications concernant les variations, par facteur

#### Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

#### **Autres changements**

1.29 Comme le montrent les tableaux 1.24 1) et 1.25 1), les changements entraînent une diminution nette de 87 100 dollars, qui tient principalement à une baisse des prévisions de dépenses relatives aux frais d'audit au titre des services contractuels, compte tenu de l'évolution récente des dépenses. Cette diminution est contrebalancée en partie par l'augmentation des crédits demandés aux fins de l'acquisition de matériel et de fournitures ayant trait à l'informatique et aux communications, qui doivent permettre de mieux adapter l'appui fourni au nombre de visites effectuées par des auditeurs au Siège de l'Organisation.

#### Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

- 1.30 Comme le montre le tableau 1.24 2), le montant des quotes-parts hors budget ordinaire devrait s'élever à 4 056 900 dollars, ce qui permettra de financer les audits des missions de maintien de la paix en cours.
- Comme le montrent les tableaux 1.24 3) et 1.25 2), les ressources extrabudgétaires s'élèvent à 1.31 6 619 100 dollars et viendront s'ajouter aux ressources du budget ordinaire.
- 1.32 Les ressources extrabudgétaires servent à financer l'audit des projets de coopération technique entrepris par le Département des affaires économiques et sociales, la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), les audits relatifs aux fonds d'affectation spéciale des entités des Nations Unies et l'ensemble des activités, entités et programmes relevant du Secrétariat [voir A/77/5 (Vol. I)], notamment le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, la CNUCED, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, l'École des cadres du système des Nations Unies, l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, le Centre du commerce international, l'Université des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds d'équipement des Nations

23-09226 21/249 Unies, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), la Caisse de prévoyance de l'UNRWA, le Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises de l'UNRWA, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, la Caisse du FEM (PNUD) et la Caisse du FEM (PNUE), et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

- 1.33 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Comité.
- 1.34 On trouvera dans le tableau 1.27 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Le secrétariat du Comité des commissaires aux comptes continuera de respecter pleinement les délais d'achat des billets d'avion (taux de 100 %).

Tableau 1.27 Respect des délais (En pourcentage)

	2020 (taux effectif) <sup>a</sup>	2021 (taux effectif) <sup>a</sup>	2022 (taux effectif)	2023 (taux prévu)	2024 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	_	_	100	100	100

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Le Comité n'a effectué aucun voyage en raison des restrictions des déplacements liées à la COVID-19.

#### Conséquences de la pandémie

1.35 La poursuite de la pandémie en 2022 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, en particulier sur la capacité du Comité de mener l'intégralité de ses audits sur place. Le Comité a été contraint d'annuler des visites in situ et de mener ses audits par plateformes virtuelles interposées. Le recours à des modalités d'audit à distance a entraîné une augmentation du nombre de semaines de travail pour les auditeurs : entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2022, ce nombre s'est élevé à 5 635,8, soit 9,1 % de plus que les 5 166,8 semaines utilisées au cours de la même période en 2021. Le progiciel de gestion intégré de l'Organisation a facilité la conduite des audits à distance. Si l'on fait abstraction de la pandémie, le Comité et ses équipes d'audit, la Secrétaire exécutive et le Comité des opérations d'audit ont su s'adapter et s'acquitter de leurs fonctions à distance, de façon entièrement satisfaisante et dans le respect des normes d'audit.

- 5. Secrétariat du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies (y compris le remboursement par l'Organisation des Nations Unies au titre des services fournis par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies)
- B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

#### Vue d'ensemble

- 1.36 L'Assemblée générale a créé la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies en 1949 pour assurer des prestations de retraite, de décès et d'invalidité et d'autres prestations connexes au personnel de l'ONU et des autres organisations qui pourraient s'y affilier. La Caisse est administrée, conformément aux statuts et aux règlements que l'Assemblée a adoptés, par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, les comités des pensions du personnel des organisations affiliées à la Caisse, le secrétariat du Comité mixte et ceux des autres comités susmentionnés.
- 1.37 Les dépenses engagées par le Comité des pensions d'une organisation affiliée au titre de l'administration des règlements sont imputées au budget général de cette organisation. Toutefois, comme le secrétariat central de la Caisse a été formé à partir du secrétariat du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies, par arrangement spécial avec le Comité mixte, il a continué d'assurer l'administration des pensions pour le compte de l'ONU. Pour ces services, l'ONU rembourse la Caisse sur la base des accords de partage des coûts approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/246.
- 1.38 Au moment de l'établissement du présent rapport, le projet de budget de la Caisse des pensions pour 2024 n'avait pas été achevé. Les prévisions seront donc sujettes à révision en fonction du budget administratif de la Caisse pour 2024 et des mesures que prendra l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session sur la base des recommandations que le Comité mixte pourrait faire en 2023 en ce qui concerne ce budget. Un rapport sur les incidences administratives et budgétaires sera présenté à l'Assemblée à sa soixante-dix-huitième session au cas où les recommandations du Comité mixte entraîneraient des dépenses différentes des présentes estimations.
- 1.39 On trouvera dans le tableau 1.28 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.28 **Évolution des ressources financières, par objet de dépense** (En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements					2024
Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
Voyages des représentants	53,4	68,5	_	_	_	_	_	68,5
Voyages du personnel	43	59,1	_	_	(15,5)	(15,5)	(6,1)	43,6
Frais généraux de fonctionnement	0,1	_	_	_	_	_	_	_
Subventions et contributions	5 075,5	5 337,5	_	_	_	_	_	5 337,5
Total	5 172,0	5 465,1	_	_	(15,5)	(15,5)	(0,3)	5 449,6

1.40 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 1.29 et la figure 1.IV.

23-09226 **23/249** 

1.41 Comme le montre le tableau 1.29 1), les ressources proposées pour 2024 s'élèvent globalement à 5 449 600 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 15 500 dollars (0,3 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. La variation entre dans la catégorie Autres changements.

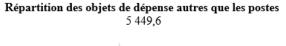
Tableau 1.29 Évolution des ressources financières, par source de financement et composante (En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

				(	Changements			202
Composante	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	2024 (prévisions avans actualisation des coûts)
Secrétariat du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies (y compris le remboursement par l'Organisation des Nations Unies au titre des services fournis par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies)	5 172,0	5 465,1	-	_	(15,5)	(15,5)	(0,3)	5 449,6
Total partiel (1)	5 172,0	5 465,1	_	_	(15,5)	(15,5)	(0,3)	5 449,6
2) Ressources extrab	budgétaires	5						
2) Ressources extrab	oudgétaires 2022 (dépenses effectives) (s	2023			Ch	angements	Pourcentage	2024 (prévisions)
, 	2022 (dépenses	2023			Ch	nangements —	Pourcentage	(prévisions)
Composante  Secrétariat du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies (y compris le remboursement par l'Organisation des Nations Unies au titre des services fournis par la Caisse commune des pensions du personnel	2022 (dépenses effectives) (	2023 estimations)			Ch	angements	Pourcentage	

Figure 1.IV Répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis)





#### Explications concernant les variations, par facteur

#### Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

#### **Autres changements**

1.42 Comme le montrent les tableaux 1.28 et 1.29 1), les changements entraînent une diminution de 15 500 dollars, qui tient compte des tendances observées précédemment en matière de dépenses, des frais afférents aux voyages des personnes ayant prévu de participer à la réunion que le Comité mixte tiendra en présentiel en 2024 et de la composition du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies.

#### Ressources extrabudgétaires

- 1.43 Comme le montre le tableau 1.29 2), les ressources extrabudgétaires se chiffreraient à 3 369 600 dollars. Ces ressources, qui s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire, représentent la part des coûts des services fournis par la Caisse des pensions en tant que secrétariat du Comité des pensions qui est prise en charge par les fonds et programmes.
- 1.44 On trouvera dans le tableau 1.30 des informations sur le respect des délais d'achat des billets d'avion. Le bureau s'emploiera à maintenir son taux de 100 % de respect des délais d'achat des billets d'avion, en continuant d'améliorer ses méthodes de planification des préparatifs de voyage.

Tableau 1.30 **Respect des délais** 

(En pourcentage)

	2020	2021	2022	2023	2024
	(taux effectif) <sup>a</sup>	(taux effectif) <sup>a</sup>	(taux prévu)	(taux prévu)	(taux prévu)
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ		_	100	100	100

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Aucun voyage n'a été effectué en raison des restrictions des déplacements liées à la COVID-19.

#### Conséquences de la pandémie

1.45 Si la Caisse des pensions a continué d'opérer dans le climat d'incertitude économique instauré par la pandémie, les mesures adoptées par l'Organisation pour endiguer la propagation et atténuer les

23-09226 **25/249** 

effets de la COVID-19 (conformément aux directives des autorités locales) ont été considérablement assouplies en 2022, à mesure que la progression de la pandémie ralentissait. Dans la plupart des pays du monde, les restrictions des déplacements qui avaient été mises en place depuis le début de la pandémie ont été levées. Le Comité mixte a donc pu tenir sa réunion annuelle en personne, après une interruption de deux ans. De plus, des membres de la direction de la Caisse ont pu s'entretenir avec des membres des comités des pensions du personnel des organisations affiliées et les rendezvous en personne avec les participants, qui avaient été suspendus depuis mars 2020, ont repris au second semestre de 2022.

#### 6. Comité du programme et de la coordination

#### B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

#### Vue d'ensemble

1.46 On trouvera dans le tableau 1.31 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.31 **Évolution des ressources financières, par objet de dépense** (En milliers de dollars des États-Unis)

		Changements						
Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	2024 (prévisions avan actualisation des coûts
Voyages des représentants	599,7	616,9	-	-	_	_	-	616,9
Total	599,7	616,9	_	_	_	_	_	616,9

- 1.47 Comme le montre le tableau 1.31, les ressources proposées pour 2024 s'élèvent globalement à 616 900 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2023.
- 1.48 On trouvera dans le tableau 1.32 des informations sur le respect des délais d'achat des billets d'avion. Le secrétariat du Comité continuera de prendre des mesures pour mieux faire respecter les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion.

Tableau 1.32 Respect des délais

(En pourcentage)

	2020	2021	2022	2023	2024
	(taux effectif) <sup>a</sup>	(taux effectif)	(taux effectif)	(taux prévu)	(taux prévu)
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	-	85	56	100	100

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Le Comité n'a effectué aucun voyage en raison des restrictions des déplacements liées à la COVID-19.

#### 7. Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit

#### B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

#### Vue d'ensemble

1.49 On trouvera dans les tableaux 1.33 à 1.35 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.33 **Évolution des ressources financières, par objet de dépense** (En milliers de dollars des États-Unis)

				C	Changements			2024 (prévisions avant actualisation e des coûts)
Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Postes	374,5	287,9	_	_	_	_	_	287,9
Autres dépenses de personnel	0,3	13,3	_	_	_	_	_	13,3
Consultants	12,8	6,7	_	_	_	_	_	6,7
Voyages des représentants	86,1	236,9	_	_	_	_	_	236,9
Voyages du personnel	4,9	12,8	_	_	_	_	_	12,8
Services contractuels	2,2	4,1	_	_	_	_	_	4,1
Frais généraux de fonctionnement	1,5	3,7	_	_	_	_	_	3,7
Fournitures et accessoires	_	1,1	_	_	_	_	_	1,1
Mobilier et matériel	_	0,4	_	_	-	_	_	0,4
Total	482,3	566,9	_	_	_	_	_	566,9

# Tableau 1.34 Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024 (Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2023	2	1 P-5 et 1 G(AC)
Effectif proposé pour 2024	2	1 P-5 et 1 G(AC)

# Tableau 1.35 **Postes proposés, par catégorie et par classe**(Nombre de postes)

		Changements							
Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Effectif proposé pour 2024			
Administrateurs et fonctionna	aires de rang supérieur								
P-5	1	-	-	-	_	1			
Total partiel	1	_	_	_	-	1			

23-09226 **27/249** 

#### Titre premier Politique, direction et coordination d'ensemble

Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Effectif proposé pour 2024
Agents des services généraux	et des catégories apparentées					
G(AC)	1	_	_	-	_	1
Total partiel	1	_	-	_	_	1
Total	2	_	_	_	_	2

- 1.50 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 1.36 et la figure 1.V.
- 1.51 Comme le montre le tableau 1.36, les ressources proposées pour 2024 s'élèvent globalement à 566 900 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2023.

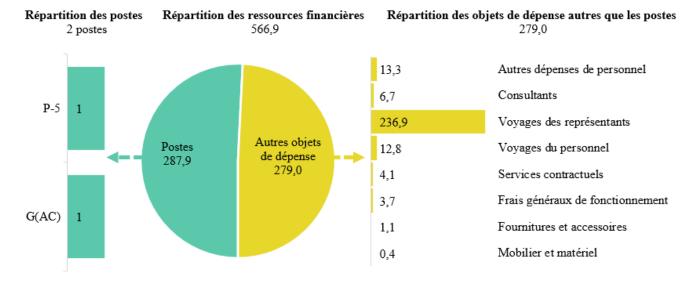
Tableau 1.36 Évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

			Changements					
	2022 (dépenses effectives)	dépenses (crédits	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
Ressources financières, par grande	catégorie de	e dépenses						
Postes	374,5	287,9	_	_	_	_	_	287,9
Autres objets de dépense	107,8	279,0	_	_	_	_	_	279,0
Total	482,3	566,9	-	_	_	_	_	566,9
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		1	_	_	_	_	_	1
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	-	-	-	_	-	1
Total		2	_	_	_	_	_	2

Figure 1.V Répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



1.52 On trouvera dans le tableau 1.37 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Le secrétariat du Comité continuera de prendre des mesures en vue d'améliorer le taux de respect de ces délais ; il sensibilisera notamment les voyageurs à cette question et leur demandera d'achever les préparatifs de leurs voyages dans les meilleurs délais.

Tableau 1.37
Respect des délais

(En pourcentage)

	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif) <sup>a</sup>	2022 (taux effectif)	2023 (taux prévu)	2024 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	67	-	33	100	100

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Aucun voyage n'a été effectué en raison des restrictions des déplacements liées à la COVID-19.

#### Conséquences de la pandémie

1.53 En 2021 et 2022, la pandémie a entravé l'exécution des activités prévues pour le Comité. S'il a été contraint, en 2021, de tenir toutes ses réunions en ligne, le Comité a réussi à organiser quelques réunions selon des modalités hybrides en 2022. Ces circonstances ont continué de peser sur le déroulement des débats du Comité : l'horaire de début et de fin des séances a par exemple été grandement avancé – celles-ci se sont tenues entre 8 heures et midi (heure de New York) – et les services d'interprétation n'étaient pas assurés. Ainsi, le nombre de sujets abordés à chaque séance a été inférieur à la moyenne, ce qui a nécessité la tenue de réunions spéciales lorsque c'était possible. Le Comité est néanmoins parvenu à publier ses rapports en temps et en heure.

23-09226 **29/249** 

#### II. Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

#### B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

#### Vue d'ensemble

- 1.54 L'Article 97 de la Charte des Nations Unies dispose que le Secrétaire général, qui est nommé par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité et nomme à son tour les membres du personnel, est le plus haut fonctionnaire de l'Organisation. L'Article 99 de la Charte lui confère un rôle politique de premier plan. L'Article 98 dispose que le Secrétaire général agit en qualité de plus haut fonctionnaire de l'Organisation à toutes les réunions de cette dernière et remplit toutes autres fonctions dont il est chargé par ses organes principaux.
- 1.55 La Charte confie au Secrétaire général, en sa qualité de plus haut fonctionnaire de l'Organisation, des responsabilités multiples et variées. Dans le cadre de son mandat, le Secrétaire général prend, de sa propre initiative, des décisions touchant des questions politiques, économiques, sociales et humanitaires très diverses. Il fait rapport à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité et, le cas échéant, sollicite leur avis. Il s'emploie à favoriser le règlement des différends entre États et peut attirer l'attention du Conseil de sécurité sur toute affaire qui pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il joue de plus un rôle déterminant dans l'action menée pour garantir le respect des droits humains. Il donne aux départements, bureaux et autres unités administratives du Secrétariat des instructions concernant la direction à suivre dans l'exécution de leurs tâches, définit les orientations des programmes et autres composantes de l'Organisation et en assure la coordination. En outre, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), il assure la coordination de l'ensemble de ces organismes. En 2024, l'action du Secrétaire général sera axée sur la réalisation des priorités de l'Organisation.
- 1.56 On trouvera dans les tableaux 1.38 à 1.40 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.38 Évolution des ressources financières, par objet de dépense (En milliers de dollars des États-Unis)

					2024			
Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
Postes	393,9	421,0	_	_	_	_	_	421,0
Dépenses de représentation	59,8	64,9	_	_	_	_	_	64,9
Voyages du personnel	203,3	230,5	_	_	_	_	_	230,5
Frais généraux de fonctionnement	168,5	181,9	_	_	_	_	_	181,9
Total	825,5	898,3	_	_	_	-	_	898,3

#### Tableau 1.39

#### Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2023	1	Secrétaire général
Effectif proposé pour 2024	1	Secrétaire général

#### Tableau 1.40

#### Postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

	_					
Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Effectif proposé pour 2024
Administrateurs et fonctionnaires de	e rang supérieur					
Secrétaire général	1	-	_	_	_	1
Total	1	_	_	_	_	1

- 1.57 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 1.41 et la figure 1.VI.
- 1.58 Comme le montre le tableau 1.41, les ressources proposées pour 2024 s'élèvent globalement à 898 300 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2023.

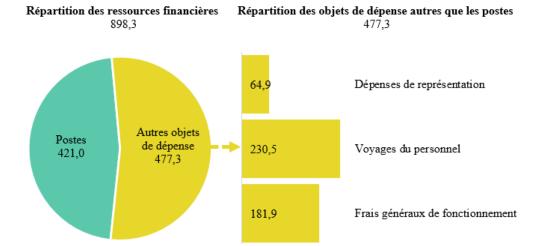
Tableau 1.41 Évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

			Changements					
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	- 2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
Ressources financières, par gr	ande catégorie de	dépenses						
Postes	393,9	421,0	_	_	_	_	_	421,0
Autres objets de dépense	431,6	477,3	_	_	_	_	_	477,3
Total	825,5	898,3	_	_	-	_	_	898,3
Postes, par catégorie								
Secrétaire général		1	_	_	_	_	_	1
Total		1	_	_	_	_	_	1

23-09226 3**1/249** 

Figure 1.VI Répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts) (En milliers de dollars des États-Unis)



#### III. Direction exécutive et administration

1.59 Les ressources demandées au titre de la direction exécutive et de l'administration permettraient de couvrir les dépenses du Cabinet du Secrétaire général et des bureaux des directrices générales de l'Office des Nations Unies à Genève, de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Ces bureaux secondent le Secrétaire général dans les tâches qui lui incombent en sa qualité de plus haut fonctionnaire de l'Organisation, comme énoncé à l'Article 97 de la Charte, en l'aidant : a) à définir la politique générale et à assurer la direction exécutive des travaux du Secrétariat, des fonds et programmes des Nations Unies et d'autres entités du système des Nations Unies; b) à superviser et à coordonner les activités de l'Organisation dans le respect des décisions qu'il aura prises et des directives des organes intergouvernementaux compétents ; c) à entretenir les relations avec la presse et le public; d) à s'acquitter de ses tâches de coordination vis-à-vis des organismes des Nations Unies, des organisations régionales et des organisations non gouvernementales; e) à gérer les relations avec les organes principaux de l'Organisation et les gouvernements hôtes; f) à entretenir des rapports avec les gouvernements et les délégations en application des Articles 98 et 99 de la Charte. Des renseignements plus détaillés sont donnés dans les parties consacrées aux différentes composantes.

#### 1. Cabinet du Secrétaire général

#### B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

#### Vue d'ensemble

1.60 Le Cabinet aide le Secrétaire général à définir la politique générale et à assurer la direction exécutive, la coordination et la prompte exécution des travaux relevant du Secrétariat, des programmes et des autres composantes de l'Organisation, et le seconde dans ses relations avec les gouvernements et les délégations, la presse et le public. Il lui prête également concours dans les domaines suivants : planification stratégique, établissement du rapport annuel de l'Organisation et du rapport annuel sur l'état de droit, affaires politiques, économiques et interorganisations, fonctions de liaison et de représentation, et mise en œuvre des priorités et des activités prescrites par l'Assemblée générale. Les ressources prévues pour le Cabinet servent en outre à couvrir les dépenses afférentes au poste

- de la Vice-Secrétaire générale, dont les attributions et responsabilités sont définies au paragraphe 1 de la résolution 52/12 B de l'Assemblée générale.
- 1.61 Le Cabinet fonctionne comme un bureau intégré et rend compte au Secrétaire général par l'intermédiaire de la Vice-Secrétaire générale, du Directeur de cabinet et du Secrétaire général adjoint aux politiques. Le (la) Sous-Secrétaire général(e) s'acquittera de diverses tâches et fonctions pour aider le Secrétaire général à exécuter son mandat. En 2023, le Secrétaire général a continué de rationaliser la structure de son cabinet en procédant à des transferts internes, comme indiqué dans l'organigramme (voir annexe I), afin d'exploiter au mieux les ressources disponibles et de faciliter l'exécution de son propre mandat. Les différents groupes au sein du Cabinet collaborent en vue d'appuyer le Secrétaire général et d'aider l'équipe de direction dans ses activités, indépendamment de leur rattachement hiérarchique. Les ressources demandées permettront de financer les postes et les autres objets de dépense requis pour l'exécution des activités du Secrétaire général. Le nombre et la classe des postes restent inchangés.
- 1.62 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Cabinet a continué d'incorporer des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités afin d'optimiser l'utilisation des ressources, de réduire les déchets à la source et de faire évoluer les comportements dans l'ensemble du système des Nations Unies. En 2022, le Cabinet a fait fond sur les changements qu'il avait amorcés en 2020 en vue de réduire son empreinte carbone et son empreinte matérielle et de rationaliser la correspondance et le traitement des documents, ce qui a permis d'imprimer beaucoup moins de documents. À la suite de l'adoption récente de la résolution 77/161 de l'Assemblée générale, intitulée « Promouvoir l'adoption d'initiatives zéro déchet pour appliquer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », le Cabinet a également commencé à examiner des mesures visant à mettre en œuvre à l'échelle du système des pratiques de réduction des déchets à la source.
- 1.63 Le Cabinet s'efforce de rendre les rapports du Secrétaire général qu'il publie accessibles aux personnes en situation de handicap. Par exemple, le rapport sur l'activité de l'Organisation a été publié sous des formes accessibles, notamment aux formats ePub et eBook et dans un langage facile à lire et à comprendre. En 2024, le Cabinet s'efforcera de faciliter la publication des rapports du Secrétaire général dans des formats accessibles, lorsque c'est possible. En 2022, le Cabinet a amélioré l'accessibilité des événements, notamment pendant la semaine de réunions de haut niveau, en offrant des services d'interprétation en signes internationaux et des services de sous-titrage lors de certaines manifestations parallèles qu'il a lui-même organisées. Le Cabinet s'emploie aussi activement à offrir des aménagements raisonnables aux membres du personnel qui ont un handicap, et il poursuivra ces efforts en 2024.

#### Vice-Secrétaire générale

1.64 La Vice-Secrétaire générale, dont les attributions et responsabilités sont définies au paragraphe 1 de la résolution 52/12 B de l'Assemblée générale, accordera une attention particulière au développement durable, notamment au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable, au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, à l'Accord de Paris sur les changements climatiques et à d'autres engagements en matière de développement durable convenus au niveau intergouvernemental. Elle centrera ses activités sur les domaines suivants : le financement du développement ; l'action climatique et la protection de l'environnement ; l'emploi et la protection sociale ; la santé au niveau mondial ; l'éducation et le lien entre l'action humanitaire, le développement et la consolidation de la paix ; la transition vers le développement durable après une crise ou un conflit ; la migration et le développement. Elle s'attachera aussi particulièrement à assurer la présidence du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, notamment pour ce qui est de superviser l'action du Bureau de la coordination des activités de développement et la poursuite du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. La Vice-Secrétaire générale supervise les travaux

23-09226 3**3/249** 

du Cabinet relatifs à l'égalité des genres, l'action climatique, le financement du développement et la mise en œuvre de la stratégie sur le handicap, et préside le Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit. Elle supervise également directement les activités du Groupe du développement durable.

#### Directeur de cabinet

Le Directeur de cabinet aide le Secrétaire général à s'acquitter de ses fonctions politiques et à tenir 1.65 les engagements pris à cet égard. Il assure la liaison avec les États Membres et, au nom du Secrétaire général, avec l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Par ailleurs, il supervise les projets relatifs à l'administration et la gestion, la nomination des hauts responsables et la mise en œuvre des mesures de réforme de la gestion et du dispositif de paix et de sécurité, ainsi que d'autres réformes à la demande du Secrétaire général, et veille à la cohérence des différents projets de réforme. Il supervise également les activités de l'Organisation visant à promouvoir la répartition géographique équitable et la parité des genres, à prévenir l'exploitation et les abus sexuels et à lutter contre le racisme au sein de l'Organisation. Il préside le Comité de gestion, le Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires, le Groupe directeur de haut niveau sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et l'Équipe de haut niveau chargée des politiques de gestion des crises. De plus, il supervise les travaux de ces organes et l'appui fonctionnel qui leur est fourni, ainsi qu'au Groupe permanent de hauts responsables. Il offre des orientations et supervise la gestion d'ensemble du Cabinet, en plus de superviser directement le Groupe des affaires politiques, du maintien de la paix, de l'aide humanitaire et des droits de l'homme, le Bureau de la communication stratégique et de la rédaction des discours, le Bureau du porte-parole et le Groupe de la gestion et de l'administration.

#### Secrétaire général adjoint aux politiques

1.66 Le Secrétaire général adjoint aux politiques aide le Secrétaire général à dégager une vision globale des questions de politique générale dans tous les domaines de compétence de l'Organisation et à en assurer la supervision stratégique, notamment pour ce qui est de diriger et de coordonner les activités menées pour donner suite à l'initiative « Notre Programme commun » et à l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général. Il met en place et dirige des projets d'intégration horizontale et verticale visant à assurer la cohérence des politiques, des outils et des opérations de prévention des conflits à l'échelle du système, surveille l'apparition de problèmes et de crises à l'échelle mondiale et conseille le Secrétaire général quant à la suite à y donner, et il s'assure que des idées nouvelles et des avis extérieurs sont pris en compte. Il supervise le suivi des travaux du Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes. Il occupe également les fonctions de Secrétaire du Conseil de direction et du Comité exécutif, préside le Comité des adjoints et assure la coordination des questions relatives au Conseil des chefs de secrétariat. Le Secrétaire général adjoint aux politiques supervise aussi directement le Groupe de la planification stratégique et du suivi, le Groupe de l'état de droit et l'équipe chargée de l'initiative « Notre Programme commun » (qui relève désormais de son bureau). Enfin, il assure la coordination stratégique et la cohérence des activités du Groupe de la planification stratégique et du suivi, du Groupe de l'état de droit, de l'équipe chargée de l'initiative « Notre Programme commun », du Groupe des affaires politiques, du maintien de la paix, de l'aide humanitaire et des droits de l'homme (qui relève du Directeur de cabinet) et du Groupe du développement durable (qui relève de la Vice-Secrétaire générale).

#### Bureau du Secrétaire général

1.67 Le Bureau du Secrétaire général est chargé d'appuyer et d'assister le Secrétaire général. Le Bureau assure la liaison avec la Vice-Secrétaire générale, le Directeur de cabinet et le Secrétaire général adjoint aux politiques et communique les orientations du Secrétaire général. Il examine et approuve les documents, la correspondance, les notes, les lettres, les rapports et les déclarations. Il supervise l'établissement du calendrier des réunions et manifestations, établit des dossiers d'information, organise les voyages du Secrétaire général et assure les préparatifs des activités prévues, notamment

pour ce qui est de compiler les notes d'information, les principaux messages, les observations et les discours et d'assurer la liaison avec les missions permanentes.

Groupe de la gestion et de l'administration

1.68 Le Groupe de la gestion et de l'administration apporte un appui au Secrétaire général et au Cabinet dans les domaines des ressources humaines, de la gestion financière et budgétaire et de l'administration générale. Il exerce en outre des fonctions de conseil et de liaison concernant des questions liées à la gestion, au contrôle, à l'appui aux conférences, à la sûreté et à la sécurité, aux affaires juridiques, à l'éthique ainsi qu'à la déontologie et la discipline. Le Groupe, auquel est rattaché le Groupe de la tenue centralisée des dossiers, est également chargé de traiter la correspondance du Secrétaire général et du Cabinet.

Bureau du porte-parole

1.69 Le Bureau du porte-parole informe les médias de l'action menée par le Secrétaire général et le système des Nations Unies en tenant des réunions d'information quotidiennes, en répondant directement aux demandes des médias et en organisant des conférences de presse, des présentations de fond et des entretiens avec le Secrétaire général, la Vice-Secrétaire générale et d'autres hauts responsables. Il prête conseil au Secrétaire général, à la Vice-Secrétaire générale et à d'autres hauts fonctionnaires en matière de relations avec les médias. Les fonctionnaires du Bureau accompagnent le Secrétaire général dans ses déplacements, le tiennent informé des nouvelles de dernière minute, communiquent avec les médias pour garantir la couverture de ses activités et veillent à ce qu'il soit pris acte de toutes ses déclarations.

Groupe des affaires politiques, du maintien de la paix, de l'aide humanitaire et des droits de l'homme

1.70 Le Groupe des affaires politiques, du maintien de la paix, de l'aide humanitaire et des droits de l'homme est notamment chargé de collaborer étroitement avec les départements opérationnels afin d'apprécier la situation, d'analyser les tendances et d'émettre des avis sur les questions, nouvelles ou non, qui concernent l'action menée dans les domaines des affaires politiques, du maintien de la paix, de l'aide humanitaire et des droits humains ; il aide les hauts fonctionnaires à prendre des décisions concernant la situation des pays et les dossiers thématiques ; là où des intérêts communs sont en jeu, il veille à ce que les analyses, la communication de l'information et les interventions du système des Nations Unies soient efficaces et coordonnées ; il se charge du contrôle des politiques et de l'assurance de la qualité de divers rapports et communications du Secrétaire général sur les questions politiques ou liées au maintien de la paix, aux activités humanitaires et aux droits humains ; il apporte des contributions de qualité, bien préparées, aux communications publiques et privées et il fait en sorte que les questions relatives aux droits humains soient dûment prises en compte dans l'exécution des tâches susmentionnées.

#### Groupe de l'état de droit

1.71 Le Groupe de l'état de droit est chargé d'accélérer le renforcement des activités de l'Organisation visant à promouvoir l'état de droit. Il coordonne les activités du Cabinet du Secrétaire général relatives aux questions juridiques, à l'état de droit, à la lutte contre le terrorisme et à la prévention de l'extrémisme violent, à la justice internationale et à la lutte contre l'impunité, à la criminalité organisée et aux drogues ainsi qu'à la justice transitionnelle et à la lutte contre la corruption, et favorise, dans l'ensemble de l'Organisation, la coordination, la cohérence et la qualité des activités liées à l'état de droit. Il élabore des stratégies à l'échelle du système, des orientations stratégiques, des documents sur les meilleures pratiques et des conseils à l'intention de l'Organisation pour mettre en relief l'importance fondamentale que revêt la primauté du droit. En outre, il aide le Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit à mener à bien les tâches énoncées dans le rapport du Secrétaire général sur la question (A/61/636-S/2006/980) et dirige l'établissement du rapport annuel du Secrétaire général sur l'état de droit.

23-09226 35/2**49** 

Groupe de la planification et des voyages

1.72 Le Groupe de la planification et des voyages supervise l'établissement du calendrier des réunions, des manifestations et des voyages auxquels prend part le Secrétaire général et traite, en concertation avec les divers départements, bureaux et groupes, les invitations et les demandes d'entretiens individuels. Il est chargé, notamment, de préparer les activités programmées (réunions, manifestations diverses, voyages), ce qui comprend la constitution des dossiers d'information, la planification du déroulement des activités et l'organisation des voyages du Secrétaire général.

Bureau de la communication stratégique et de la rédaction des discours

1.73 Le Bureau de la communication stratégique et de la rédaction des discours est chargé de fournir au Secrétaire général des conseils et un appui en matière de communication. Il rédige des discours, des messages vidéo, des éditoriaux et d'autres documents pour le compte du Secrétaire général. En association avec d'autres spécialistes de la communication et d'autres acteurs du système des Nations Unies, il contribue à la planification stratégique et à la communication de crise, aide à formuler des messages clés, veille à ce que les discours et les messages du Secrétaire général soient diffusés aussi largement que possible et accompagne la Vice-Secrétaire générale et d'autres hauts responsables du Cabinet dans la préparation de leurs discours.

Groupe de la planification stratégique et du suivi

1.74 Le Groupe de la planification stratégique et du suivi contribue à la prise de décisions, la définition des priorités, la planification, l'analyse, la gestion du risque, la coordination et l'harmonisation stratégiques. Il aide à définir l'orientation stratégique des cadres de planification et à veiller à leur cohérence, et appuie l'établissement d'analyses, d'examens, d'évaluations et de plans dans le cadre des interventions intégrées de l'ONU, en particulier celles qui sont menées dans des situations de fragilité ou de crise, notamment en contribuant à des études stratégiques et en proposant différentes interventions sur la base d'informations collectées auprès d'organismes des Nations Unies. Le Groupe traduit les orientations du Secrétaire général en directives stratégiques où sont énoncés les paramètres généraux qui régiraient une éventuelle intervention de l'Organisation. Il appuie les efforts du Secrétaire général visant à doter l'ONU de capacités qui favorisent l'agilité, l'intégration et la cohésion dans l'ensemble du système et à en faire une organisation capable d'offrir à l'échelle du système des solutions adaptées aux problèmes du XXI° siècle.

Groupe du développement durable

1.75 Le Groupe du développement durable œuvre à la coopération stratégique en matière de développement durable, dans le respect du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, du Programme d'action d'Addis-Abeba, de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et d'autres engagements en matière de développement durable convenus au niveau intergouvernemental, en prêtant une attention particulière aux domaines suivants : le financement du développement ; l'action climatique ; la protection de l'environnement ; l'emploi et la protection sociale; la santé au niveau mondial; l'éducation; le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix et la transition vers le développement durable après une crise ou un conflit ; la migration et le développement ; la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Dans un contexte marqué par la pandémie de COVID-19, par la crise climatique actuelle et par des retards dans la réalisation des objectifs de développement durable, le Groupe du développement durable appuie le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale pour ce qui est de mobiliser les énergies et promouvoir l'adoption de mesures, de faire des progrès décisifs en matière de politiques, d'inverser la tendance quant à la détérioration de la situation s'agissant des objectifs de développement durable et de parvenir à provoquer des changements en profondeur en repositionnant le système des Nations Unies pour le développement et en renforçant le dialogue et les partenariats multipartites. Le Groupe apporte aussi au Directeur de cabinet et au Secrétaire général adjoint aux politiques des éléments de fond aux fins d'une action conjointe au titre des priorités du Cabinet, et

il contribue à l'analyse intégrée des questions qui sont examinées aux réunions du Comité exécutif et à la préparation de ces réunions.

#### Conséquences de la pandémie

- 1.76 Le Cabinet a tiré des leçons des moments les plus forts de la pandémie de COVID-19. Il continue ainsi d'adapter son travail de façon qu'il puisse être réalisé de manière efficace et efficiente dans des environnements hybrides en tirant parti de systèmes informatiques modernes. Compte tenu de la nature des activités du Cabinet, de nombreuses fonctions sont exercées en présentiel afin d'assurer un soutien efficace au travail du Secrétaire général et des autres hauts fonctionnaires. Le modèle hybride a été appliqué chaque fois que cela était possible et approprié. Le Cabinet a également procédé à des adaptations mineures des locaux de manière à faciliter les modalités de travail hybride, notamment en ajoutant des espaces de travail individuels. Les réunions du Secrétaire général avec des dignitaires et des représentants ont repris et se déroulent la plupart du temps en présentiel, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de déplacements, qui est revenu à un niveau comparable à celui constaté avant la pandémie.
- 1.77 Le Cabinet a continué de dématérialiser le traitement de la correspondance et de la documentation. Ces nouvelles meilleures pratiques ont permis de mener certaines activités à distance, notamment l'examen de documents pour approbation par les groupes du Cabinet.
- 1.78 Les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'adaptation à la pandémie et de la lutte contre ses effets continueront d'être mis en œuvre au sein du Secrétariat et du système des Nations Unies. Le Cabinet continuera de diriger et de soutenir la collaboration étroite et solide entre tous les bureaux, départements et entités sur le terrain au sein du Secrétariat et du système des Nations Unies afin d'assurer la continuité des activités et d'aider les États Membres à se relever de la pandémie.
- 1.79 On trouvera dans les tableaux 1.42 à 1.44 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.42 **Évolution des ressources financières, par objet de dépense** (En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements					2024
Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
Postes	15 849,9	16 068,5	_	_	_	_	_	16 068,5
Autres dépenses de personnel	104,7	124,2	_	_	_	_	_	124,2
Dépenses de représentation	1,5	1,6	_	_	_	_	_	1,6
Voyages du personnel	490,6	486,9	_	_	_	_	_	486,9
Services contractuels	162,2	157,6	_	_	_	_	_	157,6
Frais généraux de fonctionnement	83,7	114,5	_	_	_	_	_	114,5
Fournitures et accessoires	10	44,6	_	_	_	_	_	44,6
Mobilier et matériel	1,3	19,4	-	_	_	_	-	19,4
Total	16 703,9	17 017,3	_	_	_	_	-	17 017,3

23-09226 **37/249** 

#### Titre premier Politique, direction et coordination d'ensemble

Tableau 1.43

#### Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2023	92	1 VSG, 2 SGA, 1 SSG, 6 D-2, 7 D-1, 9 P-5, 11 P-4, 7 P-3, 2 P-2/1, 7 G(1°C), 39 G(AC)
Effectif proposé pour 2024	92	1 VSG, 2 SGA, 1 SSG, 6 D-2, 7 D-1, 9 P-5, 11 P-4, 7 P-3, 2 P-2/1, 7 G(1°C), 39 G(AC)

Tableau 1.44 Postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

			Change	ments		_	
Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Effectif proposé pour 2024	
Administrateurs et fonctionnaires	de rang supérieur						
VSG	1	_	_	_	_	1	
SGA	2	_	_	_	_	2	
SSG	1	_	_	_	_	1	
D-2	6	_	_	_	_	6	
D-1	7	_	_	_	_	7	
P-5	9	_	_	_	_	9	
P-4	11	_	_	_	_	11	
P-3	7	_	_	_	_	7	
P-2/1	2	_	_	_	_	2	
Total partiel	46	_	_	_	_	46	
Agents des services généraux et de	s catégories apparentées					_	
G(1°C)	7	_	_	_	_	7	
G(AC)	39			_	_	39	
Total partiel	46	_	_	_	-	46	
Total	92	_	_	_		92	

<sup>1.80</sup> On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 1.45 à 1.47 et dans la figure 1.VII.

<sup>1.81</sup> Comme le montre le tableau 1.45 1), les ressources proposées pour 2024 s'élèvent globalement à 17 017 300 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2023.

#### Tableau 1.45

#### Évolution des ressources financières, par source de financement et composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

				Ch	angements			2024
Composante	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis ch	Autres angements	Total Pou	rcentage	(prévisions avant actualisation des coûts)
Direction exécutive et administration	16 703,9	17 017,3	-	-	-	_	-	17 017,3
Total partiel (1)	16 703,9	17 017,3	-	_	-	_	-	17 017,3

## 2) Quotes-parts hors budget ordinaire

Composante	2022 (dépenses effectives)	2023 (estimations)	Changements Pourcentage	2024 (prévisions)
Direction exécutive et administration	1 100,1	1 238,4	41,6 3,4	1 280,0
Total partiel (2)	1 100,1	1 238,4	41,6 3,4	1 280,0

#### 3) Ressources extrabudgétaires

Composante	2022 (dépenses effectives)	2023 (estimations)	Changements Pour	Changements Pourcentage		
Direction exécutive et administration	37 150,3	36 231,5	2 366,5	6,5	38 598,0	
Total partiel (3)	37 150,3	36 231,5	2 366,5	6,5	38 598,0	
Total	54 954,3	54 487,2	2 408,1	4,4	56 895,3	

Tableau 1.46

## Postes proposés pour 2024, par source de financement et composante

(Nombre de postes)

#### 1) Budget ordinaire

Composante	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Effectif proposé pour 2024
Direction exécutive et administration	92	_	-	_	-	92
Total partiel (1)	92	-	-	_	_	92

23-09226 **39/249** 

## Titre premier Politique, direction et coordination d'ensemble

## 2) Quotes-parts hors budget ordinaire

Composante	2023 (estimations)	Changements	2024 (prévisions)
Direction exécutive et administration	5	-	5
Total partiel (2)	5	-	5

## 3) Ressources extrabudgétaires

Composante	2023 (estimations)	Changements	2024 (prévisions)
Direction exécutive et administration	29	3	32
Total partiel (3)	29	3	32
Total	126	3	129

Tableau 1.47 **Évolution des ressources financières et des postes** 

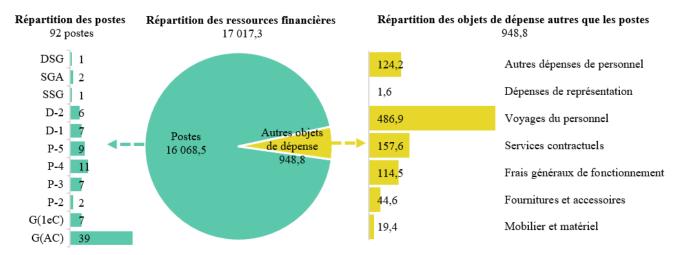
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

			Changements					- 2024
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	(prévisions avant actualisation des coûts)
Ressources financières, par gran	de catégorie	de dépens	es					
Postes	15 849,9	16 068,5	_	_	_	_	_	16 068,5
Autres objets de dépense	854	948,8	_	_	_	_	_	948,8
Total	16 703,9	17 017,3	-	_	-	-	-	17 017,3
Postes, par catégorie								_
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		46	_	_	_	_	_	46
Agents des services généraux et des catégories apparentées		46	_	_	_	-	-	46
Total		92	_	_	_	-	-	92

Figure 1.VII

### Répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



#### Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

- 1.82 Comme le montrent les tableaux 1.45 2) et 1.46 2), les quotes-parts hors budget ordinaire qu'il est prévu d'obtenir, soit 1 280 000 dollars, permettraient de financer cinq postes ainsi que les objets de dépense autre que les postes au titre du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. L'augmentation de 41 600 dollars par rapport aux estimations pour 2023 est due à l'actualisation des coûts salariaux. On trouvera des informations complémentaires à ce sujet dans le rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1 er juillet 2023 au 30 juin 2024 (A/77/771).
- 1.83 Comme le montrent les tableaux 1.45 3) et 1.46 3), les ressources extrabudgétaires se chiffreraient à 38 598 000 dollars. Elles s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront à exécuter les activités prescrites, y compris aider le Secrétaire général à exercer ses responsabilités et appuyer les activités du Cabinet dans toutes les régions du monde, en contribuant au financement d'activités liées au maintien de la paix et de la sécurité internationales et de projets spéciaux qui seraient menés par le Cabinet.
- 1.84 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Cabinet, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.
- On trouvera dans le tableau 1.48 des informations sur le respect des délais de soumission de la 1.85 documentation et d'achat des billets d'avion. La grande majorité des voyages que font les membres du Cabinet sont ceux des délégations qui accompagnent le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale. Les visites officielles du Secrétaire général et de la Vice-Secrétaire générale font l'objet de préparatifs complexes, notamment logistiques, auxquels il est procédé en coordination avec de nombreux hauts responsables gouvernementaux pour l'établissement de l'ordre du jour et du calendrier des rencontres. Souvent, ces préparatifs ne sont achevés que peu de temps avant la date de départ, des modifications étant parfois apportées à la dernière minute. En outre, dans la plupart des cas, plusieurs réunions consécutives dans différents pays et régions sont organisées dans le cadre des visites officielles afin d'éviter les dépenses qui auraient dû être engagées si le voyage avait consisté en un aller-retour entre New York et une seule destination. Il est par conséquent plus difficile de coordonner ces voyages à étapes multiples avec de nombreux participants de haut niveau, et des préparatifs supplémentaires importants sont nécessaires pour faire face aux imprévus. Il convient de noter que le Cabinet travaille souvent directement avec le Groupe des voyages, qu'il réserve les billets en se fondant sur un itinéraire préliminaire afin de bénéficier des meilleurs tarifs et que les formalités administratives sont accomplies dans Umoja à un stade ultérieur, une fois confirmées les

23-09226 **41/249** 

#### Titre premier Politique, direction et coordination d'ensemble

informations finales. Le Cabinet agit avec diligence et fait tout ce qui est en son pouvoir pour respecter pleinement les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion.

Tableau 1.48 **Respect des délais** 

(En pourcentage)

	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux effectif)	2023 (taux prévu)	2024 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	78	86	75	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	32	34	33	100	100

# 2. Cabinet de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève

## **Avant-propos**

Le monde est en proie à des problèmes économiques, humanitaires et environnementaux de plus en plus aigus. Il doit aussi faire face à un relèvement inégal après la pandémie de COVID-19 et à une crise profonde de la sécurité causée par l'aggravation des tensions géopolitiques. L'Office des Nations Unies à Genève joue un rôle de premier plan au cœur de la Genève internationale en réunissant les États Membres, des organisations et de nombreux autres acteurs pour trouver des solutions à ces problèmes mondiaux.

En tirant parti d'une capacité de mobilisation unique, tant en présentiel qu'en ligne, et en fournissant des infrastructures, des services et une assistance de pointe, l'Office se positionne comme une plaque tournante essentielle de la diplomatie multilatérale et inclusive et de l'action menée pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il mène des initiatives diplomatiques et des initiatives de communication, assure des fonctions de liaison et dispense des avis sur les questions de stratégie et de protocole et sur les questions juridiques. En tant que responsable désignée des Nations Unies pour la sécurité en Suisse, la Directrice générale supervise la sûreté et la sécurité du personnel et des biens de l'Organisation.

L'Office des Nations Unies à Genève restera un prestataire de services d'excellence et un centre opérationnel du système des Nations Unies en misant sur l'innovation, la collaboration et la durabilité. Le Plan stratégique patrimonial est un exemple de sa modernisation. L'Office a également tenu compte des enseignements tirés de la pandémie afin d'être souple, inclusif et accessible à tous, tout en mettant en œuvre des mesures lui permettant d'être plus résilient et de privilégier davantage l'aspect coût-efficacité.

L'Office des Nations Unies à Genève reste fermement attaché au rôle qu'il joue en tant que centre du multilatéralisme et il s'engage à contribuer à façonner le multilatéralisme de demain, en 2024 et au-delà.

La Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève (Signé) Tatiana Valovaya

23-09226 **43/249** 

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

#### Vue d'ensemble

- 1.86 Le Cabinet de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève fournit un appui exécutif à la Directrice générale dans l'exercice de ses fonctions de représentante du Secrétaire général en Suisse, de directrice exécutive de l'Office et de responsable désignée des questions de sécurité pour la Suisse, en application de la circulaire du Secrétaire général sur l'organisation de l'Office (ST/SGB/2000/4). Les attributions du Cabinet de la Directrice générale sont les suivantes :
  - a) fournir un appui exécutif à la Directrice générale et l'aider à assurer la direction et l'administration d'ensemble de l'Office des Nations Unies à Genève et à coordonner les activités de ses différentes unités :
  - b) assurer la liaison avec le Cabinet du Secrétaire général et les autres unités administratives du Secrétariat au Siège et dans les autres centres de conférence ;
  - c) entretenir des contacts avec les missions permanentes et les missions d'observation, notamment en coordonnant la transmission d'informations à ces missions ;
  - d) fournir des avis et un appui à la Directrice générale dans ses activités de communication, de relations publiques et d'information ;
  - e) dispenser des avis et prêter son concours à la Directrice générale dans l'exécution de fonctions de nature politique et de représentation auprès des États Membres et d'organisations intergouvernementales régionales et autres, et assurer la liaison avec les départements du Siège compétents dans ce domaine;
  - f) organiser la célébration de journées internationales prescrites ou choisies ;
  - g) entretenir et renforcer la coopération avec les organismes des Nations Unies établis à Genève, notamment en organisant des consultations entre la Directrice générale et les responsables de fonds, programmes et institutions spécialisées à Genève, et en facilitant la coopération interinstitutions;
  - h) aider la Directrice générale à bâtir des partenariats à l'appui des travaux menés par l'Organisation, notamment avec la société civile, les milieux universitaires et scientifiques et le secteur privé; assurer la liaison avec les départements du Siège compétents dans ce domaine; assurer la liaison avec les organisations non gouvernementales, en premier lieu avec celles qui sont dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, et faciliter leur participation aux activités de l'ONU;
  - i) maintenir et renforcer la coopération avec les établissements d'enseignement universitaire et les organismes de recherche, la société civile, les groupes de réflexion et le secteur privé, notamment en organisant des manifestations conjointes ;
  - j) représenter le Conseiller juridique de l'ONU à Genève, aider la Directrice générale pour toutes les questions juridiques, dispenser des avis juridiques aux départements et services de l'Office des Nations Unies à Genève ainsi qu'aux fonds et programmes basés à Genève, et assurer la liaison avec le pays hôte et les autres autorités au sujet des privilèges et immunités et de l'application des accords de siège et des autres questions en rapport avec les accords conclus par l'ONU;
  - k) exercer les fonctions de protocole et de liaison diplomatique auprès des missions permanentes et des missions d'observation et auprès des autorités du pays hôte, dispenser des avis en ce qui concerne le protocole aux entités du système des Nations Unies à Genève et conseiller le Comité diplomatique de Genève dans ses travaux;
  - appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 en menant des activités de communication et de sensibilisation et en mettant à profit la présence, à Genève, d'une multitude de parties prenantes qui œuvrent directement à la réalisation des objectifs de développement durable et en jouant

- pour ce faire le rôle d'organisateur, de facilitateur et de relais entre les acteurs présents à Genève et dans d'autres centres de conférence ;
- m) guider l'Office des Nations Unies à Genève dans son adaptation aux nouvelles réalités et aux nouveaux défis créés par la pandémie de COVID-19, tels que les conférences hybrides, et assurer la continuité des activités au Palais des Nations pendant le projet de rénovation du Plan stratégique patrimonial tout en favorisant une transition efficace vers de nouvelles méthodes de travail dans le cadre de l'initiative #NewWork.
- 1.87 On trouvera dans les tableaux 1.49 à 1.51 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.49 **Évolution des ressources financières, par objet de dépense** (En milliers de dollars des États-Unis)

		Changements						
Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
Postes	3 273,8	3 500,1	_	_	_	_	-	3 500,1
Autres dépenses de personnel	8,8	9,5	_	_	_	_	_	9,5
Dépenses de représentation	3,6	4,0	_	_	_	_	_	4,0
Voyages du personnel	19,2	22,0	_	_	_	_	_	22,0
Services contractuels	0,2	0,6	_	_	_	_	_	0,6
Fournitures et accessoires	_	1,2	_	_	_	_	_	1,2
Mobilier et matériel	4,5	3,7	_	_	_	_	_	3,7
Total	3 310,1	3 541,1	_	-	_	-	-	3 541,1

Tableau 1.50

Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2023	17	1 SGA, 2 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2/1, 2 G(1°C), 6 G(AC)
Effectif proposé pour 2024	17	1 SGA, 2 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2/1, 2 G(1°C), 6 G(AC)

Tableau 1.51 **Postes proposés, par catégorie et par classe**(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Effectif proposé pour 2024
Administrateurs et fonctionnaires de	e rang supérieur					
SGA	1	_	_	_	_	1
D-1	2	_	_	_	_	2
P-5	2	_	_	_	_	2

23-09226 **45/249** 

			Changer	nents			
Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Effectif proposé pour 2024	
P-4	2	_	_	_	-	2	
P-3	1	_	_	_	_	1	
P-2/1	1	_	_	-	_	1	
Total partiel	9	_	_	_	_	9	
Agents des services généraux e	t des catégories apparentées						
G(1°C)	2	_	_	_	_	2	
G(AC)	6	_	_	_	_	6	
Total partiel	8	_	-	_	_	8	
Total	17	_	_	_	_	17	

- 1.88 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 1.52 à 1.54 et dans la figure 1.VIII.
- 1.89 Comme le montrent les tableaux 1.52 1) et 1.53 1), les ressources proposées pour 2024 s'élèvent globalement à 3 541 100 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2023.

Tableau 1.52 **Évolution des ressources financières, par source de financement et composante** (En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

	Changements							2024	
Composante	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Po	urcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)	
Direction exécutive et administration	3 310,1	3 541,1	_	_	_	_	_	3 541,1	
Total partiel (1)	3 310,1	3 541,1	_	_	_	_	_	3 541,1	

#### 2) Ressources extrabudgétaires

Composante	2022 (dépenses effectives)	2023 (estimations)	Changements Pourcentage	2024 (prévisions)
Direction exécutive et administration	458,9	458,9		458,9
Total partiel (2)	458,9	458,9		458,9
Total	3 769,0	4 000,0		4 000,0

Tableau 1.53

## Postes proposés pour 2024, par source de financement et composante

(Nombre de postes)

## 1) Budget ordinaire

Composante	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	mandats et mandats Autres		Effectif proposé pour 2024	
Direction exécutive et administration	17	-	_	_	_	17	
Total partiel (1)	17	_	_	_	-	17	
2) Ressources extrabudg	gétaires						
Composante	2023 (estimations)				Changements	2024 (prévisions)	
Direction exécutive et administration	3				_	3	

3

20

3

20

Tableau 1.54

Total

Total partiel (2)

#### Évolution des ressources financières et des postes

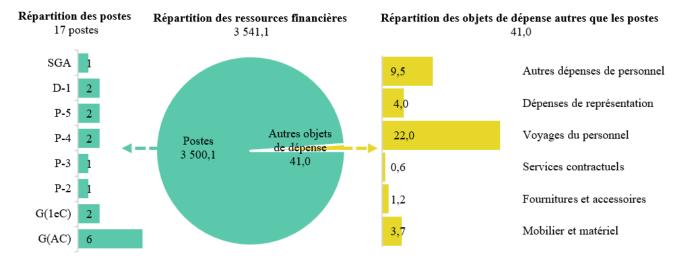
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

			Changements					2024
	2022 (dépenses effectives)	(dépenses (crédits	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Po	ourcentage	(prévisions avant actualisation des coûts)
Ressources financières, par grand	de catégorie d	e dépenses						
Postes	3 273,8	3 500,1	_	_	_	_	_	3 500,1
Autres objets de dépense	36,3	41,0	_	_	_	_	_	41,0
Total	3 310,1	3 541,1	_	-	_	_	_	3 541,1
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		9	_	_	_	_	_	9
Agents des services généraux et des catégories apparentées		8	-	-	-	_	_	8
Total		17	_	_	_	_	_	17

23-09226 **47/249** 

Figure 1.VIII Répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



#### Ressources extrabudgétaires

- 1.90 Comme le montrent les tableaux 1.52 2) et 1.53 2), les ressources extrabudgétaires se chiffreraient à 458 900 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront à financer les activités menées par le Cabinet en appui à la Section des affaires juridiques et à la Section des affaires politiques et des partenariats.
- 1.91 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Cabinet de la Directrice générale, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.
- 1.92 On trouvera dans le tableau 1.55 des informations sur le respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion. Le taux de respect plus faible observé en 2022 est principalement dû aux répercussions qu'a continué d'avoir la pandémie de COVID-19 au début de l'année. Le Cabinet de la Directrice générale continuera de s'efforcer de planifier les voyages de façon à respecter pleinement les délais d'achat des billets (taux de 100 %).

Tableau 1.55 **Respect des délais** 

(En pourcentage)

	2020	2021	2022	2023	2024
	(taux effectif)	(taux effectif)	(taux effectif)	(taux prévu)	(taux prévu)
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	100	100	_	100	100

## 3. Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Vienne

## Avant-propos

L'Office des Nations Unies à Vienne est fier de l'action qu'il mène pour aider l'Organisation des Nations Unies, ses États Membres et la communauté internationale dans son ensemble à trouver des solutions durables à des problèmes mondiaux complexes et à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'Office, qui est l'un des quatre sièges de l'ONU dans le monde, appuie la diplomatie multilatérale grâce à sa capacité de mobilisation, aux fonctions de protocole et de liaison politique et diplomatique qu'il assure et aux avis qu'il dispense à cet égard.

Fervent défenseur de l'innovation, de la collaboration et de la durabilité, l'Office s'attache à fournir des services administratifs et des services d'appui efficaces aux entités des Nations Unies établies à Vienne, qui contribuent collectivement à promouvoir les objectifs et les valeurs de l'ONU en Autriche, dans la région et à travers le monde. Grâce au dévouement de son personnel, l'Office assure des services de qualité dans les domaines des ressources humaines, des achats, des finances et de l'informatique, ainsi que dans d'autres domaines administratifs. Il soutient le programme de réforme lancé par le Secrétaire général, recherche et met en œuvre des solutions visant à accroître sa résilience et à privilégier davantage l'aspect coût-efficacité, et poursuit ses efforts pour réduire son empreinte carbone et promouvoir la durabilité.

L'Office est déterminé à instaurer une culture institutionnelle qui favorise la diversité et garantisse l'intégration et le traitement équitable de tous les membres de son personnel. Conformément aux objectifs arrêtés par le Secrétaire général en matière de parité des sexes, il s'efforce d'assurer une représentation équilibrée des genres parmi ses effectifs et prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats. S'inspirant des pratiques exemplaires adoptées pendant la pandémie de COVID-19, et conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, il continue d'améliorer l'accessibilité de ses installations et de ses outils et ressources en ligne au profit des membres de son personnel et des personnes handicapées qui visitent ses locaux. Il soutient également la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse, qui vise à promouvoir la participation effective des jeunes à la mise en œuvre du Programme 2030.

Dans le cadre de ses travaux et de ses activités d'information du public, l'Office incarne le multilatéralisme et les valeurs défendues par l'ONU et sensibilise l'opinion à l'importance de ces principes. Il bénéficie dans cette entreprise du soutien de longue date du pays et de la ville hôtes, qui sont des partenaires essentiels de l'action qu'il mène pour transmettre les valeurs de l'Organisation à Vienne, en Autriche et ailleurs dans le monde, et auxquels il tient à exprimer sa gratitude.

Tout en s'efforçant d'être un prestataire de services d'excellence, l'Office continuera de veiller à ce que les entités des Nations Unies à Vienne disposent des moyens nécessaires pour fournir un soutien efficace et efficient aux États Membres afin de les aider à aborder les défis mondiaux et à mettre en œuvre le Programme 2030.

La Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Vienne (Signé) Ghada Waly

23-09226 **49/249** 

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

#### Vue d'ensemble

- 1.93 Le Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Vienne apporte un appui exécutif à la Directrice générale dans l'exercice de ses fonctions de représentante du Secrétaire général en Autriche, de directrice exécutive de l'Office des Nations Unies à Vienne, dont fait partie le Service d'information des Nations Unies, et de responsable désignée des questions de sécurité pour l'Autriche. Il assure en outre la liaison avec le Gouvernement hôte et d'autres gouvernements, ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales basées à Vienne. La Directrice générale est également chargée de la direction exécutive de l'ONUDC. Le Bureau de la Directrice exécutive est intégré à celui de la Directrice générale et financé au moyen des ressources de l'ONUDC. Les fonctions du Bureau de la Directrice générale, énoncées dans la circulaire du Secrétaire général relative à l'organisation de l'Office des Nations Unies à Vienne (ST/SGB/2004/5), sont les suivantes :
  - a) aider la Directrice générale à assurer la direction exécutive et l'administration de l'Office des Nations Unies à Vienne et à coordonner les activités de ses différentes unités ;
  - b) coopérer avec le Gouvernement hôte et fournir des services de protocole pour le compte des bureaux de l'ONU à Vienne, notamment recevoir et examiner les lettres de créance des chefs des missions permanentes à Vienne et assurer la liaison avec les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social;
  - représenter le Conseiller juridique à Vienne, assister la Directrice générale pour toutes les questions juridiques et fournir des services juridiques aux entités du Secrétariat de l'ONU à Vienne;
  - d) prendre les dispositions requises pour faire représenter l'ONU aux réunions et conférences qui se tiennent à Vienne ;
  - e) agir en coordination avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Agence internationale de l'énergie atomique et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour les questions de politique générale qui intéressent l'ensemble des organismes sis à Vienne ;
  - f) assurer la liaison avec le Cabinet du Secrétaire général et les autres unités du Secrétariat au Siège.
- 1.94 On trouvera dans les tableaux 1.56 à 1.58 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.56 **Évolution des ressources financières, par objet de dépense** (En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
Postes	1 253,5	1 124,6	_	_	_	-	_	1 124,6
Autres dépenses de personnel	5,4	5,9	_	_	_	_	_	5,9
Dépenses de représentation	1,5	1,3	_	_	_	_	_	1,3
Voyages du personnel	10,8	12,8	_	_	(0,8)	(0,8)	(6,3)	12,0
Services contractuels	14,7	15,7	_	_	0,8	0,8	5,1	16,5
Frais généraux de fonctionnement	6,1	0,7	_	_	_	_	_	0,7

#### Chapitre premier Politique, direction et coordination d'ensemble

			Changements					
Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
Fournitures et accessoires	1,1	2,4	_	_	_	_	-	2,4
Mobilier et matériel	0,4	5,3	_	_	_	_	-	5,3
Total	1 293,5	1 168,7	_	-	_	_	-	1 168,7

Tableau 1.57

#### Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2023	9	1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 G(1°C) et 4 G(AC)
Effectif proposé pour 2024	9	1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 G(1°C) et 4 G(AC)

Tableau 1.58

#### Postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023	Nouveaux mandats Ajustements et mandats techniques élargis c		Autres changements	Total	Effectif proposé al pour 2024	
Administrateurs et fonctionnaires de	rang supérieur						
P-5	1	_	_	_	_	1	
P-4	2	_	_	_	_	2	
P-3	1	-	_	-	_	1	
Total partiel	4	_	-	-	-	4	
Agents des services généraux et des o	catégories apparentées						
G(1°C)	1	_	_	_	_	1	
G(AC)	4	_	_	_	_	4	
Total partiel	5	-	-	_	-	5	
Total	9	-		_	_	9	

- 1.95 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 1.59 et la figure 1.IX.
- 1.96 Comme le montre le tableau 1.59, les ressources proposées pour 2024 s'élèvent globalement à 1 168 700 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2023.

23-09226 **51/249** 

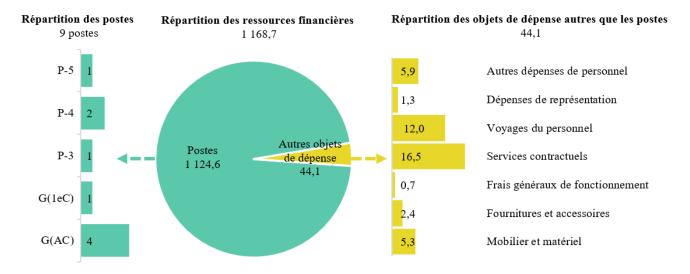
Tableau 1.59

#### Évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

					Changements			2024
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	(prévisions avant actualisation
Ressources financières, par grand	le catégorie	de dépens	es					
Postes	1 253,5	1 124,6	_	_	_	_	_	1 124,6
Autres objets de dépense	40,0	44,1	_	_	_	_	_	44,1
Total	1 293,5	1 168,7	-	_	_	-	-	1 168,7
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	_	_	_	-	_	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées		5	-	-	_	_	-	5
Total		9	-	-	_	_	-	9

Figure 1.IX Répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts) (En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



1.97 On trouvera dans le tableau 1.60 des informations sur le respect des délais d'achat des billets d'avion. Le taux de respect plus faible observé en 2022 est principalement dû aux répercussions qu'a continué d'avoir la pandémie de COVID-19 au début de l'année. Le Bureau de la Directrice générale continuera de s'efforcer d'améliorer la planification des voyages de façon à respecter les délais d'achat des billets.

Tableau 1.60

## Respect des délais

(En pourcentage)

	2020	2021	2022	2023	2024
	(taux effectif) <sup>a</sup>	(taux effectif)	(taux effectif)	(taux prévu)	(taux prévu)
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	-	100	64	100	100

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Aucun voyage n'a été effectué en 2020 en raison des restrictions de voyage liées à la COVID-19.

23-09226 **53/249** 

# 4. Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi

## **Avant-propos**

Créé en 1996, l'Office des Nations Unies à Nairobi est le plus jeune des bureaux hors Siège de l'Organisation des Nations Unies. Il demeure le seul et unique centre de conférence des Nations Unies en Afrique et dans les pays du Sud.

En sa qualité de représentante du Secrétaire général, la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi fournit des conseils et un appui sur un large éventail de questions politiques, diplomatiques et transversales concernant la région, exerce des fonctions politiques spéciales et mène des missions de représentation.

En 2024, la Directrice générale continuera d'assister le Secrétaire général sur toutes les questions de représentation et assurera la liaison avec les missions permanentes accréditées auprès de l'Organisation des Nations Unies à Nairobi. Elle demeurera également l'interlocutrice principale des autorités du pays hôte pour toutes les questions touchant le fonctionnement des bureaux des Nations Unies et de leurs organes et programmes dotés d'une administration distincte au Kenya, et la responsable désignée pour les questions ayant trait à la sûreté et à la sécurité des membres du personnel des Nations Unies et des personnes à leur charge ainsi que des biens de l'ONU au Kenya. Pour sa part, le Bureau continuera d'aider la Directrice générale à assurer toutes ses fonctions, y compris à continuer d'accroître la visibilité de l'Office des Nations Unies à Nairobi et à en moderniser les infrastructures et les installations, compte tenu de l'importance croissante que revêt ce centre de conférence mondial et dynamique, notamment en transférant à l'Office les fonctions d'appui administratif auprès d'autres entités des Nations Unies.

Siège international abritant aussi bien des bureaux régionaux que des bureaux de pays, des missions politiques spéciales et des opérations de paix, l'Office de Nairobi est l'un des centres de conférence les plus singuliers du système des Nations Unies. Considérées dans leur ensemble, les activités des entités établies à Nairobi contribuent largement à la promotion des objectifs et des valeurs de l'Organisation au Kenya, dans la région et à travers le monde.

L'Office des Nations Unies à Nairobi fournit des services d'administration et d'appui de qualité à divers programmes et mécanismes intergouvernementaux des Nations Unies et mène des activités essentielles à l'appui du Programme des Nations Unies pour l'environnement, du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents partout dans le monde. Tout au long de l'année 2024, il continuera de fournir à ses clients des services exemplaires afin de favoriser l'exécution de leurs mandats essentiels et la réalisation des objectifs de développement durable.

La Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi (Signé) Zainab Hawa **Bangura** 

23-09226 **55/249** 

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

#### Vue d'ensemble

- 1.98 Les fonctions du Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi sont décrites dans la circulaire du Secrétaire général relative à l'organisation de l'Office (ST/SGB/2009/3). La Directrice générale est responsable de toutes les activités de l'Office. Elle représente le Secrétaire général et s'acquitte de fonctions de représentation et de liaison auprès du Gouvernement hôte, des missions permanentes et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales ayant leur siège à Nairobi. Elle assure également la direction exécutive et l'administration de l'Office, notamment des services administratifs, des services de conférence et autres services d'appui et services communs, ainsi que des activités du Centre d'information des Nations Unies à Nairobi. Les attributions du Bureau de la Directrice générale sont les suivantes :
  - a) aider la Directrice générale à s'acquitter de toutes ses fonctions, y compris des responsabilités spéciales qui lui sont confiées par le Secrétaire général;
  - coopérer avec le Gouvernement hôte et assurer des services de protocole pour le compte de l'Office, notamment recevoir et examiner les lettres de créance des chefs de missions permanentes à Nairobi;
  - c) fournir des services consultatifs d'ordre juridique à l'Office, au PNUE et à ONU-Habitat ;
  - d) assurer la liaison avec le Cabinet du Secrétaire général et les autres services du Secrétariat au Siège.
- 1.99 On trouvera dans les tableaux 1.61 à 1.63 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.61 **Évolution des ressources financières, par objet de dépense** (En milliers de dollars des États-Unis)

					Changements			2024
Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	(prévisions avant actualisation
Postes	1 096,5	893,3	_	_	122,1	122,1	13,7	1 015,4
Autres dépenses de personnel	4,8	9,0	_	_	_	_	_	9,0
Dépenses de représentation	_	1,2	_	_	_	_	_	1,2
Voyages du personnel	17,5	19,3	_	_	_	_	_	19,3
Services contractuels	25,9	24,6	_	_	_	_	_	24,6
Frais généraux de fonctionnement	16,1	21,6	_	_	_	_	_	21,6
Fournitures et accessoires	0,6	1,4	_	_	_	_	_	1,4
Mobilier et matériel	5,3	7,7	_	_	_	_	_	7,7
Total	1 166,7	978,1	-	_	122,1	122,1	12,5	1 100,2

#### Tableau 1.62

#### Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2023	7	1 SGA, 1 D-1, 2 P-4 et 3 AL
Création	1	P-5
Effectif proposé pour 2024	8	1 SGA, 1 D-1, 1 P-5, 2 P-4 et 3 AL

#### Tableau 1.63

#### Postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques			Total	Effectif proposé pour 2024
Administrateurs et fonctionnaires de r	ang supérieur					
SGA	1	_	_	_	_	1
D-1	1	_	_	_	_	1
P-5	_	_	_	1	1	1
P-4	2	_	_	_	_	2
Total partiel	4	-	-	1	1	5
Agents des services généraux et des cat	tégories apparentées					_
AL	3	-	_	_	_	3
Total partiel	3	-	-	-	-	3
Total	7		_	1	1	8

- 1.100 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 1.64 à 1.66 et dans la figure 1.X.
- 1.101 Comme le montrent les tableaux 1.64 1) et 1.65 1), les ressources proposées pour 2024 s'élèvent globalement à 1 100 200 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 122 100 dollars (12,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. La variation entre dans la catégorie Autres changements.

23-09226 **57/249** 

#### Titre premier Politique, direction et coordination d'ensemble

#### Tableau 1.64

## Évolution des ressources financières, par source de financement et composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

					Changements			2024
Composante	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Po	ourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
Direction exécutive et administration	1 166,7	978,1	-	-	122,1	122,1	12,5	1 100,2
Total partiel (1)	1 166,7	978,1	_	-	122,1	122,1	12,5	1 100,2

## 2) Ressources extrabudgétaires

Composante	2022 (dépenses effectives)	2023 (estimations)	Changements Pourcentage	2024 (prévisions)
Direction exécutive et administration	189,4	282,9		282,9
Total partiel (2)	189,4	282,9		282,9
Total	1 356,1	1 261,0	122,1 9,7	1 383,1

Tableau 1.65

#### Postes proposés pour 2024, par source de financement et composante

(Nombre de postes)

#### 1) Budget ordinaire

Composante	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Effectif proposé pour 2024
Direction exécutive et administration	7	_	_	1	-	8
Total partiel (1)	7	_	_	1	_	8

## 2) Ressources extrabudgétaires

Composante	2023 (estimations)	Changements	2024 (prévisions)
Direction exécutive et administration	1	_	1
Total partiel (2)	1	1	1
Total	8	1	9

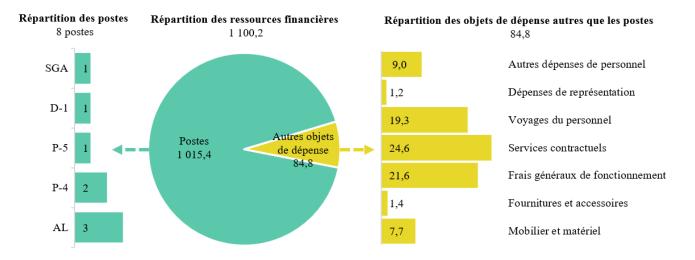
Tableau 1.66

#### Évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

				2024				
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
Ressources financières, par grand	de catégorie	de dépens	es					
Postes	1 096,5	893,3	_	_	122,1	122,1	13,7	1 015,4
Autres objets de dépense	70,2	84,8	_	_	_	_	_	84,8
Total	1 166,7	978,1	_	_	122,1	122,1	12,5	1 100,2
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	_	_	1	_	_	5
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	_	_	_	-	_	3
Total		7	-	_	1	_	_	8

Figure 1.X **Répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)**(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



## Explications concernant les variations, par facteur

#### Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

#### **Autres changements**

1.102 Comme le montrent les tableaux 1.64 1) et 1.65 1), les changements entraînent une augmentation de 122 100 dollars au titre des postes, qui tient au poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) qu'il est proposé de créer (voir l'annexe III).

23-09226 **59/249** 

#### Ressources extrabudgétaires

- 1.103 Comme le montrent les tableaux 1.64 2) et 1.65 2), les ressources extrabudgétaires se chiffreraient à 282 900 dollars. Elles s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront à appuyer le Bureau de la Directrice générale dans l'exécution de ses mandats.
- 1.104 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Bureau de la Directrice générale, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.
- 1.105 On trouvera dans le tableau 1.67 des informations sur le respect des délais d'achat des billets d'avion. Le Bureau continue de collaborer étroitement avec le Groupe des voyages, des expéditions et des visas pour réserver les billets à l'avance, sur la base d'un itinéraire préliminaire, les formalités administratives étant accomplies dans Umoja par la suite. Il s'attachera à redoubler d'efforts en vue de respecter pleinement les délais d'achat (taux de 100 %).

Tableau 1.67 **Respect des délais** 

(En pourcentage)

	2020	2021	2022	2023	2024
	(taux effectif)	(taux effectif)	(taux effectif)	(taux prévu)	(taux prévu)
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	29	40	50	100	100

# IV. Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés

## **Avant-propos**

En 2024, avec l'appui de ses partenaires sur le terrain, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés redoublera d'efforts pour encourager les parties aux conflits à signer des plans d'action et à prendre des engagements afin de combattre et de prévenir les violations graves à l'égard des enfants, collaborera avec les États Membres concernés en vue de mettre en place des dispositions érigeant en infraction les six violations graves, et renforcera les capacités aux fins de l'exécution de plans de protection et de prévention. Les partenariats avec les organismes régionaux et sous-régionaux seront renforcés afin d'élaborer des stratégies de prévention. Le Guide pratique à l'intention des médiateurs pour la protection des enfants dans les situations de conflit armé aidera à inclure systématiquement des dispositions sur la protection dans les processus de paix. Le renforcement des capacités des partenaires de l'Organisation des Nations Unies sur le terrain et l'élaboration de lignes directrices visant à améliorer la surveillance, la communication de l'information et la collaboration resteront une priorité. Le Bureau continuera également de diriger des travaux de recherche sur les sujets de préoccupation liés au mandat relatif aux enfants et aux conflits armés, qui ont été recensés dans l'étude sur l'évolution du mandat au cours de la période allant de 1996 à 2021. L'action menée par le Bureau et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance pour recueillir les meilleures pratiques en matière de réintégration des enfants libérés continuera de mobiliser un soutien en faveur de la réintégration.

Le Bureau continuera d'œuvrer en faveur de la pleine application de la Convention relative aux droits de l'enfant et de ses protocoles facultatifs, et de demander à tous les États Membres de respecter l'obligation que leur fait la loi de reconnaître toutes les personnes de moins de 18 ans comme des enfants. Il continuera également de promouvoir l'adoption d'engagements politiques tels que les Principes de Paris, les Principes de Vancouver et la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, et s'efforcera de créer des plateformes permettant aux enfants de faire entendre leur voix, afin qu'ils puissent véritablement participer à la prise de décision.

La Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés (Signé) Virginia Gamba

23-09226 **61/249** 

# A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

## Orientations générales

## Mandats et considérations générales

- 1.106 La Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés est chargée de protéger tous les enfants touchés par un conflit armé et de mener des activités de sensibilisation afin d'empêcher que les six violations graves définies par le Conseil de sécurité ne soient commises. Ces six violations graves sont le refus de l'accès humanitaire aux enfants [résolution 1261 (1999)]; le recrutement et l'utilisation d'enfants [résolution 1379 (2001)]; le meurtre ou les mutilations d'enfants [résolution 1882 (2009)]; les viols et les autres formes de violence sexuelle contre les enfants (ibid.); les attaques contre des écoles et des hôpitaux [résolution 1998 (2011)]; l'enlèvement d'enfants [résolution 2225 (2015)]. Le Bureau travaille principalement dans les situations de conflit armé ou les situations préoccupantes dont fait état le rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés. Il couvre 24 situations dans 5 zones géographiques et facilite le renforcement de la surveillance et de la communication de l'information au niveau sous-régional dans les régions du bassin du lac Tchad et du Sahel central, comme demandé par le Secrétaire général dans son rapport de 2022 sur les enfants et les conflits armés (A/76/871-S/2022/493).
- 1.107 Le mandat du Bureau découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont les résolutions 51/77 et 58/245. La Représentante spéciale a pour mandat principal : a) d'exercer une force mobilisatrice et de mener des activités de sensibilisation de haut niveau en faveur d'une meilleure protection des enfants touchés par un conflit armé ; b) de prendre la direction de la collecte d'informations sur le sort de ces enfants; c) d'encourager, de promouvoir et de mettre en avant l'élimination et la prévention des violations graves ; d) de travailler avec les partenaires de l'ONU, les États Membres, la société civile et les organismes intergouvernementaux compétents pour proposer des idées, faire des études et faciliter les débats sur les meilleures solutions propres à améliorer la protection des enfants dans les conflits armés, notamment en améliorant les mécanismes de responsabilisation ; e) d'effectuer des démarches diplomatiques auprès des parties à un conflit armé et des États Membres concernés afin d'obtenir des engagements visant à mettre fin aux violations à l'encontre des enfants et à les prévenir ; f) de faciliter le travail des acteurs de la protection de l'enfance sur le terrain par le développement et la promotion des meilleures pratiques, en veillant notamment à ce que les questions de protection de l'enfance soient incluses dans les processus de paix, à ce que des procédures de libération appropriées soient mises en place, à ce que les programmes de réintégration soient renforcés pour éviter les possibilités de ré-enrôlement, à ce que l'expertise et les capacités en matière de protection de l'enfance soient renforcées, et à ce que les plans et politiques de prévention régionaux et nationaux contre les six violations graves soient encouragés.
- 1.108 Dans sa résolution 76/147, l'Assemblée générale a prorogé le mandat de la Représentante spéciale pour une nouvelle période de quatre ans, jusqu'en 2025.

## Programme de travail

## **Objectif**

1.109 L'objectif auquel le Bureau contribue est de mettre fin aux six violations graves commises contre des enfants en temps de conflit armé en renforçant les mécanismes de protection des enfants utilisés et maltraités durant un conflit armé, en raison d'un conflit armé ou au profit d'un conflit armé, en faisant tout pour empêcher que de telles violations ne soient commises et en améliorant les mesures adoptées en vue de mieux protéger les enfants dans les situations de conflit armé, notamment en

veillant à ce qu'ils soient au centre des négociations de paix, en favorisant l'instauration de conditions optimales pour la libération et la réintégration des enfants et en prévenant leur réenrôlement.

#### Stratégie et facteurs externes pour 2024

- 1.110 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau renforcera les mécanismes de protection des enfants utilisés et maltraités durant un conflit armé, en raison d'un conflit armé ou au profit d'un conflit armé, empêchera ces violations de se produire en premier lieu et améliorera les mesures adoptées en vue de mieux protéger les enfants touchés par les conflits. Plus précisément, le Bureau assumera les tâches suivantes :
  - a) faire en sorte que les violations commises contre des enfants dans les situations de conflit armé soient bien suivies et signalées en renforçant les capacités de protection de l'enfance sur le terrain, et faciliter l'échange de renseignements afin de repérer et d'atténuer les tendances à l'utilisation et à la maltraitance d'enfants durant un conflit armé, en raison d'un conflit armé ou au profit d'un conflit armé;
  - b) renforcer ses initiatives diplomatiques auprès des parties à un conflit armé, notamment en entretenant un dialogue direct ou en organisant des visites de la Représentante spéciale dans les pays concernés, afin de promouvoir l'élimination et la prévention de l'utilisation et de la maltraitance des enfants, et continuer à plaider pour la protection des enfants touchés par les conflits et la prévention des violations graves à leur encontre au moyen d'analyses, d'efforts de sensibilisation du public et d'un appui ciblé à la réintégration, ainsi que de la création de groupes d'amis du mandat dans les États et régions touchés;
  - élaborer des plans de prévention aux niveaux local, national, sous-régional et régional, ainsi que d'autres mesures préventives, en s'appuyant sur les résolutions 2427 (2018) et 2601 (2021) du Conseil de sécurité, et inciter les États Membres à adopter des normes et des règles internationales relatives à la protection des enfants;
  - d) étudier les meilleures pratiques issues des activités en cours pour mettre fin aux violations graves commises à l'encontre des enfants, et encourager la poursuite de campagnes ciblées de sensibilisation dans tous les pays et régions où il existe un conflit armé actif, et, autant que possible, dans toutes les langues officielles de l'Organisation;
  - e) élaborer des programmes d'études avec des partenaires, organiser des stages de formation pour le personnel de défense et de sécurité et contribuer au renforcement des capacités des structures de gouvernance, des établissements universitaires et de la société civile ;
  - f) mener des études sur les six violations graves, fournir des directives permettant de les surveiller, favoriser un débat général sur les besoins de réintégration en passant par la Coalition mondiale pour la réintégration des enfants soldats et encourager la prise en compte des questions de protection de l'enfance dans les processus de paix au moyen du « Guide pratique à l'intention des médiateurs pour la protection des enfants dans les situations de conflit armé » ;
  - g) organiser des séminaires, des ateliers, des conférences et d'autres réunions pertinentes, auxquelles il participera, afin de faire connaître les meilleures pratiques en matière de protection de l'enfance et de prévention ainsi que les meilleures normes internationales proposées pour la protection et la libération des enfants victimes des six violations graves ;
  - h) renforcer les capacités d'analyse des données et de gestion de l'information afin de mieux cerner les besoins de protection différents des enfants, notamment en fonction de leur âge, de leur sexe et de leur handicap potentiel, qu'ils soient en situation de déplacement, déplacés à l'intérieur du pays, réfugiés ou victimes de la traite transfrontalière, ainsi que les facteurs susceptibles d'exacerber leur vulnérabilité, tels que les changements climatiques, la pauvreté et les inégalités, la prolifération et le trafic d'armes, les effets des mines terrestres, des restes

23-09226 **63/249** 

explosifs de guerre et des engins explosifs improvisés, et les incidences des nouvelles technologies.

- 1.111 Les produits et activités prévus devraient aider les États Membres à atteindre les objectifs de développement durable, notamment les objectifs 3, 4, 5 et 8, en particulier la cible 8.7 sur l'élimination du travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et l'objectif 16, en particulier la cible 16.2 sur l'élimination de la maltraitance, de l'exploitation et de la traite, et de toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.
- 1.112 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
  - a) diminution du nombre de violations commises à l'encontre des enfants en temps de conflit armé et augmentation du nombre d'enfants libérés par les forces et les groupes armés et ensuite réintégrés, qu'ils aient été rapatriés ou retirés des situations de conflit armé, conformément aux engagements pris dans les plans d'action et les protocoles de transfert de responsabilités et de libération, à d'autres engagements et aux pratiques convenues d'un commun accord ;
  - b) mise en place, aux niveaux national et régional, de systèmes de protection et de prévention et de mécanismes d'établissement des responsabilités plus solides s'appuyant sur des procédures de justice et de réparation, ainsi que sur des mesures correctives, et associant les États Membres, pour combler les lacunes en matière de connaissances, de normes et de procédures communes concernant le traitement des enfants menacés;
  - c) renforcement des efforts visant à protéger les enfants, notamment ceux qui sont menacés par la violence intercommunautaire et l'apparition de nouvelles parties à un conflit armé, ainsi que les groupes d'enfants à risque;
  - d) renforcement de la capacité des pouvoirs publics en matière de réduction des risques afin qu'ils puissent prévenir les violations et garantir l'égalité d'accès à l'éducation et la continuité de l'éducation pendant les conflits ;
  - e) établissement d'un consensus politique international sur le fait que tous les enfants libérés, y compris ceux rapatriés ou retirés des zones de conflit armé, doivent bénéficier d'un soutien ciblé, systématique et durable à la réintégration, et que les questions de protection de l'enfance doivent être incluses dans tous les processus de paix, afin de briser le cycle de la violence;
  - f) renforcement des capacités des États Membres et des équipes spéciales de pays des Nations Unies chargées de la surveillance et de la communication de l'information et de leurs équivalents dans les pays où aucun mécanisme de surveillance et de communication de l'information n'est en place pour aider les enfants et les populations vulnérables sur le terrain;
  - g) renforcement de la participation des enfants à la prise de décision sur des questions qui les concernent, telles que leurs besoins en matière de protection et de réintégration, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant.
- 1.113 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
  - a) L'environnement politique reste propice au renforcement des mesures prises pour éliminer et prévenir les violations commises contre des enfants touchés par un conflit armé dans toutes les situations concernées par l'action engagée en faveur de ces enfants ;
  - b) La dynamique des conflits armés contemporains dans lesquels les enfants sont généralement victimes permet de suivre et de favoriser la mise en œuvre de ces mesures ;
  - c) Les négociateurs et médiateurs participant à des processus de paix et à des dialogues nationaux veillent à ce que des dispositions portant sur la protection des enfants en temps de conflit armé soient prévues et à ce que les enfants soient placés au cœur de ces processus.
- 1.114 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Bureau continuera de mobiliser un appui en faveur de la protection des enfants dans les

conflits armés, notamment en collaborant avec les États Membres et les groupes d'amis des enfants touchés par les conflits armés, afin que la situation tragique des enfants touchés par le conflit reste au centre des priorités politiques mondiales, et d'encourager la ratification et la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant et de son protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, ainsi que l'adoption d'engagements politiques ; il renforcera les partenariats avec les acteurs régionaux et sous-régionaux aux fins de l'adoption de mesures visant à prévenir les violations graves, notamment avec l'Union africaine, l'Union européenne, la Ligue des États arabes, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, et il établira des ponts avec les acteurs de la médiation pour promouvoir la prise en compte des questions de protection de l'enfance dans les processus de médiation et de paix. En outre, le Bureau continuera de travailler en étroite collaboration avec les organisations de la société civile, les populations, les universités et les instituts de recherche afin de développer les compétences sur la protection des enfants dans les conflits armés et de mieux faire connaître cette question.

- En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau continuera de soutenir les équipes spéciales de pays chargées de la surveillance et du signalement des violations graves commises contre des enfants et de dialoguer avec les parties aux conflits pour promouvoir l'adoption de mesures visant à faire cesser et à prévenir ces violations, notamment au moyen d'initiatives de sensibilisation et de renforcement des capacités ; il élaborera des lignes directrices dans le cadre du Groupe technique de référence du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé, groupe interorganisations réunissant le Bureau, l'UNICEF, le Département des opérations de paix et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, afin de fournir des orientations aux partenaires des Nations Unies chargés d'exécuter le mandat sur le terrain ; il facilitera l'échange d'informations au sein de l'Équipe spéciale pour la question du sort des enfants en temps de conflit armé au Siège de l'Organisation des Nations Unies. En outre, il continuera de renforcer sa coopération avec le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, par l'échange d'informations, la diffusion de messages communs et l'organisation de manifestations et d'initiatives conjointes.
- 1.116 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. En 2024, le Bureau continuera d'intégrer les questions de genre dans les activités du mécanisme de surveillance et de communication de l'information, afin de renforcer la prise en compte de ces questions dans ses analyses sur les violations graves commises contre les enfants en temps de conflit armé, notamment en améliorant l'analyse des données et en facilitant les activités de renforcement des capacités de ses partenaires sur le terrain. À cet égard, il poursuivra la mise en place d'une formation sur l'analyse des questions de genre à l'intention des équipes spéciales de pays, qui a été élaborée en 2023 en collaboration avec l'UNICEF. Par ailleurs, la Représentante spéciale continuera d'œuvrer pour protéger l'éducation des filles contre les attaques, notamment dans le cadre de l'approbation et de la mise en œuvre de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. En outre, le Bureau veillera à ce que les différences entre les filles et les garçons soient mises en évidence dans les plateformes qu'il créé, en concertation avec ses partenaires, pour faire entendre la voix des enfants dans les instances compétentes.
- 1.117 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Bureau continuera de renforcer l'action qu'il mène pour répondre aux besoins particuliers des enfants handicapés en matière de protection. Les conflits armés touchent les enfants handicapés de manière disproportionnée. En outre, les blessures et les autres expériences traumatisantes subies par de nombreux enfants pendant les conflits armés, notamment en raison de violations graves, peuvent entraîner des conséquences à long terme et différentes formes de handicaps mentaux et physiques, ce qui pose des problèmes supplémentaires pour la réadaptation et la réintégration des enfants. Dans ce contexte, le Bureau publiera en 2023 une étude sur l'incidence des six violations graves sur les enfants handicapés dans les conflits armés afin de mieux comprendre l'impact des conflits armés sur

23-09226 **65/249** 

les enfants handicapés, compte tenu de leurs besoins particuliers, et d'orienter les mesures de prévention, les interventions en matière de protection et les services de réintégration. En 2024, le Bureau s'appuiera sur cette étude pour diffuser ses conclusions et encourager ses partenaires à mettre en œuvre ses recommandations, notamment en ce qui concerne l'identification des enfants handicapés, la collecte et la vérification de données sur les violations graves commises contre des enfants handicapés et l'élaboration de mesures de prévention, d'intervention et de réintégration plus inclusives. Le Bureau poursuivra également ses activités de sensibilisation au sort des enfants handicapés en temps de conflit armé et continuera d'appliquer sa stratégie d'inclusion du handicap.

## Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

- 1.118 La poursuite de la pandémie en 2022 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, en particulier en raison des flambées localisées et soudaines de la COVID-19 qui ont compliqué la collaboration avec les parties aux conflits sur le terrain. Certaines activités, telles que des événements et des réunions, se sont tenues virtuellement, notamment une manifestation parallèle qui a été organisée en ligne par le Bureau et le Comité des droits de l'enfant en marge de la quarante-sixième session du Conseil des droits de l'homme.
- 1.119 En outre, pour aider les États Membres à faire face à la pandémie, le Bureau s'est fondé sur ses objectifs d'ensemble et a fourni des données et des orientations générales afin de guider les interventions menées sur le terrain, et a notamment publié en 2022 une étude de suivi sur les effets à moyen et à long terme de la pandémie sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé.
- 1.120 Le Bureau continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie, notamment par les moyens suivants : organisation d'activités de renforcement des capacités en ligne pour les partenaires des Nations Unies sur le terrain et d'autres acteurs, notamment les représentants des États Membres et les parties à un conflit ; collaboration à distance avec les parties à des conflits afin de maintenir tous les plans d'action sur la bonne voie et de préconiser l'élaboration et la signature de nouveaux plans d'action pour mettre fin aux violations ou les prévenir ; participation virtuelle à des événements et réunions. Le Bureau continuera de recourir à des méthodes de travail en ligne ou à distance pour remplacer les déplacements, chaque fois que possible et selon qu'il conviendra.

#### Activités d'évaluation

- 1.121 L'évaluation thématique de l'appui apporté par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies à la réalisation des objectifs de développement durable, qui a été menée à bien en 2022, a orienté l'établissement du plan-programme pour 2024.
- 1.122 Il a été tenu compte des résultats et des enseignements de l'évaluation mentionnée plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2024. Par exemple, sur la base des conclusions de l'évaluation, qui ont mis en évidence les besoins des États Membres en matière d'appui au renforcement des capacités, et d'observations similaires que les partenaires sur le terrain ont communiquées au Bureau, l'accent a été mis sur l'élaboration et l'organisation d'activités de renforcement des capacités dans le projet de budget-programme pour 2024.
- 1.123 Il est prévu de procéder aux évaluations ci-après en 2024 :
  - a) Rapport biennal du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur le renforcement du rôle de l'évaluation et la meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale (période d'évaluation 2022-2023);

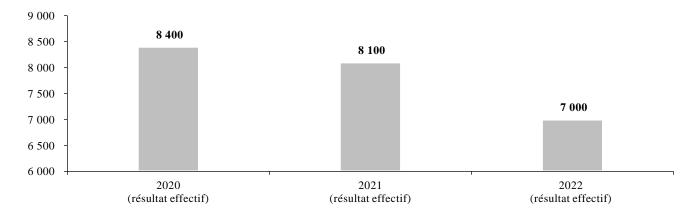
b) Évaluation thématique du BSCI sur la question des enfants et des conflits armés dans les opérations de maintien de la paix.

#### Exécution du programme en 2022

#### Diminution soutenue du nombre de cas confirmés de refus d'accès humanitaire aux enfants

- 1.124 Le nombre de cas vérifiés de refus d'accès humanitaire aux enfants, qui est l'une des six violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé recensées par le Conseil de sécurité, a continué de diminuer en 2022, malgré la détérioration du contexte politique, de la sécurité et des conditions climatiques dans plusieurs situations relevant du programme sur les enfants et les conflits armés et l'ajout de trois nouvelles situations préoccupantes qui ont fait l'objet d'une surveillance et de rapports en 2022, par rapport à 2020 et 2021. Cette stabilisation montre bien le rôle essentiel que le mandat sur les enfants et les conflits armés a joué en contribuant à protéger les enfants contre les violations graves et à prévenir ces violations. Le dialogue entretenu par le Bureau avec les parties aux conflits, ainsi que les activités de sensibilisation menées aux niveaux international, régional et national, ont conduit à la signature et à la mise en œuvre par les forces et les groupes armés de plans d'action, de plans de prévention et d'autres engagements visant à éliminer et à prévenir les cas de refus d'accès humanitaire à des enfants, ce qui a permis d'apporter une aide vitale aux enfants et d'atténuer l'impact que les conflits ont sur eux.
- 1.125 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir figure 1.XI).

Figure 1.XI Mesure des résultats : nombre de cas confirmés de refus d'accès humanitaire aux enfants (annuel)



#### Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : augmentation du nombre de nouveaux plans d'action et d'autres engagements signés entre l'Organisation des Nations Unies et des parties à un conflit armé pour mettre fin aux violations commises contre des enfants et les prévenir, y compris de nouveaux plans d'action globaux couvrant les six violations graves

#### Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

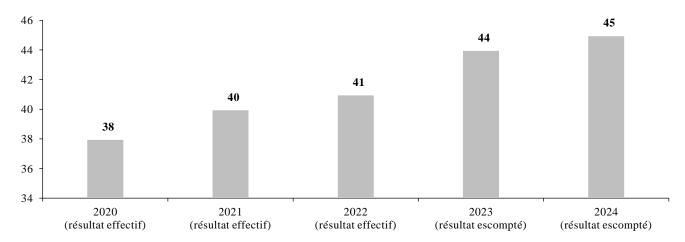
1.126 Le travail effectué dans le cadre du programme a facilité la signature de 41 plans d'action communs et d'autres engagements, y compris de plans d'action globaux couvrant les six violations graves, soit 1 de moins que la cible fixée, à savoir 42. La cible n'a pas été atteinte car la situation politique et les conditions de sécurité se sont détériorées en 2022, notamment en raison de la multiplication et de l'intensification des conflits armés, ainsi que de l'incidence durable de la pandémie de COVID-19. Les problèmes de sécurité ont entraîné des difficultés d'accès pour les acteurs de la

23-09226 **67/249** 

protection de l'enfance et entravé la collaboration avec les parties aux conflits. Ces facteurs ont limité les possibilités de signature de nouveaux plans d'action et d'autres engagements en 2022.

1.127 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 1.XII).

Figure 1.XII Mesure des résultats : nombre de plans d'action communs et d'autres engagements, y compris de plans d'action globaux, couvrant les six violations graves (résultat cumulé)



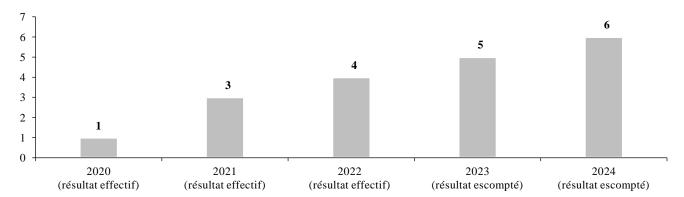
Résultat 2 : augmentation du nombre de plans de prévention signés, y compris de plans nationaux, régionaux et sous-régionaux, et d'autres mesures visant à prévenir les violations graves contre des enfants et à garantir l'égalité d'accès à l'éducation et la continuité de l'éducation en période de conflit

#### Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 1.128 Le travail effectué dans le cadre du programme a facilité l'élaboration de quatre plans de prévention et d'autres mesures préventives visant à empêcher les violations graves contre des enfants en période de conflit ou à garantir l'égalité d'accès à l'éducation et la continuité de l'éducation pendant les conflits, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 1.129 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 1.XIII).

Figure 1.XIII

Mesure des résultats : nombre de plans de prévention et autres mesures préventives visant à empêcher les violations graves contre des enfants en période de conflit ou à garantir l'égalité d'accès à l'éducation et la continuité de l'éducation pendant les conflits (résultat cumulé)



## Résultat 3 : augmentation du nombre d'enfants libérés des forces et groupes armés Projet de plan-programme pour 2024

1.130 Le recrutement et l'utilisation d'enfants dans un conflit est l'une des six violations graves commises sur la personne d'enfants en temps de conflit armé que le Bureau surveille et sur laquelle il fait rapport, tout en dialoguant avec les parties à des conflits pour faire cesser et prévenir cette violation grave et obtenir la libération d'enfants par la voie d'un transfert menant à des possibilités de réintégration. Compte tenu de la fréquence de cette violation et de ses effets dévastateurs sur le bienêtre et le développement des enfants, la plupart des plans d'action, des plans de prévention et des autres engagements signés entre l'Organisation des Nations Unies et des parties à un conflit prévoient la libération d'enfants, l'adoption de protocoles de transfert visant à faciliter la remise rapide des enfants aux services de protection de l'enfance dans des conditions de sécurité et l'adoption de mesures visant à prévenir de futurs cas de recrutement et d'utilisation d'enfants. Les efforts de médiation, les processus de paix et les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration permettent également d'obtenir des parties à un conflit qu'elles s'engagent à libérer des enfants et à les remettre à des services de réintégration. Dans ce contexte, le Bureau s'entretient directement avec les parties à des conflits afin de les encourager régulièrement à adopter des plans d'action et d'autres engagements visant à faire cesser et empêcher le recrutement et l'emploi d'enfants, et à faciliter leur libération et leur transfert ; il recense les obstacles à la surveillance, à la vérification et à l'établissement de rapports, et aide les partenaires des Nations Unies sur le terrain à resserrer leur collaboration avec les parties aux conflits. Il a également élaboré le Guide pratique à l'intention des médiateurs pour la protection des enfants dans les situations de conflit armé, afin de donner des outils aux médiateurs pour qu'ils puissent intégrer plus systématiquement les questions de protection de l'enfance dans leurs efforts de négociation avec les parties à un conflit, dans le cadre des processus de médiation, de paix ou de cessez-le-feu. Enfin, en collaboration avec l'UNICEF, le Bureau a créé la Coalition mondiale pour la réintégration des enfants soldats, qui mène des activités de recherche et fournit des données probantes, le but étant de faciliter la fourniture de services de réintégration durables et adaptés aux enfants précédemment associés à des forces armées ou à des groupes armés.

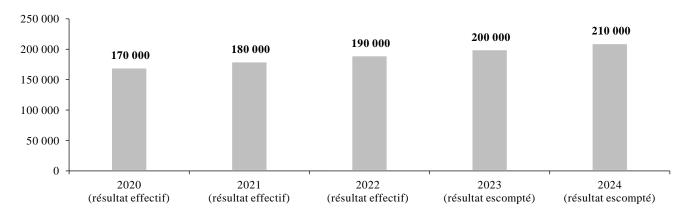
#### Enseignements tirés et changements prévus

1.131 Si l'on se base sur l'expérience des partenaires, qui exécutent des programmes de réintégration depuis plusieurs années, et sur les travaux de recherche menés par le Bureau dans le cadre de la Coalition mondiale pour la réintégration des enfants soldats, l'enseignement tiré est le suivant : la libération d'enfants, leur transfert à des services de protection de l'enfance et la mise en œuvre de programmes de réintégration durables et adaptés, qui tiennent compte des besoins différenciés des enfants, sont des outils décisifs de consolidation de la paix qui permettent d'empêcher une reprise du conflit et de jeter les bases de la reconstruction après un conflit, ce qui favorise, à terme, l'instauration d'une paix et d'un développement durables. Compte tenu de cet enseignement, le Bureau redoublera d'efforts pour dialoguer directement avec les parties à un conflit ou pour aider les entités des Nations Unies sur le terrain – notamment par des activités de développement des capacités et de sensibilisation visant à renforcer la présence des services de protection de l'enfance à collaborer plus étroitement avec ces parties pour obtenir la libération et le transfert d'enfants. Il organisera des séances de formation, des ateliers et d'autres initiatives de renforcement des capacités à l'intention des parties à un conflit pour faciliter l'adoption d'instructions permanentes sur la libération et le transfert d'enfants et la mise en place de mesures visant à empêcher le recrutement et l'utilisation d'enfants, et il diffusera et traduira en termes opérationnels son guide pratique à l'intention des médiateurs pour la protection des enfants dans les situations de conflit armé afin qu'il soit utilisé par les acteurs de la médiation, notamment dans le cadre d'une coopération accrue avec les organisations régionales et sous-régionales. Il mènera des activités de recherche et s'appuiera sur les enseignements retenus et les meilleures pratiques afin de mobiliser des financements durables en faveur des services de réintégration et de faciliter l'élaboration de programmes de réintégration qui tiennent compte de l'âge, du genre et des capacités des enfants.

23-09226 **69/249** 

1.132 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 1.XIV).

Figure 1.XIV Mesure des résultats : nombre d'enfants libérés des forces et groupes armés depuis 2000 (résultat cumulé)



## Textes des organes délibérants définissant les mandats

1.133 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

## Résolutions de l'Assemblée générale

51/77 58/245	Les droits de l'enfant  Bureau de la Représentante spéciale du  Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés	76/147	Droits de l'enfant					
Résolutions du Conseil de sécurité								
1261 (1999)		1998 (2011)						
1314 (2000)		2068 (2012)						
1379 (2001)		2143 (2014)						
1460 (2003)		2225 (2015)						
1539 (2004)		2427 (2018)						
1612 (2005)		2467 (2019)						
1882 (2009)		2601 (2021)						

#### **Produits**

1.134 On trouvera dans le tableau 1.68 les produits retenus pour le programme.

Tableau 1.68

Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Ca	tégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023			
A.	Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts	š					
	Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	14	14	14	15		
	1. Rapport annuel destiné à l'Assemblée générale	1	1	1	1		
	2. Rapport annuel destiné au Conseil de sécurité	1	1	1	1		
	3. Rapport annuel destiné au Conseil des droits de l'homme	1	1	1	1		
	4. Notes horizontales globales destinées au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés	4	4	4	4		
	5. Rapports sur des situations particulières destinés au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés	7	7	7	8		
	Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	5	5	5	5		
	Réunions ou séances :						
	6. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1		
	7. Cinquième Commission	1	1	1	1		
	8. Assemblée générale	1	1	1	1		
	9. Conseil de sécurité	1	1	1	1		
	10. Conseil des droits de l'homme	1	1	1	1		
В. (	Création et transfert de connaissances						
	Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	10	10	10	12		
	11. Formation destinée à des acteurs de la protection de l'enfance et aux équipes spéciales de pays (surveillance et information)	10	10	10	12		
	Publications (nombre de publications)	2	2	2	2		
	12. Études, rapports et autres publications relatifs aux enfants et aux conflits armés	2	2	2	2		
	Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	1	1	1		
	13. Directives techniques sur les six violations graves commises à l'égard des enfants	1	1	1	1		
	Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête (nombre de missions)	6	7	8	9		
	14. Missions dans des situations relevant du programme sur les enfants et les conflits armés	6	7	8	9		

#### C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause: réunions d'information et consultations avec les États membres du Conseil de sécurité (15 États Membres) et une vingtaine d'autres États Membres; réunions d'information et consultations avec quelque 4 organisations régionales et sous-régionales jouant un rôle dans la prévention des violations graves commises à l'égard des enfants; conseils techniques sur des questions de politique générale aux responsables des services de l'État et aux responsables régionaux traitant des questions de protection de l'enfance; missions de sensibilisation (7 lieux).

#### D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information: orateur ou présentateur principal lors de 60 manifestations de haut niveau, manifestations organisées par des organisations non gouvernementales ou la société civile, retraites, colloques, tables rondes ou forums (moyenne annuelle) sur des questions relatives aux enfants et aux conflits armés; supports de communication multimédias, notamment brochures d'information, destinés aux responsables des services de l'État et aux responsables régionaux, ainsi qu'au grand public, aux niveaux mondial, régional et national.

23-09226 **71/249** 

Produits Produits Produits Produits Produits Catégorie et sous-catégorie prévus : 2022 livrés : 2022 prévus : 2023 prévus : 2024

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués et conférences de presse ; entretiens ; déclarations préenregistrées.

Plateformes numériques et contenus multimédias : sites Web et comptes de médias sociaux.

# B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

#### Vue d'ensemble

1.135 On trouvera dans les tableaux 1.69 à 1.71 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.69 Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense (En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements					2024
Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques		Autres changements	Total	Pourcentage	(prévisions avant actualisation des coûts)
Postes	1 930,8	2 314,9	_	_	270,5	270,5	11,7	2 585,4
Autres dépenses de personnel	283,9	271,5	_	_	_	_	_	271,5
Dépenses de représentation	_	0,9	_	_	_	_	_	0,9
Voyages du personnel	74,5	118,2	_	_	_	_	-	118,2
Services contractuels	61,8	23,2	_	_	_	_	-	23,2
Frais généraux de fonctionnement	9,4	16,7	_	_	_	_	_	16,7
Fournitures et accessoires	0,5	1,8	_	_	_	_	-	1,8
Mobilier et matériel	2,6	6,6	_	_	-	_	_	6,6
Total	2 363,5	2 753,8	_	-	270,5	270,5	9,8	3 024,3

Tableau 1.70 Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024 (Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2023	11	1 SGA, 2 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 1 G(1°C) et 2 G(AC)
Transformation	1	Transformation de 1 poste (P-5)
Réaffectation	_	Réaffectation de 1 poste (P-4)
Effectif proposé pour 2024	12	1 SGA, 3 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 1 G(1°C) et 2 G(AC)

Tableau 1.71

Postes proposés, par catégorie et par classe (Nombre de postes)

Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Effectif proposé pour 2024
Administrateurs et fonctionn	aires de rang supérieur					
SGA	1	_	_	_	_	1
P-5	2	_	_	1	1	3
P-4	2	_	_	_	_	2

23-09226 **73/249** 

		Changements					
Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Effectif proposé pour 2024	
P-3	3	_	-	_	-	3	
Total partiel	8	_	-	1	1	9	
Agents des services généraux	et des catégories apparentées						
G(1°C)	1	_	_	_	-	1	
G(AC)	2	_	_	_	_	2	
Total partiel	3	_	_	_	_	3	
Total	11	_	_	1	1	12	

- 1.136 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 1.72 à 1.74 et dans la figure 1.XV.
- 1.137 Comme le montrent les tableaux 1.72 1) et 1.73 1), les ressources proposées pour 2024 s'élèvent globalement à 3 024 300 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 270 500 dollars (9,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. La variation entre dans la catégorie Autres changements.

Tableau 1.72 **Évolution des ressources financières, par source de financement et composante** (En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

					Changements			2024
Composante	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Po	urcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
Programme de travail	2 363,5	2 753,8	_	-	270,5	270,5	9,8	3 024,3
Total partiel (1)	2 363,5	2 753,8	_	-	270,5	270,5	9,8	3 024,3

#### 2) Ressources extrabudgétaires

	2022 (dépenses effectives)	2023 (estimations)	Changements Pourcentage (j	2024 prévisions)
Programme de travail	1 931,3	2 363,1	(181,8) (7,7)	2 181,3
Total partiel (2)	1 931,3	2 363,1	(181,8) (7,7)	2 181,3
Total	4 294,8	5 116,9	88,7 1,7	5 205,6

#### Tableau 1.73

# Postes proposés pour 2024, par source de financement et composante

(Nombre de postes)

# 1) Budget ordinaire

Composante	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	E Total	ffectif proposé pour 2024
Programme de travail	11	-	-	1	1	12
Total partiel (1)	11	-	-	1	1	12
2) Ressources extr	rabudgétaires					
	2023					2024

Composante	2023 (estimations)	Changements	(prévisions)
Programme de travail	4	-	4
Total partiel (2)	4	-	4
Total	15	1	16

Tableau 1.74 **Évolution des ressources financières et des postes** 

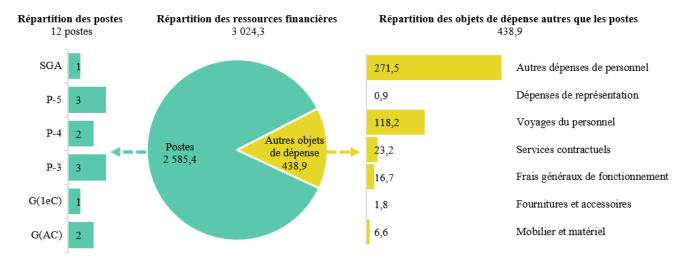
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

			Changements					2024
	2022 (dépenses effectives)		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
Ressources financières, par grand	de catégorie d	e dépenses						
Postes	1 930,8	2 314,9	_	_	270,5	270,5	11,7	2 585,4
Autres objets de dépense	432,7	438,9	_	_	_	_	_	438,9
Total	2 363,5	2 753,8	_	_	270,5	270,5	9,8	3 024,3
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		8	_	_	1	1	12,5	9
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	-	_	_	_	-	3
Total		11	_	_	1	1	9,1	12

23-09226 **75/249** 

Figure 1.XV Répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



## Explications concernant les variations, par facteur

## Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

#### **Autres changements**

1.138 Comme le montrent les tableaux 1.72 1) et 1.73 1), les changements entraînent une augmentation de 270 500 dollars, qui tient au fait qu'il est proposé de transformer un poste de spécialiste des questions politiques (P-5) qui était auparavant financé au moyen des ressources extrabudgétaires, et à la proposition de réaffecter un poste de spécialiste de la gestion de programme (P-4) et d'en faire un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) (voir annexe III).

#### Ressources extrabudgétaires

- 1.139 Comme le montrent les tableaux 1.72 2) et 1.73 2), les ressources extrabudgétaires se chiffreraient à 2 181 300 dollars. Elles s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et permettront de contribuer à l'exécution des mandats, notamment en facilitant le renforcement des capacités et des compétences du Bureau ; elles permettront d'aider les équipes spéciales de pays chargées de la surveillance et de la communication de l'information sur le terrain à élaborer des plans d'action, à mieux sensibiliser le public et à lancer des campagnes d'information ; elles serviront en outre à améliorer les analyses, les évaluations et les interventions menées pour faire face aux nouvelles tendances en ce qui concerne les violations des droits des enfants dans les conflits armés. La diminution d'un montant estimé à 181 800 dollars s'explique essentiellement par l'interruption du financement provenant des donateurs.
- 1.140 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Bureau, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.
- 1.141 On trouvera dans le tableau 1.75 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Bien que le Bureau fasse tout son possible pour veiller à ce que la réservation de billets se fasse dans les délais prescrits, cela n'est pas toujours possible en raison de circonstances imprévues, comme le fait que des invitations à des manifestations de haut niveau organisées par des États Membres ou des organisations régionales sont parfois reçues moins de trois semaines avant la manifestation. En outre, en raison de la nature du mandat du Bureau, il arrive que des occasions et des ouvertures politiques surgissent de manière inattendue, ce qui oblige

#### Chapitre premier Politique, direction et coordination d'ensemble

le personnel à se déplacer à la dernière minute pour en tirer parti et faire progresser l'exécution du mandat. Le Bureau continuera d'améliorer la planification des voyages afin de mieux respecter les délais d'achat des billets.

Tableau 1.75 **Respect des délais** 

(En pourcentage)

	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux effectif)	2023 (taux prévu)	2024 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	42	55	50	100	100

23-09226 **77/249** 

# V. Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit

# **Avant-propos**

La violence sexuelle liée aux conflits continue d'être utilisée comme tactique de guerre et de terreur pour détruire des vies et défaire les liens tissés au sein de familles, de communautés, voire de populations dans leur entièreté. Directement axée sur les personnes et les communautés, la violence sexuelle est ainsi particulièrement peu coûteuse et efficace dans les situations de conflit armé. Depuis 2008, d'importants progrès ont été accomplis s'agissant d'encourager une prise de conscience globale des dangers posés par ce type de sévices, lesquels constituent une menace permanente pour la sécurité collective et un obstacle au rétablissement de la paix. Ce changement de paradigme et de perspective a été mis en lumière par l'adoption de diverses résolutions substantielles, allant de la résolution 1820 (2008) à la résolution 2467 (2019) du Conseil de sécurité, dans lesquelles on a réclamé que les violences sexuelles liées aux conflits soient traitées comme un problème de sécurité exigeant la prise de mesures de sécurité opérationnelles, le renforcement de la justice et la prestation de services.

En 2024, le Bureau continuera de dialoguer avec les parties à des conflits en vue de l'adoption d'engagements assortis de délais en matière de lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits, et veillera à la cohérence des mesures prises et à leur coordination, au moyen de la structure intégrée imaginée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1888 (2009). Il continuera en outre d'accroître ses efforts visant à faire appliquer la justice et à garantir que les auteurs de crimes de violence sexuelle aient à répondre de leurs actes, à promouvoir la mise en œuvre de mesures structurelles et opérationnelles de prévention de la violence sexuelle liée aux conflits, et à encourager la coopération avec le Conseil, dans le cadre notamment des régimes de sanctions de l'Organisation.

La Secrétaire générale adjointe et Représentante spéciale du Secrétaire général (Signé) Pramila Patten

23-09226 **79/249** 

# A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

# Orientations générales

## Mandats et considérations générales

- 1.142 Le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a pour mission d'assurer une direction cohérente et stratégique des actions menées en vue de prévenir l'utilisation de la violence sexuelle comme arme de guerre ou tactique de terrorisme et d'y remédier, ainsi que d'engager la concertation avec les responsables des secteurs de la justice et de la sécurité, l'ensemble des parties aux conflits armés, la société civile et les personnes rescapées de tels crimes.
- 1.143 Son mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 65/259, par laquelle le Bureau a été établi dans le sillage de l'adoption de la résolution 1888 (2009) du Conseil de sécurité, qui portait création du mandat de Représentant(e) spécial(e). Conformément à la résolution 1888 (2009), et le constat ayant été établi que l'attention prêtée aux violences sexuelles liées aux conflits, dont une partie n'est jamais dénoncée, reste insuffisante, le rôle de la Représentante spéciale et de son bureau consiste, entre autres, à : a) donner la parole aux victimes et aux populations touchées ; b) mobiliser la volonté politique de la communauté internationale en incitant cette dernière à agir, notamment pour mettre fin à l'impunité des auteurs de violations ; c) favoriser la collaboration et les partenariats et élargir le cercle des parties intéressées ; d) coordonner les initiatives de sensibilisation et l'exécution des programmes, en particulier au sein du système des Nations Unies ; e) veiller à ce que l'action menée à tous les niveaux soit fondée sur des données plus fiables et plus complètes concernant les violences sexuelles commises en période de conflit; f) diffuser des informations et des connaissances sur les stratégies de lutte contre les violences sexuelles commises en période de conflit, ainsi que sur les pratiques exemplaires suivies dans ce domaine.
- 1.144 Le mandat du Bureau découle des priorités arrêtées par le Conseil de sécurité dans ses résolutions pertinentes, notamment les résolutions 1820 (2008), 1888 (2009), 1960 (2010), 2106 (2013) et 2467 (2019), ainsi que dans des résolutions visant spécifiquement tel ou tel pays ou des résolutions assorties de sanctions faisant explicitement référence à la violence sexuelle en temps de conflit et au mandat du (de la) Représentant(e) spécial(e). En vertu des résolutions 2331 (2016) et 2388 (2017) du Conseil, les activités du Bureau ont par ailleurs été élargies aux domaines de la lutte contre le terrorisme et contre la traite d'êtres humains et visent désormais également à sensibiliser les acteurs de la sécurité et de la justice concernés.

# Programme de travail

#### **Objectif**

1.145 L'objectif auquel le Bureau contribue est de prévenir et d'éradiquer la violence sexuelle comme tactique de guerre et de terrorisme et d'améliorer la fourniture de services multisectoriels aux personnes rescapées.

#### Stratégie et facteurs externes pour 2024

- 1.146 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau continuera :
  - a) De travailler avec les parties à des conflits et d'autres parties prenantes pour prévenir la violence sexuelle liée aux conflits en mettant l'accent sur la justice et l'établissement des responsabilités s'agissant de ces crimes en tant qu'éléments fondamentaux de dissuasion et de

- prévention, notamment en dialoguant avec les acteurs de la justice et de la sécurité dans les pays concernés ;
- b) De collaborer avec les États Membres au niveau mondial, notamment dans le cadre des travaux du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, et d'encourager les pays où la situation l'exige à prendre en main et à diriger les interventions visant à contrer la violence sexuelle liée aux conflits et à en assumer la responsabilité;
- c) D'adopter une approche axée sur les personnes rescapées dans la mise en œuvre de tous les aspects du mandat, conformément à la résolution 2467 (2019) du Conseil de sécurité et en coordination avec les personnes ayant subi des violences sexuelles, la société civile, les organisations régionales, les opérations de paix des Nations Unies et les autres entités compétentes des Nations Unies, en particulier au niveau des pays;
- d) D'élargir le cercle des parties prenantes et d'encourager la prise de mesures concertées et coordonnées par un large éventail d'acteurs, aux niveaux international, régional et national, notamment par le truchement de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, un réseau composé de 24 entités des Nations Unies, et de l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles, qui travaillent sous la direction stratégique de la Représentante spéciale;
- e) D'axer ses activités de sensibilisation sur la réalisation des objectifs de développement durable nos 5 et 16 et sur l'affectation adéquate des ressources des donateurs à la mise en œuvre de stratégies de prévention et à la fourniture de services multisectoriels aux personnes rescapées.
- 1.147 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
  - a) Adoption d'engagements concrets et limités dans le temps visant à prévenir et à traiter les cas de violence sexuelle liée aux conflits ainsi que les caractéristiques et l'évolution de ces actes, l'objectif étant d'améliorer les interventions des acteurs de la sécurité et de la justice ;
  - b) Amélioration de l'accès de toutes les personnes rescapées et des enfants nés à la suite d'actes de violence sexuelle liée aux conflits à des services adaptés et de bonne qualité, notamment à des soins de santé, à un accompagnement psychosocial, à des services juridiques, à des réparations et à des moyens de subsistance.
- 1.148 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
  - a) Toutes les parties en présence continuent de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour prévenir les violences sexuelles et veiller à ce que les auteurs de violences sexuelles répétées en période de conflit armé et dans d'autres situations préoccupantes ne restent plus impunis ;
  - b) Les États Membres et les principales parties prenantes constatent que leurs priorités et intérêts nationaux et l'adhésion au régime de protection internationale établi pour prévenir la violence sexuelle liée aux conflits vont dans le même sens.
- 1.149 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Bureau renforcera sa collaboration avec des acteurs régionaux et sous-régionaux et des institutions multilatérales tels que l'Union africaine, la Ligue des États arabes, l'Union européenne, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Organisation internationale de la Francophonie, l'Union interparlementaire et la Banque africaine de développement, notamment au moyen de cadres officiels de coopération visant à prévenir et à combattre les violences sexuelles en période de conflit.
- 1.150 En ce qui concerne la coordination et la liaison interinstitutions, le Bureau poursuivra l'action menée par l'intermédiaire du réseau interinstitutions de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, qui compte 24 entités des Nations Unies œuvrant sous la présidence de la Représentante spéciale. Les activités entreprises par le réseau visent à améliorer la surveillance ainsi que la communication et l'échange d'informations et à renforcer les mécanismes d'analyse au

23-09226 **81/249** 

niveau du système aux fins de l'optimisation des programmes d'intervention. La coordination des aspects du mandat relatifs à la justice et à l'établissement des responsabilités sera assurée par l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit, qui, sous la direction stratégique de la Représentante spéciale et avec pour entités chefs de file le Bureau, le HCDH, le PNUD et le Département des opérations de paix, contribue au renforcement des institutions de l'état de droit dans les pays concernés.

- 1.151 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Ainsi, il continuera, dans les engagements politiques négociés avec les parties à un conflit (prenant par exemple la forme de communiqués conjoints, de cadres de coopération et de plans d'exécution), de tenir compte de l'opinion des organisations féminines de la société civile et de promouvoir la participation effective des femmes et des filles dans des pays où celles-ci sont souvent absentes des processus politiques et décisionnels, y compris ceux ayant trait à la paix. Les stratégies de prévention et les programmes d'intervention prévoiront une approche ciblée pour lutter contre les violences sexuelles perpétrées à l'encontre de quelque personne que ce soit. Les informations, notamment celles qui portent sur les cas de violences sexuelles liées aux conflits, continuent d'être systématiquement ventilées par sexe, ce qui permet au Conseil de sécurité de disposer d'une analyse tenant compte des questions de genre.
- 1.152 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Bureau prendra en considération l'inclusion des personnes handicapées dans les aspects essentiels de son travail, tant en matière de stratégie et de communication que dans les travaux de fond, y compris au niveau de la programmation dans les situations prioritaires. Le groupe consultatif de la société civile et des organisations non gouvernementales avec lequel travaille le Bureau comprend des entités représentant les personnes handicapées et, dans ce cadre, le Bureau continuera de se concerter avec des personnes handicapées et les associations concernées au cours des missions effectuées sur le terrain dans les pays prioritaires. Le Bureau comprend dans ses effectifs des personnes ayant une expertise en matière de droits humains et plus particulièrement de droits des personnes handicapées, notamment s'agissant des cas où celles-ci sont victimes de violences sexuelles dans des situations de conflit armé.

#### Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

- La poursuite de la pandémie en 2022 a eu une incidence sur l'exécution des mandats, en particulier 1.153 le report de cinq missions, auprès de pays prioritaires, de la Représentante spéciale et des « bras opérationnels » du mandat, à savoir l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit et la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit. Cette situation s'est traduite par une réduction de la mobilisation politique de haut niveau avec les pays touchés, ainsi que par une diminution du soutien technique fourni aux autorités et institutions nationales en matière de prévention et de réponse à la violence sexuelle liée aux conflits. La Représentante spéciale a néanmoins poursuivi son travail de sensibilisation auprès des États Membres en ayant, à distance, des échanges de haut niveau et en participant à des manifestations et conférences virtuelles, notamment à des séances d'information organisées à l'intention du Conseil de sécurité. En outre, la réunion annuelle des conseillères et conseillers pour la protection des femmes a été organisée dans un format virtuel, ce qui a permis la participation de spécialistes de terrain déployés dans des pays prioritaires, ainsi que de représentantes et représentants d'organismes des Nations Unies siégeant à New York et à Genève. Le Bureau a par ailleurs dû reporter une consultation d'experts sur le renforcement de la mobilisation des acteurs non étatiques, ce qui a retardé l'élaboration d'une stratégie à cet égard. La concertation directe avec les prestataires de services de première ligne et les personnes rescapées de violences sexuelles liées au conflit, qui est un aspect essentiel de l'exécution du mandat, a également été entravée par les restrictions imposées du fait de la pandémie.
- 1.154 Pour aider les États Membres à faire face à la pandémie, dans le cadre des objectifs d'ensemble, la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit a alloué aux prestataires

de services œuvrant contre cette violence en Iraq, en Jordanie et au Liban des fonds destinés à appuyer les efforts déployés sur cette question.

1.155 Le Bureau continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie, notamment en recourant aux technologies des communications pour fournir un soutien à distance aux équipes de terrain des Nations Unies déployées dans des pays prioritaires où la tenue d'interventions en présentiel n'est pas envisageable. Il entend en outre veiller à la poursuite de la concertation avec les autorités nationales concernant l'exécution des plans d'action visant à prévenir et à combattre les violences sexuelles liées aux conflits par des moyens virtuels. Quoi qu'il en soit, les échanges en présentiel entre la Représentante spéciale et les équipes techniques se sont avérés un aspect essentiel des efforts de sensibilisation, en ce que ceux-ci permettent de progresser dans la mise en œuvre des engagements pris par les États touchés en matière de lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits. Ils permettent en outre au Bureau d'entretenir un dialogue avec des représentants de la société civile, dont les points de vue sont essentiels à la réalisation des activités de sensibilisation prévues dans le mandat au niveau mondial.

#### Exécution du programme en 2022

#### Renforcement de l'appropriation du programme par les pays et des mesures visant à prévenir et à combattre la violence sexuelle liée aux conflits : le cas de la République centrafricaine

- 1.156 En République centrafricaine, les violences sexuelles liées au conflit ont continué de représenter un grave problème de sécurité pour les femmes et les filles, dans un contexte d'instabilité politique et de crise humanitaire prolongée. Les femmes et les filles déplacées sont grandement exposées à la violence sexuelle dans le cadre de leurs activités quotidiennes de subsistance, notamment dans le contexte du conflit frappant la région, celles-ci étant la proie de différentes formes d'abus de la part d'éléments de groupes armés au niveau des bases et des points de contrôle et dans leurs alentours. Les sites isolés demeurent pour la plupart inaccessibles aux acteurs humanitaires, tandis que les prestataires de services locaux ont fait état d'une pénurie de personnel qualifié et de fournitures médicales, notamment en ce qui concerne les trousses médicolégales pour les cas de viol. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, l'équipe de pays des Nations Unies et le Bureau de la Représentante spéciale ont fourni la grande majorité des services, notamment par l'intermédiaire d'équipes mobiles, et continué d'aider les autorités à faire en sorte que les auteurs de violences sexuelles aient à répondre de leurs actes et que les personnes survivantes obtiennent justice et réparation. Par exemple, les Nations Unies ont continué de soutenir les travaux de la Cour pénale spéciale, qui a ouvert une enquête portant spécifiquement sur les crimes de violence sexuelle et fondée sur le genre. Le renforcement de la collaboration entre le Bureau de la Représentante spéciale et les autorités nationales a contribué à la désignation et à la nomination d'une ministre conseillère pour servir de conseillère spéciale du Président sur la violence sexuelle liée aux conflits, l'objectif étant d'accélérer la mise en œuvre du communiqué conjoint de décembre 2019 ayant trait à cette problématique.
- 1.157 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.76).

23-09226 83/249

Tableau 1.76 **Mesure des résultats** 

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
Adoption, en décembre 2019, d'un communiqué conjoint par le Gouvernement de la République centrafricaine et les Nations Unies sur la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits	Adoption de mesures ciblées (S/2021/1054) par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine	Nomination d'une ministre conseillère pour servir de conseillère spéciale du Président sur la violence sexuelle liée aux conflits, l'objectif étant d'accélérer la mise en œuvre du communiqué conjoint

#### Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : renforcement de l'établissement des responsabilités concernant les parties aux conflits, aspect essentiel de la prévention des crimes de violence sexuelle

#### Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 1.158 Le travail effectué par le Bureau a contribué à mobiliser davantage les autorités nationales de cinq pays, dont des procureurs, des magistrats, des officiers de police judiciaire, des militaires et des membres de la police sur la question du renforcement des institutions de l'état de droit, l'objectif étant de faire en sorte que les auteurs d'actes de violence sexuelle liée aux conflits soient tenus de répondre de leurs actes devant une juridiction pénale. La cible fixée, à savoir la conclusion avec cinq pays d'accords formels et de plans d'action visant à prévenir et à combattre les violences sexuelles liées aux conflits n'a pas été atteinte, en raison de la poursuite de la pandémie de COVID-19 et d'une série de changements de pouvoir inconstitutionnels survenus dans les pays prioritaires, lesquels ont entravé la communication avec les partenaires institutionnels.
- 1.159 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.77).

Tableau 1.77 **Mesure des résultats** 

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Plan de mise en œuvre visant à prévenir et à combattre les violences sexuelles liées aux conflits conclu avec 1 pays (Soudan du Sud)	Engagement des autorités nationales à veiller plus strictement à ce que les auteurs de violences sexuelles liées aux conflits aient à répondre de leurs actes, notamment au Mali	Mobilisation des autorités nationales de 5 pays, dont des procureurs, des magistrats, des officiers de police judiciaire, des militaires et des membres de la police sur la question du renforcement des institutions de l'état de droit	Prise en compte accrue des violences sexuelles liées aux conflits dans les régimes de sanctions de l'Organisation en vue de constituer des listes d'auteurs de ces violences	Revitalisation d'un accord formel et d'un plan d'action visant à prévenir et à combattre les violences sexuelles liées aux conflits dans 1 pays

# Résultat 2 : prévention renforcée grâce à la mise en œuvre de stratégies par les institutions des secteurs de la sécurité nationale et de la justice

#### Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 1.160 Le travail effectué par le Bureau a contribué au lancement du cadre pour la prévention des violences sexuelles liées aux conflits, outil complet et de grande envergure élaboré en partenariat avec les entités des Nations Unies appartenant à la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit pour soutenir les États Membres dans la mise en œuvre de mesures de prévention structurelles et opérationnelles, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 1.161 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.78).

Tableau 1.78 **Mesure des résultats** 

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
	L'action du secteur de la justice est renforcée dans des pays prioritaires tels que la République centrafricaine et la République démocratique du Congo, et le fait de demander des comptes aux auteurs de crimes de violence sexuelle est un volet central des initiatives de dissuasion et de prévention	Le cadre pour la prévention des violences sexuelles liées aux conflits est lancé	Des plans d'exécution ou d'autres mesures sont adoptés par les gouvernements ou les acteurs non étatiques sur la base de la stratégie de prévention	Mise en œuvre d'un plan d'action destiné aux forces armées s'agissant de la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits dans 1 pays

# Résultat 3 : amélioration du respect des normes internationales en matière de prévention et de répression des violences sexuelles liées aux conflits par les parties à un conflit

#### Projet de plan-programme pour 2024

1.162 Dans ses rapports annuels successifs sur la violence sexuelle liée aux conflits, compilés par le Bureau, le Secrétaire général a répertorié de nombreuses parties qui, selon des indices graves et concordants, se livreraient systématiquement à des actes de violence sexuelle, ou en seraient responsables, dans des situations de conflit inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Plus de 70 % de ces parties sont des auteurs récidivistes, qui, bien que figurant depuis cinq ans ou plus sur les listes établies, n'ont jamais vu leurs agissements faire l'objet de mesures correctrices ni entraîner l'adoption de mesures de compensation. En 2009, le Conseil a insisté, dans sa résolution 1888 (2009), sur l'utilisation de sanctions ciblées pour lutter contre ce type de violence. Le Bureau, par l'intermédiaire de la Représentante spéciale, coopère avec diverses entités des Nations Unies responsables de l'application de régimes de sanctions, à savoir les comités concernant la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la Somalie, le Soudan du Sud et le Yémen, dans le cadre de réunions d'information thématiques sur les tendances et schémas observés en matière de violences sexuelles liées aux conflits dans ces pays, à l'occasion desquelles sont notamment formulées des recommandations sur l'adoption de mesures ciblées de lutte contre ces crimes.

23-09226 **85/249** 

Enseignements tirés et changements prévus

- 1.163 L'enseignement tiré est le suivant : le Bureau doit davantage encourager le recours à la menace, crédible, de l'adoption de sanctions, afin que les parties à un conflit partant du principe que le viol est un acte « gratuit », voire rentable, dans l'économie politique de la guerre commencent à y réfléchir à deux fois. L'adoption de sanctions peut grandement contribuer à accroître la protection et à renforcer le respect du droit international, tout en freinant et en limitant l'exploitation illicite des ressources naturelles à des fins de financement de groupes armés et de fauteurs de troubles, qui, bien souvent, sont également les auteurs de violences sexuelles liées aux conflits. Compte tenu de cet enseignement, le Bureau renforcera son engagement politique et technique auprès des comités de sanctions des Nations Unies afin d'accroître le recours à des mesures ciblées et progressives visant les auteurs de violences sexuelles liées aux conflits et, partant, d'améliorer le respect des normes internationales. Il s'attellera en outre à renforcer le suivi des tendances et schémas observés en matière de violences sexuelles liées aux conflits dans les pays prioritaires et à mieux communiquer sur la question afin d'orienter les stratégies de prévention et d'intervention sur les plans opérationnel et politique.
- 1.164 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.79).

Tableau 1.79 **Mesure des résultats** 

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
		Attention accrue portée par les entités des Nations Unies responsables de l'application de régimes de sanctions aux tendances et schémas observés en matière de violences sexuelles liées aux conflits	Partage d'enseignements utiles et de pratiques exemplaires entre les États Membres, les entités des Nations Unies, la société civile et le monde universitaire pour renforcer l'engagement des groupes armés non étatiques dans la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits	Amélioration du suivi, par les groupes d'experts des Nations Unies, des tendances et schémas observés en matière de violences sexuelles liées aux conflits dans les pays prioritaires et au niveau régional et meilleure communication sur la question

#### Textes des organes délibérants définissant les mandats

1.165 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolution de l'Assemblée générale

65/259 Questions relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 (sect. V)

D /	1 . •	1 .	$\sigma$ .	1 1	,	
Resol	lutions	du (	onsei	I de	Secu	irite

1820 (2008)	2331 (2016)
1888 (2009)	2388 (2017)
1960 (2010)	2467 (2019)
2106 (2013)	

#### **Produits**

1.166 On trouvera dans le tableau 1.80 les produits retenus pour le programme.

Tableau 1.80

Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Caté	gor	ie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022 pr	Produits révus : 2023	Produits prévus : 2024
		cilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes experts				
	Do	cumentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
	1.	Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur les violences sexuelles liées aux conflits, y compris la liste des parties au conflit	1	1	1	1
	2.	Rapport sur les violences sexuelles liées aux conflits concernant tel ou tel pays ou tel ou tel thème	1	1	1	1
	Sei	rvices fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	10	7	10	7
	3.	Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
	4.	Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
	5.	Exposés au Conseil de sécurité	5	3	5	2
	6.	Exposés aux organes créés en vertu d'un instrument international relatif aux droits de l'homme	2	1	2	2
	7.	Exposés au Comité spécial des opérations de maintien de la paix	1	1	1	1
B.	Cr	éation et transfert de connaissances				
	Séı	minaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	39	18	32	31
	8.	Formation de la police nationale et/ou des forces militaires sur la prévention des violences sexuelles liées aux conflits et la lutte contre ces violences	20	4	15	15
	9.	Formation du secteur de la justice nationale (procureurs et juges) sur les enquêtes et les poursuites concernant les violences sexuelles liées aux conflits	15	13	15	15
	10.	Atelier tenu avec des conseillères et des conseillers pour la protection des femmes sur les menaces et les difficultés émergentes concernant les violences sexuelles liées aux conflits	4	1	2	1

#### C. Activités de fond

Bons offices: concertation et dialogue avec les parties aux conflits citées dans l'annexe du rapport du Secrétaire général, notamment en ce qui concerne l'adoption et la mise en œuvre de mesures visant à prévenir et à combattre les violences sexuelles liées aux conflits.

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause: consultations sur les tendances et les schémas observés en matière de violences sexuelles liées aux conflits dans 16 pays et communication d'informations à ce sujet.

Bases de données et supports numériques : bibliothèque numérique regroupant des publications universitaires et des publications de groupes de réflexion et de la société civile sur les violences sexuelles en période de conflit.

23-09226 **87/249** 

	Produits	Produits	Produits	Produits
Catégorie et sous-catégorie	prévus : 2022	livrés : 2022	$pr\'evus:2023$	prévus : 2024

#### D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : organisation de 20 manifestations en ligne et en présentiel sur les violences sexuelles liées aux conflits, avec la participation de personnes rescapées, d'États Membres, de militants, d'experts et de praticiens ; Halte au viol : Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit

Relations extérieures et relations avec les médias : déclarations annuelles à la presse et contenu destiné aux médias tels que des entretiens pour la télévision et les journaux.

Plateformes numériques et contenus multimédias : site web et comptes sur les médias sociaux pour plaider en faveur de l'élimination des violences sexuelles liées aux conflits et mobiliser des ressources à cette fin.

# B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

#### Vue d'ensemble

1.167 On trouvera dans les tableaux 1.81 à 1.83 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.81 **Évolution des ressources financières, par objet de dépense** (En milliers de dollars des États-Unis)

					Changements			2024
Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
Postes	1 463,0	1 436,7	_	_	_	_	_	1 436,7
Autres dépenses de personnel	_	39,4	_	_	_	_	_	39,4
Dépenses de représentation	_	1,2	_	_	_	_	_	1,2
Voyages du personnel	102,9	95,8	_	_	_	_	_	95,8
Services contractuels	10,5	12,8	_	_	_	_	_	12,8
Frais généraux de fonctionnement	14,1	45,9	_	_	_	_	_	45,9
Fournitures et accessoires	1,6	3,5	_	_	_	_	_	3,5
Mobilier et matériel	8,9	3,1	_	_	-	-	_	3,1
Total	1 601,0	1 638,4	_	_	_	_	_	1 638,4

Tableau 1.82

Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2023	8	1 SGA, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 G(AC)
Effectif proposé pour 2024	8	1 SGA, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 G(AC)

Tableau 1.83 Postes proposés, par catégorie et par classe (Nombre de postes)

		Changements						
Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Effectif proposé pour 2024		
Administrateurs et fonctionna	aires de rang supérieur							
SGA	1	_	_	_	_	1		
D-1	1	_	_	_	_	1		
P-5	1	_	_	_	_	1		
P-4	1	_	_	_	_	1		
P-3	2	_	_	_	_	2		

23-09226 **89/249** 

Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Effectif proposé pour 2024
Total partiel	6	_	_	_	_	6
Agents des services généraux e	et des catégories apparentées					
G(AC)	2	_	_	_	_	2
Total partiel	2	_	_	_	_	2
Total	8	_	_	-	_	8

- 1.168 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 1.84 à 1.86 et dans la figure 1.XVI.
- 1.169 Comme le montrent les tableaux 1.84 1) et 1.85 1), les ressources proposées pour 2024 s'élèvent globalement à 1 638 400 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2023.

Tableau 1.84 **Évolution des ressources financières, par source de financement et composante** (En milliers de dollars des États-Unis)

## 1) Budget ordinaire

					Changements			2024
Composante	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total .	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
Programme de travail	1 535,5	1 638,4	-	_	_	_	-	1 638,4
Total partiel (1)	1 601,0	1 638,4	_	-	-	-	_	1 638,4

#### 2) Ressources extrabudgétaires

Composante	2022 (dépenses effectives)	2023 (estimations)	202 Changements Pourcentage (prévision
Programme de travail	3 853,7	5 335,8	5 335,
Total partiel (2)	3 853,7	5 335,8	5 335,
Total	5 454,7	6 974,2	6 974,

#### Tableau 1.85

# Postes proposés pour 2024, par source de financement et composante

(Nombre de postes)

# 1) Budget ordinaire

Composante		Changements						
	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Effectif proposé pour 2024		
Programme de travail	8	-	-	_	-	8		
Total partiel (1)	8	_	_	_	_	8		

# 2) Ressources extrabudgétaires

Composante	2023 (estimations)	2024 Changements (prévisions)
Programme de travail	19	19
Total partiel (2)	19	19
Total	27	27

Tableau 1.86

#### Évolution des ressources financières et des postes

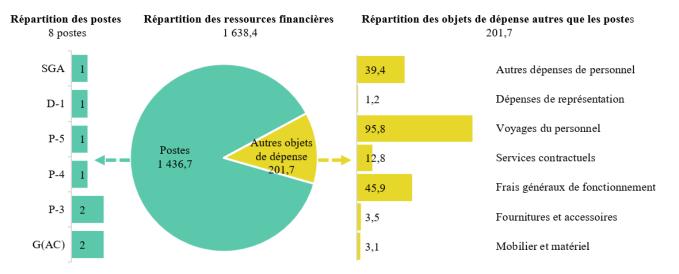
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)			Changements					
		(dépenses	(dépenses	(dépenses (crédits	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Poi	ircentage
Ressources financières, par gran	de catégorie d	e dépenses							
Postes	1 463,0	1 436,7	_	_	-	_	_	1 436,7	
Autres objets de dépense	138,0	201,7	_	_	_	_	_	201,7	
Total	1 601,0	1 638,4	_	-	_	-	_	1 638,4	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		6	_	_	_	_	_	6	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	-	_	_	_	_	2	
Total		8	-	-	-	_	_	8	

23-09226 91/249

Figure 1.XVI Répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



#### Ressources extrabudgétaires

- 1.170 Comme le montre les tableaux 1.84 2) et 1.85 2), les ressources extrabudgétaires se chiffreraient à 5 335 800 dollars. Ces ressources s'ajouteraient aux ressources du budget ordinaire et aideraient le Bureau à s'acquitter de son mandat, s'agissant notamment des activités de l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit, qui sont prévues dans la résolution 2467 (2019) du Conseil de sécurité, et du financement du secrétariat du réseau de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, présidé par la Représentante spéciale.
- 1.171 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Bureau, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.
- 1.172 On trouvera dans le tableau 1.87 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Les déplacements du personnel du Bureau sont pour la plupart liés aux engagements de haut niveau de la Représentante spéciale dans les pays prioritaires et aux missions techniques de suivi des accords officiels conclus entre la Représentante spéciale et les autorités nationales. Même si l'on s'efforce de planifier au préalable tous les voyages officiels, le traitement des demandes d'autorisation de voyage s'agissant de ces missions ne peut être achevé qu'après la réception de l'approbation des visas et la confirmation, par les autorités nationales, des missions et des réunions avec les interlocuteurs gouvernementaux.

Tableau 1.87 **Respect des délais** 

(En pourcentage)

	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux effectif)	2023 (taux prévu)	2024 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	18	35	15	100	100

# VI. Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants

# **Avant-propos**

Partout dans le monde, la vulnérabilité des enfants face à la violence ne cesse de s'accroître en raison de crises multiples et concomitantes, qu'il s'agisse de l'augmentation de la pauvreté, des inégalités sociales et économiques, des niveaux de déplacement sans précédent, des conflits, de la violence au sein de la collectivité, de l'instabilité politique, des changements climatiques, de la dégradation de l'environnement, des catastrophes naturelles ou encore de l'insécurité alimentaire. La vie de nombreux enfants est marquée par une succession de violences qui revêtent différentes formes et se produisent dans différents contextes.

La violence a des effets dévastateurs, immédiats et permanents. La violence contre les enfants nuit au développement de leur cerveau, à leur santé physique et mentale et à leur capacité d'apprentissage. Le coût humain de la violence est énorme. La violence contre les enfants constitue également une charge financière considérable pour les victimes et les sociétés. Selon une étude phare, les coûts auxquels elle est associée pourraient représenter jusqu'à 8 % du produit intérieur brut mondial la.

La violence n'est pas inévitable, mais un changement de paradigme est nécessaire pour pouvoir la prévenir. Les dépenses consacrées à des mesures intersectorielles adaptées aux enfants et tenant compte des questions de genre en matière de protection et de prévention de la violence produisant de nombreux dividendes, elles doivent être considérées comme des investissements. Ce fait a été jugé essentiel dans le cadre des discussions visant à optimiser les efforts destinés à accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation de tous les objectifs de développement durable en s'attaquant à tous les principaux facteurs de la violence.

Il est indispensable de passer d'une démarche cloisonnée à une approche fondée sur le cycle de vie et axée sur l'être humain, conformément à Notre Programme commun et à l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général. Cet objectif demeurera au cœur de l'action menée par le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants, en sus des mesures visant à donner aux enfants les moyens de devenir des agents du changement.

La Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants (Signé) Najat Maalla M'jid

23-09226 **93/249** 

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Voir Fonds des Nations Unies pour l'enfance *et al.*, « The violence-prevention dividend: why preventing violence against children makes economic sense » (juillet 2022).

# A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

# Orientations générales

#### Mandats et considérations générales

1.173 La Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants a pour mission de mobiliser des moyens d'action et un appui politique en vue de prévenir et d'éliminer toutes les formes de violence contre les enfants. Le mandat du Bureau de la Représentante spéciale découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont les résolutions 62/141, 67/152, 73/155 et 76/147. Tout en prenant note des progrès considérables qui ont été accomplis depuis l'établissement de ce mandat, l'Assemblée a constaté qu'il fallait absolument redoubler d'efforts pour protéger les enfants contre la violence.

# Programme de travail

### **Objectif**

1.174 L'objectif auquel le Bureau contribue est d'accélérer l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence contre les enfants à l'horizon 2030.

### Stratégie et facteurs externes pour 2024

- 1.175 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau :
  - a) Favorisera l'intensification des efforts visant à réaliser les objectifs de développement durable liés à la lutte contre toutes les formes de violence contre les enfants et de violence fondée sur le genre et leurs facteurs en menant des activités de sensibilisation de haut niveau à l'échelle mondiale, régionale et nationale, en collaboration avec les principales parties prenantes ;
  - b) Appuiera les processus politiques et législatifs et les processus d'élaboration de programmes et de suivi aux niveaux mondial, régional, national et local et y participera afin d'accélérer l'action menée pour mettre fin à la violence; mènera des visites de pays en étroite collaboration avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies et les équipes régionales ou les équipes de pays; assurera des services de coopération technique et fournira des conseils pratiques aux États Membres; diffusera des pratiques prometteuses adaptées au contexte; utilisera les médias sociaux et d'autres outils de communication à l'appui de ses activités de sensibilisation;
  - Renforcera l'attention accordée à la violence contre les enfants dans le système des Nations Unies, notamment en dirigeant le Groupe de travail interinstitutions sur la violence contre les enfants et en œuvrant en faveur de la prise en compte systématique des droits de l'enfant à l'échelle du système, notamment par l'intégration de la protection de l'enfance dans des outils de programmation de l'ONU tels que les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable;
  - d) S'emploiera, en tant que président de l'équipe spéciale des Nations Unies chargée de l'étude mondiale sur les enfants privés de liberté, à faire en sorte que la détention des enfants ne soit qu'une mesure de dernier ressort; à œuvrer en faveur de la prévention, de la réadaptation et des solutions de proximité non privatives de liberté; à mener des activités de sensibilisation avec des partenaires clés; à recenser les pratiques prometteuses concernant les mesures de substitution à la détention et au placement en institution et à en rendre compte, afin de les communiquer aux États Membres;

- e) Renforcera le rôle des enfants en tant qu'agents de changement en faisant la promotion d'une participation sans exclusive des enfants à la prise de décisions et en réunissant et en diffusant des informations sur les initiatives menées par des enfants et par des pairs ;
- f) S'attachera à promouvoir l'investissement dans des mesures de protection et de prévention de la violence qui soient intégrées, intersectorielles et adaptées aux enfants et qui tiennent compte des questions de genre.
- 1.176 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
  - a) Intégration de mesures visant à prévenir et à combattre la violence contre les enfants dans la législation, les politiques et les pratiques ainsi que dans des plans nationaux de développement dotés de ressources suffisantes;
  - b) Sensibilisation accrue aux principales questions thématiques et questions nouvelles exigeant une attention particulière et à l'action menée dans ce domaine ;
  - Investissement soutenu dans les services intersectoriels destinés aux enfants et aux personnes qui en ont la charge afin de prévenir et de combattre la violence contre les enfants et la violence fondée sur le genre;
  - d) Adoption et application effective de mesures de prévention et de réadaptation et de solutions de proximité non privatives de liberté pour les enfants ;
  - e) Participation plus efficace et systématique des enfants à la prise de décisions, notamment grâce à une diversification des moyens d'action sûrs proposés par les États.
- 1.177 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
  - Les gouvernements ont la volonté politique d'accélérer l'action menée pour prévenir et éliminer la violence contre les enfants dans le cadre des objectifs de développement durable et allouent des ressources à cet effet;
  - b) La société civile, les organisations d'inspiration religieuse, les populations locales, la communauté des donateurs et le secteur privé sont déterminés à travailler ensemble pour et avec les enfants.
- 1.178 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Bureau continuera de renforcer sa coopération avec des organismes intergouvernementaux régionaux et sous-régionaux et s'attachera à accroître la fréquence de ses échanges avec des structures et partenaires établis à Genève. Il poursuivra sa collaboration étroite avec la société civile et les organisations d'inspiration religieuse, ainsi qu'avec le secteur privé. Les visites de pays resteront donc un élément clé de sa stratégie de sensibilisation. Les visites seront toujours planifiées et menées en étroite collaboration avec les États Membres ainsi qu'avec les équipes de pays et les équipes régionales des Nations Unies, et un plan d'action conjoint sera approuvé et diffusé auprès de toutes les parties prenantes clés à la fin de chaque visite pour qu'un suivi efficace puisse être assuré.
- 1.179 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau continue de promouvoir et de renforcer la collaboration dans le système des Nations Unies en vue de mettre fin à la violence contre les enfants, en travaillant notamment avec les membres du Groupe de travail interinstitutions sur la violence contre les enfants, les membres de l'équipe spéciale des Nations Unies chargée de l'étude mondiale sur les enfants privés de liberté, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, les organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide, la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour l'Afrique, l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse, le Département des affaires économiques et

23-09226 **95/249** 

sociales et les commissions régionales de l'ONU, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies et les membres des équipes régionales ou des équipes de pays, le Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme, le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes, le Réseau des Nations Unies sur les migrations, le Groupe de travail sur les discours de haine et le réseau de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit.

- 1.180 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, notamment dans ses activités de sensibilisation afin d'attirer l'attention sur le fait que les différentes formes de violence n'ont pas les mêmes répercussions sur les garçons et sur les filles et sur la façon dont ces éléments doivent être pris en compte dans les réponses apportées. Pour prévenir et combattre la violence contre les enfants, il est essentiel de lutter contre la discrimination fondée sur le genre et les normes sociales néfastes et de travailler sur les liens entre la violence à l'égard des femmes et la violence contre les enfants, ce qui continuera de faire partie intégrante de l'action du Bureau.
- 1.181 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap et au principe consistant à ne laisser aucun enfant de côté, le Bureau accorde une importance particulière au sort des enfants les plus vulnérables et les plus délaissés, parmi lesquels les enfants handicapés. Ceux-ci sont souvent placés en institution, ce qui, pour nombre d'entre eux, accroît le risque d'être victimes de violences. La promotion de politiques et de stratégies offrant d'autres modalités de soins et d'inclusion restera au cœur de la stratégie de sensibilisation du Bureau.

#### Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

- 1.182 La poursuite de la pandémie en 2022 a eu une incidence sur l'exécution des mandats ; en particulier, il a fallu reporter les visites de pays que devait effectuer la Représentante spéciale et recourir aux réunions à distance et aux déclarations vidéo à l'appui des activités de sensibilisation menées par le Bureau. Le Bureau a trouvé différents moyens de veiller à ce que le dialogue soit maintenu et à ce qu'un soutien continue d'être apporté pendant la pandémie.
- 1.183 Pour aider les États Membres à faire face à la pandémie, le Bureau s'est fondé sur ses objectifs d'ensemble et a mis en lumière et diffusé les bonnes pratiques adoptées par les États Membres pour combattre la violence contre les enfants pendant la pandémie et au-delà, compte tenu des effets qui ont continué de se faire sentir, notamment les pratiques consistant à considérer les services de protection de l'enfance et de santé mentale et d'autres services clés comme essentiels et à fournir des services de protection de l'enfance, de justice et autres en ligne tout en se tournant vers l'avenir pour anticiper les risques qui pourraient perdurer.
- 1.184 Le Bureau continue de prendre en compte les enseignements tirés des aménagements apportés au programme du fait de la pandémie de COVID-19 et les meilleures pratiques en la matière, notamment en ayant davantage recours à des moyens numériques pour échanger de façon systématique avec les principales parties prenantes, en complément des réunions en présentiel, le cas échéant, notamment dans le contexte du suivi assuré après les visites de pays.

#### Activités d'évaluation

- 1.185 L'évaluation des activités relatives au programme, que le Bureau a menée à bien en 2022, a orienté l'établissement du plan-programme pour 2024.
- 1.186 Il a été tenu compte des résultats et des enseignements de l'évaluation mentionnée plus haut, qui continuent d'éclairer les activités du Bureau, au moment de l'établissement du projet de planprogramme pour 2024. À titre d'exemple, le Bureau continuera de mettre en œuvre sa stratégie de communication actualisée et d'approfondir sa collaboration et sa coordination avec d'autres entités des Nations Unies qui s'acquittent de mandats liés à l'action menée pour mettre fin à la violence contre les enfants.

#### Exécution du programme en 2022

# Renforcement de l'engagement pris d'éliminer le recours à la rétention administrative d'enfants dans le contexte des migrations

- 1.187 En sa qualité de Présidente de l'équipe spéciale des Nations Unies chargée de l'étude mondiale sur les enfants privés de liberté, la Représentante spéciale a encouragé l'adoption d'une position commune sur l'élimination du recours à la rétention administrative d'enfants et aidé les États Membres à trouver des solutions non privatives de liberté au moyen de missions menées dans les pays, d'activités de sensibilisation de haut niveau et d'un appui technique. En 2022, le Bureau a poursuivi sur cette lancée en facilitant la présentation, lors du Forum d'examen des migrations internationales, du texte d'un engagement conjoint visant à soutenir l'application du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, en particulier la réalisation de son objectif 13, en vue de mettre fin à la rétention administrative d'enfants migrants.
- 1.188 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.88).

Tableau 1.88

Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
		Lors du Forum d'examen des migrations internationales, l'équipe spéciale des Nations Unies chargée de l'étude mondiale sur les enfants privés de liberté a présenté le texte d'un engagement conjoint visant à soutenir l'application, par les États Membres et d'autres acteurs clés, du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, en particulier la réalisation de son objectif 13, en vue de mettre fin à la rétention administrative d'enfants migrants

#### Résultats escomptés pour 2024

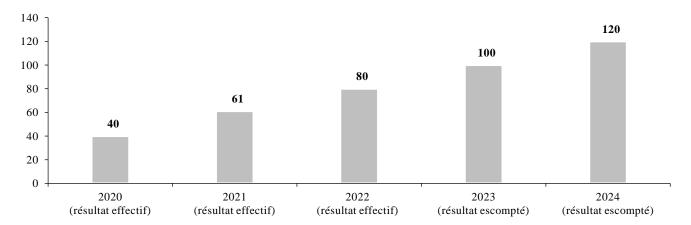
#### Résultat 1 : les enfants, acteurs du développement durable

#### Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 1.189 Le travail effectué par le Bureau a permis de faire en sorte que 19 examens nationaux volontaires supplémentaires soient élaborés grâce à la contribution des enfants et mettent en évidence la participation active des enfants à la réalisation des objectifs de développement durable, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 80 (résultat cumulé).
- 1.190 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 1.XVII).

23-09226 **97/249** 

Figure 1.XVII
Mesure des résultats : examens nationaux volontaires élaborés grâce à la contribution des enfants et qui mettent en évidence la participation active des enfants à la réalisation des objectifs de développement durable (résultat cumulé)



Résultat 2 : financement durable des services intersectoriels de protection de l'enfance et de prévention de la violence

#### Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 1.191 Le travail effectué par le Bureau a contribué à ce que les États Membres aient accès à des pratiques prometteuses et à des conseils pratiques pour évaluer le rendement élevé des investissements dans des services intersectoriels de prévention de la violence et de protection qui sont adaptés aux enfants et tiennent compte des questions de genre, grâce à des échanges de connaissances entre fonctionnaires de différents États et à la participation aux activités de sensibilisation mises en œuvre par la Représentante spéciale, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 1.192 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.89).

Tableau 1.89 Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
		Les États Membres ont accès à des pratiques prometteuses et à des conseils pratiques pour évaluer le rendement élevé des investissements dans des services intersectoriels de prévention de la violence et de protection qui sont adaptés aux enfants et tiennent compte	10 pays ont entrepris des analyses coûts-avantages du financement de services intersectoriels de prévention de la violence et de protection qui sont adaptés aux enfants et tiennent compte des questions de genre	10 pays utilisent l'analyse du rendement des investissements dans la prévention de la violence pour lancer des réformes juridiques et des réformes d'orientation visant à mettre en place des services intégrés de protection et de prévention qui sont adaptés aux enfants et tiennent compte des questions de genre ou

#### Chapitre premier Politique, direction et coordination d'ensemble

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	t effectif) 2022 (résultat effectif) 2023 (résultat esco		2024 (résultat escompté)
		des questions de genre		à renforcer les services existants

Résultat 3 : intégration de la protection et du bien-être des enfants dans les activités de suivi menées par les institutions nationales des droits humains

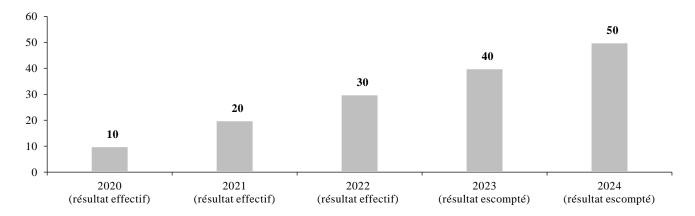
#### Projet de plan-programme pour 2024

1.193 Les institutions nationales des droits humains ont un rôle majeur à jouer dans le renforcement des systèmes nationaux de protection de l'enfance. Leur participation et leur appui à la promotion et à la protection des droits de l'enfant et à l'application des normes y relatives au niveau national, notamment dans le cadre de leurs activités de suivi et de renforcement des capacités, revêtent une importance croissante. La Représentante spéciale rencontre régulièrement des représentantes et représentants d'institutions nationales des droits humains lors de ses visites de pays, lorsque de telles institutions existent, et examine avec eux les moyens d'appuyer le renforcement des cadres de protection de l'enfance. Elle prodigue également des conseils aux États qui souhaitent mettre en place de telles institutions pour les aider à veiller à ce que le bien-être et la protection des enfants et la prévention de la violence soient pris en compte. Le Bureau continuera de saisir les occasions offertes par les visites de pays effectuées par la Représentante spéciale et par la collaboration qu'elle entretient avec les réseaux mondiaux, régionaux et sous-régionaux d'institutions nationales des droits humains pour sensibiliser l'opinion à l'importance de cette question.

#### Enseignements tirés et changements prévus

- 1.194 Les enseignements tirés sont les suivants : il est utile de collaborer plus systématiquement avec un acteur clé capable d'influer de manière notable sur la protection des enfants contre la violence au niveau national. Compte tenu de ces enseignements, le Bureau maintiendra des contacts plus réguliers avec des réseaux mondiaux, régionaux et sous-régionaux, en sus de la collaboration qu'il entretient actuellement avec des institutions nationales des droits humains dans le contexte des visites de pays. Ces réseaux jouent un rôle particulièrement important pour ce qui est d'appuyer l'action menée au niveau national dans des domaines qui pourraient avoir une incidence positive sur l'accélération de la mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation de l'engagement pris de mettre fin à la violence.
- 1.195 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 1.XVIII).

Figure 1.XVIII Mesure des résultats : nombre d'institutions nationales des droits humains qui ont fait de la protection et du bien-être des enfants une dimension essentielle de leurs activités de suivi (résultat cumulé)



23-09226 **99/249** 

#### Textes des organes délibérants définissant les mandats

1.196 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

62/141, 67/152, 69/157, 70/137,	Droits de l'enfant	71/176, 75/166, 77/201	Protection des enfants contre les brimades
72/245, 73/155, 76/147		75/185, 77/219	Les droits humains dans l'administration de la justice

#### **Produits**

1.197 On trouvera dans le tableau 1.90 les produits retenus pour le programme.

Tableau 1.90 Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus:2022	Produits livrés:2022	Produits prévus:2023	Produits prévus:2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts	S			
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
1. Rapports annuels destinés à l'Assemblée générale	1	1	1	1
2. Rapports annuels destinés au Conseil des droits de l'homme	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	) 4	4	4	4
Réunions ou séances :				
3. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
4. Cinquième Commission	1	1	1	1
5. Troisième Commission	1	1	1	1
6. Conseil des droits de l'homme	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	5	5	4	4
7. Examens nationaux volontaires : examen analytique	1	1	1	1
8. Children as agents of positive change: a mapping of children's initiatives (Les enfants, moteurs de changement : cartographie des initiatives des				
enfants)	1	1	1	1
9. Conseils pratiques sur la justice pour les enfants	1	1	_	_
10. Publications sur les questions prioritaires liées à la violence contre les enfants	2	2	2	2

#### C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause: activités de sensibilisation de haut niveau menées auprès des États Membres, des organisations régionales et d'autres parties prenantes clés, notamment des missions menées dans au moins 10 États Membres de toutes les régions; organisation ou coorganisation de 10 manifestations de haut niveau permettant de sensibiliser l'opinion à la question de la violence contre les enfants, d'échanger des pratiques prometteuses et de préconiser des mesures plus énergiques pour mettre fin à cette violence; conseils d'experts et outils sur les questions de politique générale à l'intention des États Membres et d'autres parties prenantes clés; consultations avec 1 000 enfants environ.

Bases de données et supports numériques : base de données interactive mondiale cartographiant les initiatives de participation des enfants dans différentes régions.

#### Chapitre premier Politique, direction et coordination d'ensemble

	Produits	Produits	Produits	Produits
Catégorie et sous-catégorie	prévus:2022	livrés:2022	prévus:2023	prévus:2024

#### D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : produits de communication et supports d'information ciblés selon les publics et les objectifs et visant à faire connaître le mandat, à fournir des informations actualisées sur les tendances et les questions d'actualité et à mettre en avant les progrès accomplis.

Relations extérieures et relations avec les médias : au moins cinq conférences et cinq communiqués de presse, dont des articles d'opinion et des tribunes d'experts.

Plateformes numériques et contenus multimédias : campagne de sensibilisation et de mobilisation sur les médias sociaux au sujet de la protection des enfants contre la violence ; supports multimédias produits et téléchargés dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies sur le site Web du Bureau ; supports de communication téléchargés quotidiennement sur les comptes du Bureau sur les médias sociaux.

23-09226 **101/249** 

# B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

#### Vue d'ensemble

1.198 On trouvera dans les tableaux 1.91 à 1.93 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.91 **Évolution des ressources financières, par objet de dépense** (En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements					2024
Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
Postes	1 995,5	2 156,0	_	_	_	_	_	2 156,0
Autres dépenses de personnel	18,8	123,5	_	_	_	_	_	123,5
Dépenses de représentation	_	0,7	_	_	_	_	_	0,7
Consultants	374,1	150,4	_	_	111,4	111,4	74,1	261,8
Voyages du personnel	185,9	114,9	_	_	84,7	84,7	73,7	199,6
Services contractuels	109,8	203,5	_	_	_	_	_	203,5
Frais généraux de fonctionnement	11,6	28,3	_	_	_	_	_	28,3
Fournitures et accessoires	1,3	5,2	_	_	_	_	_	5,2
Mobilier et matériel	7,4	7,1	_	_	_	_	-	7,1
Total	2 704,4	2 789,6	_		196,1	196,1	7,0	2 985,7

Tableau 1.92 Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024 (Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2023	10	1 SSG, 1 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 1 G(1°C), 1 G(AC)
Effectif proposé pour 2024	10	1 SSG, 1 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 1 G(1°C), 1 G(AC)

# Tableau 1.93 Postes proposés, par catégorie et par classe (Nombre de postes)

			Change			
Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Effectif proposé pour 2024
Administrateurs et fonctionna	ires de rang supérieur					
SSG	1	_	_	_	_	1
P-5	1	_	_	_	_	1
P-4	3	_	_	_	_	3
P-3	3	_	_	_	_	3

		Changements							
Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Effectif proposé pour 2024			
Total partiel	8	_	_	-	_	8			
Agents des services généraux o	et des catégories apparentées								
G(1°C)	1	_	_	_	_	1			
G(AC)	1	_	_	_	_	1			
Total partiel	2	_	_	_	_	2			
Total	10	_	_	_	-	10			

- 1.199 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 1.94 à 1.96 et dans la figure 1.XIX.
- 1.200 Comme le montrent les tableaux 1.94 1) et 1.95 1), les ressources proposées pour 2024 s'élèvent globalement à 2 985 700 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 196 100 dollars (7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. La variation entre dans la catégorie Autres changements.

Tableau 1.94 Évolution des ressources financières, par source de financement et composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Composante				1	Changements			2024
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total P	ourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
Programme de travail	2 704,4	2 789,6	-	-	196,1	196,1	7,0	2 985,7
Total partiel (1)	2 704,4	2 789,6	_	-	196,1	196,1	7,0	2 985,7

#### 2) Ressources extrabudgétaires

Composante	2022 (dépenses effectives)	2023 (estimations)	Changements Pourcentage	2024 (prévisions)
Programme de travail	170,2	269,4	207,5 77,0	476,9
Total partiel (2)	170,2	269,4	207,5 77,0	476,9
Total	2 874,6	3 059,0	403,6 13,2	2 462,6

23-09226 **103/249** 

#### Titre premier Politique, direction et coordination d'ensemble

Tableau 1.95

# Postes proposés pour 2024, par source de financement et composante

(Nombre de postes)

# 1) Budget ordinaire

Composante						
	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	I Total	Effectif proposé pour 2024
Programme de travail	10	-	-	_	-	10
Total partiel (1)	10	_	_	_	_	10

# 2) Ressources extrabudgétaires

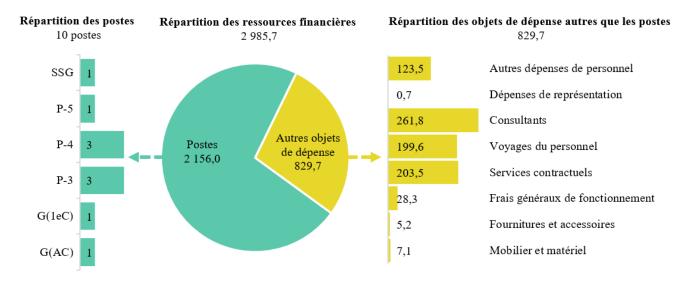
Composante	2023 (estimations)	Changements	2024 (prévisions)
Programme de travail	1	_	1
Total partiel (2)	1	-	1
Total	11	-	11

Tableau 1.96 Évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

				2024				
	2022 (dépenses effectives)	(dépenses (crédits	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total F	ourcentage	(prévisions avant actualisation des coûts)
Ressources financières, par gran	de catégorie d	e dépenses						
Postes	1 995,5	2 156,0	_	_	_	_	_	2 156,0
Autres objets de dépense	708,9	633,6	_	_	196,1	196,1	31,0	829,7
Total	2 704,4	2 789,6	_	-	196,1	196,1	7,0	2 985,7
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		8	_	_	_	_	_	8
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	_	_	_	_	_	2
Total		10	_	_	_	_	_	10

Figure 1.XIX **Répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)**(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



# Explications concernant les variations, par facteur

### Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

#### **Autres changements**

- 1.201 Comme le montre le tableau 1.94 1), les changements entraînent une augmentation de 196 100 dollars, qui s'explique par :
  - a) Une augmentation de 111 400 dollars, qui tient aux ressources demandées pour financer les services d'un(e) consultant(e) chargé(e) de fournir des conseils spécialisés sur l'utilisation et l'accessibilité des outils et des informations en ligne à l'appui de la protection de l'enfance. Le ou la consultant(e) aiderait également le Bureau à faire progresser la mise en œuvre de l'initiative « Protection through Online Participation » (Protection par la participation en ligne);
  - b) Une augmentation de 84 700 dollars au titre des voyages du personnel, qui tient aux ressources demandées pour répondre aux demandes des États Membres tendant à ce que la Représentante spéciale effectue des visites destinées à entretenir un dialogue sur l'importance cruciale qu'il y a à mettre fin à la violence contre les enfants et à renforcer la coopération aux niveaux mondial, régional, national et local ainsi que la collaboration avec les organismes intergouvernementaux, régionaux et sous-régionaux pour accélérer la mise en œuvre des mesures visant à mettre fin à la violence contre les enfants, notamment dans le cadre de visites de pays.

#### Ressources extrabudgétaires

1.202 Comme le montrent les tableaux 1.94 2) et 1.95 2), le montant des ressources extrabudgétaires devrait s'élever à 476 900 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et aideront le Bureau à s'acquitter de son mandat et à mener diverses activités qui lui permettront d'élargir la portée de son action et de ses campagnes, de renforcer l'exécution de son programme de travail et d'améliorer la prestation d'un appui et de conseils techniques aux États Membres, aux organisations régionales et aux autres partenaires. L'augmentation de 207 500 dollars tient

23-09226 **105/249** 

#### Titre premier Politique, direction et coordination d'ensemble

principalement aux ressources demandées pour renforcer les activités d'élaboration d'initiatives de mobilisation et de documents juridiques et politiques destinés à sensibiliser l'opinion à la question de la violence contre les enfants.

- 1.203 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Bureau, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.
- 1.204 On trouvera dans le tableau 1.97 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Le Bureau s'efforce d'assurer le plein respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion en passant en revue les voyages prévus lors de la réunion hebdomadaire du personnel et en renforçant de manière stratégique sa planification du travail. Toutefois, en raison de circonstances imprévues telles que la réception tardive d'invitations et d'ordres du jour de réunions, le Bureau pourrait ne pas toujours être en mesure de respecter ces directives.

Tableau 1.97 **Respect des délais** 

(En pourcentage)

	2020 (taux effectif)		2022 (taux effectif)	2023 (taux prévu)	2024 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	80	83	19	100	100

#### VII. Bureau de la Défenseuse des droits des victimes

# Avant-propos

Conformément à la stratégie du Secrétaire général exposée dans son rapport de 2017 intitulé « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles : une nouvelle stratégie » (A/71/818), la Défenseuse des droits des victimes continuera, au cours de 2024, de veiller à ce que les droits et la dignité des victimes soient systématiquement respectés et à les mettre au premier plan de l'action menée à l'échelle du système des Nations Unies pour prévenir et combattre la commission d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles par des membres du personnel des Nations Unies ou du personnel apparenté. Appuyée par le Bureau, elle multipliera ses activités de plaidoyer en vue d'introduire et de mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à renforcer les droits et la dignité des victimes, à leur donner de la visibilité, à faire prendre conscience des conséquences de l'exploitation et des atteintes sexuelles sur leur vie et à lutter contre la stigmatisation et la discrimination auxquelles elles se heurtent bien souvent.

La Défenseuse des droits des victimes continuera de rencontrer personnellement les victimes pour faire en sorte que leur point de vue éclaire l'action de l'Organisation, pour les aider à accéder à toute l'assistance possible (notamment en ce qui concerne les demandes de reconnaissance de paternité) et à reconstruire leur vie, pour réaffirmer l'importance du partenariat conclu entre l'Organisation et les États Membres, la société civile et les autres parties prenantes en vue de faire en sorte que la prévention et la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles soient véritablement axées sur les droits des victimes, et pour garantir que les victimes sont respectées, entendues et écoutées, que leur situation est prise au sérieux et que les auteurs sont sanctionnés.

Sur le terrain, les activités du Bureau sont menées dans quatre pays par des spécialistes hors classe des droits des victimes, qui sont les principales personnes référentes pour toutes les victimes et qui s'attachent à intégrer une stratégie non discriminatoire, centrée sur les droits des victimes et tenant compte des besoins des femmes et des enfants dans toutes les activités de soutien et d'assistance. La Défenseuse des droits des victimes appuie la désignation d'autres défenseurs et défenseuses ou personnes référentes dans tous les contextes de maintien de la paix, d'aide humanitaire et de développement.

La Défenseuse des droits des victimes (Signé) Jane Connors

23-09226 **107/249** 

# A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

# Orientations générales

#### Mandats et considérations générales

1.205 Le mandat de la Défenseuse des droits des victimes a été créé dans le cadre de la stratégie définie par le Secrétaire général dans son rapport de 2017 intitulé « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles : une nouvelle stratégie » (A/71/818). Il découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont les résolutions 62/214, 71/278, 71/297, 75/321 et 76/274. Cette stratégie a pour principal objectif de placer les victimes au centre de l'action menée dans tout le système des Nations Unies pour prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles. La Défenseuse des droits des victimes joue un rôle à l'échelle du système, ses activités de plaidoyer et son action s'étendant au maintien de la paix, à l'aide humanitaire et au développement. Au Siège, elle est appuyée par le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes. Son mandat est exécuté sur le terrain par des spécialistes hors classe des droits des victimes déployés en Haïti, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud.

# Programme de travail

## **Objectif**

1.206 L'objectif auquel le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes contribue est de faire en sorte que les droits et la dignité des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles soient placés au premier plan de l'action menée à l'échelle du système des Nations Unies pour prévenir et combattre la commission d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles par son personnel, en tenue ou civil, dans le contexte des opérations de maintien de la paix, de l'aide humanitaire et du développement, ou par des forces autres que les forces des Nations Unies, agissant sous mandat du Conseil de sécurité.

### Stratégie et facteurs externes pour 2024

- 1.207 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la Défenseuse des droits des victimes :
  - a) Interviendra régulièrement auprès des États Membres, des entités, organismes, fonds et programmes des Nations Unies, d'autres organismes intergouvernementaux, des gouvernements nationaux et services de l'État, de la société civile et d'autres acteurs, afin de les sensibiliser davantage aux conséquences délétères que l'exploitation et les atteintes sexuelles ont sur les victimes et sur le travail de toutes les composantes du système des Nations Unies, et de veiller à ce que l'assistance aux victimes se fasse de manière intégrée, comme prévu à l'annexe de la résolution 62/214 de l'Assemblée générale;
  - b) Concrétisera sur le terrain l'engagement pris de placer les droits et la dignité des victimes au centre de l'action menée, grâce à un réseau de spécialistes hors classe des droits des victimes et de personnes référentes chargées des droits des victimes, y compris les trois personnes référentes supplémentaires nommées en 2022, qui serviront de principaux interlocuteurs pour toutes les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles et veilleront à ce que celles-ci reçoivent assistance et soutien, en les accompagnant lors des enquêtes et de l'examen de leurs plaintes et en leur communiquant des informations sur la suite qui y est donnée, notamment en ce qui concerne les demandes de reconnaissance de paternité et de pension alimentaire ;
  - c) Aidera les États Membres à exécuter le Programme 2030, et en particulier à réaliser l'objectif de développement durable n° 5 en aidant à éliminer de la vie publique et de la vie privée, entre

- autres, la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation, ainsi que l'objectif 16, qui vise entre autres choses à mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants ;
- d) Collaborera avec l'ensemble du système des Nations Unies afin d'élaborer des politiques et d'offrir des conseils pratiques, notamment en ce qui concerne l'intégration d'une démarche axée sur les droits des victimes dans les activités d'assistance, et fournira des conseils aux spécialistes hors classe des droits des victimes, aux personnes référentes chargées des droits des victimes et aux autres acteurs sur le terrain;
- e) Cherchera à renforcer les mécanismes de traitement des plaintes et à contribuer à instaurer un climat dans lequel les victimes sont encouragées à se manifester, afin de lever les obstacles qui empêchent les victimes de dénoncer les fautes et d'accéder à l'aide et aux services.
- 1.208 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
  - a) Une assistance adaptée aux besoins individuels des victimes ;
  - b) Une compréhension approfondie de la façon d'accorder la priorité aux droits et à la dignité des victimes dans le cadre de l'action menée par les composantes du système des Nations Unies, les partenaires d'exécution et d'autres acteurs ;
  - c) La création et le maintien d'un environnement de confiance entre les victimes et les organismes des Nations Unies sur le terrain, dans lequel les victimes se sentent encouragées à déposer plainte et sont assurées d'être respectées et de recevoir soutien, assistance et protection;
  - d) Une collaboration et une coopérations plus étroites à l'échelle du système entre les États Membres et l'ONU aux fins de l'application du principe de responsabilité, y compris le règlement des demandes de reconnaissance de paternité et des demandes de pension alimentaire et l'accès des victimes aux services.
- 1.209 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
  - a) Les nouveaux cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles imputables à des membres du personnel des Nations Unies et du personnel apparenté sont portés à la connaissance de la Défenseuse des droits des victimes, du Bureau et des spécialistes hors classe des droits des victimes;
  - b) Les cas signalés antérieurement peuvent ne pas être résolus ;
  - c) Les mesures de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles prises à l'échelle du système sont guidées par une approche axée sur les droits des victimes ;
  - d) Les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont besoin d'un soutien et d'une assistance continus pour reconstruire leur vie ;
  - e) La nécessité urgente d'établir des partenariats solides reposant sur une approche axée sur les droits des victimes est plus largement reconnue en dehors du système des Nations Unies.
- 1.210 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Bureau continuera de travailler avec le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Il continuera également d'aider le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales à suivre les indicateurs qui mesurent les progrès accomplis dans la prévention de l'exploitation sexuelle, des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel dans les organisations multilatérales. Il maintiendra ses liens avec l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme dans les domaines de la sensibilisation, de la formation et du renforcement des capacités des acteurs nationaux, ainsi que pour ce qui est de fournir une assistance aux victimes dans tous les États et toutes les juridictions nationales.
- 1.211 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau continuera de s'employer, en collaboration avec le Comité permanent interorganisations, notamment avec son (sa)

23-09226 **109/249** 

champion(ne) de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel, à ce que les droits des victimes soient placés au centre de l'exécution de son plan visant à améliorer rapidement la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans le cadre de l'action humanitaire au niveau national. Il accélérera l'exécution de ses travaux concernant les moyens de faciliter l'aide et l'assistance juridiques aux victimes. La Défenseuse des droits des victimes continuera de collaborer avec l'Équipe spéciale du CCS chargée de la question de la lutte contre le harcèlement sexuel dans les organismes des Nations Unies en vue d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie centrée sur les victimes, de manière que l'action menée dans le domaine du harcèlement sexuel soit alignée sur celle engagée contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

- Le Bureau continuera de coopérer avec le Bureau du Coordonnateur spécial chargé d'améliorer 1.212 l'action des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. Il collaborera avec le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et avec le Bureau des affaires juridiques afin de faciliter le règlement plus rapide et plus efficace des demandes de reconnaissance de paternité et des demandes de pension alimentaire présentées à la suite d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, notamment en mettant au point une procédure harmonisée pour le traitement de ces demandes. Il collaborera également avec le Département pour faciliter la soumission de propositions de projets à mener dans le cadre du fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles et coopérera avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Département des opérations de paix pour faciliter les visites officielles de la Défenseuse des droits des victimes dans les opérations de paix. Il renforcera sa coopération avec le Bureau de la coordination des activités de développement et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents, qui exercent des fonctions dans le domaine des droits des victimes et de l'assistance aux victimes comme prévu dans le cadre de gestion et de responsabilité du système des Nations Unies pour le développement et du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Afin de mieux coordonner et harmoniser les mesures visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles, la Défenseuse des droits des victimes continuera de tenir des séances d'information à l'intention des coordonnatrices et coordonnateurs résidents nouvellement nommés et de communiquer avec les départements du Secrétariat, notamment le Bureau de l'administration de la justice, sur les questions relevant de son mandat et sur l'importance que revêt l'approche axée sur les droits des victimes. Elle collaborera également avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en vue de fournir assistance et soutien aux victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles et aux victimes de la traite.
- 1.213 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses politiques, ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. La plupart des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles sont des femmes et des filles, et la plupart des auteurs sont des hommes. La Défenseuse des droits des victimes considère que la discrimination contre les femmes et les filles, qui est profondément ancrée et se manifeste dans les lois et les politiques, l'inégalité des rapports de force et l'inégalité de genre, est au cœur même de ces fautes. Elle entend que les hommes et les garçons, en particulier ceux qui sont en situation de vulnérabilité, peuvent être victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles et se heurter à des obstacles qui les empêchent de les dénoncer. Elle souligne que les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles peuvent être blessées, subir des préjudices et avoir peur, faire l'objet de représailles, se sentir abandonnées, être exclues de leur communauté ou être stigmatisées, et recommande vivement que les interventions et les mesures soient pensées et mises en œuvre de manière à donner aux victimes les moyens de participer à toutes les procédures qui les concernent et à favoriser leur inclusion.
- 1.214 La Défenseuse des droits des victimes s'attache à promouvoir des réponses adaptées, car chaque victime est différente et peut être touchée par des formes de discrimination croisées, interconnectées et multiples, fondées notamment sur la race, le genre, l'orientation sexuelle, l'âge, l'origine ethnique ou la situation migratoire, ou encore le handicap, comme cela est précisé dans la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap. Les spécialistes hors classe des droits des victimes continueront d'être les personnes de référence principales pour toutes les victimes et prendront les mesures nécessaires pour qu'une stratégie non discriminatoire, axée sur les droits des victimes et

tenant compte des besoins des femmes et des enfants soit intégrée dans toutes les activités de soutien et d'assistance.

## Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

- 1.215 La poursuite de la pandémie de COVID-19 en 2022 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, en particulier sur la capacité de la Défenseuse des droits des victimes de rencontrer les victimes sur le terrain et de défendre leur cause en personne. Compte tenu de l'assouplissement des restrictions imposées aux déplacements au cours de la période, la Défenseuse a repris ses visites officielles dans les environnements propres au maintien de la paix, à l'aide humanitaire et au développement, tandis que son bureau a continué d'organiser des réunions virtuelles, selon que de besoin.
- 1.216 Le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie, notamment en continuant de respecter les prescriptions et les protocoles liés à la COVID-19 dans le cadre de toutes ses activités et de celles de la Défenseuse et de toutes les visites officielles effectuées par celle-ci.

#### Activités d'évaluation

1.217 Une évaluation interne des activités du Bureau et de leurs effets depuis sa création en janvier 2019 a été lancée en 2022 et sera achevée en 2023.

# Exécution du programme en 2022

# Renforcement de la démarche centrée sur les victimes en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de harcèlement sexuel dans le système des Nations Unies

- 1.218 Le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations, le HCDH et l'Équipe spéciale du CCS chargée de la question de la lutte contre le harcèlement sexuel dans les organismes des Nations Unies, a mis au point un programme de formation visant à faire en sorte que tous les membres du personnel des Nations Unies et du personnel apparenté comprennent mieux ce que signifie, dans la pratique, une démarche centrée sur les victimes et axée sur leurs droits. Lancé en janvier 2023, le programme a pour objectif de doter les membres du personnel des connaissances et des compétences dont ils ont besoin pour prendre les mesures appropriées lorsqu'ils ont connaissance d'un cas d'inconduite sexuelle.
- 1.219 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.98).

Tableau 1.98 **Mesure des résultats** 

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
_	_	Un programme de formation en ligne visant à faire en sorte que tous les membres du personnel des Nations Unies et du personnel apparenté comprennent mieux ce que signifie, dans la pratique, une démarche centrée sur les victimes et axée sur

23-09226 **111/249** 

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
		leurs droits a été élaboré en 2022 et lancé en janvier 2023

# Résultats escomptés pour 2024

# Résultat 1 : les victimes connaissent leurs droits et savent comment les faire valoir Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 1.220 Le travail effectué par le Bureau a contribué à sensibiliser davantage les victimes à leurs droits et à la façon de les faire valoir, notamment au moyen d'activités régulières de formation et de liaison menées par les spécialistes hors classe des droits des victimes, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée. Ce travail a également contribué à faire en sorte que les entités des Nations Unies fournissent un retour d'information essentiel à l'appui de la mise à jour des orientations et des outils, l'intention étant d'intégrer pleinement les perspectives et les priorités des victimes, mais il n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir l'adoption par le système des Nations Unies d'orientations et de pratiques révisées. La cible n'a pu être atteinte en raison des consultations supplémentaires que le Bureau a dû mener à l'échelle du système avant l'examen et la future approbation de la déclaration des droits des victimes par le Groupe directeur de haut niveau sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et l'élaboration des directives et des outils connexes à l'intention du personnel des Nations Unies.
- 1.221 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.99).

Tableau 1.99 **Mesure des résultats** 

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Consultations avec des représentants désignés des entités des Nations Unies aboutissant à un consensus sur un projet révisé de déclaration des droits des victimes  Mise au point d'une méthodologie permettant de recueillir les retours d'expérience des victimes en matière d'assistance et de soutien	Les victimes connaissent mieux leurs droits et savent mieux comment les faire valoir	Les victimes connaissent mieux leurs droits et savent mieux comment les faire valoir  Les entités des Nations Unies ont fourni un retour d'information essentiel à l'appui de la mise à jour des orientations et des outils, l'intention étant d'intégrer pleinement les perspectives et les priorités des victimes	Adoption par les acteurs du système des Nations Unies de directives et de pratiques révisées sur la fourniture d'une assistance, qui intègrent les perspectives et les priorités des victimes	Les victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel des Nations Unies ou du personnel apparenté sont informées qu'elles ont le droit de bénéficier d'un soutien et d'une assistance de la part de l'ONU, la déclaration des droits des victimes étant notamment diffusée auprès des populations locales touchées par l'exploitation et les atteintes sexuelles

# Résultat 2 : réalisation du droit des victimes à obtenir justice et réparation Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 1.222 Le travail effectué par le Bureau a contribué à faire en sorte qu'un État Membre accepte de financer les coûts afférents à la création et à la tenue d'une liste de réserve d'avocats bénévoles, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir la création d'une liste de réserve d'avocats bénévoles et d'organisations d'aide juridictionnelle visant à aider les victimes dans les pays où les Nations Unies ont une présence. La cible n'a pu être atteinte car l'accord relatif au financement n'a été obtenu qu'à la fin de 2022.
- 1.223 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.100).

Tableau 1.100 Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Consultation technique avec l'UNICEF et le HCDH sur l'aide juridictionnelle apportée aux victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles	Proposition de la Défenseuse des droits des victimes de créer et de tenir à jour une liste de réserve d'avocats en consultation avec le Bureau des affaires juridiques	Un État Membre a accepté de financer les coûts afférents à la création et à la tenue d'une liste de réserve d'avocats bénévoles	Les victimes de 2 pays dotés de spécialistes hors classe des droits des victimes bénéficient d'une aide juridictionnelle fournie par des avocats et des organisations d'aide juridictionnelle figurant sur la liste de réserve	

Résultat 3 : adoption d'une approche axée sur les droits des victimes par tous les membres du personnel chargés d'enquêter sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de fournir une assistance aux victimes

# Projet de plan-programme pour 2024

1.224 Bien souvent, les procédures d'enquête et les procédures disciplinaires ne tiennent pas compte des vulnérabilités particulières des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles et ne se fondent pas sur une approche axée sur leurs droits. Dans le cadre de son mandat, la Défenseuse des droits des victimes entend faire en sorte que les membres du personnel des Nations Unies et des États Membres qui enquêtent sur les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles, fournissent une assistance aux victimes ou les représentent soient davantage conscients du fait que des événements traumatisants peuvent empêcher les victimes de participer aux procédures de façon effective.

### Enseignements tirés et changements prévus

1.225 Les enseignements tirés sont les suivants : le Bureau a pris conscience du fait qu'il fallait veiller à ce que les personnes chargées d'enquêter sur les actes d'exploitation et les atteintes sexuelles commis par des membres du personnel des Nations Unies, de fournir une assistance aux victimes ou de les représenter tiennent mieux compte des besoins des victimes et de la situation de vulnérabilité dans laquelle elles se trouvent. Il est parvenu à cette conclusion après avoir procédé à l'examen des affaires relevant du système de justice interne et après le recensement par la Défenseuse des droits des victimes des bonnes pratiques et des lacunes observées dans la prise en charge des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles ou de harcèlement sexuel. Compte tenu de ces enseignements,

23-09226 **113/249** 

le Bureau veillera à ce que la Défenseuse tienne un plus grand nombre de séances d'information à l'intention des membres du personnel chargés d'enquêter sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de fournir une assistance aux victimes. Dans le cadre de ces séances, l'accent sera mis sur l'approche axée sur les droits des victimes et sur les questions liées à la dignité et au respect dont il convient de faire preuve dans la prise en charge des victimes, de l'étape du signalement à celles de l'examen des dossiers et de l'étude des demandes d'indemnisation. Le Bureau veillera également à ce que ces séances deviennent obligatoires dans le cadre de la formation initiale de tous les membres du personnel chargés d'enquêter sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de fournir une assistance aux victimes.

1.226 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.101).

Tableau 1.101 **Mesure des résultats** 

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
		Les membres du personnel du système de justice interne chargés de traiter les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles assistent à une séance d'information sur l'approche axée sur les droits des victimes	Davantage de membres du personnel chargés d'enquêter sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de fournir une assistance aux victimes assistent à une séance d'information sur l'approche axée sur les droits des victimes	Tous les nouveaux membres du personnel chargés d'enquêter sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de fournir une assistance aux victimes assistent à une séance d'information obligatoire sur l'approche axée sur les droits des victimes dans le cadre de leur formation initiale

# Textes des organes délibérants définissant les mandats

1.227 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

# Résolutions de l'Assemblée générale

62/214	Stratégie globale d'aide et de soutien aux victimes d'actes d'exploitation ou	71/297	Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles
	d'agression sexuelles commis par des membres du personnel des Nations Unies ou du personnel apparenté (annexe)	76/274	Questions concernant les opérations de maintien de la paix en général
71/278; 75/321; 76/303	Action de l'Organisation des Nations Unies concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles		

#### **Produits**

1.228 On trouvera dans le tableau 1.102 les produits retenus pour le programme.

Tableau 1.102

# Bureau de la Défenseuse des droits des victimes : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Cai	égorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022 pr	Produits ·évus : 2023 p	Produits prévus : 2024
A.	Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
	Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	4	4	4	4
	Réunions ou séances :				
	1. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	2	2	2	2
	2. Cinquième Commission	2	2	2	2
B.	Création et transfert de connaissances				
	Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	1	1
	3. Inventaire des services et des stratégies de défense des droits des victimes mis en place dans l'ensemble du système des Nations Unies	1	1	1	1
	Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	3	6	3	6
	4. Ateliers portant sur le mandat de la Défenseuse des droits des victimes, menés avec des organisations internationales et régionales, des institutions régionales et nationales de défense des droits humains et des défenseurs et commissaires régionaux et nationaux des droits des victimes	3	6	3	6
	Publications (nombre de publications)	2	2	2	2
	5. Rapport annuel sur les travaux de la Défenseuse des droits des victimes	1	2	2	2
	6. Inventaire des services et des stratégies de défense des droits des victimes mis en place dans l'ensemble du système des Nations Unies	1	_	_	_
	Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	2	2	2	2
	<ol> <li>Notes de cadrage sur les difficultés rencontrées par les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles</li> </ol>	2	2	2	2

#### C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : 5 séances d'information à l'intention des États Membres, 5 séances d'information à l'intention des entités des Nations Unies et 10 webinaires avec des universités et des institutions académiques.

Activités de plaidoyer menées régulièrement par la Défenseuse des droits des victimes, notamment dans le cadre de a) sa coopération avec le Comité permanent interorganisations; b) les séances d'information qu'elle tient lors de la retraite annuelle des coordonnatrices et coordonnateurs des opérations humanitaires et de la formation initiale des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et d'autres responsables des Nations Unies; c) sa coopération avec les équipes de pays pour l'action humanitaire.

Rencontres régulières de la Défenseuse des droits des victimes avec les représentantes et représentants spéciaux du Secrétaire général, les coordonnateurs et coordonnatrices résidents et les réseaux nationaux et régionaux de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, notamment dans le cadre de visites de pays.

Bases de données et supports numériques : liste de réserve d'avocats et programme de formation destiné au personnel des Nations Unies, au personnel non fonctionnaire et aux partenaires opérationnels.

#### D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : sensibilisation et création de matériel pédagogique sur les droits des victimes.

Relations extérieures et relations avec les médias : interviews, déclarations, articles d'opinion, communiqués de presse et tribunes d'experts.

Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web et comptes de médias sociaux consacrés aux domaines de travail.

23-09226 **115/249** 

# B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

#### Vue d'ensemble

1.229 On trouvera dans les tableaux 1.103 à 1.105 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.103 Évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

					Changements			2024
Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage		2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
Postes	799,8	889,9	_	_	_	_	_	889,9
Consultants	15,0	_	_	_	_	_	_	_
Voyages du personnel	73,0	48,5	_	_	30,2	30,2	62,3	78,7
Services contractuels	10,1	9,5	_	_	_	_	_	9,5
Frais généraux de fonctionnement	2,8	2,1	_	_	_	_	_	2,1
Fournitures et accessoires	_	1,8	_	_	_	_	_	1,8
Mobilier et matériel	0,4	_	_	_	_	_	_	_
Total	901,1	951,8	-	_	30,2	30,2	3,2	982,0

Tableau 1.104

Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2023	4	1 SSG, 1 P-4, 1 P-3, 1 G(AC)
Effectif proposé pour 2024	4	1 SSG, 1 P-4, 1 P-3, 1 G(AC)

# Tableau 1.105 Postes proposés, par catégorie et par classe (Nombre de postes)

			Change	ments		
Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Effectif proposé pour 2024
Administrateurs et fonctionna	ires de rang supérieur					
SSG	1	_	_	_	_	1
P-4	1	_	_	_	_	1
P-3	1	_	_	_	_	1
Total partiel	3	_	_	_	_	3

$\alpha$	• 4		•
Cha	pitre	prei	nıer

			Change	ments		
Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	E Total	ffectif proposé pour 2024
Agents des services généraux	et des catégories apparentées					
G(AC)	1	_	_	_	_	1
G(AC)  Total partiel	1 1		-	-		1 1

- On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans 1.230 les tableaux 1.106 à 1.108 et dans la figure 1.XX.
- 1.231 Comme le montrent les tableaux 1.106 1) et 1.107, les ressources proposées pour 2024 s'élèvent globalement à 982 000 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 30 200 dollars (3,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. La variation entre dans la catégorie Autres changements.

Tableau 1.106 Évolution des ressources financières, par source de financement et composante (En milliers de dollars des États-Unis)

### Budget ordinaire

					Changements			
Composante	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis		Total Po	urcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
Programme de travail	901,1	951,8	-	-	30,2	30,2	3,2	982,0
Total partiel (1)	901,1	951,8	_	-	30,2	30,2	3,2	982,0

# Quotes-parts hors budget ordinaire

Composante	2022 (dépenses effectives)	2023 (estimations)	Changements Pourcentage	2024 (prévisions)
Programme de travail	-	_	50,6 –	50,6
Total partiel (2)	_	_	50,6 -	50,6

#### 3) Ressources extrabudgétaires

Composante	2022 (dépenses effectives)	2023 (estimations)	Changements Pourcentage (pr	2024 évisions)
Programme de travail	419,4	642,7	(498,4) (77,6)	144,3
Total partiel (3)	419,4	642,7	(498,4) (77,6)	144,3
Total	1 320,5	1 594,5	(417,6) (26,2)	1 176,9

# Titre premier Politique, direction et coordination d'ensemble

Tableau 1.107

# Postes proposés pour 2024, par source de financement et composante

(Nombre de postes)

Budget ordinaire

		Changements							
Composante	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Effectif proposé pour 2024			
Programme de travail	4	_	-	-	-	4			
Total	4	_	-	_	_	4			

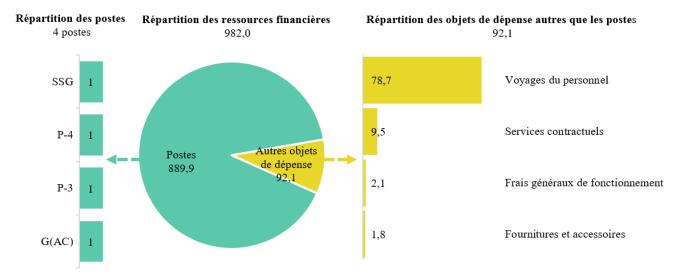
# Tableau 1.108

# Évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

					Changements			2024
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	A justements	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
Ressources financières, par gran	de catégorie de	dépenses						
Postes	799,8	889,9	_	_	_	_	_	889,9
Autres objets de dépense	101,3	61,9	_	_	30,2	30,2	48,8	92,1
Total	901,1	951,8	_	-	30,2	30,2	3,2	982,0
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	_	_	_	_	_	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	-	_	_	_	_	1
Total		4	-	-	_	-	_	4

Figure 1.XX **Répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)**(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



# Explications concernant les variations, par facteur

# Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

#### **Autres changements**

1.232 Comme le montrent les tableaux 1.106 1) et 1.107, les changements entraînent une augmentation de 30 200 dollars au titre des voyages du personnel, qui tient aux ressources demandées pour financer les visites qui seront effectuées en personne par la Défenseuse des droits des victimes dans les divers lieux où elle rencontre des victimes et plaide en faveur de l'adoption d'une approche axée sur leurs droits.

#### Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

- 1.233 Comme le montre le tableau 1.106 2), des quotes-parts hors budget ordinaire d'un montant de 50 600 dollars permettraient de financer les objets de dépense autre que les postes au titre du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. On trouvera des renseignements supplémentaires sur l'évolution des ressources dans le rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1 er juillet 2023 au 30 juin 2024 (A/77/771).
- 1.234 Comme le montre le tableau 1.106 3), les ressources extrabudgétaires se chiffreraient à 144 300 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et aideront le Bureau à s'acquitter de son mandat, à mener diverses activités de sensibilisation et à améliorer la prestation d'un appui et de conseils techniques aux États Membres, aux organisations régionales et aux autres partenaires. La diminution de 498 400 dollars s'explique principalement par l'achèvement prévu de certains projets en 2023 et au début de 2024.
- 1.235 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Bureau, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.
- 1.236 On trouvera dans le tableau 1.109 des informations sur le respect des délais d'achat des billets d'avion. Le Bureau s'efforcera de continuer d'améliorer la planification des voyages afin de mieux respecter les délais d'achat des billets.

23-09226 **119/249** 

# Titre premier Politique, direction et coordination d'ensemble

Tableau 1.109

# Respect des délais

(En pourcentage)

	2020	2021	2022	2023	2024
	(taux effectif)	(taux effectif)	(taux effectif)	(taux prévu)	(taux prévu)
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	100	67	14	100	100

# VIII. Bureau du Coordonnateur spécial chargé d'améliorer l'action des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles

# **Avant-propos**

Le rôle du Bureau du Coordonnateur spécial chargé d'améliorer l'action des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles est de favoriser la cohérence et la coordination de la prévention et de la répression de l'exploitation et des atteintes sexuelles à l'échelle du système des Nations Unies. Des progrès notables ont certes été accomplis, mais il est vraisemblable que de telles fautes continueront à se produire, en partie à cause de l'interaction étroite entre le personnel des Nations Unies et les populations vulnérables dans le cadre de l'exécution des mandats de l'Organisation. Dans ce contexte, en 2024, le Bureau continuera à chercher des solutions aux difficultés qui subsistent dans l'ensemble du système des Nations Unies.

Une direction efficace est essentielle à la lutte contre l'inconduite sexuelle au sein de l'Organisation. C'est à la direction de l'ONU qu'il incombe d'incarner les valeurs institutionnelles et de les communiquer au personnel, ainsi que le message selon lequel l'exploitation et les atteintes sexuelles n'ont pas leur place dans le système des Nations Unies ni où que ce soit. Les dirigeants doivent également insister sur le fait que l'exploitation et les atteintes sexuelles ne seront pas tolérées et que les auteurs seront tenus pour responsables. Il ne suffit pas de mettre en œuvre des initiatives et des politiques et les dirigeants doivent mettre l'accent sur la responsabilité commune de signaler toute inconduite sexuelle et de lutter contre de tels comportements, notamment en intégrant cette responsabilité dans les évaluations de la performance et des programmes.

L'importance de la question et la forte rotation du personnel des Nations Unies exigent que la sensibilisation, l'orientation et l'appui en matière de prévention et de répression de l'inconduite sexuelle soient constamment renforcés. Au cours de l'année 2024, le Bureau continuera d'épauler activement les dirigeants et les autres membres du personnel dans l'ensemble de l'Organisation. Le Coordinateur spécial effectuera des visites sur le terrain afin de prôner des initiatives de sensibilisation pour que le personnel demeure au fait des mesures de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, et de préconiser l'intégration et l'institutionnalisation de cette sensibilisation dans toutes les activités et tous les programmes de l'ONU.

Le Coordonnateur spécial (Signé) Christian F. Saunders

23-09226 **121/249** 

# A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

# Orientations générales

# Mandats et considérations générales

- 1.237 Le Bureau a été créé en février 2016, lorsque le Secrétaire général a nommé une coordonnatrice spéciale lui faisant rapport par l'intermédiaire du Directeur de cabinet et dont les fonctions consistaient à collaborer avec l'ensemble des bureaux, des départements et des organismes des Nations Unies en vue de renforcer les mesures prises par l'ONU pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, où qu'elles soient commises, que ce soit au Siège et dans les autres centres ou dans les sites les plus reculés. Dans la résolution 70/286 de l'Assemblée générale et la résolution 2272 (2016) du Conseil de sécurité, l'Assemblée et le Conseil se sont félicités de la nomination de la Coordonnatrice spéciale et des efforts déployés par le Secrétaire général pour appliquer et renforcer la politique de tolérance zéro concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles, en particulier pour renforcer les mesures de prévention, de signalement, de répression et de réparation que prenait l'Organisation afin de favoriser l'application du principe de responsabilité en la matière. Dans sa résolution 71/278, l'Assemblée s'est félicitée de l'action que menait sans relâche le Secrétaire général pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, notamment de la nomination d'une coordonnatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, et de la création d'une équipe spéciale de haut niveau chargée d'élaborer d'urgence une stratégie claire et décisive en vue d'obtenir des améliorations visibles et quantifiables du dispositif de l'Organisation pour la prévention et la répression de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Elle a également exprimé son appui au Secrétaire général, au Bureau et à tous les départements concernés, dans leurs efforts visant à mettre en œuvre la politique de tolérance zéro, en particulier à renforcer les mécanismes de prévention, de signalement, de répression et de réparation de l'Organisation afin de promouvoir un plus grand respect du principe de responsabilité, et, à cet égard, a prié le Secrétaire général de continuer d'œuvrer en étroite consultation avec les États Membres à la mise en œuvre effective de la politique.
- 1.238 Le Coordonnateur spécial dirige et supervise l'action menée dans l'ensemble du système des Nations Unies pour protéger et lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, et s'emploie à cet égard à harmoniser les approches, à améliorer la coordination et à renforcer la coopération et la cohérence à l'échelle du système au moyen de mécanismes, de procédures et de protocoles harmonisés, d'outils normalisés et d'un appui aux entités des Nations Unies et aux acteurs sur le terrain.

# Programme de travail

# **Objectif**

1.239 L'objectif auquel le programme contribue est de faire progresser l'action menée par l'Organisation pour lutter contre les actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de faire en sorte que toute l'attention voulue reste accordée, au plus haut niveau, à la prévention, à la détection et à la répression de tels actes dans le cadre d'une démarche axée sur la victime.

### Stratégie et facteurs externes pour 2024

- 1.240 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau :
  - a) mènera des activités en coordination avec les entités, les départements et les bureaux des Nations Unies, de manière à harmoniser et à institutionnaliser les stratégies visant à prévenir

- et à réprimer l'exploitation et les atteintes sexuelles, qui consisteront à mettre sur pied des initiatives d'atténuation des risques dans l'ensemble du système des Nations Unies ;
- b) facilitera la mise en œuvre de la stratégie du Secrétaire général visant à lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans les plus de 30 fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies et assurera le secrétariat des organes permanents créés par le Secrétaire général chargés de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, tels que le Groupe directeur de haut niveau sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, qui, sous la houlette du Directeur de cabinet, supervise la mise en œuvre de la stratégie susmentionnée;
- examinera et comblera les lacunes au niveau des politiques et sur le plan opérationnel dans le traitement par l'ONU des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles qui sont le fait de membres du personnel des Nations Unies, en tenue aussi bien que civil, et d'acteurs n'appartenant pas à l'Organisation;
- d) consultera les organisations internationales, régionales et sous-régionales, les États Membres, les experts indépendants des Nations Unies en matière de droits humains, les organisations de la société civile, les institutions nationales des droits humains, les établissements universitaires et les groupes de réflexion, selon les besoins, afin de s'assurer que les politiques et les efforts opérationnels faits dans l'ensemble du système des Nations Unies tiennent compte des meilleures pratiques;
- e) assurera le suivi du dispositif de notification établi par le Secrétaire général pour rendre publiques les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles ;
- f) appuiera une stratégie de communication efficace à l'échelle du système pour assurer un message public coordonné concernant les mesures prises par le système des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles ;
- g) collaborera étroitement avec les hauts responsables de l'ensemble du système des Nations Unies afin de leur dispenser un appui et des conseils stratégiques pour que puissent être mises au point des stratégies globales, des politiques à l'échelle du système et des initiatives de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, ainsi que pour renforcer la programmation conjointe des Nations Unies concernant les initiatives de prévention.
- 1.241 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
  - a) renforcement de la prévention et de la répression de l'exploitation et des atteintes sexuelles de manière cohérente et coordonnée, notamment grâce à l'amélioration de la collecte de données, du suivi et de l'analyse des résultats par le système des Nations Unies;
  - b) mise en place d'une culture institutionnelle de tolérance zéro envers l'inaction face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, et bonne compréhension par le personnel des Nations Unies des normes de conduite et de la mission des Nations Unies visant à faire évoluer la culture institutionnelle et à s'attaquer aux causes sous-jacentes de l'exploitation et des atteintes sexuelles, y compris le déséquilibre femmes-hommes et l'abus d'autorité dû aux inégalités de pouvoir.
- 1.242 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
  - a) Le personnel à tous les niveaux donne la priorité à l'élimination de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations des Nations Unies ;
  - b) Il est reconnu que des capacités collectives en matière d'enquête indépendante sont nécessaires ; des structures institutionnelles sont mises en place à cet égard ;
  - c) Le système des Nations Unies facilite l'harmonisation et l'institutionnalisation des mesures visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles.

23-09226 **123/249** 

- 1.243 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau s'efforcera de coopérer avec les organismes, fonds et programmes, y compris le Comité permanent interorganisations et son (sa) champion(ne) de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel, afin de garantir une harmonisation des mandats pertinents et une action cohérente et unifiée. Il continuera également de coopérer avec le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes, le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et d'autres entités concernées du système des Nations Unies afin d'harmoniser les messages diffusés à l'interne et à l'externe au sujet de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et de la lutte contre celles-ci. En outre, il collaborera étroitement avec le Bureau de la coordination des activités de développement et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents sur leurs rôles et responsabilités, conformément au cadre de gestion et de responsabilité du système des Nations Unies pour le développement et du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Il continuera de servir de secrétariat au cercle de dirigeantes et de dirigeants unis dans la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations des Nations Unies et l'action menée pour y faire face, composé de chefs d'État ou de gouvernement qui appuient activement la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.
- 1.244 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, étant donné qu'il prend en considération les diverses identités des auteurs, des témoins et des victimes. Dans toutes les activités du Bureau, le Coordonnateur spécial continuera de tenir compte du fait que la plupart des victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles sont des femmes et des filles, et la plupart des auteurs sont des hommes. Dans ce contexte, il continuera de repérer et de préconiser des changements à apporter aux politiques, à la culture et aux systèmes pour remédier à la discrimination profondément ancrée à l'encontre des femmes et des filles, ainsi qu'aux déséquilibres de pouvoir et à l'inégalité de genre qui sont au cœur de ce type de fautes.

# Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

- 1.245 La poursuite de la pandémie de COVID-19 en 2022 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, qui se sont traduites, entre autres par le recours à la technologie virtuelle pour mener certaines activités qui devraient idéalement être réalisées en personne, en particulier les échanges avec des parties prenantes et les activités de renforcement des capacités. À mesure que les restrictions des déplacements se sont assouplies, le Bureau a pu reprendre les activités en présentiel.
- 1.246 Le Bureau continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie, notamment en adoptant des approches novatrices et des outils et campagnes de communication en ligne pour sensibiliser l'ensemble du personnel, y compris des sessions de formation en ligne avec le personnel. Ces approches continueront d'être utilisées et complétées par des visites en personne et des réunions et séances de formation en présentiel, le cas échéant.

#### Activités d'évaluation

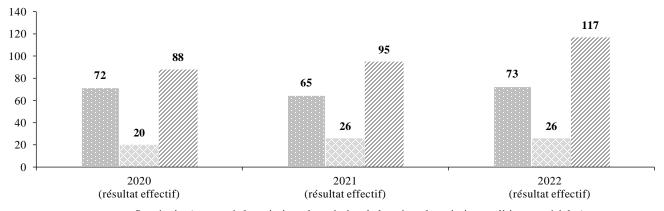
1.247 En 2024, il est prévu qu'un tiers indépendant procède à un examen approfondi et à une évaluation de la manière dont l'ONU prévient et réprime l'exploitation et les atteintes sexuelles, y compris de la façon dont elle s'acquitte de son devoir de responsabilité envers les victimes et les survivants, ainsi que des recommandations devant permettre à l'Organisation de mieux faire face à ce grave problème. L'examen et l'évaluation comprendront une analyse des questions structurelles, y compris le financement et la manière dont les mesures de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles peuvent être mieux intégrées dans l'ensemble de l'Organisation.

# Exécution du programme en 2022

# Une approche renforcée, à l'échelle du système, de la prévention et de la répression de l'exploitation et des atteintes sexuelles, sur les plans tant stratégique qu'opérationnel

- 1.248 Le Bureau a continué de promouvoir une approche renforcée et cohérente, à l'échelle du système, de la prévention et de la répression de l'exploitation et des atteintes sexuelles, sur les plans tant stratégique qu'opérationnel, en faisant mieux connaître quels comportements étaient interdits et en préconisant une vigilance constante de la part de tout le personnel des Nations Unies. Le nouveau Coordonnateur spécial, qui a pris ses fonctions en septembre 2022, s'est efforcé de rendre opérationnel le cadre des Nations Unies pour la prévention et la répression de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans l'ensemble du système des Nations Unies, notamment en ce qui concerne la fourniture d'un appui et de conseils stratégiques et opérationnels, l'amélioration du suivi et de l'évaluation des risques, et l'accent mis sur le renforcement des partenariats et de la communication.
- 1.249 Le Coordonnateur spécial et d'autres membres du personnel du Bureau ont effectué des visites régulières dans des opérations des Nations Unies, y compris des opérations de développement et des opérations humanitaires, afin de contribuer à faire connaître durablement les normes de conduite à respecter et à déterminer les moyens par lesquels le système des Nations Unies peut renforcer le leadership et mettre à disposition les compétences et les ressources requises. En outre, le Bureau entretient un dialogue à l'échelle mondiale, tant au niveau de la direction que du personnel d'exécution, afin de s'assurer que des mécanismes de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et de lutte contre celles-ci sont en place et d'offrir un appui et des conseils, selon les besoins.
- 1.250 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 1.XXI).

Figure 1.XXI
Mesure des résultats : nombre de chefs d'entités et de coordonnatrices et coordonnateurs résidents disposant de plans stratégiques et de plans d'action sur la prévention et la répression de l'exploitation et des atteintes sexuelles (résultat cumulé)



- Escrétariat (y compris les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales)
- Organismes, fonds et programmes
- Coordonnateurs résidents

23-09226 **125/249** 

# Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : les mesures d'atténuation et de gestion des risques mises en place dans les trois piliers du système des Nations Unies (paix, développement et aide humanitaire) ont porté leurs fruits

## Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 1.251 Le travail effectué par le Bureau a contribué à l'élaboration d'une déclaration d'impact sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles devant être mise en œuvre dans toutes les activités du système des Nations Unies sur le terrain, afin de recenser et d'anticiper les risques prévisibles, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 1.252 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.110).

Tableau 1.110 Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
		Une déclaration d'impact sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles a été élaborée et peut être mise en œuvre dans toutes les activités du système des Nations Unies sur le terrain, afin de recenser et d'anticiper les risques prévisibles	Les dirigeants et les autres membres du personnel contribuent davantage à gérer les risques liés à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, à promouvoir des normes de comportement adéquates et à prévenir, à détecter et à combattre les comportements répréhensibles	d'entités cernent et anticipent les risques prévisibles dans le cadre de la protection contre l'exploitation

Résultat 2 : les lacunes constatées au niveau des opérations, des politiques et des procédures dans la gestion par l'Organisation des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles perpétrés par toutes les catégories de personnel des Nations Unies sont en partie comblées dans l'ensemble du système

## Projet de plan-programme pour 2024

1.253 Le système des Nations Unies comprend plus de 30 programmes, fonds et institutions spécialisées, qui disposent de leurs propres membres, dirigeants et budgets, et ne travaillent pas nécessairement de manière coordonnée. Le Coordonnateur spécial et son bureau ont pour mission de travailler avec le système en vue d'améliorer la collaboration et de préconiser la mise en œuvre d'approches harmonisées et coordonnées en matière de prévention, de détection et de répression de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Le Bureau aide le Secrétaire général à encadrer et à faciliter les travaux intégrés du Groupe directeur de haut niveau sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles en élaborant et en appliquant des politiques sur la coordination intégrée, la prévention de ces actes, la suite donnée aux allégations et les stratégies propices à un suivi rapide et pertinent, y compris l'assistance aux victimes.

Enseignements tirés et changements prévus

- 1.254 L'enseignement tiré est le suivant : la forte rotation du personnel, notamment sur le terrain et y compris aux postes de direction, exige de disposer en permanence de mécanismes qui se renforcent constamment d'eux-mêmes de manière à garantir la continuité et la cohérence de la mise en œuvre. Compte tenu de cet enseignement, le Bureau étudiera plus avant la façon dont les visites de routine dans les lieux d'affectation peuvent mieux contribuer à faire en sorte que le personnel demeure au fait des normes de conduite à respecter, à épauler la direction et à mettre à disposition les compétences et les ressources requises. Il appuiera l'élaboration de cadres de gestion des risques adaptés à des contextes donnés afin de renforcer la capacité de direction des fonctionnaires des Nations Unies, des militaires et du personnel de police nécessaire pour gérer et atténuer les risques liés à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, et fournira des indications pour institutionnaliser le repérage des risques prévisibles. En collaboration avec les entités concernées, il améliorera également les analyses des données disponibles à l'échelle du système afin de combler les lacunes constatées au niveau des politiques et sur le plan opérationnel dans la gestion de l'exploitation et des atteintes sexuelles par l'Organisation.
- 1.255 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.111).

Tableau 1.111 Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
			Les entités comblent les lacunes constatées au niveau des politiques et sur le plan opérationnel, notamment en ce qui concerne l'alignement sur les normes minimales en matière de protection et de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, et améliorent le partage des données et la communication de l'information	Un nombre accru d'entités comblent les lacunes constatées au niveau des politiques et sur le plan opérationnel, notamment en ce qui concerne l'alignement sur les normes minimales en matière de protection et de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, et partagent systématiquement des données et s'acquittent des obligations en matière de communication de l'information

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

1.256 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

23-09226 **127/249** 

Résolutions de l	'Assemblée générale		
59/300 ; 61/267 B	Étude d'ensemble d'une stratégie visant à éliminer l'exploitation et les abus sexuels	71/297	Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles
	dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies	71/278; 72/312; 73/302; 75/321;	Action de l'Organisation des Nations Unies concernant l'exploitation et les atteintes
62/63	Responsabilité pénale des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des experts en mission	76/303	sexuelles
Résolutions du	Conseil de sécurité		
2272 (2016)		2436 (2018)	

## **Produits**

1.257 On trouvera dans le tableau 1.112 les produits retenus pour le programme.

Tableau 1.112 Bureau du Coordonnateur spécial chargé d'améliorer l'action des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Ca	tégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A.	Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
	Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
	<ol> <li>Rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles</li> </ol>	1	1	1	1
	Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	4	4	4	4
	Réunions ou séances :				
	2. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	2	2	2	2
	3. Cinquième Commission	2	2	2	2
B.	Création et transfert de connaissances				
	Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	5	5	5	5
	4. Séances de formation avec des organisations internationales et régionales et des coordonnateurs régionaux et nationaux chargés de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles	5	5	5	5
	Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	_	_	1	1
	5. Outils/manuel sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles	_	_	1	1

#### C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : séances d'information à l'intention des États Membres ; webinaires avec des universités et des institutions académiques ; discussions avec des organisations de la société civile.

#### D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : campagnes d'information et de sensibilisation ; matériel pédagogique, y compris des fiches d'information distribuées à l'échelle du système sur les initiatives du Secrétaire général en matière de prévention et de répression de l'exploitation et des atteintes sexuelles ; initiatives de sensibilisation.

Relations extérieures et relations avec les médias : interviews, articles d'opinion, communiqués de presse et tribunes d'experts.

#### Chapitre premier Politique, direction et coordination d'ensemble

	Produits	Produits	Produits	Produits
Catégorie et sous-catégorie	prévus : 2022	livrés : 2022	prévus : 2023	prévus : 2024

Plateformes numériques et contenus multimédias : contenu du site Web du Secrétaire général sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et messages sur les médias sociaux concernant les domaines de travail.

E. Activités d'appui : réunions annuelles ou semestrielles du Groupe directeur de haut niveau sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles ; réunions bimensuelles du groupe de travail chargé des questions d'exploitation et d'atteintes sexuelles, auxquelles participent plus de 30 entités, départements et bureaux du système des Nations Unies ; enquête annuelle menée à l'échelle du système sur les faits et les perceptions du personnel des Nations Unies (personnel civil, personnel de police et militaires) afin d'obtenir des informations sur leur connaissance des normes de conduite et de comportement et, ainsi, prévenir et réprimer l'exploitation et les atteintes sexuelles.

23-09226 **129/249** 

# B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

#### Vue d'ensemble

1.258 On trouvera dans les tableaux 1.113 à 1.115 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.113 Évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements				2024	
Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	nses (crédits	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	(prévisions avant actualisation des coûts)
Postes	_	863,2	_	-	_	-	_	863,2
Voyages du personnel	_	87,7	_	_	_	_	_	87,7
Services contractuels	_	14,4	_	_	_	_	_	14,4
Frais généraux de fonctionnement	_	4,4	_	_	_	_	_	4,4
Fournitures et accessoires	_	1,3	_	_	_	_	_	1,3
Mobilier et matériel	_	5,4	_	_	_	_	_	5,4
Total	_	976,4	_	_	_	_	_	976,4

# Tableau 1.114 Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2023	4	1 SGA, 1 P-5, 1 P-4, 1 G(AC)
Effectif proposé pour 2024	4	1 SGA, 1 P-5, 1 P-4, 1 G(AC)

# Tableau 1.115 Postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

		Changements						
Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	E Total	Effectif proposé pour 2024		
Administrateurs et fonctionna	ires de rang supérieur							
SGA	1	_	_	_	_	1		
P-5	1	_	_	_	_	1		
P-4	1	_	_	_	_	1		
Total partiel	3	-	-	-	-	3		

		Changements							
Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques			Effectif proposé Total pour 2024				
Agents des services généraux	et des catégories apparentées								
G(AC)	1	_	-	-	_	1			
Total partiel	1	_	-	_	_	1			
Total	4	_	-	-	_	4			

- 1.259 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 1.116 à 1.118 et dans la figure 1.XXII.
- 1.260 Comme le montre le tableau 1.116 1), les ressources proposées pour 2024 s'élèvent globalement à 976 400 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2023.

Tableau 1.116 Évolution des ressources financières, par source de financement et composante (En milliers de dollars des États-Unis)

### 1) Budget ordinaire

					Changements			2024
Composante	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
Programme de travail	-	976,4	-	-	-	-	-	976,4
Total partiel (1)	-	976,4	-	-	-	_	_	976,4

# 2) Quotes-parts hors budget ordinaire

Composante	2022 (dépenses effectives)	2023 (estimations)	Changements Pourc	entage	2024 (prévisions)
Programme de travail	-	-	56,0	-	56,0
Total partiel (2)	_	_	56,0	_	56,0

# 3) Ressources extrabudgétaires

Composante	2022 (dépenses effectives)	2023 (estimations)	Changements Pourcentage	2024 (prévisions)
Programme de travail	1 018,1	284,2	50,0 17,6	334,2
Total partiel (3)	1 018,1	284,2	50,0 17,6	334,2
Total	1 018,1	1 260,6	106,0 8,4	1 366,6

23-09226 **131/249** 

# Titre premier Politique, direction et coordination d'ensemble

# Tableau 1.117

# Postes proposés pour 2024, par source de financement et composante

(Nombre de postes)

Budget ordinaire

Composante	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	E <u>j</u> Total	ffectif proposé pour 2024
Programme de travail	4	-	-	=	_	4
Total	4	_	-	_	_	4

# Tableau 1.118

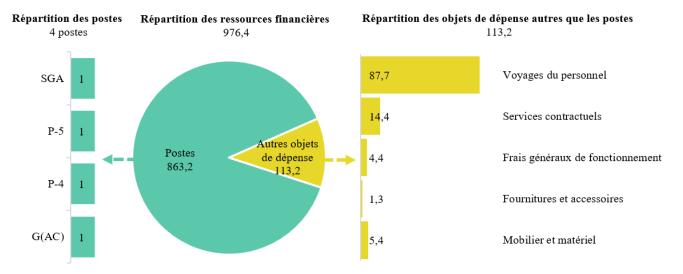
# Évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

					Changements			2027
	2022 20 (dépenses (cré. effectives) ouve		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Po	urcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
Ressources financières, par grand	de catégorie de	dépenses						
Postes	_	863,2	_	_	_	_	_	863,2
Autres objets de dépense	_	113,2	_	_	_	_	_	113,2
Total	_	976,4	_	-	_	-	_	976,4
Postes, par catégorie								_
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	_	_	_	_	_	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	-	_	_	_	_	1
Total		4	-	-	_	-	_	4

Figure 1.XXII Répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



#### Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

- 1.261 Comme le montre le tableau 1.116 2), des quotes-parts hors budget ordinaire d'un montant de 56 000 dollars permettraient de financer les objets de dépense autres que les postes au titre du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. On trouvera des renseignements supplémentaires sur l'évolution des ressources dans le rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1 er juillet 2023 au 30 juin 2024 (A/77/771).
- 1.262 Comme le montre le tableau 1.116 3), les ressources extrabudgétaires se chiffreraient à 334 200 dollars. Elles s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront à faciliter l'exécution des mandats du Bureau et à aider ce dernier à mener à bien diverses activités, notamment l'élaboration d'un manuel sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, à couvrir les voyages officiels du personnel sur le terrain et à financer les services contractuels et les frais généraux de fonctionnement relatifs au personnel fourni à titre gracieux.
- 1.263 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Bureau, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.
- 1.264 On trouvera dans le tableau 1.119 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Bien que le Bureau fasse tout son possible pour veiller à ce que la réservation de billets se fasse dans les délais prescrits, cela n'est pas toujours possible en raison de circonstances imprévues. Par exemple, il peut être nécessaire de se rendre sur le terrain dans les plus brefs délais. Le Bureau s'efforcera de continuer d'améliorer la planification des voyages afin de mieux respecter les délais d'achat des billets.

Tableau 1.119
Respect des délais
(En pourcentage)

	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux effectif)	2023 (taux prévu)	2024 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	_	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins 2 semaines avant le départ	-	100	_	100	100

23-09226 **133/249** 

# IX. Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies

# **Avant-propos**

Au cours de l'année 2024, le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies continuera de proposer des services de règlement amiable des conflits à l'ensemble du personnel des Nations Unies en ce qui concerne les préoccupations liées au travail, afin que les membres du personnel puissent s'acquitter des missions qui leur ont été confiées. L'expérience et les enseignements qui en ont été tirés ont montré que les conflits interpersonnels et les problèmes de communication ou de comportement, tels que des cas d'abus d'autorité, d'allégations de discrimination et de harcèlement à tous les niveaux, peuvent avoir une incidence sur le lieu de travail.

Lorsque des membres du personnel sont empêtrés dans des différends au travail, il peut leur être difficile d'être productifs et de se concentrer sur les objectifs globaux. Ils peuvent perdre leur motivation, leur enthousiasme et leur désir de travailler. C'est là qu'intervient le Bureau, non seulement pour gérer et résoudre les problèmes qui surviennent au travail, mais aussi pour renforcer les capacités du personnel de direction et d'exécution de gérer les différends rapidement et efficacement, avant que ceux-ci ne s'intensifient. Guidé par les principes que sont l'indépendance, l'absence de formalisme, la neutralité et la confidentialité, le Bureau aide à résoudre les conflits liés au travail en recourant à divers moyens : discussion sur les options envisageables, rôle d'intermédiaire entre les parties, facilitation du dialogue, accompagnement, médiation, etc.

En outre, le Bureau donnera la priorité aux efforts visant à faire connaître son rôle et son mandat, les services qu'il fournit et les possibilités qu'offre la voie informelle pour résoudre les griefs professionnels, tout en tirant parti de son rôle unique en tant que facilitateur neutre du dialogue pour faire de la dignité une valeur fondamentale sur le lieu de travail.

Le Bureau continuera de répondre le plus rapidement possible à toutes les demandes de règlement amiable des conflits par diverses méthodes, en veillant à optimiser les ressources et en trouvant des moyens novateurs de rendre service au personnel travaillant pour l'ONU dans le monde entier.

L'Ombudsman de l'Organisation des Nations Unies (Signé) Shireen L. **Dodson** 

23-09226 **135/249** 

# A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

# Orientations générales

# Mandats et considérations générales

- 1.265 Le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies est chargé de fournir sur demande, de manière confidentielle, impartiale et indépendante, des services de règlement des conflits en vue de résoudre les problèmes que le personnel rencontre au travail. Il contribue ainsi grandement à faire régner une atmosphère de travail harmonieuse, saine et productive dans toute l'Organisation.
- 1.266 Le mandat du Bureau découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont les résolutions 55/258 et 56/253. Le Bureau a été renforcé en application des résolutions 61/261 et 62/228, dans desquelles l'Assemblée a décidé de créer un Bureau intégré et décentralisé. Au paragraphe 16 de sa résolution 73/276, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de mettre en place, dans les limites des ressources disponibles, un projet pilote visant à proposer des services de règlement amiable des différends aux non-fonctionnaires. Au paragraphe 19 de sa résolution 75/248, elle a engagé le Secrétaire général à poursuivre le projet pilote permettant aux non-fonctionnaires d'accéder aux services fournis par le Bureau, dans la limite des ressources disponibles.

# Programme de travail

# **Objectif**

1.267 L'objectif auquel le Bureau contribue est d'assurer le bon fonctionnement de l'Organisation en offrant aux fonctionnaires qui s'estiment lésés un moyen efficace de demander réparation, ce qui permet d'instaurer des rapports plus harmonieux sur le lieu de travail.

## Stratégie et facteurs externes pour 2024

- 1.268 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau :
  - fournira au personnel des Nations Unies du monde entier des services de règlement des conflits, articulés autour de trois grands axes : l'intervention dans les différentes affaires ; les retours d'information systématiques ; le renforcement des capacités à des fins de prévention par la bonne gestion des conflits ;
  - b) offrira au personnel un meilleur accès aux services de règlement des conflits, quel que soit le lieu de travail, y compris en assurant des services dans les six langues officielles de l'ONU, afin que tous les membres du personnel aient accès à la composante informelle de l'administration de la justice;
  - c) organisera des ateliers sur la dignité par la civilité, à l'appui de l'initiative du Secrétaire général sur la civilité ;
  - d) favorisera et facilitera le dialogue entre les membres du personnel, à l'appui de l'initiative du Secrétaire général contre le racisme sur le lieu de travail et du plan d'action stratégique de l'Équipe spéciale pour l'éradication du racisme et la promotion de la dignité de toutes et tous à l'ONU.
- 1.269 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
  - a) un environnement de travail plus harmonieux pour le personnel de l'ONU;

- b) un fonctionnement plus productif et plus efficace de l'Organisation ;
- c) une meilleure compréhension, de la part du personnel et des responsables hiérarchiques, de l'importance de la résilience et de la souplesse quand il s'agit de favoriser l'harmonie sur le lieu de travail.
- 1.270 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
  - a) Les fonctionnaires, y compris celles et ceux qui exercent des fonctions d'encadrement, utilisent les moyens mis à leur disposition pour régler les différends sur le lieu de travail dans le cadre des mécanismes informels existants.
  - b) Les fonctionnaires appliquent les règles et règlements de l'ONU relatifs aux conditions d'emploi et s'inspirent des enseignements tirés de la jurisprudence du Tribunal du contentieux administratif et du Tribunal d'appel des Nations Unies.
  - c) Le volume du contentieux reste tendanciellement stable.
- 1.271 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités et la coordination et la communication interorganisations, le Bureau continuera de collaborer avec les ombudsmans et médiateurs des entités des Nations Unies, afin de favoriser la cohésion et l'incidence, à l'échelle du système, des activités de règlement des conflits au travail. Il s'attachera également à renforcer la collaboration avec le système formel d'administration de la justice et à explorer les possibilités de renvoyer davantage de personnes de la procédure formelle à la procédure informelle.
- 1.272 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, il continuera de tenir compte des questions de genre dans le cadre des services de règlement des conflits qu'il fournit et du recensement des problèmes structurels afin de fournir un retour d'information sur les inégalités liées au genre, telles qu'elles ressortent des affaires dont il est saisi. Par ailleurs, il compile des données ventilées par genre.
- 1.273 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Bureau s'emploiera à prendre en compte les besoins des personnes handicapées, en facilitant leur participation pleine et effective à ses activités à chaque fois que cela sera possible. Il travaillera à améliorer l'accessibilité de ses services, en veillant notamment à ce que les contenus utiles, tels que les informations communiquées au moyen de ses plateformes en ligne, soient accessibles aux personnes handicapées.

# Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

- 1.274 La poursuite de la pandémie en 2022 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, en particulier sur la capacité du Bureau de mener des activités de règlement des conflits sur site et en présentiel. Certaines réunions en présentiel ont dû être annulées et le Bureau a donc dû organiser ces activités, y compris les entretiens avec les parties, les séances de médiation et les visites générales, sur des plateformes en ligne afin de pouvoir continuer à fournir des services de règlement de conflits au personnel.
- 1.275 Le Bureau continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie, notamment en utilisant des plateformes en ligne, lorsque le cas s'y prête, pour échanger avec les membres du personnel au sujet de leurs préoccupations. Si les plateformes et activités en ligne ont permis au Bureau de continuer d'assurer ses services, elles ne peuvent remplacer les interactions en présentiel. Compte tenu de la nature sensible et confidentielle du règlement des conflits, le personnel est souvent réticent à utiliser des plateformes en ligne pour discuter de ses préoccupations. En outre, des difficultés techniques, notamment des problèmes de bande passante, de réseau et de connectivité, ont empêché de nombreux membres du personnel, en particulier dans les lieux d'affectation éloignés, d'avoir accès à l'appui proposé par le Bureau. Le Bureau aura recours à des modalités virtuelles pour compléter les échanges en présentiel.

23-09226 **137/249** 

#### Activités d'évaluation

- 1.276 Une évaluation de la satisfaction des clients, menée par le Bureau et achevée en 2022, a orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2024.
- 1.277 Il a été tenu compte des résultats et des enseignements de l'évaluation mentionnée plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2024. Par exemple, le Bureau encouragera les parties à recourir promptement à la médiation, en menant des activités ciblées de sensibilisation et de communication auprès des personnes concernées, afin de repérer les cas où il est possible de mettre à l'essai le renvoi rapide vers une procédure informelle. Il proposera également d'autres ateliers de renforcement des compétences en matière de règlement des différends aux membres du personnel des Nations Unies afin de les doter de nouvelles compétences pour aider à prévenir ou à gérer les conflits de manière constructive, notamment s'agissant de donner et de recevoir un retour d'information, de favoriser un environnement harmonieux, de fixer des limites et de présenter des excuses.
- 1.278 Il est prévu de procéder à une évaluation du degré de satisfaction des clients en 2024.

## Exécution du programme en 2022

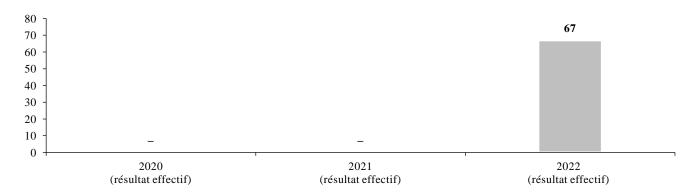
## Le personnel des Nations Unies a accès à des informations et à des conseils sur le règlement amiable des conflits

- 1.279 Le Bureau a intensifié son action de communication en vue de promouvoir les services de règlement amiable des conflits, ce recours constituant une première étape sans risque vers la résolution de problèmes sur le lieu de travail. Il a sensibilisé le public aux solutions de résolution amiable des conflits au travail qu'il propose. À cette fin, il a organisé des réunions-débats à l'intention du personnel des Nations Unies, de portée ciblée ou générale, a participé à des programmes de formation initiale et a diffusé des contenus thématiques dans le cadre d'émissions, de publications et de plateformes numériques mondiales. Il a également cherché à renforcer les capacités permettant de régler les conflits et de prévenir leur intensification, en élaborant et en menant des activités de renforcement des compétences, notamment la campagne « La dignité par la civilité » et les dialogues sur le racisme sur les lieux de travail de l'ONU. En outre, il est intervenu régulièrement auprès des différents responsables et des organes de gestion aux échelons supérieurs de l'Organisation pour les encourager à utiliser les mécanismes de règlement des différends et les conseiller à cet égard. Ces efforts ont permis au personnel des Nations Unies de développer des compétences et de mettre au point des stratégies pour répondre aux préoccupations et résoudre les conflits sur le lieu de travail.
- 1.280 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 1.XXIII).

Figure 1.XXIII

Mesure des résultats : nombre de visiteurs du Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies qui ont indiqué avoir appris des informations et des stratégies susceptibles de les aider à résoudre des conflits sur le lieu de travail

(En pourcentage)



# Résultats escomptés pour 2024

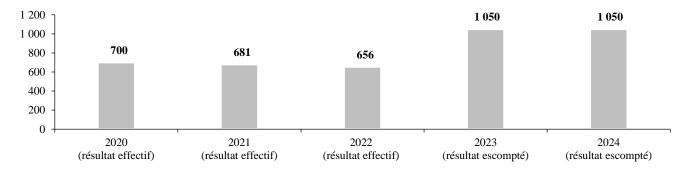
#### Résultat 1 : renforcer l'accès du personnel de terrain aux services

## Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 1.281 Le travail effectué dans le cadre du programme a contribué au règlement amiable de 656 conflits dans les missions, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir le règlement amiable de 1 050 conflits. La cible n'a pas été atteinte en raison des conséquences que la pandémie a continué d'avoir, ainsi que des conditions de sécurité dans certains lieux d'affectation, qui ont empêché le Bureau d'effectuer des visites sur le terrain, ce qui a limité la portée et la nature de son appui.
- 1.282 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 1.XXIV).

Figure 1.XXIV

Mesure des résultats : nombre de conflits résolus à l'amiable dans les missions



Résultat 2 : élargir la communication en vue de favoriser la dignité au moyen de la civilité sur le lieu de travail

### Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

1.283 Le travail effectué par le Bureau a contribué à sensibiliser 4 861 membres du personnel au respect du principe de dignité, tel qu'il est énoncé dans la Charte des Nations Unies, dans le cadre de leurs activités et de leurs échanges quotidiens, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

23-09226 **139/249** 

#### Titre premier Politique, direction et coordination d'ensemble

1.284 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.120).

Tableau 1.120 Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Le personnel est sensibilisé et formé de manière à favoriser la civilité sur le lieu de travail	Le site collaboratif mondial (outil de collaboration en ligne) et les trousses à outils et supports de communication correspondants sont mis en service	4 861 membres du personnel sont davantage sensibilisés au respect du principe de dignité, tel qu'il est énoncé dans la Charte des Nations Unies, dans le cadre de leurs activités et de leurs échanges quotidiens	Les initiatives en faveur de la dignité par la civilité sont développées grâce à la poursuite des activités de sensibilisation et de formation destinées à favoriser la dignité	Davantage de membres du personnel sont sensibilisés grâce au développement des initiatives en faveur de la dignité par la civilité

#### Résultat 3 : améliorer l'accès aux services de médiation

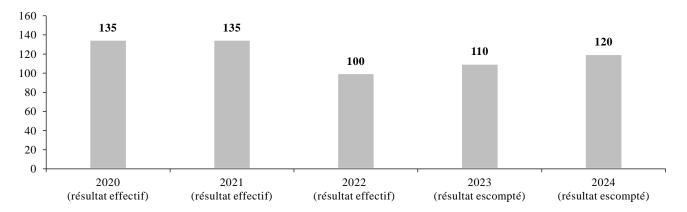
#### Projet de plan-programme pour 2024

1.285 En multipliant les activités de communication, telles que les réunions en ligne aux niveaux mondial et régional, le Bureau a pu mieux faire connaître au personnel des Nations Unies les services de règlement des conflits disponibles et les différents moyens d'y accéder. Cela a contribué à l'augmentation du nombre de médiations réalisées dans le cadre d'une approche décentralisée.

Enseignements tirés et changements prévus

- 1.286 L'enseignement tiré est le suivant : une approche régionale et décentralisée a contribué de manière significative à l'efficience et à l'efficacité globales de la prestation de services de médiation, en particulier dans les antennes régionales situées sur les mêmes sites que le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies. Compte tenu de cet enseignement, le Bureau privilégiera les activités visant à réduire l'apparition de conflits improductifs et malsains au travail, qui exposent l'Organisation à des litiges inutiles et pèsent sur la productivité. Pour ce faire, il prévoit d'axer son travail sur le renforcement de la collaboration avec le Tribunal du contentieux administratif afin de multiplier les affaires redirigées de la procédure formelle à la procédure informelle.
- 1.287 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 1.XXV).

Figure 1.XXVMesure des résultats : nombre de services de médiation assurés selon une approche décentralisée (résultat cumulé) $^a$ 



<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Le Bureau a revu sa méthode de comptabilisation des dossiers de médiation pour mieux rendre compte de l'étendue du travail effectué (voir A/77/151).

# Textes des organes délibérants définissant les mandats

1.288 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

55/258	Gestion des ressources humaines	65/290	Renforcement des capacités de
56/253	Questions relatives au projet de budget- programme pour l'exercice biennal 2002- 2003		l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir
62/228 ;76/242 ;	Administration de la justice à		Tourini
77/260	l'Organisation des Nations Unies		

### **Produits**

1.289 On trouvera dans le tableau 1.121 les produits retenus pour le programme.

Tableau 1.121 Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022 p.	Produits révus : 2023 p	Produits révus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organe d'experts	es			
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
<ol> <li>Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les activités du Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies</li> </ol>	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures	s) 6	6	6	6
Réunions ou séances :				
2. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	2	2	2	2
3. Cinquième Commission	3	3	3	3

23-09226 **141/249** 

#### Titre premier Politique, direction et coordination d'ensemble

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022		
4. Sixième Commission	1	1	1	1

#### E. Activités d'appui

Renforcement des capacités du personnel au moyen d'ateliers relevant de la campagne « La dignité par la civilité » et de l'action visant à éradiquer le racisme et à promouvoir la dignité de toutes et tous au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

Justice interne et contrôle interne : services de règlement des différends à l'amiable, en présentiel ou à distance, à l'attention du personnel ; analyse des causes profondes des conflits et retour d'information sur les obstacles structurels à une amélioration des conditions de travail ; activités de sensibilisation et de renforcement des compétences en matière de conflits (séances d'information, groupes de discussion thématiques, ateliers) ; tenue du site Web dans les six langues de l'Organisation et distribution d'imprimés sur le règlement des conflits.

# B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

#### Vue d'ensemble

1.290 On trouvera dans les tableaux 1.122 à 1.124 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.222 Évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Changements						2024	
Objet de dépense	2022 2023 (dépenses (crédits effectives) ouverts)		Nouveaux mandats Ajustements et mandats techniques élargis ch		Autres changements Tota		Pourcentage	- 2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
Postes	3 137,3	3 472,8	_	-	_	-	_	3 472,8
Autres dépenses de personnel	131,8	118,3	_	-	_	_	_	118,3
Consultants	49,0	34,9	_	_	_	_	_	34,9
Voyages du personnel	63,2	56,4	_	_	_	_	_	56,4
Services contractuels	27,0	76,0	_	_	_	_	_	76,0
Frais généraux de fonctionnement	22,2	49,0	_	-	_	_	_	49,0
Fournitures et accessoires	1,0	10,9	_	_	_	_	_	10,9
Mobilier et matériel	9,0	2,1	_	_	_	_	_	2,1
Total	3 440,5	3 820,4	_	-	_	_	_	3 820,4

Tableau 1.123
Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2023	21	1 SSG, 1 D-1, 7 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 5 G(AC), 3 AL
Effectif proposé pour 2024	21	1 SSG, 1 D-1, 7 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 5 G(AC), 3 AL

Tableau 1.124 Postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

	Changements					
Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Effectif proposé pour 2024
Administrateurs et fonctionnaires de ra	ang supérieur					
SSG	1	_	_	_	_	1
D-1	1	_	_	_	_	1
P-5	7	_	_	_	_	7
P-4	2	_	_	_	_	2

23-09226 **143/249** 

Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023	Nouveaux mandats Ajustements et mandats techniques élargis c		Autres changements Tota		Effectif proposé ıl pour 2024	
P-3	2	_	_	-	_	2	
Total partiel	13	_	-	_	_	13	
Agents des services généraux et	des catégories apparentées						
G(AC)	5	_	_	_	_	5	
AL	3	_	_	_	_	3	
Total partiel	8	_	_	_	_	8	
Total	21	_	_	-	_	21	

- 1.291 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 1.125 à 1.127 et dans la figure 1.XXVI.
- 1.292 Comme le montrent les tableaux 1.125 1) et 1.126 1), les ressources proposées pour 2024 s'élèvent globalement à 3 820 400 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2023.

Tableau 1.125 Évolution des ressources financières, par source de financement et composante (En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

		Changements						
Composante	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis		Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
Programme de travail	3 440,5	3 820,4	_	-	_	-	-	3 820,4
Total partiel (1)	3 440,5	3 820,4	_	-	_	-	-	3 820,4

# 2) Quotes-parts hors budget ordinaire

Composante	2022 (dépenses effectives)	2023 (estimations)	Changements Pourcentag	2024 e (prévisions)
Programme de travail	2 055,6	2 749,2	(401,4) (14,6	2 347,8
Total partiel (2)	2 055,6	2 749,2	(401,4) (14,6	2 347,8

## 3) Ressources extrabudgétaires

Composante	2022 (dépenses effectives)	2023 (estimations)	Changements Pourcentage	2024 (prévisions)
Programme de travail	219,2	60,0		60,0
Total partiel (3)	219,2	60,0		60,0
Total	5 715,3	6 629,6	(401,4) 6,1	6 228,2

Tableau 1.126

## Postes proposés pour 2024, par source de financement et composante

(Nombre de postes)

#### 1) Budget ordinaire

Composante						
	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Effectif proposé pour 2024
Programme de travail	21	-	-	-	-	21
Total partiel (1)	21	_	_	_	_	21

## 2) Quotes-parts hors budget ordinaire

Composante	2023 (estimations)	Changements	2024 (prévisions)
Programme de travail	9	-	9
Total partiel (2)	9	-	9
Total	30	-	30

Tableau 1.127

#### Évolution des ressources financières et des postes

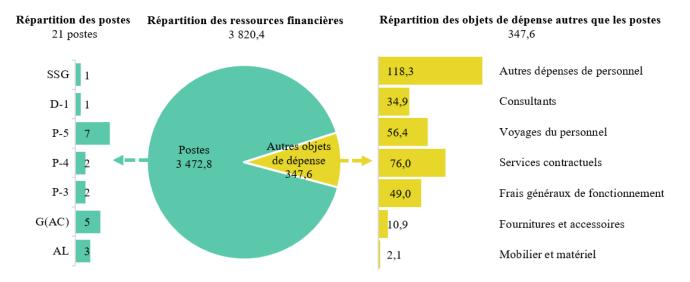
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

			Changements					2024
	2022 (dépenses effectives)	(dépenses (crédits	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Poi	ırcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
Ressources financières, par grand	le catégorie d	e dépenses						
Postes	3 137,3	3 472,8	_	_	_	_	_	3 472,8
Autres objets de dépense	303,2	347,6	_	_	_	_	_	347,6
Total	3 440,5	3 820,4	_	-	-	_	_	3 820,4
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		13	-	-	_	-	_	13

23-09226 **145/249** 

			Changements				2024	
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total F	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
Agents des services généraux et des catégories apparentées		8	-	-	_	_	_	8
Total		21	-	_	_	_	_	21

Figure 1.XXVI Répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts) (En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



#### Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

- 1.293 Comme le montrent les tableaux 1.125 2) et 1.126 2), le montant des quotes-parts hors budget ordinaire s'élève à 2 347 800 dollars, ce qui permettra de financer neuf postes ainsi que des objets de dépense autres que les postes. Ces ressources aideront le Bureau à fournir des services de règlement des conflits au personnel de maintien de la paix sur le terrain et de procéder à un examen et à une analyse d'ensemble des problèmes systémiques liés aux missions de maintien de la paix. La diminution de 401 400 dollars par rapport au montant qui était prévu pour 2023 s'explique principalement par la révision des coûts salariaux standard, en particulier par des taux de vacances plus élevés, comme il ressort du rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1 er juillet 2023 au 30 juin 2024 (A/77/771).
- 1.294 Comme le montre le tableau 1.125 3), les ressources extrabudgétaires se chiffreraient à 60 000 dollars. Elles s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront à exécuter ses mandats, y compris à fournir des services de règlement des conflits à la Cour internationale de Justice et à l'Organisation météorologique mondiale, conformément au mémorandum d'accord.
- 1.295 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Bureau, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.
- 1.296 On trouvera dans le tableau 1.128 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Le Bureau a cherché à encore améliorer le taux de conformité aux directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion, en établissant des plans de voyage semestriels et en suivant de près les délais à respecter pour chaque voyage prévu.

## Chapitre premier Politique, direction et coordination d'ensemble

Tableau 1.128

## Respect des délais

(En pourcentage)

	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux effectif)	2023 (taux prévu)	2024 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins 2 semaines avant le départ	86	80	58	100	100

23-09226 **147/249** 

## X. Bureau de l'administration de la justice

## **Avant-propos**

Dans un environnement de travail tel que celui de l'Organisation des Nations Unies, qui réunit une diversité de cultures, les différends sur le lieu de travail ne sont pas rares. Pour répondre à ces griefs et faire de l'ONU un employeur exemplaire, le Bureau de l'administration de la justice continuera de coordonner les travaux de l'administration du système de justice afin que celui-ci puisse fonctionner sans heurt et de manière équitable, efficace et transparente, comme le recommande l'Assemblée générale.

Dans ce contexte, le Bureau continuera d'appuyer le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies et le Tribunal d'appel des Nations Unies dans l'accomplissement de leur mandat et de rendre plus accessible la jurisprudence abondante de ces tribunaux aux fins de l'interprétation des règles, règlements et politiques de l'Organisation. Cela favorise la transparence, contribue à l'édification du corpus juridique applicable à la fonction publique internationale et fournit aux fonctionnaires et aux responsables hiérarchiques des informations qui les aident à prendre des décisions réfléchies.

À cette fin, le Bureau continuera de tirer parti de ses investissements dans la mise à niveau des ressources informatiques et des moyens de communication, dont une version actualisée du Système de gestion des affaires judiciaires, la nouvelle base de données du Bureau de l'aide juridique au personnel, les tableaux de bord de suivi des affaires en temps réel, un nouveau site Web basé sur le cadre Web Unite le plus récent et le nouveau portail de la jurisprudence. Ces nouvelles ressources ont accru la transparence et l'efficacité du système d'administration de la justice et continueront d'être améliorées en 2024.

Le Bureau continuera également de s'appuyer sur les enseignements tirés de l'expérience afin d'éviter l'accumulation d'un retard et d'assurer la fourniture de services de justice de haute qualité en temps voulu.

La Directrice exécutive du Bureau de l'administration de la justice (Signé) Alayne Frankson-Wallace

23-09226 **149/249** 

## A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

## Orientations générales

### Mandats et considérations générales

1.297 Le Bureau de l'administration de la justice est chargé de coordonner l'ensemble du système d'administration de la justice et d'aider à le faire fonctionner de manière équitable, transparente et efficace. Son mandat découle des résolutions de l'Assemblée générale, notamment des résolutions 61/261, 62/228 et 63/253, par lesquelles celle-ci a institué un nouveau système d'administration de la justice indépendant, transparent, professionnalisé, doté de ressources suffisantes et décentralisé, et dans lesquelles elle a souligné qu'il était indispensable que tout fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies se voie garantir un traitement juste et équitable et que responsables et fonctionnaires soient amenés à répondre également de leurs actions.

## Programme de travail

## **Objectif**

1.298 L'objectif, auquel le Bureau contribue, est de garantir l'accès à la justice, en particulier à la jurisprudence, ainsi que de faire respecter les droits et obligations des fonctionnaires et d'amener responsables hiérarchiques et fonctionnaires à répondre également de leurs actes en assurant le bon fonctionnement du système d'administration de la justice.

## Stratégie et facteurs externes pour 2024

- 1.299 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau continuera :
  - a) de faire en sorte que la jurisprudence soit aisément accessible sur le site Web du système d'administration de la justice de l'ONU, dans la base de données de jurisprudence autorisant la recherche plein texte et dans le Recueil de jurisprudence, dans lequel les recherches seront facilitées, ainsi qu'en menant des actions de sensibilisation;
  - b) d'offrir aux membres du personnel des services de conseil et d'aide juridiques et, le cas échéant, d'assurer leur représentation juridique ;
  - d'améliorer les systèmes de gestion des affaires et d'apporter un appui fonctionnel, technique et administratif au Tribunal du contentieux administratif et au Tribunal d'appel des Nations Unies :
  - d) de mieux faire connaître les mécanismes de règlement des différends et de les rendre plus accessibles, une attention particulière devant être accordée aux missions et aux bureaux extérieurs, comme suite aux résolutions 73/276, 74/258, 75/248 et 76/242 de l'Assemblée générale.
- 1.300 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
  - a) Les responsables hiérarchiques prennent de meilleures décisions ;
  - b) L'accès aux informations permettant de savoir quand et comment saisir les Tribunaux est amélioré;
  - c) Les différends sont réglés de manière efficace ;
  - d) Les dossiers sont traités plus rapidement.

- 1.301 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
  - a) Les fonctionnaires utilisent les moyens mis à leur disposition pour régler les différends sur le lieu de travail dans le cadre des mécanismes informels existants ;
  - Les fonctionnaires appliquent les règles et règlements de l'ONU relatifs aux conditions d'emploi et s'inspirent des enseignements tirés de la jurisprudence des Tribunaux avant de déposer une requête;
  - c) Le volume du contentieux reste tendanciellement stable ;
  - d) Les fonctionnaires en poste dans des lieux d'affectation éloignés disposent d'une connexion Internet pour déposer leur dossier.
- 1.302 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau continuera de mettre en œuvre sa stratégie globale de sensibilisation qui doit permettre aux fonctionnaires d'accéder plus facilement à l'information et aux ressources disponibles au sujet du règlement des différends sur le lieu de travail. Afin de poursuivre l'application de cette stratégie et de toucher le plus grand nombre possible de membres du personnel, notamment en dehors du Siège, il entend collaborer avec plusieurs entités et avec les fonds et programmes des Nations Unies, gérés séparément. Afin d'améliorer l'accès des autres organisations à la jurisprudence des Tribunaux, le Bureau a lancé une base de données permettant la recherche plein texte et investira dans la promotion d'activités de sensibilisation visant à faire connaître cette nouvelle ressource. Il continuera également de coordonner l'établissement du rapport du Secrétaire général sur le fonctionnement du système de justice interne et de rendre compte des tendances et des observations.
- 1.303 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Il continuera de repérer tout problème systémique ayant trait aux inégalités de genre en ce qui concerne l'accès au système d'administration de la justice et de recommander des mesures correctives. L'équipe du Bureau chargée des questions de genre continuera à l'aider à mettre en œuvre la stratégie sur l'égalité des genres et l'avancement des femmes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies.
- 1.304 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Bureau travaillera avec le Bureau de l'informatique et des communications pour faire en sorte que les futures versions du site Web du système d'administration de la justice aient des fonctionnalités qui les rendent plus accessibles aux utilisateurs souffrant d'un handicap temporaire ou de longue durée.

## Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

- 1.305 La poursuite de la pandémie de COVID-19 en 2022 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, en particulier sur la capacité des Tribunaux de tenir ses audiences et ses sessions en présentiel et d'effectuer des missions dans les lieux d'affectation hors Siège. Avec l'assouplissement des restrictions des déplacements liées à la pandémie, certaines des activités relatives à l'exécution du mandat ont pu être menées en présentiel au second semestre 2022. Néanmoins, le Bureau a continué d'appliquer des mesures de continuité des activités, en faisant passer ses méthodes de travail d'un fonctionnement en présentiel à un fonctionnement en ligne, afin que les services continuent d'être assurés. Le personnel est demeuré à la disposition des Tribunaux en dehors des horaires normaux afin d'assister les juges, dont certains vivaient dans des fuseaux horaires ayant jusqu'à 18 heures d'avance sur le Siège.
- 1.306 Le Bureau continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie, notamment en continuant d'avoir largement recours à des méthodes de travail en ligne, y compris pour la tenue des audiences, des sessions et des séances plénières des Tribunaux, ainsi que pour les réunions d'équipe et les réunions-débats. Le Bureau de l'aide juridique au personnel continuera de rencontrer des clients à distance et de les aider dans tous les aspects de leur affaire, y compris en les

23-09226 **151/249** 

représentant virtuellement devant les Tribunaux, au besoin. Bien que ces fonctions puissent être assurées en ligne, cette méthode ne convient pas dans tous les cas. Dans certains cas, une configuration en présentiel sera mieux à même de favoriser l'accès à la justice, ce qui permettra de renforcer la confiance dans le système d'administration de la justice et d'atteindre les fonctionnaires en poste dans des lieux d'affectation éloignés.

#### Activités d'évaluation

- 1.307 Les évaluations qui ont été menées à bien en 2022 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2024 :
  - Rapport du Secrétaire général sur l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies (A/77/156);
  - b) Rapport du Conseil de justice interne sur l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies (A/77/130).
- 1.308 Il a été tenu compte des résultats et des enseignements des évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2024. Ainsi, le Bureau renforcera la mise en œuvre de mesures visant à éviter l'accumulation d'un retard, la priorité étant donnée aux affaires en souffrance depuis plus de 400 jours. Il continuera de suivre de près les affaires en cours à l'aide du plan de règlement des affaires et du tableau de bord de suivi des affaires en temps réel, comme l'a demandé l'Assemblée dans sa résolution 77/260, de manière à faciliter la planification des ressources au sein des greffes. En outre, le Bureau renforcera le recours à l'informatique en vue d'améliorer l'utilisation des données afin de faciliter l'exécution du mandat.
- 1.309 Il est prévu de procéder aux évaluations ci-après en 2024 :
  - Rapport du Secrétaire général sur l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies;
  - b) Rapport du Conseil de justice interne sur l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies.

#### Exécution du programme en 2022

#### Amélioration de l'accès à la jurisprudence du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies et du Tribunal d'appel des Nations Unies à l'aide du nouveau portail de la jurisprudence

- 1.310 Conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée générale dans sa résolution 75/248, le Bureau a créé une base de données entièrement consultable, le portail de la jurisprudence, destinée à diffuser la jurisprudence des Tribunaux. Le Bureau a engagé une équipe de projet, créé un plan de projet et travaillé en partenariat avec le Bureau de l'informatique et des communications pour développer le portail en s'appuyant sur les commentaires des utilisateurs. Lancé en octobre 2022, ce nouveau portail permet d'accéder facilement à plus de 3 500 arrêts accompagnés de résumés de jurisprudence. Il contribuera à rendre l'administration de la justice plus accessible et plus transparente, en améliorant l'accès à la jurisprudence pour l'ensemble du personnel des différentes entités desservies par le système. Il devrait se révéler très précieux pour les membres du personnel, les cadres, les spécialistes de la gestion des ressources humaines, les parties aux instances devant les Tribunaux et les autres parties prenantes et favoriser l'accès à la justice et la prise de décisions informées.
- 1.311 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.129).

Tableau 1.129 Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
_	_	Accès à la jurisprudence des Tribunaux en ligne dans un format facile à utiliser et fonctionnement transparent du système d'administration de la justice grâce au portail de la jurisprudence

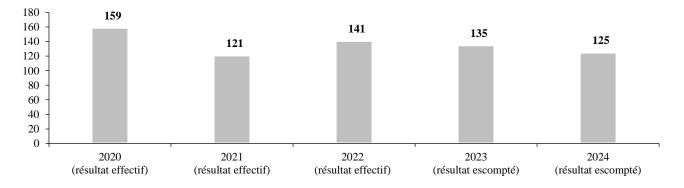
## Résultats escomptés pour 2024

## Résultat 1 : tous les juges ont facilement accès aux sessions à distance du Tribunal d'appel des Nations Unies

#### Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 1.312 Le travail effectué dans le cadre du programme a contribué à ce que le Tribunal d'appel des Nations Unies statue sur 141 affaires en 2022, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée (135 affaires).
- 1.313 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 1.XXVII).

Figure 1.XXVII Mesure des résultats : nombre d'affaires sur lesquelles le Tribunal d'appel des Nations Unies a statué (total annuel)



Résultat 2 : l'accès au système d'administration de la justice est renforcé grâce à des initiatives d'informatique améliorée

#### Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 1.314 Le travail effectué dans le cadre du programme a contribué à ce que les utilisateurs aient un meilleur accès grâce à des améliorations apportées au Système de gestion des affaires judiciaires, à savoir l'offre du français comme langue de travail officielle pour le module Greffe, permettant la rédaction et l'édition de résumés de jurisprudence en anglais et en français ainsi que l'utilisation améliorée des données au moyen d'un nouveau tableau de bord de suivi des affaires en temps réel, qui est actualisé trois fois par jour à partir de données extraites du Système et rend le fonctionnement du système d'administration de la justice plus transparent, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 1.315 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.130).

23-09226 **153/249** 

Tableau 1.130 Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Les affaires du Bureau de l'aide juridique au personnel sont bien gérées, grâce au déploiement de sa base de données en ligne et les fonctionnaires sont davantage confiants que les cas sont gérés efficacement et dans les délais impartis	Le nouveau système de gestion des affaires est mis à la disposition de l'ensemble du personnel et des autres parties prenantes et les fonctionnaires ont une meilleure connaissance du fonctionnement du système d'administration de la justice	Les utilisateurs ont un meilleur accès grâce à des améliorations faites au système de gestion des affaires, à savoir l'offre du français comme langue de travail officielle pour le module Greffe, ce qui facilite la rédaction et l'édition de résumés de jurisprudence  L'utilisation des données, notamment le nouveau tableau de bord de suivi des dossiers en temps réel, est améliorée	Le nouveau site Web permet de toucher un plus grand public grâce à la publication du contenu dans toutes les langues officielles de l'ONU, l'objectif étant d'accroître la facilité d'utilisation et le respect des normes en matière de cybersécurité, d'identité visuelle, d'accessibilité et de multilinguisme	L'accès au système d'administration de la justice est amélioré grâce à la mise à disposition d'un dialogueur (chatbot) intégré au site Web du Bureau

## Résultat 3 : réduction des délais de règlement des affaires portées devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies

#### Projet de plan-programme pour 2024

1.316 La sensibilisation au rôle et au fonctionnement des différentes composantes du système d'administration de la justice ainsi qu'aux voies que celui-ci offre pour résoudre les litiges sur le lieu de travail est essentielle pour remplir le mandat du Bureau, qui consiste à mettre en place un système permettant de faire respecter les droits et obligations des fonctionnaires et d'amener responsables hiérarchiques et fonctionnaires à répondre également de leurs actes. À cette fin, le Bureau a déployé plusieurs initiatives, telles que des activités de sensibilisation en personne dans les lieux d'affectation hors Siège, le lancement d'un portail de la jurisprudence et la publication de plusieurs articles sur le système et les services fournis, ainsi qu'un recueil de jurisprudence de référence.

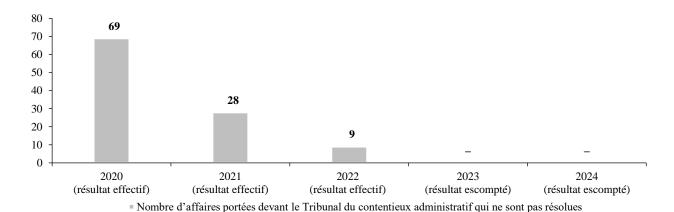
#### Enseignements tirés et changements prévus

1.317 Les enseignements tirés sont les suivants : bien que les initiatives susmentionnées aient permis de sensibiliser efficacement le personnel en poste dans des lieux d'affectation éloignés, une grande partie du personnel n'avait pas une connaissance suffisante du système d'administration de la justice, en particulier en ce qui concerne la compréhension de la procédure et les preuves requises pour saisir les Tribunaux. Compte tenu de ces enseignements, le Bureau s'efforcera de multiplier les occasions de dialogue avec l'ensemble du personnel, en mettant l'accent sur la procédure de dépôt d'une requête, notamment les délais pertinents, et sur les moyens par lesquels le personnel peut accéder à la jurisprudence et aux informations requises pour étayer une requête, afin de réduire la soumission d'informations volumineuses et superflues, en particulier par les membres du personnel qui choisissent d'assurer eux-mêmes leur défense. La fourniture au personnel de ressources pratiques sur le système d'administration de la justice devrait contribuer à rationaliser les requêtes et à

simplifier et accélérer le traitement et le règlement des affaires par le Tribunal du contentieux administratif. Dans ce contexte, le Bureau créera un cours d'autoformation en ligne sur le fonctionnement du système d'administration de la justice et ses principales composantes, dans les deux langues de travail de l'ONU, afin de répondre à diverses questions, comme celles de savoir comment demander un avis juridique, demander à se faire représenter par un avocat ou assurer soimême sa défense. Il prévoit également de créer des vidéos de formation dans toutes les langues officielles de l'Organisation afin de se conformer aux obligations en matière de multilinguisme, ainsi que de publier des articles sur iSeek pour faire connaître ces ressources. Compte tenu du nombre total de fonctionnaires auquel les produits et activités de sensibilisation et d'information doivent s'adresser, le Bureau reproduira les activités et augmentera le nombre de dialogues afin d'atteindre davantage de membres du personnel, notamment en utilisant toutes les langues officielles de l'Organisation et d'autres langues utilisées dans certains lieux d'affectation, si les ressources le permettent.

1.318 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 1.XXVIII).

Figure 1.XXVIII Mesure des résultats : nombre d'affaires portées devant le Tribunal du contentieux administratif qui ne sont pas résolues dans les délais prescrits



#### Textes des organes délibérants définissant les mandats

1.319 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

dans les 400 jours.

#### **Produits**

1.320 On trouvera dans le tableau 1.131 les produits retenus pour le programme.

23-09226 **155/249** 

Tableau 1.131 Bureau de l'administration de la justice : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Cai	tégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A.	Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organe d'experts	s			
	Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	3	3	2	2
	1. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale	1	1	1	1
	2. Rapport du Conseil de justice interne à l'Assemblée générale	2	2	1	1
	Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures	34	38	24	24
	3. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	4	4	4	4
	4. Séances de la Cinquième Commission	7	4	7	7
	5. Séances de la Sixième Commission	3	6	3	3
	6. Séances du Conseil de justice interne	20	24	10	10

#### C. Activités de fond

Bases de données et supports numériques : système électronique de gestion des affaires et base de données et moteur de recherche de la jurisprudence du Bureau de l'aide juridique au personnel.

#### D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : campagnes visant à faire connaître le système d'administration de la justice et à diffuser des informations sur le système.

Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web du système d'administration de la justice.

### E. Activités d'appui

Services juridiques: assistance juridique aux membres du personnel et, quand les justiciables ont une chance raisonnable d'avoir gain de cause, représentation des membres du personnel, par l'intermédiaire du Bureau de l'aide juridique au personnel.

Justice interne et contrôle interne : requêtes et appels, y compris les demandes, reçus par le Tribunal du contentieux administratif et le Tribunal d'appel des Nations Unies pour traitement ; appui fonctionnel, technique et administratif visant à aider les Tribunaux à rendre leurs décisions ; assistance au Conseil de justice interne.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

#### Vue d'ensemble

1.321 On trouvera dans les tableaux 1.132 à 1.134 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.132 **Évolution des ressources financières, par objet de dépense** (En milliers de dollars des États-Unis)

				C	Changements			2024
Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
Postes	6 425,2	6 549,6	_	_	_	-	_	6 549,6
Autres dépenses de personnel	141,4	464,0	86,5	_	_	86,5	18,6	550,5
Émoluments des non-fonctionnaires	1 970,0	2 319,2	_	_	512,1	512,1	22,1	2 831,3
Consultants	16,5	_	_	_	_	_	_	_
Voyages des représentants	139,7	512,1	_	_	(512,1)	(512,1)	(100,1)	_
Voyages du personnel	61,5	100,6	_	_	_	_	_	100,6
Services contractuels	580,8	390,4	_	_	_	_	_	390,4
Frais généraux de fonctionnement	73,9	134,8	_	_	_	_	_	134,8
Fournitures et accessoires	2,8	32,2	_	_	_	_	_	32,2
Mobilier et matériel	25,4	26,4	_	_	_	_	_	26,4
Subventions et contributions	21,2	_	_	_	_	-	_	_
Total	9 458,4	10 529,3	86,5	_	-	86,5	0,8	10 615,8

# Tableau 1.133 Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024 (Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2023	40	1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 6 P-4, 11 P-3, 1 P-2/1, 11 G(AC), 4 AL
Effectif proposé pour 2024	40	1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 6 P-4, 11 P-3, 1 P-2/1, 11 G(AC), 4 AL

23-09226 **157/249** 

Tableau 1.134

#### Postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

	_					
Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Effectif proposé pour 2024
Administrateurs et fonctionnaires de ra	ng supérieur					
D-2	1	_	_	_	_	1
D-1	1	_	_	_	_	1
P-5	5	_	_	_	_	5
P-4	6	_	_	_	_	6
P-3	11	_	_	_	_	11
P-2/1	1	-	_	_	_	1
Total partiel	25	_	-	-	-	25
Agents des services généraux et des caté	gories apparentées					
G(AC)	11	-	_	_	_	11
AL	4	_	_	_	_	4
Total partiel	15	_	_		_	15
Total	40	-	-	-	-	40

- 1.322 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 1.135 à 1.137 et dans la figure 1.XXIX.
- 1.323 Comme le montrent les tableaux 1.135 1) et 1.136 1), les ressources proposées pour 2024 s'élèvent globalement à 10 615 800 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 86 500 dollars (0,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. La variation découle d'ajustements techniques.

Tableau 1.135 Évolution des ressources financières, par source de financement et composante (En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

			Changements				2024	
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	- 2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
Programme de travail	9 458,4	10 529,3	86,5	-	-	86,5	0,8	10 615,8
Total partiel (1)	9 458,4	10 529,3	86,5	_	_	86,5	0,8	10 615,8

## Chapitre premier Politique, direction et coordination d'ensemble

## 2) Quotes-parts hors budget ordinaire

Composante	2022 (dépenses 2023 effectives) (estimations)	Changements	Pourcentage	2024 (prévisions)
Programme de travail	125,0 242,7	(10,5)	(4,3)	232,2
Total partiel (2)	125,0 242,7	(10,5)	(4,3)	232,2

## 3) Ressources extrabudgétaires

Composante	2022 (dépenses effectives) (é	2023 estimations)	Changements	Pourcentage	2024 (prévisions)
Programme de travail	1 853,5	2 597,4	-	-	2 597,4
Total partiel (3)	1 853,5	2 597,4	-	_	2 597,4
Total	11 436,9	13 369,4	76,0	0,6	13 445,4

Tableau 1.136

## Postes proposés pour 2024, par source de financement et composante

(Nombre de postes)

## 1) Budget ordinaire

Composante	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Effectif proposé pour 2024
Programme de travail	40	_	-	-	-	40
Total partiel (1)	40	_	_	_	-	40

## 2) Quotes-parts hors budget ordinaire

Composante	2023 (estimations)	Changements	2024 (prévisions)
Programme de travail	1	_	1
Total partiel (2)	1	-	1
Total	41	-	41

23-09226 **159/249** 

Tableau 1.137

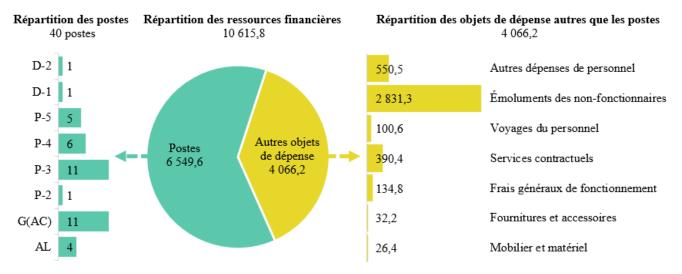
#### Évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

			Changements				2024	
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
Ressources financières, par grande	catégorie d	le dépenses						
Postes	6 425,2	6 549,6	_	_	_	_	_	6 549,6
Autres objets de dépense	3 033,2	3 979,7	86,5	_	_	86,5	2,2	4 066,2
Total	9 458,4	10 529,3	86,5	_	_	86,5	0,8	10 615,8
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		25	_	_	_	_	_	25
Agents des services généraux et des catégories apparentées		15	-	-	-	-	-	15
Total		40	_	_	_	_	_	40

Figure 1.XXIX Répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



### Explications concernant les variations, par facteur

#### Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

#### Ajustements techniques

1.324 Comme le montrent les tableaux 1.135 1) et 1.136 1), les changements font apparaître une augmentation de 86 500 dollars, qui tient à l'effet-report de la création d'un emploi de temporaire de fonctionnaire d'administration (P-3) établi en 2023, pour lequel un taux de vacance de 50 % a été appliqué.

#### Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

- 1.325 Comme le montrent les tableaux 1.135 2) et 1.136 2), le montant des quotes-parts hors budget ordinaire s'élève à 232 200 dollars, ce qui permettra de financer un poste ainsi que des objets de dépense autres que les postes. Ces ressources seront utilisées pour fournir une assistance juridique au personnel des missions de maintien de la paix. La diminution de 10 500 dollars par rapport au montant qui était prévu pour 2023 s'explique principalement par la révision des coûts salariaux standard, comme il ressort du rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024 (A/77/771).
- 1.326 Comme le montre le tableau 1.135 3), les ressources extrabudgétaires se chiffreraient à 2 597 400 dollars. Elles s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et contribueront à l'exécution des mandats du Bureau, ainsi qu'à la fourniture d'une aide juridique au personnel.
- 1.327 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Bureau, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.
- 1.328 On trouvera dans le tableau 1.138 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Le Bureau s'efforcera de continuer d'améliorer la planification des voyages afin de mieux respecter les délais d'achat des billets.

Tableau 1.138 Respect des délais

(En pourcentage)

	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux effectif)	2023 (taux prévu)	2024 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	72	83	68	100	100

23-09226 **161/249** 

## XI. Bureau de la déontologie

## **Avant-propos**

Pour l'Organisation des Nations Unies, la transition post-pandémie de COVID-19 a soulevé de nouvelles considérations éthiques sur le lieu de travail, telles que l'augmentation des autorisations d'activités extérieures et des aménagement des modalités de travail. De plus, les demandes du personnel tendant à ce qu'une plus grande attention soit portée aux intérêts extérieurs et à la justice sociale doivent être prises en compte dans l'examen des normes de conduite de la fonction publique internationale, qui est en cours. En 2024, le Bureau de la déontologie continuera de relever les défis existants et de renforcer son action sur le terrain et restera à l'affût de tout fait nouveau pour aider le Secrétaire général à renforcer le respect de la déontologie, la transparence et l'application du principe de responsabilité au sein de l'Organisation.

Une collaboration active avec les services de déontologie dans les entités du système des Nations Unies restera une priorité pour parvenir à une application cohérente des normes déontologiques. En fournissant des directives techniques au Groupe de la déontologie des Nations Unies et en partageant des données d'expérience avec les entités affiliées au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) qui font partie du Réseau Déontologie des organisations multilatérales, le Bureau de la déontologie encouragera une collaboration plus innovante sur les principaux défis. En 2024, les domaines prioritaires de la coordination interorganisations sont les activités extérieures et la protection contre les représailles que pourraient entraîner la dénonciation de manquements et la coopération à des audits ou à des enquêtes.

Le Bureau de la déontologie restera au service des membres du personnel des Nations Unies dans les efforts qu'ils mènent pour accomplir le mandat de l'Organisation dans un monde complexe. Ce faisant, il convient de rappeler aux fonctionnaires leur obligation de respecter les normes élevées de déontologie de l'Organisation.

La Directrice du Bureau de la déontologie (Signé) Elia Yi Armstrong

23-09226 **163/249** 

## A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

## Orientations générales

### Mandats et considérations générales

1.329 Organe indépendant du Secrétariat, le Bureau de la déontologie est chargé d'aider le Secrétaire général à veiller à ce que tous les membres du personnel s'acquittent de leurs fonctions en satisfaisant aux plus hautes qualités d'intégrité prescrites par la Charte des Nations Unies. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont les résolutions 60/1 et 60/248. Le Bureau aide également le Secrétaire général à faire rapport chaque année à l'Assemblée sur la mise en œuvre des politiques de déontologie, comme prévu dans la résolution 60/254, et sur les activités du Groupe de la déontologie des Nations Unies, comme prévu dans la résolution 63/250. Conformément à la résolution 77/278 de l'Assemblée, le Bureau d'éthique présente directement un rapport annuel à l'Assemblée. En application de la résolution 70/305, il organise une séance d'orientation à l'intention de tous les présidents de l'Assemblée générale et des membres de leur bureau, examine la déclaration de situation financière de chaque Président ou Présidente et contrôle toutes les contributions privées faites au Bureau de la présidence de l'Assemblée générale. Comme prévu dans la résolution 71/263, il contribue à la mise en œuvre rapide et efficace de la version révisée de la politique de protection contre les représailles et promeut une culture institutionnelle dans laquelle les fonctionnaires ne craignent pas de s'exprimer.

## Programme de travail

## **Objectif**

1.330 L'objectif auquel le Bureau de la déontologie contribue est de développer et de pérenniser une culture institutionnelle de l'intégrité, de la responsabilité et de la transparence, en veillant à ce que tous les membres du personnel s'acquittent de leurs fonctions en satisfaisant aux plus hautes qualités d'intégrité prescrites par la Charte des Nations Unies.

### Stratégie et facteurs externes pour 2024

- 1.331 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau :
  - a) donnera aux fonctionnaires et au personnel d'encadrement des avis et des conseils et organisera des séances d'information, en toute indépendance et dans un souci de prévention, afin d'assurer la bonne compréhension des normes déontologiques, contribuera à l'élaboration de normes de déontologie et favorisera la cohérence des politiques du Secrétariat et des organes et programmes des Nations Unies dotés d'une administration distincte;
  - fournira ses services conformément à son mandat, défini dans les circulaires du Secrétaire b) général publiées les cotes ST/SGB/2005/22 et ST/SGB/2007/11 ST/SGB/2007/11/Amend.1, en administrant le dispositif annuel de transparence financière, en donnant des conseils et des avis confidentiels d'ordre déontologique (notamment dans le cadre de l'examen de la déclaration de situation financière préalable à la nomination des hauts fonctionnaires et du service d'assistance téléphonique en matière de déontologie), en organisant des réunions et activités d'information sur la déontologie, en exerçant ses responsabilités relatives à la politique de protection contre les représailles et en veillant à accompagner l'élaboration des grandes orientations en matière de normes de déontologie et à garantir leur cohérence;

- c) recensera les risques liés à la participation du personnel à des activités extérieures, notamment s'agissant des conflits d'intérêts potentiels et de leurs incidences sur l'Organisation ;
- d) favorisera une compréhension partagée de la nouvelle version des normes de conduite de la fonction publique internationale (qui devrait être finalisée en 2024) en faisant appel aux entités affiliées au CCS qui font partie du Réseau Déontologie des organisations multilatérales;
- e) appuiera la stratégie globale de gestion des risques de l'Organisation, notamment en repérant les conflits d'intérêts de l'Organisation et de son personnel et en y remédiant grâce au dispositif de transparence financière et à l'apport de conseils et s'efforcera, avec les responsables de la gestion des risques répertoriés dans le registre des risques qui en feront la demande, de faire en sorte que leur plan d'intervention soit à jour et appliqué;
- f) communiquera des informations sur les mesures de protection contre les représailles qu'il rendra disponibles, en menant des activités de sensibilisation en continu au sein du Secrétariat (avec le Département de la communication globale, le Bureau des services de contrôle interne et le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité) et dans l'ensemble du système des Nations Unies.
- 1.332 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
  - renforcement de la confiance du public à l'égard de l'intégrité de l'Organisation, grâce au dispositif de transparence financière qui permet de préserver les moyens essentiels dont l'Organisation dispose pour prévenir les conflits d'intérêts personnels et d'éventuelles atteintes à sa réputation;
  - b) augmentation du nombre de fonctionnaires qui connaissent les normes et pratiques déontologiques et les mesures de protection contre les représailles ;
  - c) promotion d'une culture institutionnelle de l'intégrité, de la transparence et de la responsabilité.
- 1.333 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
  - a) les fonctionnaires continuent d'utiliser les services proposés par le Bureau ;
  - b) les déclarations de situation financière du personnel sont présentées au Bureau en temps voulu ;
  - c) les fonctionnaires qui demandent une protection contre les représailles fournissent tous les documents nécessaires ;
  - d) les conditions de sécurité et la situation en matière de santé publique dans les lieux d'affectation permettent d'organiser des missions d'information en présentiel en cas de besoin.
- 1.334 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Bureau de la déontologie compte participer à la réunion annuelle du Réseau Déontologie des organisations multilatérales en 2024.
- 1.335 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la Directrice du Bureau de la déontologie continuera de présider le Groupe de la déontologie des Nations Unies, chargé d'œuvrer à la cohérence des activités des bureaux de la déontologie affiliés, et de lui fournir des directives techniques, conformément aux circulaires du Secrétaire général parues sous les cotes ST/SGB/2007/11 et ST/SGB/2007/11/Amend.1. Le Bureau continuera de collaborer avec les entités affiliées au CCS qui font partie du Réseau Déontologie des organisations multilatérales, afin de garantir la cohérence des politiques de déontologie et de promouvoir la protection contre les représailles dans le système des Nations Unies. Il continuera également d'administrer les déclarations de situation financière provenant des entités des Nations Unies qui ont décidé de faire appel à ses services. Il poursuivra en outre l'examen des questions litigieuses soulevées par le personnel des organes et programmes administrés séparément qui font partie du Groupe de la déontologie.

23-09226 **165/249** 

1.336 Le Bureau de la déontologie prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Les données relatives aux services qu'il fournit sont ventilées par genre, dans la mesure du possible. Le Bureau a reçu, au fil des ans, de plus en plus de demandes d'information émanant de femmes et y a répondu. En pratique, et sous réserve que les fonds le permettent, les équipes du Bureau qui effectuent des missions d'information continueront d'être composées de deux personnes selon une représentation équilibrée des genres. Sur demande des entités requérantes, le Bureau fournira des informations ventilées par genre.

### Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

- 1.337 La poursuite de la pandémie en 2022 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats : en particulier, le Bureau de la déontologie a continué d'organiser des sessions d'information sous forme hybride en complément des visites en présentiel dans divers lieux d'affectation, qui ont repris en 2022.
- 1.338 Le Bureau continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie, notamment grâce à la numérisation des dossiers de programme sur papier. Avec l'appui du Bureau de l'informatique et des communications, il a mis au point une base de données intégrée pour améliorer le suivi des affaires et la gestion des dossiers. En outre, en s'appuyant sur les bonnes pratiques mises en place pendant la pandémie, il continuera d'organiser des ateliers thématiques hybrides interactifs sur mesure afin de répondre aux besoins spécifiques des clients et des lieux d'affectation. Les modalités virtuelles ont certes été utiles pour assurer la continuité du soutien pendant la pandémie, mais elles se sont révélées moins efficaces que les interactions en personne, qui permettent une collaboration et des échanges plus actifs en offrant un espace dans lequel les fonctionnaires peuvent répondre en toute sécurité aux préoccupations et aux questions.

#### Exécution du programme en 2022

## Les fonctionnaires de l'ONU ont accès à des ressources interactives sur les normes de déontologie

- 1.339 Le Bureau de la déontologie a conçu divers outils de communication et de sensibilisation pour mettre en œuvre sa stratégie de communication depuis le début de l'année 2020, période à laquelle la pandémie de COVID-19 a débuté. Il a évalué les besoins et fourni des solutions sur mesure grâce à divers outils, notamment des enquêtes préalables aux missions et des ateliers interactifs sur les thèmes d'intérêt recensés grâce aux enquêtes. Des échanges plus étroits avec le terrain et les autres lieux d'affectation ont permis au Bureau de mieux connaître les besoins des membres du personnel, notamment la nécessité de recueillir plus fréquemment des informations mieux ciblées sur les normes déontologiques et sur les mesures de protection disponibles contre les représailles que pourraient entraîner la dénonciation de manquements et la coopération à des audits ou à des enquêtes dûment autorisés. C'est pourquoi le Bureau de la déontologie a lancé en 2022 sa propre page intranet sur iSeek, sur laquelle le personnel peut trouver des informations pertinentes et des ressources interactives.
- 1.340 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.139).

#### Tableau 1.139 **Mesure des résultats**

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
8 entités des Nations Unies ont répondu à une enquête préalable aux missions portant sur les problèmes et les domaines prioritaires propres à chaque entité	Les membres du personnel des Nations Unies participent à 66 sessions, dont des réunions- débats et des sessions thématiques interactives axées sur les besoins spécifiques de leur entité	Le personnel des Nations Unies a accès à des informations pertinentes et à des ressources interactives, publiées sur la page iSeek du Bureau de la déontologie, concernant les normes déontologiques de l'Organisation et les mesures de protection disponibles contre les représailles que pourraient entraîner la dénonciation de manquements et la coopération à des audits ou à des enquêtes dûment autorisés. Depuis le lancement de cette page, les fonctionnaires l'ont consultée environ 3 000 fois

### Résultats escomptés pour 2024

## Résultat 1 : sensibilisation accrue aux questions de déontologie dans un milieu de travail complexe et en évolution

#### Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 1.341 Le travail effectué par le Bureau de la déontologie a contribué à renforcer la sensibilisation de 37 402 membres du personnel des Nations Unies aux questions de déontologie grâce à la tenue du dialogue en cascade de 2022 sur le thème « Les valeurs de l'ONU : Comment les incarner au quotidien ? », qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 1.342 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.140).

Tableau 1.140 Mesure des résultats :

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Maintien et amélioration de l'accès à des services d'information en matière de déontologie pendant la pandémie de COVID-19 grâce à l'organisation de réunions en ligne	Sensibilisation accrue du personnel aux questions de déontologie grâce à 191 séances d'information (soit une augmentation de 63 % par rapport à 2020), dont des formations et des ateliers consacrés à des questions précises en fonction des besoins recensés,	Sensibilisation accrue de 37 402 membres du personnel des Nations Unies aux questions de déontologie grâce au dialogue en cascade de 2022, qui avait pour thème « Les valeurs de l'ONU : Comment les	Atténuation des risques déontologiques liés à l'utilisation des médias sociaux à titre personnel, grâce à une sensibilisation accrue du personnel	Meilleure sensibilisation du personnel des missions des Nations Unies aux questions de déontologie grâce à un nombre accru de séances de soutien personnalisé

23-09226 **167/249** 

#### Titre premier Politique, direction et coordination d'ensemble

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
	qui ont recueilli un taux de satisfaction de 100 % (avis « excellent » ou « bon ») auprès du personnel participant	incarner au quotidien ? »		

## Résultat 2 : cohérence des normes de déontologie et de leur application Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 1.343 Le travail effectué par le Bureau de la déontologie a contribué à la création du groupe composé d'entités affiliées au CCS au sein du Réseau Déontologie des organisations multilatérales, ce qui a permis de favoriser une compréhension commune des normes déontologiques dans le système des Nations Unies et d'adopter une approche commune face aux nouveaux problèmes déontologiques. Ce travail a également facilité la participation du Secrétariat et du Groupe de la déontologie des Nations Unies à l'examen des normes de conduite de la fonction publique internationale que mène actuellement la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir le renforcement de la cohérence des politiques en matière de déontologie grâce à un examen des normes de conduite et d'autres politiques. L'objectif n'a pas pu être atteint car l'examen, qui a commencé en novembre 2022, est encore en cours.
- 1.344 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.141).

Tableau 1.141 Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Renforcement de la cohérence des dispositions relatives à la déontologie, grâce à l'examen des principales circulaires du Secrétaire général sur cette question, telles que la circulaire parue sous la cote ST/SGB/2017/2/Rev.1	Meilleure compréhension par les entités du système des Nations Unies de l'application des normes et pratiques déontologiques	Création du groupe composé d'entités affiliées au CCS au sein du Réseau Déontologie des organisations multilatérales  Participation du Secrétariat et du Groupe de la déontologie des Nations Unies à l'examen des normes de conduite de la fonction publique internationale par la CFPI	Renforcement de la cohérence dans l'élaboration et l'application des normes de déontologie au sein du Secrétariat et des autres entités membres du Groupe de la déontologie des Nations Unies	Examen systématique et mise à jour, par le Secrétariat et d'autres entités membres du Groupe de la déontologie des Nations Unies, des politiques définissant les normes déontologiques, conformément aux normes de conduite actualisées de la CFPI

## Résultat 3 : réduction des risques en matière de déontologie liés aux activités extérieures Projet de plan-programme pour 2024

1.345 Le nombre de demandes de conseils sur des activités extérieures a augmenté. Les membres du personnel peuvent choisir de participer à des activités sociales et caritatives à l'extérieur de l'Organisation, mais les activités qui consistent en des rôles de direction et d'élaboration de politiques pour des entités extérieures nécessitent l'avis d'un expert concernant les conflits d'intérêts et doivent faire l'objet d'une autorisation préalable. Cet avis permet de garantir qu'il n'existe pas de conflit entre les activités proposées et les fonctions officielles du fonctionnaire, que ces activités ne sont pas incompatibles avec le statut de fonctionnaire international, qu'elles ne sont pas contraire aux intérêts de l'Organisation et qu'elles ne contreviennent pas à la législation locale. Le Bureau de la déontologie formule des conseils d'ordre déontologique concernant les activités extérieures, comme le prévoit son mandat.

#### Enseignements tirés et changements prévus

1.346 L'enseignement tiré est le suivant : il faut fournir aux membres du personnel, à titre individuel et collectif, des conseils opportuns, complets et cohérents sur les activités extérieures dans un environnement de plus en plus complexe et en évolution constante. Le Bureau de la déontologie continue de recevoir un grand nombre de demandes de conseils sur les activités extérieures. Compte tenu de ces enseignements, il préparera le dialogue en cascade de 2023 et en facilitera la tenue afin d'aider le personnel à mieux comprendre les considérations déontologiques liées à l'utilisation des médias sociaux à titre personnel, en donnant des conseils pratiques sur leur utilisation appropriée. Il favorisera également une collaboration et une coordination interorganisations accrues afin que les demandes de conseils sur des cas complexes d'activités extérieures soient traitées efficacement, de manière harmonisée et en temps voulu.

Tableau 1.142 Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Le personnel de l'ensemble du système des Nations Unies a accès à des conseils cohérents sur les activités politiques pendant la pandémie de COVID-19	Le personnel des Nations Unies participe à des exercices fondés sur des scénarios concernant des problèmes déontologiques quotidiens réels et potentiels, y compris les conflits d'intérêts, dans le cadre d'ateliers interactifs	Le personnel des Nations Unies demande et reçoit des conseils sur les activités extérieures (414 demandes)	Les responsables hiérarchiques et le personnel des Nations Unies ont une discussion sur l'utilisation des médias sociaux à titre personnel, dans le cadre du dialogue en cascade de 2023	Le Groupe de la déontologie des Nations Unies et les entités affiliées au CCS qui font partie du Réseau Déontologie des organisations multilatérales élaborent des orientations communes sur les activités extérieures

23-09226 **169/249** 

#### Textes des organes délibérants définissant les mandats

1.347 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

60/1	Document final du Sommet mondial de 2005 [par. 61 d)]	60/254	Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation
60/248	Questions spéciales touchant le projet de		des Nations Unies
	budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007	63/250 ; 71/263 ; 77/278	Gestion des ressources humaines
		70/305	Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

#### **Produits**

1.348 On trouvera dans le tableau 1.143 les produits retenus pour le Bureau de la déontologie.

Tableau 1.143 Bureau de la déontologie : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts	\$			
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
<ol> <li>Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les activités du Bureau de la déontologie</li> </ol>	1	1	_	_
<ol> <li>Rapport du Bureau de la déontologie à l'Assemblée générale sur les activités du Bureau</li> </ol>	_	_	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	6	6	6	6
<ol> <li>Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</li> </ol>	3	3	3	3
4. Séances de la Cinquième Commission	3	3	3	3

#### C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture d'avis d'experts, de conseils et d'une aide technique aux fonctionnaires sur les normes de conduite des Nations Unies et les questions de déontologie.

#### D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : campagnes d'information visant à faire connaître les activités du Bureau, communication d'informations sur les questions d'ordre déontologique, diffusion de brochures et présentation d'exposés.

Plateformes numériques et contenus multimédias : sites Web et médias sociaux.

#### E. Activités d'appui

Justice interne et contrôle interne : gestion des déclarations de situation financière et des déclarations d'intérêts (taux de conformité de 100 %) et coordination des activités d'évaluation menées dans le cadre du dispositif de transparence financière ; fourniture d'avis d'experts aux fonctionnaires sur les normes de conduite des Nations Unies et les questions de déontologie ; protection des fonctionnaires contre les représailles auxquelles ils pourraient s'exposer en signalant des manquements ou en collaborant à des audits ou à des enquêtes dûment autorisés.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

#### Vue d'ensemble

1.349 On trouvera dans les tableaux 1.144 à 1.146 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.144 Évolution des ressources financières, par objet de dépense (En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements					- 2024
Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques			Total	Pourcentage	(prévisions avant actualisation
Postes	1 664,0	1 850,6	_	_	_	_	_	1 850,6
Autres dépenses de personnel	3,9	38,5	_	_	_	_	_	38,5
Consultants	_	16,8	_	_	(4,9)	(4,9)	(29,2)	11,9
Voyages du personnel	23,0	27,4	_	_	_	_	_	27,4
Services contractuels	370,5	407,0	_	_	4,9	4,9	1,2	411,9
Frais généraux de fonctionnement	6,2	23,0	_	_	_	_	_	23,0
Fournitures et accessoires	0,1	4,8	_	_	_	_	_	4,8
Mobilier et matériel	2,9	_	_	_	_	_	_	_
Total	2 070,6	2 368,1	_	_	_	_	_	2 368,1

Tableau 1.145

Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2023	9	1 D-2, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1°C), 1 G(AC)
Effectif proposé pour 2024	9	1 D-2, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1°C), 1 G(AC)

Tableau 1.146 **Postes proposés, par catégorie et par classe**(Nombre de postes)

		Changements				
Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Effectif proposé pour 2024
Administrateurs et fonctionn	aires de rang supérieur					
D-2	1	_	_	_	_	1
P-5	1	_	_	_	_	1
P-4	2	_	_	_	_	2
P-3	2	_	_	_	_	2

23-09226 **171/249** 

		Changements					
Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Effectif proposé pour 2024	
P-2/1	1	_	-	_	-	1	
Total partiel	7	-	_	-	-	7	
Agents des services généraux e	et des catégories apparentées						
G(1°C)	1	_	_	_	-	1	
G(AC)	1	_	_	_	_	1	
Total partiel	2	_	_	_	_	2	
Total	9	_	_	_	-	9	

- 1.350 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 1.147 à 1.149 et dans la figure 1.XXX.
- 1.351 Comme le montrent les tableaux 1.147 1) et 1.148 1) ci-dessous, les ressources proposées pour 2024 s'élèvent globalement à 2 368 100 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2023.

Tableau 1.147 Évolution des ressources financières, par source de financement et composante (En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

			Changements					
Composante	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
Programme de travail	2 070,6	2 368,1	-	-	_	-	-	2 368,1
Total partiel (1)	2 070,6	2 368,1	_	-	_	_	_	2 368,1

### 2) Quotes-parts hors budget ordinaire

Composante	2022 (dépenses effectives)	2023 (estimations)	Variation Pourcentage	2024 (prévisions)
Programme de travail	1 090,8	1 063,7	71,2 6,7	1 134,9
Total partiel (2)	1 090,8	1 063,7	71,2 6,7	1 134,9

## 3) Ressources extrabudgétaires

Composante	2022 (dépenses effectives)	2023 (estimations)	Variation Pourcentage	2024 (prévisions)
Programme de travail	826,7	1 172,1		1 172,1
Total partiel (3)	826,7	1 172,1		1 172,1
Total	3 988,1	4 603,9	71,2 1,5	4 675,1

Tableau 1.148

## Postes proposés pour 2024, par source de financement et composante

(Nombre de postes)

#### 1) Budget ordinaire

Composante						
	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Effectif proposé pour 2024
Programme de travail	9	-	-	-	_	9
Total partiel (1)	9	_	-	-	_	9

## 2) Quotes-parts hors budget ordinaire

Composante	2023 (estimations)	Changements	2024 (prévisions)
Programme de travail	3	-	3
Total partiel (2)	3	-	3
Total	12	-	12

Tableau 1.149

#### Évolution des ressources financières et des postes

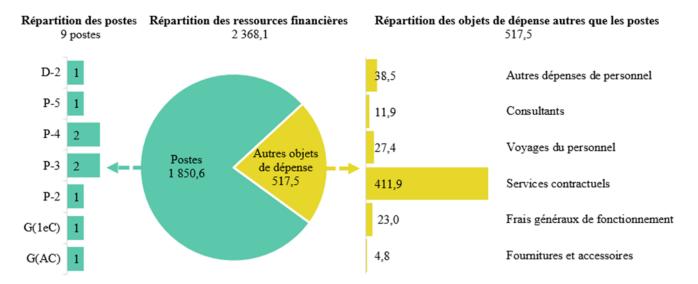
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

			Changements					
	2022 (dépenses effectives)	(crédits	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
Ressources financières, par grande	catégorie d	e dépenses						
Postes	1 664,0	1 850,6	_	-	_	_	_	1 850,6
Autres objets de dépense	406,6	517,5	_	_	_	_	_	517,5
Total	2 070,6	2 368,1	_	_	-	_	-	2 368,1
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		7	_	_	-	_	_	7

23-09226 173/249

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements					2024
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	— 2024 (prévisions avant actualisation e des coûts)
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	_	_	_	-	-	2
Total		9	_	_	_	_	_	9

Figure 1.XXX **Répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)**(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



#### Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

- 1.352 Comme le montrent les tableaux 1.147 2) et 1.148 2), les quotes-parts hors budget ordinaire, qui s'élèvent à 1 134 900 dollars, permettront de financer trois postes et serviront à aider le personnel sur le terrain à se conformer pleinement aux normes de conduite attendues. Elles sont en hausse de 71 200 dollars par rapport au montant qui était prévu pour 2023, ce qui tient principalement aux ressources demandées pour financer les services d'un cabinet de consultants ayant les compétences voulues pour poursuivre l'examen indépendant des dossiers du personnel dans le cadre du dispositif de transparence financière, comme il ressort du rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024 (A/77/771).
- 1.353 Comme le montre le tableau 1.146 3), les ressources extrabudgétaires devraient s'élever à 1 172 100 dollars. Elles s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront à exécuter les mandats du Bureau. Elles permettront également de financer l'administration du dispositif de transparence financière concernant les membres du personnel dont les postes sont financés au moyen de ressources extrabudgétaires.
- 1.354 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Bureau de la déontologie, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.
- 1.355 On trouvera dans le tableau 1.150 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Le Bureau continuera de respecter pleinement les délais d'achat des billets d'avion (taux de 100 %).

#### Chaptere premier

## Tableau 1.150 Respect des délais

(En pourcentage)

	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux effectif)	2023 (taux prévu)	2024 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	100	100	100	100	100

23-09226 **175/249** 

## XII. Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

#### Vue d'ensemble

1.356 On trouvera dans le tableau 1.151 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Table 1.151 **Évolution des ressources financières, par objet de dépense** (En milliers de dollars des États-Unis)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
Consultants	113,5	112,6	_	4,4	-	4,4	3,9	117,0
Services contractuels	1,5	_	_	1,6	_	1,6	_	1,6
Total	115,0	112,6	_	6,0	_	6,0	5,3	118,6

## Explications concernant les variations, par facteur

## Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

### Nouveaux mandats et mandats élargis

1.357 Comme le montre le tableau 1.151, les changements entraînent une augmentation de 6 000 dollars au titre des consultants et services contractuels qui permettrait de poursuivre l'enquête dans les conditions définies par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/252.

## XIII. Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents

## **Avant-propos**

En 2024, il faudra continuer d'investir pour renforcer la capacité du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents de permettre une riposte stratégique, cohérente et rapide du système des Nations Unies face aux besoins des pays et en particulier face aux conséquences socioéconomiques persistantes et disproportionnées de la pandémie du COVID-19 dans les pays en développement, aux problèmes croissants posés par les changements climatiques et aux effets en cascade de divers conflits armés à travers le monde. Dans un contexte où les obstacles au développement se font pressants et se chevauchent, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents continuera de jouer un rôle essentiel, à savoir veiller à ce que le système des Nations Unies pour le développement collabore plus efficacement et apporte des solutions adaptées aux besoins des différents pays afin d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable en ne laissant personne de côté.

Grâce à l'investissement dans le système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, 130 équipes de pays des Nations Unies ont bénéficié d'une direction efficace, sous-tendue par des capacités renforcées dans les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et par le Bureau de la coordination des activités de développement et ses équipes régionales. Elles ont ainsi pu mettre en place des politiques et des programmes intégrés de meilleure qualité et renforcer la cohérence et l'efficacité de l'action menée par les Nations Unies en réponse aux priorités nationales. Dans ce contexte, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents continuera de réunir et de mobiliser les entités des Nations Unies, les États, les donateurs et toutes les parties prenantes et de les aider à bâtir de vastes coalitions de partenaires pour trouver des solutions et des sources de financement au service des objectifs de développement durable.

Le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ne peut favoriser le développement, et ainsi faire une vraie différence dans la vie des populations, que si on lui en donne les moyens. Il est donc essentiel que son financement soit suffisant, prévisible et durable si on veut que les investissements donnent des résultats tangibles à long terme. Alors que nous cherchons une formule de financement plus adaptée pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, nous continuons de compter sur l'appui de tous les États Membres.

Le Sous-Secrétaire général à la coordination des activités de développement (Signé) Mr. Oscar Fernandez-Taranco

23-09226 **177/249** 

## A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

## Orientations générales

## Mandats et considérations générales

1.358 Le cadre défini par la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et par le débat du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles de développement fixe la portée et les modalités de l'action du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Conformément aux résolutions 72/279 et 76/4 de l'Assemblée, les activités de fond que doit exécuter le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents découlent du Programme 2030, porteur d'une ambition de prospérité pour l'humanité et la planète. La gestion du système est confiée au Bureau de la coordination des activités de développement, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents rendant compte directement au Secrétaire général. Les coordonnateurs et coordonnatrices résidents sont les représentants désignés du Secrétaire général pour les opérations de développement au niveau des pays. Le cœur du système est composé de 130 coordonnatrices et coordonnateurs résidents qui sont à la tête de 130 équipes de pays des Nations Unies, à l'œuvre dans 162 pays et territoires.

## Programme de travail

## **Objectif**

1.359 L'objectif auquel le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents contribue est d'accélérer les progrès que les États Membres accomplissent dans la réalisation des objectifs de développement durable, et ce, par la réaffirmation du rôle d'encadrement de l'ONU en matière de développement, la consolidation des mécanismes, outils et cadres de coordination, la bonne gestion des ressources communes et le renforcement de la transparence des résultats, le but étant d'améliorer l'incidence, l'efficience et l'efficacité des activités opérationnelles de développement aux niveaux national, régional et mondial.

## Stratégie et facteurs externes pour 2024

- 1.360 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents aidera encore davantage les gouvernements nationaux à réaliser le Programme 2030, et ce, en mettant l'accent sur les partenariats et en améliorant l'élaboration et la mise en œuvre de planscadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Plus précisément, il :
  - a) constituera une équipe de coordonnatrices et coordonnateurs résidents dont les compétences seront adaptées aux différents contextes de développement et fera en sorte qu'elle soit toujours plus diverse, notamment sur les plans de la représentation géographique, de l'expérience professionnelle et des compétences linguistiques;
  - aidera les équipes de pays des Nations Unies à obtenir des résultats, séparément et collectivement, avec l'appui du Bureau de la coordination des activités de développement et de ses bureaux régionaux, l'objectif étant de les doter des capacités et des ressources nécessaires;
  - c) élaborera, sur demande, des orientations et directives mondiales pour épauler le Groupe des Nations Unies pour le développement durable et ses groupes subsidiaires et équipes spéciales ;
  - d) se servira de plateformes en ligne, de sites Web et de rapports, notamment les rapports annuels des Nations Unies sur les résultats par pays, pour faire en sorte que les informations soient plus

- aisément disponibles et de faire mieux connaître le travail et les activités menés par le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et le système des Nations Unies pour le développement à l'appui du Programme 2030 et de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable aux niveaux mondial, régional et national;
- e) poursuivra la mise en service de la version remaniée d'UN-Info, principale plateforme permettant d'assurer la transparence et de regrouper les données relatives aux résultats obtenus dans le cadre de l'exécution des plans-cadres pour l'aide au développement et des plans-cadres de coopération pour le développement durable, à laquelle des améliorations ont été apportées dans les domaines de la quantité et de la qualité des données mises à disposition et des applications;
- f) accélérera la mise en œuvre des stratégies relatives aux activités d'appui et le regroupement des activités opérationnelles à l'échelle locale et mondiale dans un système de services de soutien communs et de services partagés et augmentera le nombre de locaux partagés afin de réaliser des gains d'efficience au niveau national;
- g) continuera de tirer parti des financements à effet catalyseur fournis par le Fonds commun pour les objectifs de développement durable afin d'ouvrir de nouvelles possibilités dans les deux domaines principaux, à savoir la promotion des politiques intégrées et la mobilisation des écosystèmes de financement et des investissements à effet catalyseur aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. Dans le prolongement de ces deux domaines, le Fonds introduira des mécanismes de financement spécialisés pour les grandes priorités thématiques présentant des synergies interorganisationnelles et intersectorielles avec le Programme 2030, notamment les systèmes alimentaires, l'action climatique et l'énergie, la transformation numérique, les emplois décents et la protection sociale universelle, l'adaptation des objectifs de développement durable à l'échelle locale, les solutions applicables aux déplacements internes et la transformation de l'enseignement, sous la direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, en fonction des besoins spécifiques des équipes de pays des Nations Unies et en coordination avec les mécanismes thématiques de coordination interinstitutions ;
- h) aidera les États Membres, conformément aux engagements intergouvernementaux, à faire face aux risques et à les gérer de manière proactive ainsi qu'à prendre des mesures préventives face à l'augmentation et à l'aggravation des crises effectives mais aussi de celles qu'on anticipe ou qu'on ne peut pas prévoir, y compris les urgences sanitaires, les pressions liées au coût de la vie et l'impact d'autres crises mondiales. Cette démarche sera fermement ancrée dans les planscadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.
- 1.361 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
  - a) renforcement du pouvoir mobilisateur du vaste réseau d'acteurs du développement qui proposent aux pays des solutions interdisciplinaires, cohérentes et tournées vers l'avenir pour les aider à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable ;
  - b) activités en matière de développement menées de façon cohérente et transparente aux niveaux national, régional et mondial, notamment par la mise en œuvre systématique des priorités, politiques et approches établies par l'ensemble des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ;
  - c) renforcement des partenariats aux fins de l'accélération des progrès accomplis par les États Membres dans la réalisation des objectifs de développement durable, notamment par l'attraction et la mobilisation de financements publics et privés en faveur de ces objectifs;
  - d) augmentation des ressources financières et de l'efficacité de la mise en œuvre des programmes des Nations Unies grâce à la réduction des coûts et à une plus grande souplesse des activités de développement du système des Nations Unies ;
  - e) protection des vies et des moyens de subsistance grâce à une lutte persistante contre les conséquences socioéconomiques et l'impact à long terme des crises multiples et

23-09226 **179/249** 

interdépendantes, une attention particulière étant accordée aux personnes les plus durement touchées.

- 1.362 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
  - a) Les donateurs assurent un financement adéquat du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ainsi que du Fonds commun pour les objectifs de développement durable et d'autres fonds de financement commun clés ;
  - b) Les États Membres continuent de participer au pacte de financement et à la mise en œuvre des engagements connexes pour faire en sorte que la qualité et le volume du financement permettent au système des Nations Unies pour le développement de maximiser ses avantages comparatifs et d'encourager la cohérence et l'unité d'action de l'ONU.
- 1.363 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents continuera d'assurer le secrétariat du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et de coordonner activement les entités des Nations Unies qui en sont membres au niveau de la prise de décisions, de l'administration et de la mise en œuvre. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents continueront de diriger les équipes de pays des Nations Unies dans l'accompagnement des priorités et des plans nationaux.
- 1.364 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents continuera de travailler en étroite collaboration avec les États Membres, les entités du système des Nations Unies pour le développement, les entités du Secrétariat, notamment les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, les institutions financières internationales et les partenaires de la société civile pour faire avancer la mise en œuvre du Programme 2030 et des objectifs de développement durable qui y sont énoncés.
- 1.365 Le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Il continuera de progresser vers la réalisation consacrée à l'égalité des genres et aidera les équipes de pays des Nations Unies à : a) utiliser le marqueur Égalité des genres pour mesurer les investissements prévus ou effectifs en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et en rendre compte ; b) faire en sorte que la réalisation des objectifs de développement durable tienne compte des questions de genre.
- 1.366 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents s'emploiera à appliquer la Stratégie dans l'ensemble de ses activités et aidera les équipes de pays des Nations Unies à la mettre en œuvre et à rendre compte des progrès accomplis à cet égard, sachant que le taux de communication de l'information était de 100 % en 2022.

#### Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

- 1.367 La poursuite de la pandémie en 2022 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats : en particulier, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents a dû recourir aux technologies virtuelles pour mener certaines activités qui auraient idéalement dû être réalisées en personne, en particulier les échanges avec des parties prenantes et les activités de renforcement des capacités.
- 1.368 Le Bureau de la coordination des activités de développement continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie, notamment en adoptant des démarches novatrices et des outils de communication en ligne et en renforçant les capacités du personnel afin d'améliorer la qualité des échanges virtuels au sein du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et

de mieux collaborer avec les entités du système des Nations Unies pour le développement. Il poursuivra ses efforts en ce sens en 2024, le cas échéant.

#### Activités d'évaluation

- 1.369 Les évaluations qui ont été menées à bien en 2022 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2024 :
  - évaluation, par le Bureau des services de contrôle interne, de l'appui régional du Bureau de la coordination des activités de développement;
  - b) 12 évaluations menées au titre des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, à savoir 8 dans la région Afrique, 3 dans la région Asie-Pacifique et 4 dans la région Amérique latine et Caraïbes. À ce jour, 5 d'entre elles ont fait l'objet d'un rapport final.
- Il a été tenu compte des résultats et des enseignements des évaluations mentionnées plus haut au 1.370 moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2024. Par exemple, des conclusions récentes suggèrent que, malgré la solidité des directives d'évaluation, l'insuffisance des capacités d'évaluation aux niveaux mondial, régional et national et l'absence d'une culture de l'évaluation continuent de poser problème. L'appui direct fourni par le Bureau de la coordination des activités de développement, qui participe aux évaluations des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, a permis d'améliorer la qualité et la pertinence des rapports d'évaluation finaux. Le Bureau continuera de plaider pour qu'un financement suffisant soit alloué aux évaluations des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable prévues et pour que celles-ci soient prises en compte lors de la conception de nouveaux instruments de planification. Il renforcera également l'appui fourni dans les pays en organisant une session de formation en présentiel dotée de ressources suffisantes et propre à améliorer les procédures d'évaluation et la qualité des rapports d'évaluation finaux.
- En 2024, il est prévu de procéder à 33 évaluations des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable : 10 dans la région Afrique, 2 dans la région des États arabes, 4 dans la région Asie-Pacifique, 12 dans la région Europe et Asie centrale et 5 dans la région Amérique latine et Caraïbes.

## Exécution du programme en 2022

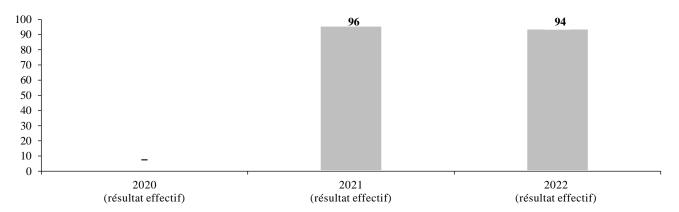
Amélioration de l'efficacité de l'aide apportée à la réalisation des objectifs de développement durable et mise en adéquation des activités de développement du système des Nations Unies avec les priorités nationales

1.372 La nouvelle génération de plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable qui a vu le jour sous la direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents garantit une meilleure adéquation entre l'action des Nations Unies et les stratégies nationales de développement et vise à aider les pays à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, l'objectif primordial étant l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont revu à la hausse les ambitions de l'appui fourni par les Nations Unies, qui peut maintenant s'attaquer à des obstacles complexes, facilité l'accès à l'expertise des Nations Unies, notamment à des entités spécialisées situées physiquement en dehors des pays, et mené un travail collectif accru par le biais de programmes conjoints sous-tendus par des fonds de financement commun. L'accent mis sur la communication systématique des données relatives aux progrès accomplis sur la plateforme commune UN-Info a permis d'accroître la transparence et la responsabilité, ce qui a contribué à améliorer la confiance des pays de programme.

23-09226 181/249 1.373 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 1.XXXI).

Figure 1.XXXI

Mesure des résultats : pourcentage de gouvernements de pays de programme qui indiquent que les planscadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable permettent de mieux mettre en adéquation l'action des Nations Unies avec les priorités nationales et la réalisation des objectifs de développement durable



## Résultats escomptés pour 2024

## Résultat 1 : les pays ont les moyens d'atténuer les effets de la COVID-19

## Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 1.374 Le travail effectué dans le cadre du programme a contribué à ce que 115 plans de travail conjoints associés aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable préexistants ou récemment élaborés (ou aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement préexistants), qui sont normalement approuvés par un comité directeur conjoint Nations Unies-Gouvernement, soient mis à jour de manière à ce que les plans de relèvement socioéconomique après la COVID-19 soient pris en compte dans les cadres de programmation à plus long terme des Nations Unies. À la Barbade, en Indonésie, au Rwanda, à Sainte-Lucie et en Ouzbékistan, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents se sont servis du Fonds commun pour les objectifs de développement durable à l'appui de programmes de protection sociale adaptatifs et inclusifs. Au Rwanda, ces programmes étaient en adéquation avec la stratégie nationale de transformation, y compris le plan de relance économique rwandais et le fonds de relance économique, et ont contribué à façonner le programme national d'intervention et de relance en matière de protection sociale, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 1.375 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.152).

Table 1.152 **Mesure des résultats** 

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
La coordonnatrice ou le coordonnateur résident dirige efficacement les interventions	La coordonnatrice ou le coordonnateur résident et l'équipe de pays des Nations Unies exécutent les	115 plans de travail conjoints associés aux plans-cadres de coopération préexistants ou	résident et l'équipe de pays des Nations	Les gouvernements reçoivent des équipes de pays des Nations Unies des conseils et un appui structurés et

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
d'urgence proposées aux autorités publiques pendant la pandémie de COVID-19 au moyen de plans d'intervention socioéconomique et d'analyses. Ces plans d'intervention en matière de développement à court ou moyen terme ouvrent la voie à un relèvement durable rendant possible la réalisation des objectifs de développement durable	plus long terme des Nations Unies, et adaptent la programmation à chaque contexte national afin que le relèvement après la pandémie fasse	nouvellement établis (ou aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement préexistants), qui sont normalement approuvés par un comité directeur conjoint Nations Unies- Gouvernement, sont mis à jour de manière à ce que les plans d'intervention socioéconomique après la COVID-19 soient pris en compte dans les cadres de programmation à plus long terme des Nations Unies	efficacité les mesures que prennent les gouvernements pour atteindre les objectifs de développement durable par la prise en compte du relèvement après la COVID-19 dans les plans-cadres de coopération nouvellement établis et les plans-cadres en cours auxquels des ajustements sont apportés, l'accent étant de plus en plus mis sur la prospective et sur la gestion et la prévention dynamiques des risques, conformément aux engagements intergouvernementaux	systématiques, notamment des idées et des informations concernant les tendances et les risques à venir, afin d'anticiper le changement et de mieux s'y préparer. Une démarche prospective et proactive de la gestion des risques est adoptée pour la conception et la mise en œuvre des plans- cadres de coopération

Résultat 2 : les pays ont accès à des conseils fournis de manière intégrée par les entités des Nations Unies et les partenaires concernés, sur les leviers de transformation à actionner en vue de la réalisation des objectifs de développement durable

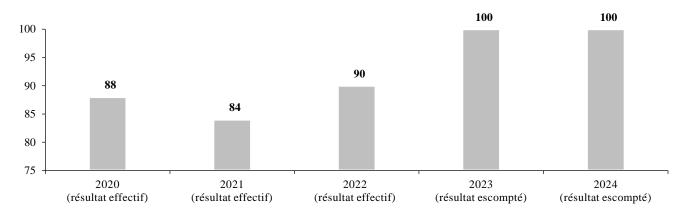
## Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 1.376 Le travail effectué dans le cadre du programme a contribué à ce que 90 % des gouvernements de pays de programme soient d'accord pour dire que le système des Nations Unies pour le développement fournissait des conseils pratiques intégrés adaptés aux besoins et priorités nationaux, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 1.377 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 1.XXXII).

23-09226 **183/249** 

Figure 1.XXXII

Mesure des résultats : pourcentage de gouvernements de pays de programme qui sont « d'accord » pour dire que le système des Nations Unies pour le développement fournit des conseils pratiques intégrés adaptés aux besoins et priorités nationaux



Résultat 3 : renforcement de la transparence et de l'application du principe de responsabilité dans le cadre des activités relatives aux programmes menées conjointement par les équipes de pays des Nations Unies sur le terrain

#### Projet de plan-programme pour 2024

1.378 Le renforcement de la transparence et de l'application du principe de responsabilité est l'un des principaux objectifs de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Gérée par le Bureau de la coordination des activités de développement, la plateforme de coordination numérique UN-Info fait partie des outils dont dispose l'Organisation pour y parvenir. On y trouve sous forme numérisée les activités opérationnelles menées par 130 équipes de pays des Nations Unies au titre des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et de la stratégie relative aux activités d'appui, ce qui permet aux équipes de pays des Nations Unies de regrouper au même endroit tout le travail effectué dans chaque pays pour mettre en œuvre le plancadre de coopération et de planifier et de recenser conjointement les synergies et les gains d'efficacité ainsi que les possibilités de programmes conjoints. En outre, les données tirées de UN-Info alimentent 132 sites Web d'équipes de pays des Nations Unies, en 33 langues, le site Web du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, dans les 6 langues officielles de l'Organisation, et le nouveau portail de données du Groupe, ainsi que les rapports annuels des Nations Unies sur les résultats par pays, où elles sont présentées de manière claire et convaincante. La plateforme montre donc comment le système des Nations Unies appuie la réalisation des objectifs de développement durable dans le cadre des priorités arrêtées avec le gouvernement de chaque pays. À l'avenir, la priorité sera de faire en sorte qu'UN-Info couvre les 130 équipes de pays des Nations Unies, d'améliorer la qualité des données et d'apporter une vraie valeur ajoutée aux entités des Nations Unies et aux parties prenantes extérieures. Parallèlement, les résultats obtenus au niveau national seront de plus en plus agrégés au niveau mondial : en effet, on établira des rapports sur un ensemble minimum d'indicateurs mondiaux de qualité afin de mesurer la contribution de l'ensemble du système des Nations Unies à la réalisation des objectifs de développement durable.

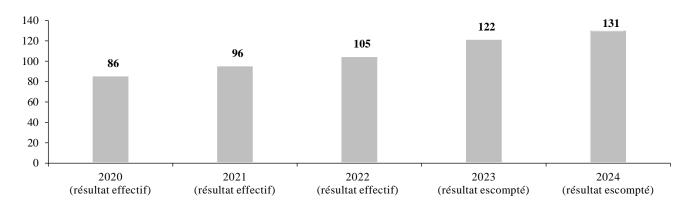
### Enseignements tirés et changements prévus

1.379 Le principal enseignement tiré de cette démarche de renforcement de la transparence et de l'application du principe de responsabilité est le suivant : l'adhésion des responsables des équipes de pays des Nations Unies est nécessaire pour améliorer la qualité des données des équipes qui sont mises à la disposition du public sur des plateformes mondiales et nationales. Compte tenu de ces enseignements, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents renforcera l'appui technique apporté aux 130 équipes de pays des Nations Unies de manière à ce que les entités du

système des Nations Unies pour le développement accordent la priorité aux données de développement qui seront mises à disposition sur UN-Info, notamment pour ce qui est de l'assurance qualité, dans le cadre de leur procédure habituelle de planification. L'agrégation des résultats nationaux au niveau mondial dans le cadre d'un ensemble minimal d'indicateurs contribuera à renforcer la transparence et l'application du principe de responsabilité s'agissant de la contribution du système des Nations Unies à la réalisation des objectifs de développement durable vis-à-vis des principales parties prenantes, en particulier les personnes que l'Organisation sert.

1.380 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 1.XXXIII).

Figure 1.XXXIII Mesure des résultats : nombre de plans de travail conjoints des équipes de pays des Nations Unies présentés sur la plateforme UN-Info



## Textes des organes délibérants définissant les mandats

1.381 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

### Résolutions de l'Assemblée générale

	0		
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030	74/238 ; 77/184	Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
71/243 ; 75/233	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	76/4	Examen du fonctionnement du système redynamisé des coordonnateurs résidents, et notamment de ses modalités de financement
72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies		

#### Résolutions du Conseil économique et social

2019/15; Progrès accomplis dans l'application de la 2020/23; 2022/25 résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

## **Produits**

1.382 On trouvera dans le tableau 1.153 les produits retenus pour le programme.

23-09226 **185/249** 

Table 1.153 Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Cai	égor	ie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A.		cilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes experts				
	Do	cumentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
	1.	Rapport de la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable sur le Bureau de la coordination des activités de développement, notamment sur la contribution du Groupe à la réalisation des objectifs de développement durable	1	1	1	1
	Sei	rvices fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	2	2	2	2
	2.	Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
	3.	Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
B.	Cr	éation et transfert de connaissances				
		tivités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de cuments)	323	327	316	336
	4.	Analyses communes de pays (premières analyses ou mises à jour annuelles) sur lesquelles l'ONU pourra s'appuyer pour planifier et programmer ses activités et sa contribution à la mise en œuvre au niveau des pays du Programme de développement durable à l'horizon 2030	131	104	131	132
	5.	Rapports présentés par les équipes de pays des Nations Unies au titre de l'Examen périodique universel	48	76	45	38
	6.	Évaluations des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable	12	14	8	33
	7.	Rapports annuels sur les résultats communs des équipes de pays des Nations Unies	131	132	131	132
	8.	Rapport d'activité compilé chaque année concernant le Fonds commun pour les objectifs de développement durable	1	1	1	1

#### C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause: consultations avec les États Membres, les organisations régionales et les intervenants du secteur privé au sujet des activités conjointes visant à faciliter la mise en œuvre des planscadres de coopération pour le développement; environ 6 réunions d'information destinées aux États Membres.

#### D. Activités de communication

Plateformes numériques et contenus multimédias : UN-Info, plateforme utilisée par les partenaires qui centralise dans un souci de transparence les données relatives aux résultats des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et des plans-cadres de coopération pour le développement durable.

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information**: mise au point et lancement, par le Fonds commun pour les objectifs de développement durable, d'au moins 2 deux guichets thématiques devant permettre de promouvoir les transformations thématiques liées aux objectifs de développement durable et leur financement.

## E. Activités d'appui

Administration: sécurité et santé au travail des membres du personnel des Nations Unies et des personnes à leur charge; appui à la conception et à la mise en œuvre des stratégies relatives aux activités d'appui, des services de soutien communs, des services partagés et du partage des locaux; publication rapide des pouvoirs délégués par le Secrétaire général aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents nouvellement nommés et suivi des indicateurs clés de performance relatifs à la responsabilité; suivi et exécution du dernier cadre de gestion et de responsabilité du système des Nations Unies pour le développement et du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

Services juridiques : négociation et établissement, avec les pays hôtes, du cadre juridique relatif à l'élaboration du cadre d'habilitation du système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

#### Vue d'ensemble

1.383 On trouvera dans le tableau 1.154 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Table 1.154 Évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

		Changements						2024		
Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	(prévision avan actualisation des coûts		
Subventions et contributions <sup>a</sup>	13 442,5	13 442,5	-	-	-	-	-	13 442,5		
Total	13 442,5	13 442,5	-	_	_	-	-	13 442,5		

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Représente la part revenant au Secrétariat au titre de l'accord de partage des coûts entre les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, à verser sous forme de subvention.

- 1.384 Conformément à la résolution 72/279 de l'Assemblée générale, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents est financé grâce au prélèvement d'une redevance de 1 % sur la contribution aux ressources autres que les ressources de base affectées selon de stricts critères aux activités connexes de développement des Nations Unies, à un accord de partage des coûts entre les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et à des contributions volontaires. En 2024, la part revenant au Secrétariat au titre de l'accord de partage des coûts entre les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable s'élèvera à 13 442 500 dollars, montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire. Ce montant est identique à celui des crédits ouverts pour 2023.
- 1.385 La méthode de calcul de la part revenant aux entités participantes et des montants correspondants est présentée dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions budgétaires révisées relatives au système des coordonnateurs résidents au titre du chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) (A/73/424). Comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/279, la méthode de partage des coûts a fait l'objet d'un examen en 2021 dans le cadre d'une étude d'ensemble du système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents qui portait notamment sur ses modalités de financement.
- 1.386 Conformément à la demande qui lui a été faite par l'Assemblée générale dans ses résolutions 72/279 et 77/262, le Secrétaire général fait rapport chaque année au Conseil économique et social, lors du débat que celui-ci consacre aux activités opérationnelles de développement, sur la mise en place du système redynamisé des coordonnateurs résidents, notamment sur son financement, afin qu'il en soit rendu compte aux États Membres. En avril 2023, le Secrétaire général a présenté un rapport intitulé « Application de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies » (A/78/72-E/2023/59). Dans ce rapport, il a indiqué qu'il avait l'intention de prier l'Assemblée générale, dans un rapport spécial qu'il lui soumettrait au deuxième semestre de 2023, de réexaminer les propositions de financement qu'il avait formulées dans son rapport de 2021 intitulé « Examen du fonctionnement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents : réussir à tenir les promesses du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (A/75/905).
- 1.387 Pour 2024, les ressources prévues comprennent les ressources au titre du fonds d'affectation spéciale pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les ressources mobilisées à l'échelle locale. Au titre du fonds d'affectation spéciale, le système des coordonnatrices et

23-09226 **187/249** 

coordonnateurs résidents devrait recevoir 281,8 millions de dollars provenant de sources de financement commun, à savoir 155 millions de dollars au titre des contributions volontaires, 77 millions de dollars au titre de l'accord de partage des coûts et 50 millions de dollars au titre du prélèvement de 1 % aux fins de la coordination. On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources dans les tableaux 1.155 et 1.56. Au titre des ressources mobilisées à l'échelle locale, le système prévoit de recevoir, au niveau des pays, 8,4 millions de dollars de contributions préaffectées à des activités financées par des tierces parties mobilisées à l'échelle locale à des fins autres que les tâches prioritaires prévues dans le cadre du fonds d'affectation spéciale (voir tableau 1.155, composante Coordination nationale).

## Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents : vue d'ensemble

Table 1.155

Ressources financières, par composante (En milliers de dollars des États-Unis)

(En milliers de dollars des États-Unis)

## a) Fonds d'affectation spéciale pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents

	2022	2023 —	Changeme	Changements			
Composante	(dépenses effectives)	(estimations)	Total	Pourcentage	2024 (prévisions)		
A. Direction exécutive et adn	ninistration 3 566,2	4 092,6	550,8	13,5	4 643,4		
B. Programme de travail							
1. Coordination mondial	e 14 465,6	16 466,4	(1 525,8)	(9,3)	14 940,6		
2. Coordination régional	e 9 923,1	10 388,5	1 933,1	18,6	12 321,6		
3. Coordination national	e 187 281,2	239 723,9	1 110,6	0,5	240 834,5		
Total partiel (B)	211 669,9	266 578,8	1 517,9	0,6	268 096,7		
C. Appui au programme	10 398,7	11 155,0	(2 068,7)	(18,5)	9 086,3		
Total	225 634,8	281 826,4	_	_	281 826,4		

#### b) Ressources mobilisées à l'échelle locale

	2022	2022	Changeme	nts	2024	
Composante	2022 (dépenses effectives)	(estimations)	Total	Pourcentage	2024 (prévisions)	
Coordination nationale	1 046,9	9 217,3	(809,0)	(8,8)	8 408,3	
Total	1 046,9	9 217,3	(809,0)	(8,8)	8 408,3	

Table 1.156 Ressources financières, par objet de dépense (fonds d'affectation spéciale pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents)

	2022	2023 —	Changeme	2024	
Objet de dépense	(dépenses effectives)	(estimations)	Total	Pourcentage	(prévisions)
Postes	144 543,4	177 338,0	(8 304,8)	(4,7)	169 033,2
Autres dépenses de personnel	11 254,6	2 679,5	(1 574,6)	(58,8)	1 104,9
Dépenses de représentation	147,9	1 327,7	(220,8)	(16,6)	1 106,9

#### Chapitre premier Politique, direction et coordination d'ensemble

	2022	2023 —	Changeme	2024		
Objet de dépense	(dépenses effectives)	(estimations)	Total	Pourcentage	(prévisions)	
Consultants	7 634,6	20 410,2	2 523,3	12,4	22 933,5	
Voyages du personnel	10 494,8	11 513,8	778,5	6,8	12 292,3	
Services contractuels	8 122,5	27 317,6	(195,9)	(0,7)	27 121,7	
Frais généraux de fonctionnement	38 515,8	34 738,2	9 094,2	26,2	43 832,4	
Fournitures et accessoires	428,2	2 112,4	(642,4)	(30,4)	1 470,0	
Mobilier et matériel	4 493,0	4 389,0	(1 457,5)	(33,2)	2 931,5	
Total	225 634,8	281 826,4	_	_	281 826,4	

- 1.388 Le montant total des ressources nécessaires pour 2024 inclut un montant de 281,8 millions de dollars au titre du fonds d'affectation spéciale pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.
- 1.389 Le montant des ressources demandées pour 2024 au titre du fonds d'affectation spéciale (281,8 millions de dollars) devrait rester au même niveau qu'en 2023 et comprend des transferts de ressources entre objets de dépense sans incidence sur les coûts. Ces transferts tiennent essentiellement à une augmentation de 9,1 millions de dollars au titre des frais généraux de fonctionnement, qui s'explique par l'augmentation des dépenses afférentes à la location de locaux, aux services collectifs de distribution et à l'entretien des installations, à une augmentation de 2,5 millions de dollars au titre des consultants, qui s'explique par le développement prévu des capacités de direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et à une augmentation de 0,8 million de dollars au titre des voyages du personnel, les restrictions des déplacements imposées à l'échelle mondiale ayant été assouplies. Ces augmentations sont compensées par des diminutions au titre d'autres objets de dépenses, principalement à la rubrique Postes (8,3 millions de dollars), du fait de l'application de coûts standard révisés ; à la rubrique Autres dépenses de personnel (1,6 million de dollars), du fait de l'intensification des efforts de recrutement ; aux rubriques Mobilier et matériel (1,5 million de dollars) et Fournitures et accessoires (0,6 million de dollars), principalement du fait du non-renouvellement de crédits prévus pour 2023 au titre des acquisitions qui devaient être réalisées au cours de l'année.
- 1.390 Le montant des ressources mobilisées à l'échelle locale (9,2 millions de dollars) se répartit entre les objets de dépenses suivants : autres dépenses de personnel (4,6 millions de dollars) ; consultants (2,8 millions de dollars) ; voyages du personnel (0,9 million de dollars) ; frais généraux de fonctionnement (0,9 million de dollars).
- 1.391 On trouvera dans le tableau 1.157 les prévisions concernant le nombre de postes financés au moyen du fonds d'affectation spéciale pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents en 2024. Le nombre de postes prévu fait apparaître une augmentation nette de 12 postes par rapports aux prévisions pour 2023.

23-09226 **189/249** 

Table 1.157 **Postes proposés pour 2024, par composante** 

(Nombre de postes)

	Admi	nistrate	eurs et f	onction	naires	de rang	supéri	ieur		Agents services g et des cat appare	énéraux égories	Personnel re sur le plan no		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	I <sup>re</sup> classe	Autres classes	Administrateurs	Agents locaux	Total
2023 (estimations) 2024 (prévisions)	-	3	47	79	115	172	27	-	443	8	5	413	404	1 273
A. Direction exécutive et administration	_	1	1	_	5	3	4	_	14	2	1	_	_	17
B. Programme de travail														
1. Coordination mondiale	_	_	_	2	10	25	13	_	50	_	3	_	_	53
2. Coordination régionale	_	_	5	1	8	13	6	_	33	_	_	_	8	41
3. Coordination nationale	_	3	40	75	91	129	2	_	340	_	_	413	396	1 149
Total partiel (B)	-	3	45	78	109	167	21	-	423	-	3	413	404	1 243
C. Appui au programme	-	_	_	1	3	11	3	-	18	6	1	_	_	25
Total (prévisions pour 2024)	-	4	46	79	117	181	28	-	455	8	5	413	404	1 285
Changements	-	1	(1)	_	2	9	1	-	12	_	_	_	-	12

Table 1.158 **Répartition des ressources par composante** 

(En pourcentage)

Composante	2023 (estimations)	2024 (prévisions)
A. Direction exécutive et administration	1,5	1,6
B. Programme de travail		
1. Coordination mondiale	5,8	5,3
2. Coordination régionale	3,7	4,4
3. Coordination nationale	85,1	85,5
Total partiel (B)	94,6	95,1
C. Appui au programme	4,0	3,2
Total	100,0	100,0

## Budget, par composante

## Direction exécutive et administration

1.392 Les ressources demandées au titre de la direction exécutive et de l'administration serviraient à financer le Bureau du Sous-Secrétaire général à la coordination des activités de développement. Le Bureau assure la planification stratégique du système des coordonnatrices et coordonnateurs

résidents, appuie les différentes composantes du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (Président(e), Vice-Président(e), responsables et groupes de travail) et supervise les aspects stratégiques de l'exécution de la procédure d'examen quadriennal complet et le suivi des progrès réalisés. Il est en outre chargé de gérer les relations avec les partenaires stratégiques, de coordonner la collaboration du système des Nations Unies pour le développement avec le mécanisme du Comité exécutif ou du Comité des adjoints et d'assurer le contrôle et la direction stratégique du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Le Sous-Secrétaire général est chargé de superviser les 132 bureaux de coordonnatrice résidente ou de coordonnateur résident et les activités de 123 membres du personnel du Bureau de la coordination des activités de développement. Deux nouveaux postes (1 P-5 et 1 P-3) ont été ajoutés au titre de cette composante pour optimiser et renforcer les capacités et les fonctions de direction, en particulier dans les domaines de la mobilisation des ressources, de la gestion des relations intergouvernementales et de la sensibilisation, et pour optimiser les capacités en matière de données et d'analyse, conformément à la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout. Un poste P-4 a également été reclassé à P-5 afin de renforcer l'action menée en faveur de la gestion axée sur les résultats et d'atteindre les objectifs fixés à cet égard. On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources dans les tableaux 1.159 et 1.160.

1.393 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Bureau, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

Table 1.159 **Direction exécutive et administration : ressources nécessaires**(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

		Ressources	Postes		
Catégorie	2023 (estimations)	2024 (prévisions)	Variation	2023 (estimations)	2024 (prévisions)
Postes	3 313,0	4 060,5	747,5	15	17
Autres objets de dépense	779,6	582,9	(196,7)	_	_
Total	4 092,6	4 643,4	550,8	15	17

Table 1.160

Direction exécutive et administration : ressources nécessaires, par objet de dépense (En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (estimations)	2024 (prévisions)	Variation
Postes	2 665,7	3 313,0	4 060,5	747,5
Autres dépenses de personnel	477,7	298,4	88,2	(210,2)
Dépenses de représentation	_	8,0	8,6	0,6
Consultants	(17,5)	136,8	10,0	(126,8)
Voyages du personnel	166,4	158,1	180,4	22,3
Services contractuels	16,6	6,5	27,0	20,5
Frais généraux de fonctionnement	249,1	167,3	267,0	99,7
Fournitures et accessoires	0,1	_	_	_
Mobilier et matériel	8,1	4,5	1,7	(2,8)
Total	3 566,2	4 092,6	4 643,4	550,8

23-09226 **191/249** 

## Programme de travail

1.394 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources demandées au titre du programme de travail (coordination mondiale, coordination régionale et coordination nationale) dans les tableaux 1.161 et 1.162.

Table 1.161 **Programme de travail : ressources nécessaires** 

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

		Ressources		Postes	
	2023 (estimations)	2024 (prévisions)	Variation	2023 (estimations)	2024 (prévisions)
Coordination mondiale	16 466,4	14 940,6	(1 525,8)	46	53
Coordination régionale	10 388,5	12 321,6	1 933,1	41	41
Coordination nationale	239 723,9	240 834,5	1 110,6	1 149	1 149
Total	266 578,8	268 096,7	1 517,9	1 236	1 243

Table 1.162

Programme de travail : ressources nécessaires, par objet de dépense (En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (estimations)	2024 (prévisions)	Variation
Postes	137 622,4	169 635,0	159 788,1	(9 846,9)
Autres dépenses de personnel	9 791,1	1 649,8	780,2	(869,6)
Dépenses de représentation	147,9	1 319,7	1 098,3	(221,4)
Consultants	7 668,3	20 193,3	22 923,5	2 730,2
Voyages du personnel	10 059,7	11 200,7	12 058,6	857,9
Services contractuels	7 528,5	27 287,8	27 030,0	(257,8)
Frais généraux de fonctionnement	34 001,0	28 874,6	40 097,2	11 222,6
Fournitures et accessoires	427,1	2 072,4	1 430,0	(642,4)
Mobilier et matériel	4 423,9	4 345,5	2 890,8	(1 454,7)
Total	211 669,9	266 578,8	268 096,7	1 517,9

## **Coordination mondiale**

1.395 Au titre de la composante Coordination mondiale, les services et sections du Bureau de la coordination des activités de développement collaborent avec des entités et des mécanismes du Groupe des Nations Unies pour le développement durable afin d'améliorer la cohérence stratégique et opérationnelle des activités opérationnelles de développement en favorisant des approches à l'échelle du système et en donnant aux équipes de pays des Nations Unies des orientations coordonnées et, s'il y a lieu, des indications intégrées en matière de politique et de stratégie. Les responsabilités au titre de la coordination mondiale sont assumées par deux services et deux sections : le Service des politiques et de la programmation, le Service des politiques de direction (système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents), la Section des stratégies institutionnelles dans les pays et la Section de l'information et de la communication des résultats. Sept postes ont été ajoutés au titre de cette composante : 4 postes P-4 dans la Section de l'information et de la

communication des résultats, en réponse à l'augmentation de la demande de communications stratégiques et de rapports dynamiques sur les résultats aux niveaux national, régional et mondial, et 3 postes P-4 dans le Service des politiques et de la programmation, afin de renforcer le programme de transformation lié aux objectifs de développement durable et ses principales transitions et de poursuivre la mise en œuvre de la réforme aux niveaux régional et national.

1.396 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources demandées au titre de la composante Coordination mondiale dans les tableaux 1.163 et 1.164.

Table 1.163 Coordination mondiale : ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

Catégorie		Ressources			Postes	
	2023 (estimations)	2024 (prévisions)	Variation	2023 (estimations)	2024 (prévisions)	
Postes	10 082,5	12 352,9	2 270,4	46	53	
Autres objets de dépense	6 383,9	2 587,7	(3 796,2)	_	_	
Total	16 466,4	14 940,6	(1 525,8)	46	53	

Table 1.164 Coordination mondiale : ressources nécessaires, par objet de dépense (En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (estimations)	2024 (prévisions)	Variation
Postes	9 590,2	10 082,5	12 352,9	2 270,4
Autres dépenses de personnel	956,4	1 041,9	297,8	(744,1)
Consultants	775,2	2 098,6	315,1	(1 783,5)
Voyages du personnel	412,8	724,0	255,4	(468,6)
Services contractuels	413,9	1 277,9	920,4	(357,5)
Frais généraux de fonctionnement	2 309,2	1 226,5	799,0	(427,5)
Fournitures et accessoires	1,3	15,0	_	(15,0)
Mobilier et matériel	6,6	_	_	_
Total	14 465,6	16 466,4	14 940,6	(1 525,8)

## Coordination régionale

- 1.397 La fonction de coordination régionale du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents consiste à superviser et appuyer l'exécution cohérente et efficace des activités opérationnelles de développement par les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, en intégrant les politiques, les programmes et l'appui opérationnel en concertation avec les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et les commissions économiques et sociales régionales des Nations Unies.
- 1.398 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources demandées au titre de la composante Coordination régionale dans les tableaux 1.165 et 1.166.

23-09226 **193/249** 

Table 1.165 Coordination régionale : ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

		Ressources		Postes	
Catégorie	2023 (estimations)	2024 (prévisions)	Variation	2023 (estimations)	2024 (estimations)
Postes	7 118,1	7 542,7	424,6	41	41
Autres objets de dépense	3 270,4	4 778,9	1 508,5	_	_
Total	10 388,5	12 321,6	1 933,1	41	41

Table 1.166

Coordination régionale : ressources nécessaires, par objet de dépense (En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (estimations)	2024 (prévisions)	Variation
Postes	6 434,8	7 118,1	7 542,7	424,6
Autres dépenses de personnel	1 348,0	607,9	482,4	(125,5)
Dépenses de représentation	_	24,0	11,9	(12,1)
Consultants	203,8	594,7	108,4	(486,3)
Voyages du personnel	717,5	919,9	3 566,1	2 646,2
Services contractuels	88,8	194,2	129,6	(64,6)
Frais généraux de fonctionnement	934,3	722,4	404,8	(317,6)
Fournitures et accessoires	20,0	52,1	5,3	(46,8)
Mobilier et matériel	175,9	155,2	70,4	(84,8)
Total	9 923,1	10 388,5	12 321,6	1 933,1

## **Coordination nationale**

- 1.399 La coordination nationale recouvre le travail que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents entreprennent avec l'appui de leurs bureaux respectifs pour conduire l'aide qu'apporte le système des Nations Unies pour le développement à l'exécution du Programme 2030 dans les pays. On s'acquitte de cette tâche dans le respect des priorités, des besoins et des cadres de planification nationaux et en veillant à ce que les pays de programme prennent les rênes des activités, de manière cohérente, coordonnée et, si possible, intégrée, de façon à en optimiser les effets et les résultats sur le plan du développement durable.
- 1.400 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources demandées au titre de la composante Coordination nationale dans les tableaux 1.167 and 1.168 a) pour le fonds d'affectation spéciale et dans le tableau 1.168 b) pour les ressources mobilisées à l'échelle locale.

Table 1.167

## Coordination nationale : ressources nécessaires (fonds d'affectation spéciale)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Ressources			Postes	
Catégorie	2023 (estimations)	2024 (prévisions)	Variation	2023 (estimations)	2024 (prévisions)
Postes	152 434,4	139 892,5	(12 541,9)	1 149	1 149
Autres objets de dépense	87 289,5	100 942,0	13 652,5	_	_
Total	239 723,9	240 834,5	1 110,6	1 149	1 149

Table 1.168

## Coordination nationale : ressources nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

## a) Fonds d'affectation spéciale pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents

Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (estimations)	2024 (prévisions)	Variation
Postes	121 597,4	152 434,4	139 892,5	(12 541,9)
Autres dépenses de personnel	7 486,7	_	_	_
Dépenses de représentation	147,9	1 295,7	1 086,4	(209,3)
Consultants	6 689,3	17 500,0	22 500,0	5 000,0
Voyages du personnel	8 929,4	9 556,8	8 237,1	(1 319,7)
Services contractuels	7 025,8	25 815,7	25 980,0	164,3
Frais généraux de fonctionnement	30 757,5	26 925,7	38 893,4	11 967,7
Fournitures et accessoires	405,8	2 005,3	1 424,7	(580,6)
Mobilier et matériel	4 241,4	4 190,3	2 820,4	(1 369,9)
Total	187 281,2	239 723,9	240 834,5	1 110,6

## b) Ressources mobilisées à l'échelle locale

Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (estimations)	2024 (prévisions)	Variation
Autres dépenses de personnel	534,7	4 608,7	3 169,2	(1 439,5)
Consultants	297,3	2 765,2	_	(2 765,2)
Voyages du personnel	64,7	921,7	205,6	(716,1)
Services contractuels	97,5	_	2 968,7	2 968,7
Frais généraux de fonctionnement	51,8	921,7	1 847,5	925,8
Fournitures et accessoires	0,6	_	138,6	138,6
Mobilier et matériel	0,3	_	78,7	78,7
Total	1 046,9	9 217,3	8 408,3	(809,0)

23-09226 **195/249** 

## Appui au programme

1.401 Les services d'appui au programme sont assurés, au Bureau de la coordination des activités de développement, par le Service de la gestion opérationnelle (système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents), l'objectif général étant de gérer les opérations du système de façon à en assurer pleinement la transparence et le contrôle. À cette fin, le Service agit en tant que service administratif du Bureau et fournit des services et un appui administratif courants, au niveau mondial, notamment en ce qui concerne les ressources humaines, l'informatique, les finances, les voyages, les achats et l'administration des plateformes. Il est responsable de l'élaboration et du contrôle du budget lié aux activités du Bureau au siège et de la communication de l'information y relative. Il se charge des relations opérationnelles avec les prestataires de services du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Il prête également conseil et soutien aux antennes régionales du Bureau et aux bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Il coordonne et supervise la budgétisation axée sur les résultats des activités du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et la communication régulière de l'information y relative, y compris à la Cinquième Commission. Il est également responsable de la gestion financière et de la communication de l'information concernant l'ensemble des sources de financement du système. En outre, il élabore des orientations générales sur le respect du principe de responsabilité en matière de gestion et apporte un appui au Bureau dans le domaine du contrôle, en coordination avec les autres bureaux du Secrétariat. Trois nouveaux postes P-4 ont été ajoutés pour renforcer la fonction d'appui à la gestion fournie à l'ensemble du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ; ils serviront principalement à renforcer les capacités des services de gestion des ressources humaines, pour que ceux-ci apportent un appui efficace à la main-d'œuvre du système, et à assurer les fonctions de conformité et de contrôle prescrites.

1.402 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources demandées au titre de l'appui au programme dans les tableaux 1.169 et 1.170.

Table 1.169 **Appui au programme : ressources nécessaires**(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

Catégorie		Ressources			Postes	
	2023 (estimations)	2024 (prévisions)	Variation	2023 (estimations)	2024 (prévisions)	
Postes	4 390,0	5 184,6	794,6	22	25	
Autres objets de dépense	6 765,0	3 901,7	(2 863,3)	_	_	
Total	11 155,0	9 086,3	(2 068,7)	22	25	

Table 1.170 **Appui au programme : ressources nécessaires, par objet de dépense**(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (estimations)	2024 (prévisions)	Variation	
Objet de depense	(depenses effectives)	(estimations)	(previsions)	variation	
Postes	4 255,3	4 390,0	5 184,6	794,6	
Autres dépenses de personnel	985,8	731,3	236,5	(494,8)	
Consultants	(16,2)	80,1	_	(80,1)	
Voyages du personnel	268,7	155,0	53,3	(101,7)	
Services contractuels	577,4	23,3	64,7	41,4	
Frais généraux de fonctionnement	4 265,7	5 696,3	3 468,2	(2 228,1)	

## Chapitre premier Politique, direction et coordination d'ensemble

Total	10 398,7	11 155,0	9 086,3	(2 068,7)
Mobilier et matériel	61,0	39,0	39,0	_
Fournitures et accessoires	1,0	40,0	40,0	_
Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (estimations)	2024 (prévisions)	Variation

23-09226 197/249

## XIV. Bureau des Nations Unies pour la jeunesse

## **Avant-propos**

La génération actuelle de jeunes est l'une des plus nombreuses, des plus interconnectées et des plus éduquées de l'histoire. Elle compte près de 1,9 milliard de personnes, soit une personne sur quatre dans le monde, dont près de 90 % vivent dans un pays en développement et près de 20 % dans un pays parmi les moins avancés.

L'époque à laquelle ces jeunes grandissent est marquée par de graves problèmes, notamment les conflits, les changements climatiques, les inégalités persistantes, le faible niveau d'éducation, le chômage des jeunes et la pandémie de COVID-19. À titre d'exemple, 244 millions d'enfants et de jeunes n'ont pas accès à l'éducation, et, malgré une légère amélioration, le nombre total de jeunes chômeurs dans le monde a été estimé à 73 millions en 2022, soit 6 millions de plus qu'avant la pandémie. En outre, 2,2 milliards d'enfants et de jeunes dans le monde n'ont toujours pas accès à Internet à la maison alors que l'apprentissage numérique et le travail à distance sont largement répandus.

Au total, 42 % des personnes déplacées de force ont moins de 18 ans. Quelque 600 millions de personnes vivent dans des zones touchées par des conflits où, souvent, les jeunes représentent 60 % de la population. Dans tous ces domaines, les filles et les jeunes femmes sont souvent touchées de manière disproportionnée, et les possibilités qui s'offrent à elle sont particulièrement limitées.

Cependant, les jeunes n'acceptent pas passivement le monde tel qu'il est. Au contraire, ils prennent activement l'initiative de le changer, en tant qu'innovateurs et activistes et en s'exprimant au nom du progrès. Tant en ligne que dans la rue et au sein de leurs communautés, ils défendent les valeurs d'équité, de justice et de coopération internationale et demandent aux dirigeants d'agir maintenant pour construire un monde meilleur pour tous et pour protéger notre planète.

Les jeunes constituent un segment démographique clé pour ce qui est de promouvoir les principes et les objectifs qui figurent dans la Charte des Nations Unies. Ils jouent un rôle important dans la promotion de la paix et de la sécurité, du développement durable et des droits humains, et, quand ils sont véritablement impliqués en tant que partenaires à part entière, ils apportent les idées novatrices, l'expertise et l'optimisme inébranlable dont nous avons besoin pour nous aider à remettre le monde sur la bonne voie et à garantir de ce fait un avenir meilleur pour tous.

Le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, créé en application de la résolution 76/306 de l'Assemblée générale, permettra de mieux faire connaître les programmes relatifs à la jeunesse à l'échelle mondiale et d'institutionnaliser les efforts qui sont faits en faveur des jeunes au sein du système des Nations Unies. Il s'emploiera à renforcer encore la capacité du système des Nations Unies à faire participer véritablement les jeunes à ses travaux et à coordonner l'ensemble des activités qui sont menées pour et avec les jeunes dans ce cadre.

L'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse (Signé) Jayathma Wickramanayake

23-09226 **199/249** 

## A. Projet de plan-programme pour 2024

## Orientations générales

## Mandats et considérations générales

- 1.403 L'Organisation des Nations Unies reconnaît depuis longtemps le rôle essentiel que jouent les jeunes dans le développement continu des sociétés dans lesquelles ils vivent grâce à leur imagination, leurs idéaux et leur énergie. En 1965, dans sa résolution 2037 (XX), l'Assemblée générale a pris acte de la Déclaration concernant la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples. En 1995, l'Assemblée a adopté le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà (résolution 50/81), qui offrait un cadre théorique et des directives pratiques pour améliorer la situation des jeunes. En 2007, l'Assemblée a adopté, dans sa résolution 62/126, l'additif au Programme d'action mondial pour la jeunesse, qui fournit des orientations supplémentaires sur la promotion de la participation des jeunes au développement social et économique. Depuis 2015, le Conseil de sécurité a appelé à plusieurs reprises tous les acteurs concernés à accroître la représentation inclusive des jeunes dans la prévention et le règlement des conflits, notamment dans le cadre de la négociation et de la mise en œuvre des accords de paix [résolutions 2250 (2015), 2419 (2018) et 2535 (2020)].
- 1.404 En 2013, le Secrétaire général a nommé son premier Envoyé pour la jeunesse. En 2018, il a lancé la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse pour renforcer la coordination des activités relatives à la jeunesse et l'obligation de rendre des comptes dans ce domaine. Dans sa résolution 76/306, l'Assemblée générale a décidé de créer le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, qui serait exclusivement chargé des affaires de la jeunesse au Secrétariat et qui absorberait le Bureau de l'Envoyé(e) du Secrétaire général pour la jeunesse. Le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse est chargé de diriger la mobilisation et le plaidoyer en faveur de l'avancement des questions relatives à la jeunesse dans l'ensemble du système des Nations Unies et de renforcer l'action, la sensibilisation, la collaboration, la coordination et l'application du principe de responsabilité dans les activités relatives à la jeunesse que mènent les entités des Nations Unies dans tous les contextes dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement durable et des droits humains. Il joue un rôle essentiel pour ce qui est de rapprocher l'ONU des jeunes et les jeunes de l'ONU. Cela passe par la mise en place d'initiatives et de partenariats novateurs qui visent à renforcer et à systématiser la participation des jeunes aux travaux de l'Organisation, grâce notamment à l'aide qu'elle apporte aux États Membres pour promouvoir la mobilisation, la participation et l'autonomisation effectives des jeunes. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité dans des résolutions et décisions, dont les résolutions 50/81, 62/126 et 76/306 de l'Assemblée et les résolutions 2250 (2015), 2419 (2018) et 2535 (2020) du Conseil de sécurité.

## Programme de travail

## **Objectif**

1.405 L'objectif auquel le programme contribue est d'associer véritablement les jeunes aux travaux de l'Organisation et d'accélérer l'action menée aux niveaux mondial, régional et national en vue de donner des moyens d'agir aux jeunes du monde entier, de promouvoir leurs droits et de répondre à leurs besoins.

## Stratégie et facteurs externes pour 2024

- 1.406 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau :
  - a) dirigera la mobilisation et le plaidoyer en faveur de l'avancement des questions relatives à la jeunesse dans le système des Nations Unies, dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement durable et des droits humains, en ayant des échanges avec des représentants des États Membres, des responsables des organes des Nations Unies et des membres des équipes de direction des entités du système, et en consultant régulièrement les jeunes du monde entier;
  - b) promouvra une réelle participation des jeunes et des organisations de jeunes et d'aide à la jeunesse, qui soit inclusive et tangible, aux activités des entités des Nations Unies, en travaillant en étroite collaboration avec l'ensemble du système;
  - c) encouragera le renforcement de la collaboration, de la coordination et de l'application du principe de responsabilité dans tout le système des Nations Unies en ce qui concerne l'avancement des questions relatives à la jeunesse, y compris pour ce qui est du soutien apporté, selon qu'il convient, par le système aux États Membres qui le demandent dans le domaine de la promotion de la mobilisation, de la participation et de l'autonomisation effectives et réelles des jeunes;
  - d) informera régulièrement les coordonnatrices et coordonnateurs pour les questions relatives à la jeunesse dans l'ensemble du système des Nations Unies et leur fournira un appui, et encouragera les hauts responsables des Nations Unies à désigner des coordonnatrices et coordonnateurs là où il n'en existe pas encore;
  - e) dialoguera avec les envoyés, les représentants et les bureaux des organisations régionales qui œuvrent pour la jeunesse afin de faire avancer les questions relatives à la jeunesse ;
  - f) proposera pour examen par les États Membres des approches innovantes visant à promouvoir les initiatives multipartites qui concernent la mobilisation et l'autonomisation des jeunes, y compris pour ce qui est de l'éducation de qualité et inclusive, les emplois décents, le perfectionnement, la transformation numérique et les innovations et les solutions mises en place par des jeunes;
  - g) promouvra et facilitera le dialogue, la collaboration et la solidarité intergénérationnels et interculturels en offrant aux jeunes l'occasion de partager et de collaborer entre eux, mais aussi d'échanger avec les États Membres, le secteur privé, les universités et les entités des Nations Unies, notamment dans le cadre de forums politiques intergouvernementaux ;
  - h) soutiendra les efforts visant à renforcer la représentation des jeunes dans le système des Nations Unies, notamment en multipliant les possibilités de stages et d'emplois offertes aux jeunes, et en en améliorant les conditions, en particulier pour les jeunes issus de pays en développement, en tenant dûment compte de l'équilibre des genres ;
  - i) soutiendra les efforts faits pour mobiliser un soutien financier et technique et des investissements visant à promouvoir et améliorer la qualité et le caractère inclusif de l'éducation et de la formation, du développement des compétences et du renforcement des capacités et pour réduire la fracture numérique, parallèlement à la création d'emplois pour les jeunes, et créer un environnement propice à la valorisation de leurs talents et de leurs aptitudes à contribuer à la société;
  - j) mènera des actions de sensibilisation auprès des jeunes et des organisations de jeunes et d'aide à la jeunesse en faisant appel à des moyens novateurs, notamment les médias sociaux, la narration et les contenus audiovisuels, l'idée étant de mettre l'accent sur la création de ressources et de modèles multilingues, dans la mesure du possible, en vue de leur diffusion par les équipes de pays des Nations Unies et les centres d'information des Nations Unies dans le monde entier.

23-09226 **201/249** 

- 1.407 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
  - Avancement des questions relatives à la jeunesse et à la participation des jeunes dans le système des Nations Unies, dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement durable et des droits humains;
  - b) Action menée par les États Membres et les organisations régionales pour garantir la mobilisation, la participation et l'autonomisation effectives et réelles des jeunes ;
  - c) Amplification des voix des jeunes et accroissement des possibilités offertes aux jeunes de contribuer à la promotion d'un monde pacifique, juste et durable ;
  - d) Renforcement du dialogue, de la collaboration et de la solidarité intergénérationnels et interculturels ;
  - e) Mise en place d'initiatives multipartites relatives aux jeunes concernant notamment la promotion et l'amélioration de la qualité et du caractère inclusif de l'éducation et de la formation, le développement des compétences, la réduction de la fracture numérique, la création d'emplois et l'autonomisation des jeunes ;
  - f) Renforcement et amélioration de la représentation des jeunes dans le système des Nations Unies.
- 1.408 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
  - a) Les États Membres continuent d'œuvrer en faveur de l'amélioration de la situation des jeunes dans le monde, par l'intermédiaire notamment de la mise en œuvre du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba, de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), entre autres cadres et accords internationaux pertinents, ainsi que de la réalisation de la Déclaration universelle des droits de l'homme;
  - b) La communauté mondiale reconnaît de façon durable le rôle important que jouent les jeunes dans la promotion de la paix et de la sécurité, du développement durable et des droits humains ;
  - c) Des ressources extrabudgétaires suffisantes sont consacrées à l'action en faveur des jeunes et à la mobilisation véritable des jeunes dans les entités des Nations Unies, les institutions et organisations nationales, régionales et mondiales et les initiatives.
- 1.409 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse continuera d'entretenir les liens de collaboration établis par l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse et son bureau avec les envoyés régionaux et nationaux pour la jeunesse et des organisations régionales comme l'Union africaine, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la Communauté des Caraïbes, l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Ligue des États arabes et le Forum des îles du Pacifique. Il donnera également la priorité à l'établissement de nouveaux liens et au resserrement des liens existants avec les organisations de jeunes, les organisations de la société civile, les universités et le secteur privé.
- 1.410 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau continuera de mobiliser les équipes de pays des Nations Unies et les entités du système pour améliorer la coordination de l'action menée en faveur des jeunes ainsi que la collaboration et l'application du principe de responsabilité dans ce domaine dans l'ensemble du système des Nations Unies. Le Bureau collaborera avec le Département de la communication globale et d'autres entités des Nations Unies par l'intermédiaire du groupe de la communication sur la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse. Il travaillera aussi avec le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, le Département de l'appui opérationnel et d'autres membres de l'équipe spéciale créée en lien avec la Stratégie et chargée d'améliorer les possibilités de stages et d'emplois dans l'ensemble du système des Nations Unies. Il travaillera en partenariat avec le Bureau de l'Envo yé du Secrétaire général pour les technologies, l'UNICEF, l'Union internationale des

télécommunications, le Département de la communication globale, le Département des affaires économiques et sociales et le Bureau de l'informatique et des communications pour réduire la fracture numérique et surmonter les difficultés que rencontrent les jeunes dans le cadre de la transformation numérique. Il contribuera également régulièrement aux travaux de divers groupes de travail interinstitutions et fournira des services de secrétariat au Comité directeur interinstitutions de haut niveau et au groupe de travail conjoint, qui sont chargés de promouvoir une action cohérente du système des Nations Unies sur les questions liées à la jeunesse.

- 1.411 Le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, en veillant à ce que les filles et les jeunes femmes participent réellement aux travaux de l'Organisation et à la prise de décision intergouvernementale, en facilitant les discussions intergénérationnelles sur le leadership des femmes au sein et en dehors de l'Organisation, en appuyant des plateformes comme l'initiative Jeunes Leaders pour les objectifs de développement durable et le Groupe consultatif de la jeunesse sur les changements climatiques ainsi que le principe de ne laisser aucun jeune de côté, l'objectif étant de favoriser la prise en compte des questions de genre dans l'inclusion des jeunes et dans l'action menée par les jeunes, et en promouvant les discussions sur la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes en tant que partie intégrante des programmes liés à la jeunesse.
- 1.412 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse plaidera en faveur d'une participation effective des jeunes en situation de handicap dans les travaux que mène l'Organisation. En consultation avec ces jeunes ainsi qu'avec leurs réseaux et organisations, le Bureau prendra en compte le handicap dans tous les aspects de son travail de façon à garantir autant que faire se peut l'égalité des chances et l'accès à l'information et aux événements. Dans le cadre des efforts visant à coordonner l'action menée en faveur des jeunes dans l'ensemble du système, le Bureau coprésidera l'équipe spéciale créée en lien avec la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse et chargée des questions relatives au handicap. À ce titre, il diffusera les résultats de la recherche sur les jeunes handicapés menée en 2023 et plaidera en faveur de l'application des recommandations qui en sont issues.

## Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : renforcement de l'action menée à l'échelle du système, pour et avec les jeunes, en vue de répondre à leurs besoins, d'amplifier leurs voix et de favoriser leur participation véritable

#### Projet de plan-programme pour 2024

1.413 La Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse sert de cadre général sur lequel les entités des Nations Unies peuvent fonder l'action qu'elles mènent avec et pour les jeunes. L'idée est de veiller à ce que les travaux relatifs à la jeunesse soient menés de manière coordonnée, cohérente et globale. Dans le cadre général de la Stratégie, le Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse a travaillé en étroite collaboration avec les entités du système des Nations Unies pour jeter les bases de la mise en œuvre de la Stratégie dans l'ensemble du système (feuilles de résultats relatives à la mesure des résultats et à l'application du principe de responsabilité, mécanismes visant à institutionnaliser la communication des progrès, boîtes à outils et supports de connaissance divers, etc.). Le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse poursuivra ce travail en fournissant des conseils stratégiques et des outils de gestion des connaissances à l'ensemble des entités des Nations Unies et en les aidant à renforcer leurs capacités et à analyser les données, l'objectif étant d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie.

#### Enseignements tirés et changements prévus

1.414 L'enseignement tiré est le suivant : la participation aux mécanismes de coordination interinstitutions relatifs aux jeunes est plus élevée aux niveaux mondial et régional qu'au niveau national. Compte tenu de cet enseignement, le Bureau s'appuiera sur les travaux du Bureau de l'Envoyée du Secrétaire

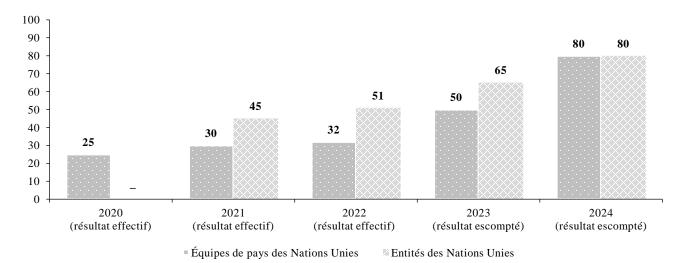
23-09226 **203/249** 

général pour la jeunesse et coopérera davantage avec le Bureau de la coordination des activités de développement, les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable pour assurer la mise en œuvre, la coordination et la programmation conjointe au niveau national avec et pour les jeunes. Il s'efforcera de faire en sorte que l'appui qu'il apporte permette de combler les lacunes et les besoins recensés au niveau national, y compris en fournissant un aperçu annuel des progrès réalisés en faveur des jeunes par chaque équipe de pays des Nations Unies et entité du système, en effectuant des visites de pays et de régions et en documentant les bonnes pratiques et les enseignements tirés des différentes entités. Il tirera aussi parti des mécanismes de coordination existants, parmi lesquels 130 équipes de pays des Nations Unies et 55 entités du système, afin de garantir que l'appui fourni aux jeunes par l'Organisation au niveau national est aligné sur les priorités énoncées dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

1.415 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 1.XXXIV).

Figure 1.XXXIV

Mesure des résultats: pourcentage d'équipes de pays des Nations Unies et d'entités du système qui ont obtenu une note « verte » pour au moins 80 % des indicateurs clés de performance figurant sur la feuille de résultats relative à la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse a



<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> La feuille de résultats comprend 18 indicateurs clés de performance pour les entités du système et 19 pour les équipes de pays des Nations Unies. Ces indicateurs correspondent aux domaines prioritaires de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse et servent à évaluer les progrès réalisés dans sa mise en œuvre. Une note « verte » indique que l'objectif fixé a été atteint.

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

1.416 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

50/81	Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà	76/306	Création d'un Bureau des Nations Unies pour la jeunesse
62/126	Politiques et programmes mobilisant les jeunes : les jeunes dans l'économie mondiale – promotion de la participation des jeunes au développement économique et social		

Résolutions du Conseil de sécurité

2250 (2015) 2535 (2020) 2419 (2018)

## **Produits**

On trouvera dans le tableau 1.171 les produits retenus pour le programme. 1.417

Tableau 1.171 Bureau des Nations Unies pour la jeunesse : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Car	égorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022 p	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A.	Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
	Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	_	_	2	2
	1. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les activités du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse	_	_	1	1
	2. Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la jeunesse, la paix et la sécurité	_	_	1	1
	Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	_	_	10	10
	3. Forums de la jeunesse du Conseil économique et social	_	_	6	6
	4. Séance du Conseil de sécurité	_	_	1	1
	5. Réunion de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées	_	_	1	1
	6. Séance du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	_	_	1	1
	7. Séance de la Cinquième Commission	_	_	1	1
B.	Création et transfert de connaissances				
	Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	_	_	13	16
	8. Activité de formation à l'intention des Jeunes Leaders pour les objectifs de développement durable	-	_	1	1
	9. Cours de formation et ateliers sur la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse	_	_	12	15
	Publications (nombre de publications)			1	2
	10. Rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse	_	_	1	1
	11. Rapport de recherche sur les jeunes handicapés	_	_	_	1
	Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	_	_	2	4
	12. Directive sur la feuille de résultats relative à la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse à l'intention des équipes de pays des Nations Unies et des entités du système	_	-	1	1
	13. Guide pratique de mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse	_	_	1	1
	14. Consigne relative au suivi des efforts déployés en faveur des jeunes dans l'ensemble du système	_	_	_	1

				-
	Produits	Produits	Produits	Produits
Catégorie et sous-catégorie	prévus : 2022	livrés : 2022	prévus : 2023	prévus : 2024

15. Boîte à outils pour les intervenants œuvrant auprès des jeunes sur la collaboration avec les organismes des Nations Unies et les mécanismes relatifs à la paix et à la sécurité

#### C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : 2 séances d'information à l'intention de l'ensemble des États Membres ; 5 visites de pays et réunions bilatérales avec des ministres chargés de la jeunesse et d'autres hauts fonctionnaires ; consultation avec des envoyés nationaux et régionaux pour la jeunesse ; réunion stratégique annuelle du Comité directeur de haut niveau de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse ; tables rondes sur le plaidoyer et la politique à mener pour renforcer la représentation des jeunes dans le système des Nations Unies.

1

Bases de données et supports numériques : système de communication de l'information sur la feuille de résultats relative à la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse et tableau de bord associé ; boîte à outils relative à la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse accessible en ligne.

#### D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information: bulletin d'informations mensuel « Youth 2030 Pulse » ; commémoration de la Journée internationale de la jeunesse (campagnes de sensibilisation des partenaires, Journée mondiale des compétences des jeunes et autres journées et célébrations internationales pertinentes) ; dévoilement de la nouvelle cohorte de Jeunes Leaders pour les objectifs de développement durable et activités de lancement des publications et rapports du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse.

Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web et comptes de médias sociaux du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse (mises à jour régulières sur des questions qui intéressent les jeunes) ; opérations de prise de contrôle des médias sociaux menées avec des jeunes et avec des réseaux dirigés par des jeunes.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

#### Vue d'ensemble

1.418 On trouvera dans les tableaux 1.172 à 1.174 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.172 **Évolution des ressources financières, par objet de dépense** (En milliers de dollars des États-Unis)

		Changements						2024
Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
Postes	_	1 655,2	1 257,0	_	_	1 257,0	76,0	2 912,2
Autres dépenses de personnel	_	86,8	_	_	_	_	_	86,8
Dépenses de représentation	_	5,4	_	_	_	_	_	5,4
Consultants	_	107,5	_	_	_	_	_	107,5
Voyages du personnel	_	76,5	_	_	_	_	_	76,5
Services contractuels	_	255,0	_	_	_	_	_	255,0
Frais généraux de fonctionnement	_	33,4	_	_	_	_	_	33,4
Fournitures et accessoires	_	8,7	_	_	_	_	_	8,7
Mobilier et matériel	_	17,4	_	_	_	_	_	17,4
Subventions et contributions	_	130,2	_	_	_	_	-	130,2
Total	_	2 376,1	1 257,0	_	_	1 257,0	52,9	3 633,1

Tableau 1.173

Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2023	16	1 SSG, 1 D-1, 2 P-5, 5 P-3, 6 P-2, 1 G(AC)
Effectif proposé pour 2024	16	1 SSG, 1 D-1, 2 P-5, 5 P-3, 6 P-2, 1 G(AC)

## Tableau 1.174 **Postes proposés, par catégorie et par classe** (Nombre de postes)

		Changements					
Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Effectif proposé pour 2024	
Administrateurs et fonctionnaires d	e rang supérieur						
SSG	1	_	_	_	-	1	
D-1	1	_	_	_	_	1	
P-5	2	_	_	_	_	2	

23-09226 **207/249** 

		Changements						
Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023	Nouveaux mandats Ajustements et mandats techniques élargis ch		Autres changements Total		Effectif proposé l pour 2024		
P-3	5	_	_	_	_	5		
P-2	6	_	_	_	_	6		
Total partiel	15	_	_	_	_	15		
Agents des services généraux o	et des catégories apparentées							
G(AC)	1	_	_	_	_	1		
Total partiel	1	_	_	_	_	1		
Total	16	_	-	_	-	16		

- 1.419 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 1.175 à 1.177 et dans la figure 1.XXXV.
- 1.420 Comme le montrent les tableaux 1.175 1) et 1.176 1), les ressources proposées pour 2024 s'élèvent globalement à 3 633 100 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 1 257 000 dollars (52,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. La variation découle d'ajustements techniques.

Tableau 1.175 Évolution des ressources financières, par source de financement et composante (En milliers de dollars des États-Unis)

## 1) Budget ordinaire

			Changements					
Composante	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
Programme de travail	=	2 376,1	1 257,0	-	_	1 257,0	52,9	3 633,1
Total partiel (1)	_	2 376,1	1 257,0	-	_	1 257,0	52,9	3 633,1

### 2) Ressources extrabudgétaires

Composante	2022 (dépenses effectives)	2023 (estimations)	Changements	Pourcentage	2024 (prévisions)
Programme de travail	_	_	961,2	_	961,2
Total partiel (2)	_	_	961,2	-	961,2
Total		2 376,1	2 218,2	93,4	4 594,3

## Tableau 1.176

## Postes proposés pour 2024, par source de financement et composante

(Nombre de postes)

## 1) Budget ordinaire

		Changements							
Composante	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Effectif proposé pour 2024			
Programme de travail	16	_	_	_	_	16			
Total partiel (1)	16	-	-	-	_	16			
2) Ressources extra	abudgétaires								
Composante	2023 (estimations)				Changements	2024 (prévisions)			
Programme de travail	_				4	4			

16

4

4

4

20

Tableau 1.177

Total

Total partiel (2)

## Évolution des ressources financières et des postes

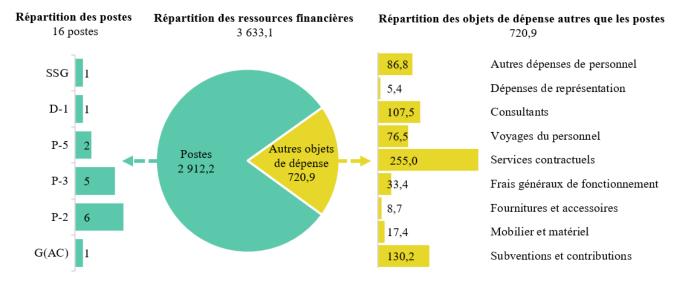
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

					Changements			- 2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total P	ourcentage	
Ressources financières, par grand	de catégorie de	dépenses						
Postes	_	1 655,2	1 257,0	_	_	1 257,0	75,9	2 912,2
Autres objets de dépense	_	720,9	_	_	_	_	_	720,9
Total	_	2 376,1	1 257,0	-	-	1 257,0	52,1	3 633,1
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	_	15	_	_	_	_	_	15
Agents des services généraux et des catégories apparentées	_	1	-	_	-	_	_	1
Total	_	16	_	_	_	_	_	16

23-09226 **209/249** 

Figure 1.XXXV Répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



## Explications concernant les variations, par facteur

## Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

#### Ajustements techniques

1.421 Comme le montrent les tableaux 1.175 1) et 1.176 1), les changements représentent une augmentation de 1 257 000 dollars qui tient à l'effet-report de la création de 16 nouveaux postes établis en 2023 en application de la résolution 76/306 de l'Assemblée générale et pour lesquels un taux de vacance de 50 % a été appliqué.

#### Ressources extrabudgétaires

- 1.422 Comme le montrent les tableaux 1.175 2) et 1.176 2), les ressources extrabudgétaires se chiffreraient à 961 200 dollars. Elles s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront à exécuter les mandats du Bureau. Elles seront principalement utilisées pour renforcer les capacités et l'appui fourni dans les domaines de la participation politique des jeunes et de la promotion du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Elles permettront en outre au Bureau de continuer à solliciter et à financer des travaux de recherche dans les domaines liés à la jeunesse et à faciliter le dialogue avec et pour les jeunes dans divers domaines thématiques qui les intéressent.
- 1.423 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.
- 1.424 On trouvera dans le tableau 1.178 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion.

## Chapitre premier Politique, direction et coordination d'ensemble

Tableau 1.178

## Respect des délais

(En pourcentage)

	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux effectif)	2023 (taux prévu)	2024 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	_	_	_	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	_	_	_	100	100

23-09226 211/249

#### XV. Bureau de la protection des données et de la vie privée

## Projet de plan-programme pour 2024

## **Orientations générales**

## Mandats et considérations générales

- 1.425 Il est proposé de créer un bureau de la protection des données et de la vie privée, une entité indépendante qui serait chargée d'aider le Secrétariat à garantir la protection des données et le respect de la vie privée dans l'utilisation et le traitement des données à caractère personnel par les entités du Secrétariat, conformément aux mandats de l'Organisation. Le mandat du Bureau découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions. C'est à l'article 12 de la Déclaration universelle des droits de l'homme que le droit à la vie privée a été reconnu pour la première fois dans le cadre du droit international contemporain. Par la suite, l'article 17 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et l'article 16 de la Convention relative aux droits de l'enfant ont prévu que toute personne jouit du droit spécifique de « ne pas être soumise à une ingérence arbitraire et illégale dans sa vie privée, sa vie familiale, son domicile ou sa correspondance ». L'Assemblée générale a reconnu la pertinence de ces droits dans la sphère numérique, tant pour les États Membres que pour les organisations internationales, lorsqu'elle a adopté, en 1989 et en 1990, respectivement, la résolution 44/132 sur les principes directeurs pour la réglementation des fichiers informatisés contenant des données à caractère personnel et la résolution 45/95 sur les principes directeurs pour la réglementation des fichiers personnels informatisés. Depuis, l'Assemblée a continué d'examiner activement cette question, notamment dans ses résolutions 68/167, 69/166, 71/199, 73/179 et 75/176, par lesquelles elle a réaffirmé le droit à la vie privée à l'ère numérique.
- 1.426 Qu'elles soient au Siège ou hors Siège, les entités du Secrétariat doivent toutes traiter un certain nombre de données à caractère personnel dans le cadre des diverses activités découlant de leurs mandats respectifs. On a vu apparaître au fil du temps différentes approches thématiques et pratiques de la protection des données et de la vie privée en fonction des activités prescrites pour lesquelles des données sont conservées. L'Organisation a notamment élaboré des règles et des politiques internes relatives à la protection de la vie privée et des données qui concernent, par exemple, le personnel de l'Organisation et d'autres membres du personnel, les populations vulnérables (les réfugiés et les migrants, par exemple), les fournisseurs, les représentantes et les représentants et les personnes qui participent aux conférences. Plus récemment, en 2018, le Comité de haut niveau sur la gestion a adopté les principes relatifs à la protection des données personnelles et au respect de la vie privée, qui encadrent le traitement des données à caractère personnel par les entités des Nations Unies ou par leurs sous-traitants, dans le contexte des activités qui leur sont confiées. L'objectif était d'harmoniser les approches de la protection des données et de la vie privée au sein des organisations du système des Nations Unies et de rester au fait des meilleures pratiques. Ces principes visent à harmoniser les normes de protection des données et de la vie privée dans l'ensemble du système, à faciliter le traitement responsable des données à caractère personnel et à garantir le respect des droits humains et des libertés fondamentales des individus, en particulier le droit à la vie privée.
- La Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout de 2020 a fait de la protection des données et de la vie privée une priorité pour l'Organisation. Celle-ci a lancé un processus qui vise à améliorer de manière globale les politiques de protection des données et de la vie privée au Secrétariat, conformément aux meilleures pratiques en vigueur. Dans le cadre de cet effort, il est envisagé de publier une circulaire du Secrétaire général afin d'établir une politique globale de protection des données et de la vie privée pour le Secrétariat. La politique en question viserait à faciliter la poursuite de la mise en œuvre des principes relatifs à la protection des données personnelles et au respect de la vie privée et à garantir que les données personnelles sont traitées de manière non discriminatoire, en tenant compte des questions de genre, à des fins compatibles avec les mandats de l'Organisation et d'une manière qui respecte les droits des individus et des groupes.

La circulaire favoriserait l'application d'une approche globale, cohérente et transversale de la protection des données et de la vie privée dans l'ensemble des activités menées par le Secrétariat, tant au Siège que hors Siège. Elle servirait aussi de base à l'harmonisation des politiques relatives à la protection des données et de la vie privée des différentes entités des Nations Unies et à l'instauration de conditions favorables à la circulation, à l'utilisation et au partage responsables des données à l'appui de leur mandat.

1.428 Il est aussi apparu crucial d'intégrer dans un éventuel cadre de protection des données et de la vie privée un modèle centralisé de gouvernance en la matière, l'idée étant d'assurer une supervision et une coordination effectives des questions relatives à la gestion de la protection des données et de la vie privée et de définir des orientations à cet égard. C'est dans ce contexte que s'inscrit la création d'un bureau de la protection des données et de la vie privée qui serait chargé de favoriser le respect des règles, règlements, procédures et politiques applicables du Secrétariat et d'en assurer le suivi.

23-09226 **213/249** 

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

#### Vue d'ensemble

1.429 On trouvera dans les tableaux 1.179 à 1.181 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.179 Évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

					2024			
Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
Postes	_	_	_	_	431,7	431,7	_	431,7
Autres dépenses de personnel	_	_	_	_	147,6	147,6	_	147,6
Consultants	_	_	_	_	61,0	61,0	_	61,0
Voyages du personnel	_	_	_	_	41,1	41,1	_	41,1
Services contractuels	_	_	_	_	157,4	157,4	_	157,4
Frais généraux de fonctionnement	_	_	_	_	6,2	6,2	_	6,2
Fournitures et accessoires	_	_	_	_	0,8	0,8	_	0,8
Mobilier et matériel	_	_	_	_	5,5	5,5	_	5,5
Total	_	_	_	_	851,3	851,3	_	851,3

Tableau 1.180 Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024

(Nombre de postes)

Nombre	Informations sur les postes
_	
4	1 D-2, 1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)
4	1 D-2, 1 P-4, 1 P-3, 1 G(AC)
	- 4

Tableau 1.181 Postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Effectif proposé pour 2024
Administrateurs et fonctionna	ires de rang supérieur					
D-2	_	_	_	1	1	1
P-4	_	_	_	1	1	1
P-3	_	_	_	1	1	1
Total partiel	-	-	-	3	3	3

#### Chapitre premier Politique, direction et coordination d'ensemble

Catégorie et classe						
	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Efj Total	Effectif proposé pour 2024
Agents des services généraux	et des catégories apparentées					
8						
G(AC)	-	_	_	1	1	1
		-	<u> </u>	1 1	1	1

- 1.430 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 1.182 à 1.184 et dans la figure 1.XXXVI.
- 1.431 Comme le montrent les tableaux 1.182 et 1.183, les ressources proposées pour 2024 s'élèvent globalement à 851 300 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 851 300 dollars par rapport à 2023. La variation entre dans la catégorie Autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 1.182 Évolution des ressources financières, par source de financement et composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

## Budget ordinaire

Composante/sous-programme					2024			
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis		Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
Programme de travail	-	-	-	-	851,3	851,3	-	851,3
Total partiel (1)	_	-	_	_	851,3	851,3	-	851,3

# Tableau 1.183 Postes proposés pour 2024, par source de financement et composante

(Nombre de postes)

## Budget ordinaire

Composante/sous-programme						
	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Effectif proposé pour 2024
Programme de travail	-	-	-	4	4	4
Total partiel (1)	-	_	_	4	4	4

23-09226 **215/249** 

Tableau 1.184

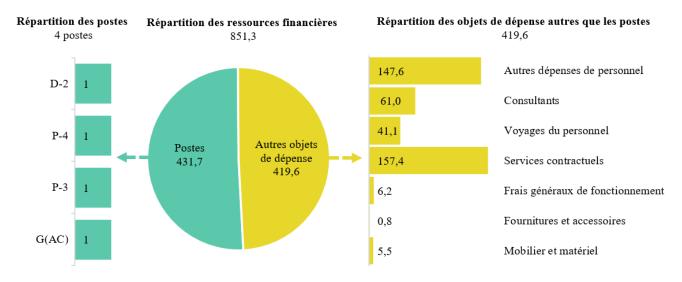
## Évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

					Changements		2024	
	2022 (dépenses effectives)	(dépenses (crédits	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
Ressources financières, par gran	de catégorie	de dépens	es					
Postes	_	_	_	_	431,7	431,7	_	431,7
Autres objets de dépense	_	_	_	_	419,6	419,6	_	419,6
Total	-	-	_	_	851,3	851,3	_	851,3
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	_	_	_	_	3	3	_	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées	_	_	_	_	1	1	_	1
Total	_	_	_	_	4	4	_	4

Figure 1.XXXVI Répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



## Explications concernant les variations, par facteur

## Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

## **Autres changements**

1.432 Comme le montre le tableau 1.182, les changements entraînent une augmentation de 851 300 dollars qui tient à la création du bureau de la protection des données et de la vie privée à laquelle il est proposé de procéder dans le cadre d'un processus visant à améliorer globalement les pratiques en matière de protection des données et de la vie privée qui ont cours au Secrétariat et à faciliter la

poursuite de la mise en œuvre des principes relatifs à la protection des données personnelles et au respect de la vie privée. Il est proposé que le bureau soit créé au titre du chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) dans le cadre des efforts visant à assurer une supervision, une gouvernance et une coordination effectives des questions relatives à la gestion de la protection des données et de la vie privée et à définir des orientations à cet égard au sein du Secrétariat.

- 1.433 Les attributions du Bureau seraient notamment les suivantes :
  - a) Offrir au Secrétaire général et aux entités un avis indépendant et impartial sur les mesures à prendre pour assurer le respect des règles, règlements, procédures et politiques du Secrétariat en matière de protection des données et de la vie privée et aider à leur application;
  - b) Assurer la liaison avec les points de contact désignés dans chaque entité, selon qu'il convient ;
  - Se doter d'un mécanisme de communication de l'information permettant de recevoir et de diffuser les demandes présentées par des particuliers au sujet de leurs données personnelles et en assurer le maintien;
  - d) Présider un comité interne de protection des données et de la vie privée et assurer la supervision et la gestion de son secrétariat ;
  - e) Élaborer des cours de formation ;
  - f) Tenir à jour les documents d'information pertinents ;
  - g) Offrir des conseils sur les mesures à prendre pour assurer le respect des règles, règlements, procédures et politiques du Secrétariat en matière de protection des données et de la vie privée dans le cadre des systèmes et des dispositifs de contrôle du Secrétariat;
  - h) Collaborer avec le Bureau de l'informatique et des communications pour ce qui est notamment d'élaborer des approches en matière de protection des données et de confidentialité programmée;
  - i) Examiner le traitement des données auxquelles s'appliquent les règles, règlements, procédures et politiques du Secrétariat en matière de protection des données et de la vie privée ;
  - j) Contrôler le respect des règles, règlements, procédures et politiques du Secrétariat en matière de protection des données et de la vie privée et en rendre compte au Secrétaire général ;
  - j) Prendre toute autre mesure nécessaire pour garantir le respect et l'application des règles, règlements, procédures et politiques du Secrétariat en matière de protection des données et de la vie privée.
- 1.434 L'augmentation de 851 300 dollars inclut une hausse de 431 700 dollars au titre des postes, qui tient aux quatre postes qu'il est proposé de créer, à savoir 1 poste de Chef du Bureau de la protection des données et de la vie privée) (D-2), 2 postes de spécialiste des questions relatives à la protection des données et de la vie privée (1 P-4 et 1 P-3) et 1 poste d'assistant(e) administratif(ve) [G(AC)] (voir annexe III).
- 1.435 L'augmentation de 419 600 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes s'explique principalement par la hausse des crédits demandés au titre des autres dépenses de personnel (147 600 dollars), qui tient à l'emploi de temporaire d'analyste de données (adjoint(e) de 1 re classe) (P-2) qu'il est proposé de créer pour aider à développer et à gérer les solutions et les outils de conformité relatifs à la gestion de la protection des données et de la vie privée et contribuer à dégager une vision stratégique pour le bureau au cours de la phase initiale de création; la hausse des dépenses prévues au titre des consultants (61 000 dollars), l'objectif étant d'obtenir une expertise sur les questions relatives à la protection des données et de la vie privée; la hausse des crédits demandés au titre des services contractuels (157 400 dollars), qui vise à financer la maintenance et l'hébergement des solutions et des outils de conformité relatifs à la gestion de la protection des données et de la vie privée. Elle tient aussi à l'augmentation des ressources non affectées à des postes demandées en lien

23-09226 **217/249** 

### Titre premier Politique, direction et coordination d'ensemble

avec les quatre postes et l'emploi de temporaire (autre que pour les réunions) qu'il est proposé de créer.

1.436 On trouvera dans le tableau 1.185 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion.

Tableau 1.185 **Respect des délais** 

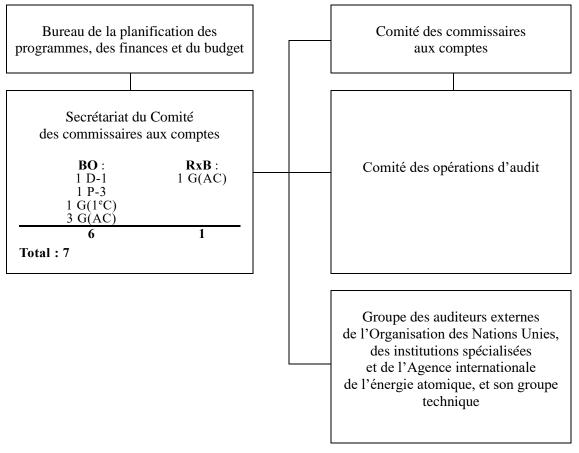
(En pourcentage)

	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux effectif)	2023 (taux prévu)	2024 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	-	-	_	_	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	_	_	_	_	100

### Annexe I

## Organigramme et répartition des postes pour 2024

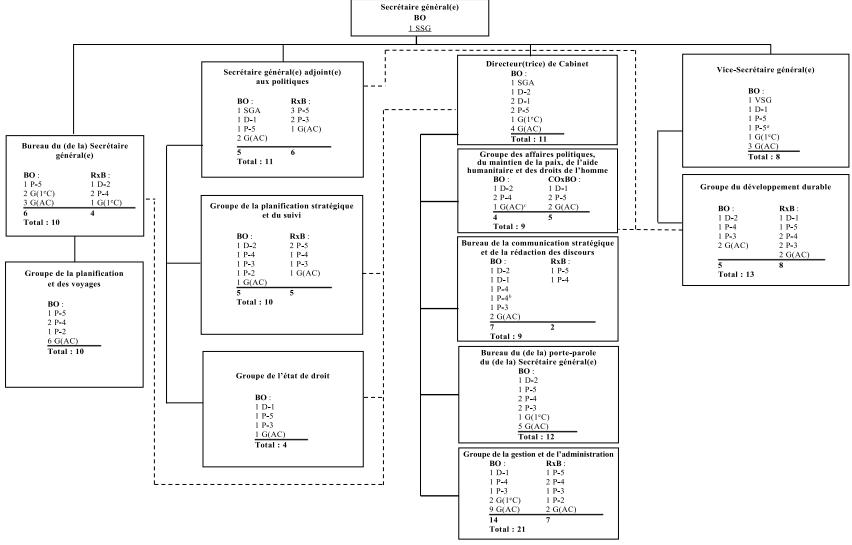
## A. Comité des commissaires aux comptes



Abréviations : BO = budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires.

23-09226 **219/249** 

### B. Secrétaire général et Cabinet du Secrétaire général



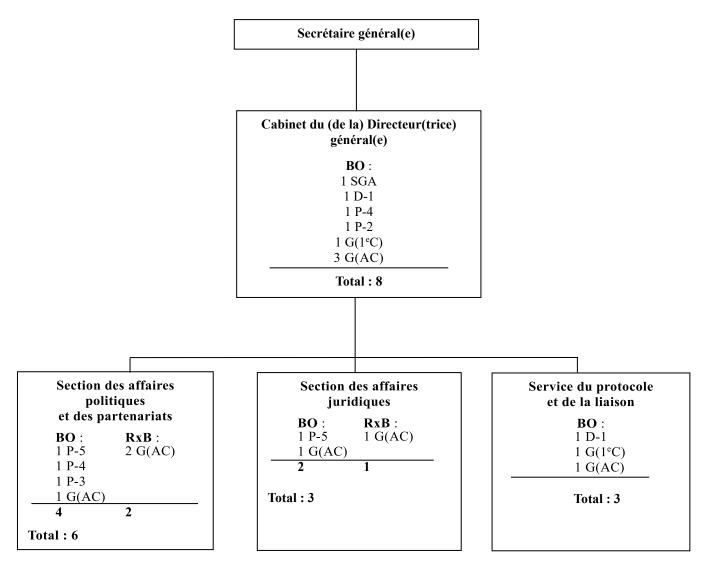
Abréviations: BO = budget ordinaire; COxBO = postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe); G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes); RxB = ressources extrabudgétaires; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e); SSG = sous-secrétaire général(e); VSG = vice-secrétaire général(e).

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Transfert en provenance du Bureau de la communication stratégique et de la rédaction des discours.

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> Transfert en provenance du (de la) Vice-Secrétaire général(e).

<sup>&</sup>lt;sup>c</sup> Transfert en provenance du Groupe de la planification stratégique et du suivi.

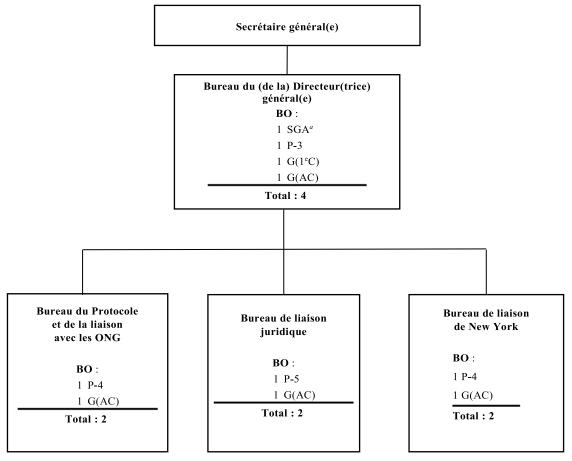
## C. Cabinet du (de la) Directeur(trice) général(e) de l'Office des Nations Unies à Genève



Abréviations: BO = budget ordinaire; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1re classe); G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes); RxB = ressources extrabudgétaires; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

23-09226 **221/249** 

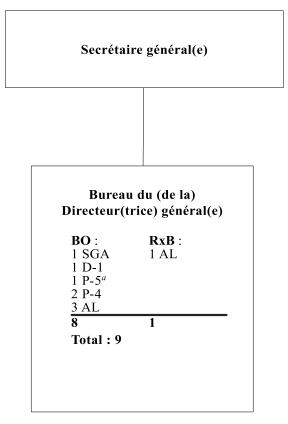
## D. Bureau du (de la) Directeur(trice) général(e) de l'Office des Nations Unies à Vienne



Abréviations: BO = budget ordinaire; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1re classe); G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes); SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Inclus dans le tableau d'effectifs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (chap. 16).

## E. Bureau du (de la) Directeur(trice) général(e) de l'Office des Nations Unies à Nairobi

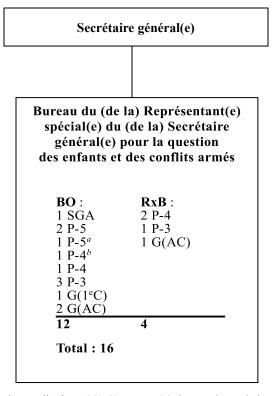


Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; BO = budget ordinaire ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

23-09226 **223/249** 

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Création.

F. Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) du (de la) Secrétaire général(e) pour la question des enfants et des conflits armés

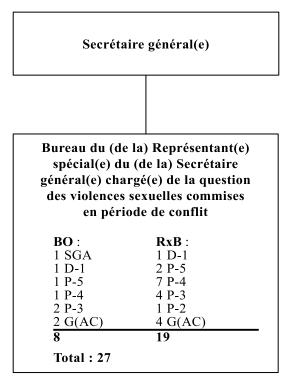


Abréviations : BO = budget ordinaire ;  $G(1^{\circ}C)$  = agent(e) des services généraux ( $1^{re}$  classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Transformation.

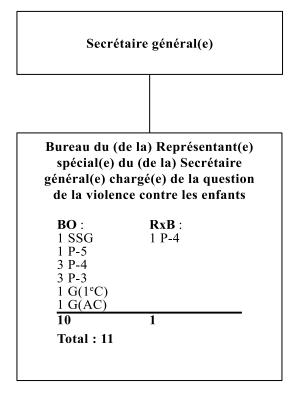
<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> Réaffectation.

Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) du (de la) Secrétaire général(e) G. chargé(e) de la question des violences sexuelles commises en période de conflit



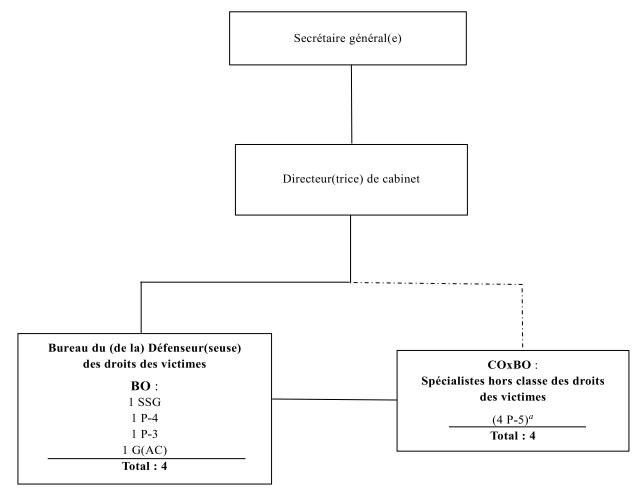
Abréviations: BO = budget ordinaire; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes); RxB = ressources extrabudgétaires; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

23-09226 225/249 H. Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) du (de la) Secrétaire général(e) chargé(e) de la question de la violence contre les enfants



Abréviations : BO = budget ordinaire ;  $G(1^{\circ}C)$  = agent(e) des services généraux ( $1^{re}$  classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SSG = sous-secrétaire général(e).

## I. Bureau du (de la) Défenseur(seuse) des droits des victimes



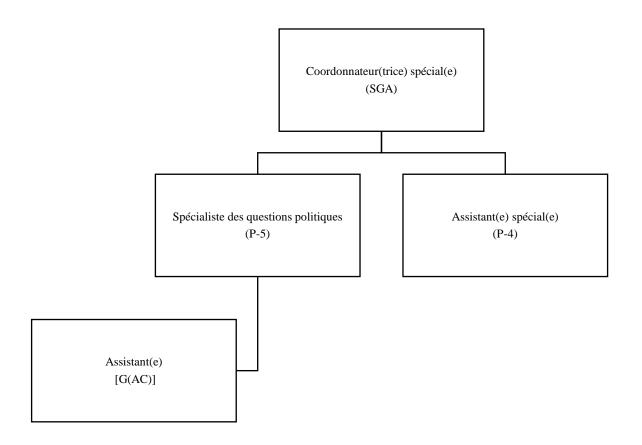
Abréviations: BO = budget ordinaire; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes); SSG = sous-secrétaire général(e).

<sup>a</sup> Quatre postes ou emplois de spécialistes hors classe des droits des victimes relevant des budgets de la Mission de l'Organ isation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la

stabilisation en République centrafricaine.

23-09226 **227/249** 

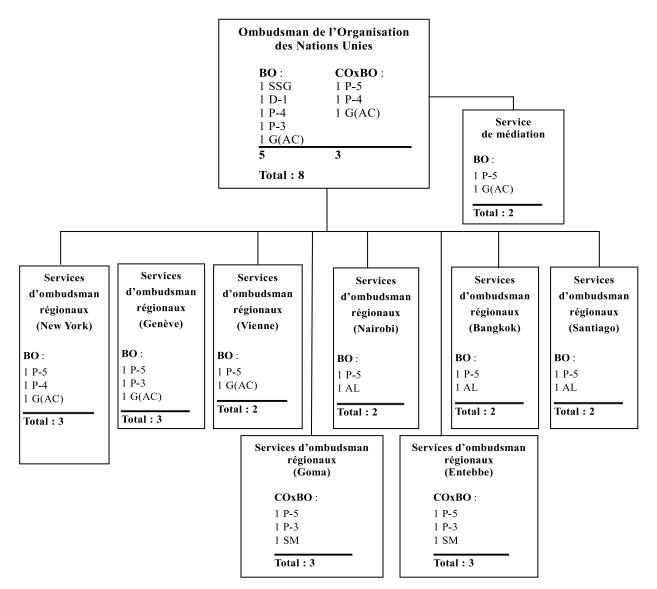
J. Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) chargé(e) d'améliorer l'action des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles



Abréviations : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

### Chapitre premier

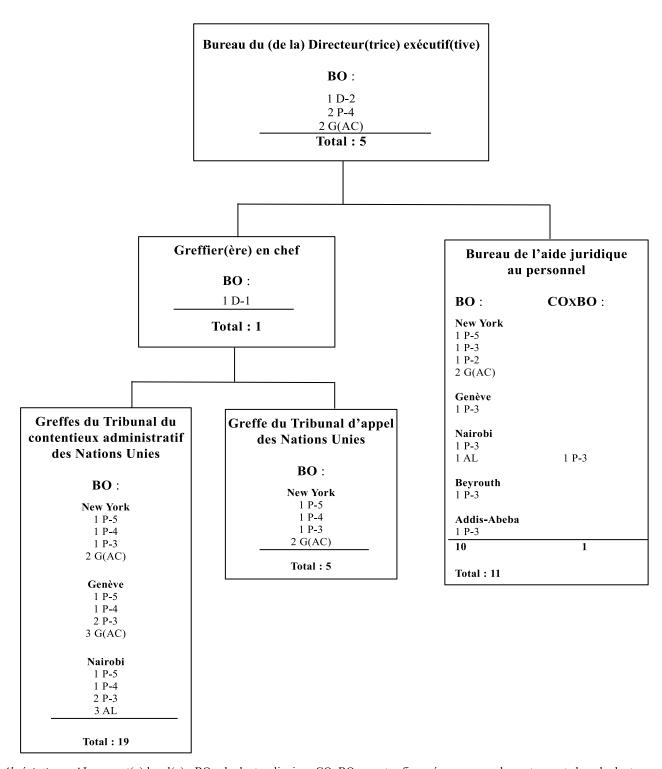
#### K. Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; BO = budget ordinaire ; COxBO = postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e).

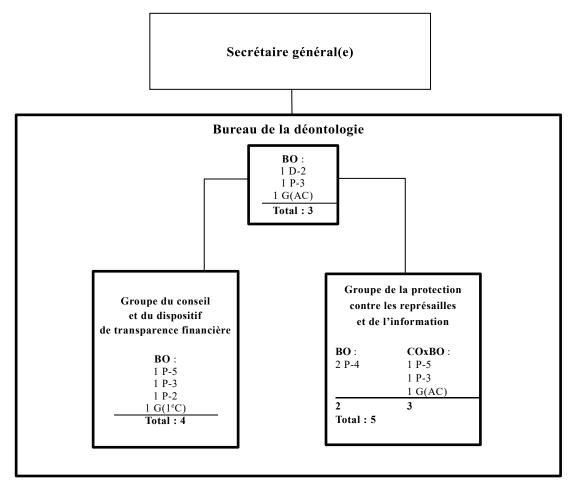
23-09226 229/249

## L. Bureau de l'administration de la justice



Abréviations: AL = agent(e) local(e); BO = budget ordinaire; COxBO = postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

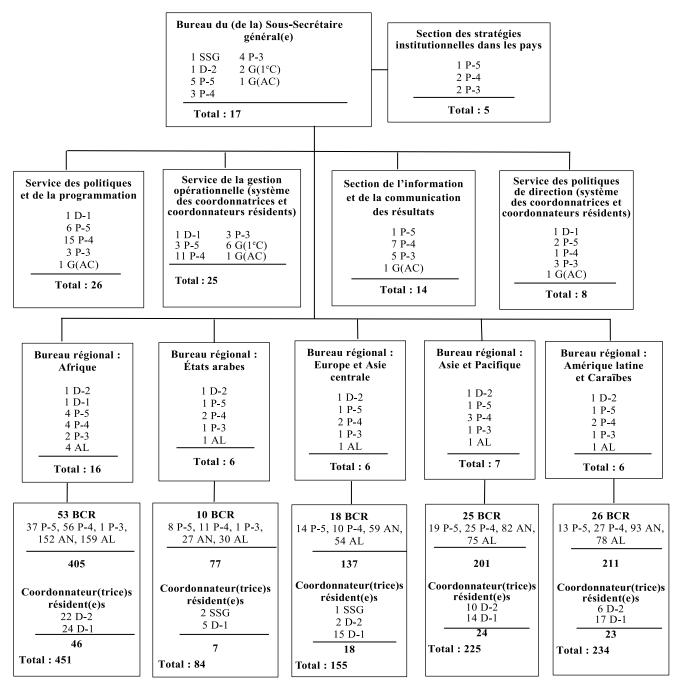
## M. Bureau de la déontologie



Abréviations : BO = budget ordinaire ; COxBO = postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire ;  $G(1^{e}C)$  = agent(e) des services généraux ( $1^{re}$  classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

23-09226 **231/249** 

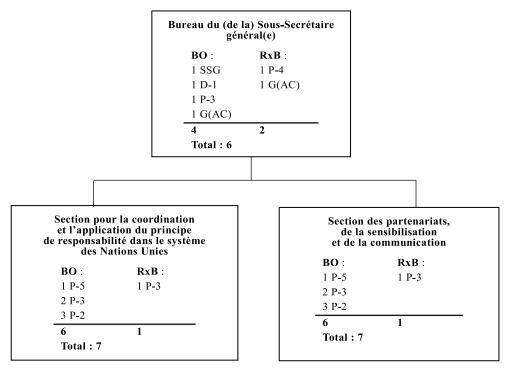
## N. Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents<sup>a</sup>



Abréviations: AL = agent(e) local(e); AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national; BCR = bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents; G(1°C), agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe); G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes); SSG = sous-secrétaire général(e).

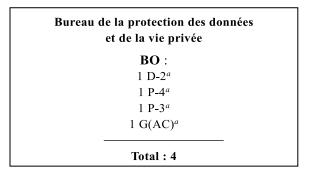
<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Ne figurent dans l'organigramme que les postes devant être financés en 2024 par l'intermédiaire du fonds d'affectation spéciale pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Tous les postes de la classe D-1 et de rang supérieur doivent être approuvés par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

#### Bureau des Nations Unies pour la jeunesse 0.



Abréviations: BO = budget ordinaire; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes); RxB = ressources extrabudgétaires ; SSG = sous-secrétaire général(e).

## P. Bureau de la protection des données et de la vie privée



Abréviations : BO = budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes). <sup>a</sup> Création.

### Annexe II

# État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle

### Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

## Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/77/7)

Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale des informations actualisées sur l'état des dépenses, lorsque celle-ci examinera le présent rapport. Il présume également que les futurs projets de budget comprendront des données complètes sur les ressources collectées par le Bureau de la coordination des activités de développement et sur l'état des dépenses (par. I.19).

On trouvera dans la section XIII du présent rapport des renseignements sur les dépenses, par objet de dépense.

Le Comité consultatif rappelle que la résolution 72/279 de l'Assemblée générale prévoit trois sources de financement pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, et il compte que plus d'informations seront communiquées à l'Assemblée sur les ressources mobilisées à l'échelle locale, y compris sur les pouvoirs délégués aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents au titre de la circulaire du Secrétaire général (ST/SGB/2019/2) (voir par. I.33 ci-dessous). Il recommande que l'Assemblée demande au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (Bureau de la coordination des activités de développement) de regrouper et de communiquer aux États Membres des informations sur les ressources allouées dans l'ensemble du système à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à l'échelle globale et nationale, et de faire le point sur la question dans le prochain projet de budgetprogramme (par. I.23).

On trouvera dans la section XIII du présent rapport des renseignements sur les ressources mobilisées à l'échelle locale, notamment par objet de dépense.

Le Comité consultatif rappelle qu'il a précédemment pris note de l'augmentation du nombre de postes de haut niveau dans les villes sièges (A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. I.28). Il recommande à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à revoir la répartition des effectifs du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents à l'échelle mondiale, régionale et nationale, de sorte à accroître la présence du système sur le terrain et à la réduire dans les villes sièges. Il note encore les effets qu'une telle redistribution aurait, donnant la priorité à l'exécution des programmes et réduisant le besoin de ressources pour les voyages (par. I.25).

On trouvera dans le tableau 1.157 du présent rapport les prévisions concernant le nombre de postes financés au moyen du fonds d'affectation spéciale en 2024. Une modification est proposée pour l'un des postes de niveau supérieur (un poste de sous-secrétaire général(e) à la place d'un poste de D-2), laquelle sera soumise au Comité consultatif pour approbation, en application de la résolution 35/217 de l'Assemblée générale.

23-09226 **235/249** 

Suite donnée à la recommandation

Le Comité consultatif compte que la politique de recrutement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents permettra un traitement égal des candidats internes et externes dans le cadre d'un processus de sélection transparent. Il compte également que le point sera fait sur les différences existant entre la politique de recrutement et le processus en vigueur dans le système et le Statut et le Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, dans le prochain projet de budget-programme (par. I.26).

Le Comité consultatif note que la demande en effectifs continue de croître, notamment pour les postes de haut niveau, dont un nombre assez important sont pourtant vacants. En ce qui concerne les postes de haut niveau, le Comité considère que les propositions ne sont présentées qu'à titre d'information et que, conformément à la résolution 35/217 de l'Assemblée générale, elles seront étudiées lors de l'examen du prochain rapport du Secrétaire général sur la reconduction des postes D-1 et des postes de classe supérieure financés au moyen des fonds extrabudgétaires du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, prévu à sa session d'automne (A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. I.28) (par. I.27).

Le Comité consultatif compte qu'un mécanisme approprié de gouvernance répondant au principe de responsabilité soit en place pour garantir le recrutement équitable des candidats internes et externes (voir par. I.33 ci-dessous) (par. I.28).

Le Comité consultatif encourage la poursuite de la coopération entre le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, et il compte que de plus amples informations à cet égard figureront dans le prochain projet de budget-programme (par. I.29).

En ce qui concerne le processus de sélection des coordonnatrices et coordonnateurs résident, le dispositif répondant au principe de responsabilité est détaillé dans l'instruction administrative ST/AI/2022/1, l'objectif étant de garantir un recrutement équitable des candidates et candidats internes et externes. Il est précisé dans la section 3.3 de l'instruction que les candidates et candidats internes des organisations du système des Nations Unies et les candidates et candidats externes peuvent prétendre à l'inscription sur la liste des candidates et candidats présélectionnés pour un poste de coordonnatrice ou de coordonnateur résident.

Toute modification concernant des postes D-1 ou des postes de classe supérieure sera présentée au Comité consultatif pour approbation, conformément à la résolution 35/217 de l'Assemblée générale.

Le recrutement des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des autres membres du personnel est régi par l'instruction administrative ST/AI/2010/3/Rev.1, qui contient plusieurs dispositions garantissant un recrutement équitable des candidats internes comme externes, notamment la section 6.1, qui porte sur l'éligibilité aux postes vacants, la section 7.1, qui concerne les critères de présélection, et la section 8.1, qui porte sur l'examen du processus de recrutement par les organes centraux de contrôle visant à garantir le respect des procédures en vigueur.

Le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents coopère non seulement sur le fond avec les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales en matière de planification, d'analyse et de programmation, tel qu'évoqué dans le rapport du Comité consultatif (A/77/7), mais également sur le plan budgétaire et organisationnel et au niveau des modalités de travail.

En application de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale, selon les modalités de partage des coûts convenues, le fonds d'affectation spéciale pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs

Suite donnée à la recommandation

Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur la conception et l'utilisation des centres de services partagés locaux figureront dans le prochain projet de budget-programme (par. I.31).

Le Comité consultatif compte que plus d'informations sur la suppression de certaines dépenses et l'utilisation des ressources rendues ainsi disponibles figureront dans le prochain projet de budget, et qu'une comparaison sera établie avec les économies réalisées grâce à la rationalisation (par. I.32).

Tenant compte de ces questions, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à analyser le budget complet du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et de le soumettre si possible, dans le cadre des procédures budgétaires établies, à l'examen d'un mécanisme unifié de contrôle intergouvernemental, y compris en ce qui concerne l'accord de partage des coûts, sans perdre de vue les dispositions de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale. Il redit également qu'il serait utile de renforcer le rôle des mécanismes de contrôle et de responsabilité, compte tenu des pouvoirs délégués aux coordonnateurs résidents, et le système général des coordonnatrices et coordonnateurs résidents aux niveaux national, régional

résidents finance 50 % des coûts afférents aux 12 coordonnatrices et coordonnateurs qui remplissent également les fonctions de coordonnateur(trices) de l'action humanitaire et de représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général.

En outre, il existe des bureaux intégrés en Afghanistan, en République démocratique du Congo, en Somalie, au Soudan et au Soudan du Sud. Il est prévu qu'ils fonctionnent avec l'appui des structures existantes du bureau de la coordonnatrice résidente ou du coordinateur résident et bénéficient d'un appui opérationnel en interne.

Le groupe des résultats stratégiques des innovations institutionnelles du Groupe des Nations Unies pour le développement durable est en train de créer six services de soutien communs situés au Brésil, au Kenya, en Jordanie, en République-Unie de Tanzanie, au Sénégal et au Viêt Nam. Les premiers d'entre eux devraient être achevés et progressivement mis en service à la mi-2023.

Le Groupe des Nations Unies pour le développement durable a adopté en août 2022 une feuille de route révisée visant à réaliser des gains d'efficacité, dans laquelle sont définies les priorités immédiates pour 2023-2024. En outre, le tableau de bord dédié aux gains d'efficacité offre une vue d'ensemble des gains rapportés par toutes les entités. Les gains réalisés en 2022 apparaîtront dans le tableau de bord une fois que le rapport du Secrétaire général de 2023 sera publié, avant le débat du Conseil économique et social de 2023 consacré aux activités opérationnelles de développement. Le tableau de bord est disponible à l'adresse suivante: https://data.uninfo.org/home/Effstatus.

Dans sa résolution 75/252, l'Assemblée générale a également rappelé sa résolution 72/279 et prié de nouveau le Secrétaire général de faire rapport chaque année au Conseil économique et social, lors du débat que celui-ci consacre aux activités opérationnelles de développement, sur la mise en œuvre du système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, notamment sur son financement, afin qu'il en soit rendu compte aux États Membres.

Le débat du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles de développement est l'instance responsable du contrôle et de l'orientation du système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, conformément aux prérogatives du Conseil économique et social en matière de suivi des résolutions issues de l'examen

23-09226 **237/249** 

Suite donnée à la recommandation

et mondial (voir A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. I.47) (par. I.33).

quadriennal complet et aux dispositions de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Au paragraphe 17 de sa résolution 72/279, l'Assemblée a prié le Président du Groupe des Nations Unies pour le développement durable de présenter un rapport au Conseil lors de son débat consacré aux activités opérationnelles de développement. En application de la décision des États Membres, le Conseil reçoit chaque année pour examen, de la présidence du Groupe pour le développement durable, un rapport détaillé portant notamment sur les aspects opérationnels, administratifs et financiers des activités liées au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, au moyen duquel celui-ci rend des comptes aux États Membres par l'intermédiaire du Conseil, qui remplit ainsi sa fonction de gouvernance.

Outre le fait que le Conseil économique et social joue un rôle de supervision, le Secrétaire général approuve le budget complet du nouveau système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, notamment le nombre et la classe des postes, ainsi que toute modification des modalités de partage des coûts. Le budget annuel, y compris la part du Secrétariat qu'il est proposé d'imputer au budget ordinaire, est présenté à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif. De plus, toutes les propositions relatives aux postes de la classe D-1 et de rang supérieur sont présentées au Comité pour approbation. Enfin, le Secrétariat doit rendre des comptes aux entités versant des contributions au fonds d'affectation spéciale dans le rapport financier annuel.

En ce qui concerne les dispositifs de contrôle au sein du Secrétariat, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents rendent compte directement au Secrétaire général, la gestion courante étant assurée par le Bureau de la coordination des activités de développement. Cette ligne hiérarchique claire est l'une des principales améliorations apportées par les réformes du système des Nations Unies pour le développement. Auparavant, les relations hiérarchiques et les responsabilités du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents n'étaient pas clairement définis.

En ce qui concerne les pays où les coordonnatrices et coordonnateurs résidents remplissent également une deuxième voire une troisième fonction, ils (elles) sont tenu(e)s, en leur qualité de coordonnatrices et coordonnateurs de l'action humanitaire, de faire rapport au (à la) Secrétaire général(e) adjoint(e) aux

Suite donnée à la recommandation

Compte tenu du rôle de coordination à l'échelle du système que joue le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et de son mécanisme de financement par le partage des coûts, ainsi que de la nature d'autres entités s'acquittant d'activités administratives financées en commun, telles que le Corps commun d'inspection et le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), le Comité consultatif estime qu'il serait bon de faire figurer ledit système au chapitre 31 (Activités administratives financées en commun) du budget-programme (par. I.34).

affaires humanitaires et Coordonnateur(trice) des secours d'urgence dans les contextes où une aide humanitaire internationale est requise et où il n'a pas été désigné d'autre coordonnateur ou coordonnatrice de l'action humanitaire ou d'institution pilote. Lorsqu'ils (elles) remplissent la fonction de Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général, ils (elles) rendent compte au (à la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général dans les contextes où des missions de maintien de la paix ou des missions politiques spéciales sont déployées. Cela permet d'assurer une séparation claire des fonctions et des mandats entre les piliers, tout en garantissant la cohérence dans les cas où les coordonnatrices et coordonnateurs résidents assument deux ou trois fonctions.

Comme l'Assemblée générale l'a affirmé dans sa résolution 72/279 et rappelé dans sa résolution 73/279, « le système des coordonnateurs résidents doit rester axé sur le développement durable, l'objectif premier en étant l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, conformément au caractère intégré du Programme de développement durable à l'horizon 2030, aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement ainsi qu'au principe de la direction et de l'appropriation nationales ». Dans la résolution 72/279, l'Assemblée a également décidé de fournir les fonds nécessaires au financement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents de trois façons consistant respectivement à prélever une redevance de 1 % aux fins de la coordination, à doubler le montant prévu dans l'accord de partage des coûts du Groupe des Nations Unies pour le développement entre entités du système des Nations Unies pour le développement, et à verser des contributions volontaires, prévisibles et pluriannuelles à un fonds d'affectation spéciale.

Sur le fond, étant donné que les 130 coordonnatrices et coordonnateurs résidents sont les représentants désignés du Secrétaire général pour les activités en matière de développement au niveau des pays, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents fournit également une orientation et une direction au système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de son mandat, dans la mesure où il coordonne les activités opérationnelles de développement dans les pays. Ce mandat est distinct du rôle administratif que jouent le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et le Corps commun d'inspection à

23-09226 **239/249** 

Suite donnée à la recommandation

l'échelle du système et correspond davantage au chapitre 1 du budget-programme.

Les sources de financement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents sont triples, et une seule d'entre elles repose sur un accord de partage des coûts entre les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, lequel ne représente que 28 % des 281 millions de dollars demandés au total au titre du système. Les deux autres sources, à savoir le prélèvement d'une redevance de 1 % aux fins de la coordination et les contributions volontaires, représentent les 72 % restants des crédits demandés. Les modalités de financement sont donc elles aussi tout à fait distinctes des modalités communes mises en place pour le Conseil des chefs de secrétariat ou le Corps commun d'inspection.

### Bureau des Nations Unies pour la jeunesse

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

## Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/77/605)

Le Comité consultatif compte que le processus d'intégration se déroulera rapidement afin d'éviter les doubles emplois, aussi bien au niveau des activités qu'en matière de ressources, et que des informations sur les activités qui seront reprises par le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse seront communiquées dans le prochain projet de budget-programme (par. 10).

Alors que l'élaboration des dispositions administratives concernant le nouveau Bureau des Nations Unies pour la jeunesse et les procédures de recrutement du personnel se poursuivent, le Bureau de l'Envoyé(e) du Secrétaire général pour la jeunesse a fait des progrès rapides concernant les principaux aspects du mandat confié au Bureau des Nations Unies pour la jeunesse tout en évitant les doubles emplois, aussi bien au niveau des activités qu'en matière de ressources.

Après qu'ont été recensées les correspondances entre les activités du Bureau de l'Envoyé(e) du Secrétaire général pour la jeunesse et le mandat du Bureau pour la Jeunesse, en application de la résolution 76/306 de l'Assemblée générale, la mise en œuvre des principales initiatives et activités prescrites s'est poursuivie, notamment l'action relative à la collaboration, à la coordination et à l'application du principe de responsabilité dans tout le système ; le soutien apporté à la présidence du Conseil économique et social et au Département des affaires économiques et sociales dans l'organisation et la mise en œuvre du forum de la jeunesse du Conseil ; la préparation de la note d'orientation du Secrétaire général sur la participation véritable des jeunes à l'élaboration des politiques et à la prise des décisions ;

Suite donnée à la recommandation

Le Comité consultatif compte que le ou la chef du Bureau pour la jeunesse collaborera avec les entités des Nations Unies pour renforcer la coordination et harmoniser les activités relatives à la jeunesse afin d'éviter les doubles emplois, et que le Secrétaire général fera le point sur les travaux du Bureau dans le prochain rapport sur le budget-programme (par. 12).

la participation des jeunes au Sommet sur les objectifs de développement durable ; la recherche sur l'inclusion du handicap ; les efforts visant à multiplier les possibilités de stages et d'emploi offertes aux jeunes pour renforcer leur représentation dans le système des Nations Unies.

En 2023, pendant la phase de transition, le Bureau de l'Envoyé(e) du Secrétaire général pour la jeunesse a collaboré avec les entités et les équipes de pays des Nations Unies dans le cadre général de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse.

Les efforts continuent de porter en priorité sur le renforcement de la coordination, de la cohérence et de l'harmonisation de l'action liée à la jeunesse dans l'ensemble du système des Nations Unies, et consistent à :

- a) convoquer et présider régulièrement :
- le Comité directeur de haut niveau chargé de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse, composé de 15 entités des Nations Unies (dont le Bureau de la coordination des activités de développement) représentées au niveau des soussecrétaires généraux(ales);
- ii) le groupe de travail conjoint, composé de
   41 coordonnatrices et coordonnateurs sur les jeunes et où sont représentées 18 entités des Nations Unies;
- iii) des équipes spéciales qui travaillent sur les domaines stratégiques et émergents, sur les jeunes en situation de handicap et sur le renforcement des stages;
- b) assurer la coordination et collaborer avec 130 équipes de pays des Nations Unies à des moments stratégiques du travail mené au niveau national, notamment :
  - i) les analyses communes de pays ;
  - ii) la phase de conception des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable;
  - iii) la mise en œuvre du plan de travail annuel commun.

L'action dans ces domaines devrait être encore intensifiée en 2024, notamment grâce : a) au renforcement de la collaboration et de la coopération aux fins de la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse ; b) à la publication du

23-09226 **241/249** 

Suite donnée à la recommandation

Le Comité consultatif encourage les efforts visant à renforcer la représentation des jeunes dans le système des Nations Unies, notamment en multipliant les possibilités de stages et d'emploi, en particulier pour les jeunes issus de pays en développement, dans le cadre d'un effort visant à rajeunir l'Organisation. Il compte que des informations actualisées sur ces activités seront communiquées dans le prochain rapport (par. 17).

Nations Unies pour la jeunesse.

En 2023, dans le cadre de la phase de transition, le

troisième rapport d'étape mondial sur la Stratégie des

En 2023, dans le cadre de la phase de transition, le Bureau de l'Envoyé(e) du Secrétaire général pour la jeunesse a contribué au rajeunissement de l'Organisation et au renforcement de la représentation des jeunes dans le système des Nations Unies en participant aux efforts déployés en vue :

- de suivre les progrès réalisés par les équipes de pays des Nations Unies et les entités des Nations Unies par rapport à deux indicateurs clés, à savoir la multiplication des possibilités et l'amélioration de l'équité et de la qualité des stages (en particulier pour les jeunes des pays en développement), et l'augmentation de la proportion de jeunes (35 ans et moins) dans leurs effectifs. On trouvera des données et analyses à ce sujet dans le troisième rapport d'étape mondial, qui sera publié lors d'une manifestation parallèle au forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2023;
- d'accélérer les travaux interinstitutions sur les stages par l'intermédiaire de l'équipe spéciale chargée du renforcement des stages, en collaboration avec le Bureau des ressources humaines, le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département de l'appui opérationnel, et d'œuvrer à la finalisation du rapport sur l'état des stages dans certaines entités des Nations Unies, dans lequel sont recensés les points forts et les lacunes des entités concernant les stages et où est esquissée la voie à suivre conformément aux critères proposés dans l'examen des programmes de stages à l'échelle du système des Nations Unies réalisé par le Corps commun d'inspection (JIU/REP/2018/1).

Pour le reste de 2023 et 2024, il est prévu :

- a) de publier le rapport sur l'état des stages dans certaines entités des Nations Unies (septembre 2023);
- b) de continuer d'intensifier l'action interinstitutions sur les stages par l'intermédiaire de l'équipe spéciale chargée du renforcement des stages, mise en place dans le cadre de la Stratégie pour la jeunesse, et d'élargir le champ d'action de l'équipe spéciale pour qu'elle s'attache à augmenter la proportion de jeunes dans le personnel des Nations Unies.

## **Annexe III**

# Récapitulatif, par composante, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes permanents et aux postes temporaires

Composante	Postes	Classe	Description	Justification
Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi	1	P-5	Création de 1 poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5)	La création de poste qui est proposée aiderait la Directrice générale à remplir ses fonctions élargies en matière de diplomatie politique et préventive, alors que le Kenya devient une plaque tournante régionale de plus en plus importante pour diverses activités ayant trait notamment à la politique, à l'humanitaire et au développement, et rendrait le Bureau de la Directrice générale mieux à même de s'acquitter de ses attributions de manière plus efficace et complète. Le (la) titulaire, entre autres, conseillera la Directrice générale sur les questions politiques et socio-économiques et les questions relatives au développement dans la région et l'épaulera lors de ses interactions politiques régulières avec les États Membres, les organisations internationales et régionales, la société civile, le monde universitaire, le secteur privé et d'autres parties prenantes.
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés	1	P-5	Transformation de 1 poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5)	La conversion proposée du poste de spécialiste hors classe des affaires politiques, précédemment financé au moyen de ressources extrabudgétaires, est motivée par une augmentation notable du travail du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés au cours des deux dernières années. Le mandat du Bureau, qui auparavant couvrait 19 situations nationales, en couvre à présent 24, et la charge de travail associée à ces 24 pays, qui suppose entre autres, de nombreuses interactions avec les parties au conflit ainsi que le renforcement des capacités des États Membres, des organismes et entités des Nations Unies et des organisations régionales, est et restera particulièrement lourde et exigeante dans un avenir proche. Pour faire face à cette charge de travail accrue, il faudra continuer de produire des analyses élaborées et complexes et d'entretenir des relations politiques sensibles de manière hautement confidentielle. Il est essentiel que la Représentante spéciale dispose dans son équipe de direction d'un poste de spécialiste hors classe des questions politiques dédié à la concertation avec les parties au conflit, financé de manière sûre, pour que le mandat du Bureau soit rempli de manière adéquate.
	(1)	P-4 P-4	<b>Réaffectation</b> de 1 poste de spécialiste de la gestion de programme qui deviendrait un poste de spécialiste des questions politiques (P-4)	Il est proposé de procéder à une réaffectation afin de rendre compte de façon plus précise des fonctions afférentes au poste, qui ont été amenées à évoluer au fil du temps pour mieux répondre aux besoins du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés. Ces fonctions sont les suivantes : chercher, analyser et suivre des informations recueillies auprès de diverses sources ; maintenir une connaissance actualisée des événements en lien avec les questions régionales ; contribuer à l'élaboration de politiques, et notamment étudier et analyser les problèmes et les tendances ; préparer des évaluations ou d'autres activités de recherche et d'études ; établir divers documents écrits, notamment

23-09226 **243/249** 

Composante	Postes	Classe	Description	Justification				
				des projets de notes d'information et de rapports, des documents analytiques, des contributions à des discours, des notes de synthèse, des rapports du Secrétaire général portant sur des thèmes ou des pays définis ainsi que d'autres documents, selon les besoins.				
Bureau de la protection des données et de la vie privée	4	1 D-2, 1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)	Création d'un poste de Chef de la protection des données et de la vie privée (D-2), d'un poste de spécialiste des questions relatives à la protection des données et de la vie privée (P-4), d'un poste de spécialiste des questions relatives à la protection des données et de la vie privée (P-3) et d'un poste d'assistant(e) administratif(ve) [G(AC)]	Le bureau de la protection des données et de la vie privée serait dirigé par le (la) Chef de la protection des données et de la vie privée (D-2), qui superviserait l'élaboration et l'application des règles, règlements, processus et politiques du Secrétariat en matière de protection des données et de la vie privée et relèverait du Secrétaire général. Il (elle) serait chargé(e) de remplir les fonctions qui lui sont assignées et de veiller à ce que le bureau soit en mesure de remplir les fonctions énumérées au paragraphe 1.433 du présent rapport. Ces fonctions consisteraient notamment à fournir des conseils et un soutien indépendants aux entités du Secrétariat concernant le respect des normes en matière de protection des données et de la vie privée, à établir et à gérer un mécanisme chargé de recevoir et de diffuser des demandes formulées par des personnes au sujet de leurs données personnelles, à présider le comité de protection des données et de la vie privée, à élaborer des supports de formation, à tenir des registres d'information, à contrôler le respect des normes de protection des données et de la vie privée par les entités du Secrétariat et à établir des rapports à ce sujet, et à formuler des recommandations visant à renforcer la protection des données et de la vie privée au sein du Secrétariat. Le (la) Chef aurait également pour rôle d'appeler l'attention de la direction sur des questions d'intérêt général, et notamment de lui présenter des recommandations visant à renforcer les règlements, règles, procédures et politiques relatifs à la protection des données et de la vie privée, et de représenter le Secrétariat au sein du système des Nations Unies sur des questions liées à la protection des données et de la vie privée, et de représenter le Secrétariat au sein du système des Nations Unies sur des questions liées à la protection des données et de la vie privée afin de renforcer la collaboration avec les autres entités pour promouvoir la cohérence et l'harmonisation dans ce domaine à l'échelle du système, co				
								Le (la) Chef de la protection des données et de la vie privée serait épaulé(e) par deux spécialistes de la protection des données et de la vie privée (1 poste de P-4 et 1 poste de P-3) afin de remplir les fonctions du bureau énoncées au paragraphe 1.433 du présent rapport et résumées ci-dessus.
				Le (la) titulaire du poste d'assistant(e) administratif(ve) [G(AC)] superviserait ou assurerait la fourniture des services administratifs nécessaires au bureau dans le domaine des ressources humaines (notamment le recrutement du personnel), la préparation et le contrôle des dépenses ainsi que la communication de l'information y relative, la communication de l'information financière, l'administration des contrats et la gestion des services de consultants, l'élaboration de procédures administratives internes, la planification et la coordination des déplacements du personnel du bureau et d'autres tâches administratives, le cas échéant.				

Abréviation: G(AC) = agent(e) des services généraux.

## **Annexe IV**

## Ressources financières et postes, par composante et source de financement : vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

		Budget ordinaire			Quotes-part	ts hors budget	ordinaire	Ressoure	ces extrabudge	taires		Total		
		2023 (crédits ouverts)	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)	Variation	2023 (estimations)	2024 (prévisions)	Variation	2023 (estimations)	2024 (prévisions)	Variation	2023 (estimations)	2024 (prévisions)	Variation	
Ress	sources financières													
I.	Organes directeurs													
1.	Assemblée générale													
a)	Voyages de représentant(e)s d'États Membres appartenant à la catégorie des pays les moins avancés	1 510,3	1 510,3	-	_	-	_	_	_	_	1 510,3	1 510,3	_	
b)	Présidence de l'Assemblée générale	241,8	239,5	(2,3)	_	_	_	2 989,6	2 989,6	_	3 231,4	3 229,1	(2,3)	
c)	Soutien du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences à la présidence de l'Assemblée générale	1 332,5	1 334,8	2,3	_	_	_	_	_	_	1 332,5	1 334,8	2,3	
2.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)	7 325,0	7 325,0	_	801,2	837,0	35,8	_	_	_	8 126,2	8 162,0	35,8	
3.	Comité des contributions	387,5	475,7	88,2	_	_	_	_	_	_	387,5	475,7	88,2	
4.	Comité des commissaires aux comptes (et son secrétariat)	3 960,9	3 873,8	(87,1)	3 863,7	4 056,9	193,2	6 288,7	6 619,1	330,4	14 113,3	14 549,8	436,5	
5.	Secrétariat du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies (y compris le remboursement par l'Organisation des Nations Unies au titre des services fournis par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies)	5 465,1	5 449,6	(15,5)	_	_	_	3 369,6	3 369,6	_	8 834,7	8 819,2	(15,5)	
6.	Comité du programme et de la coordination	616,9	616,9	_	-	-	-	,-	-		616,9	616,9	_	

Titre premier

		Ві	Budget ordinaire			Quotes-parts hors budget ordinaire			es extrabudge	taires	Total		
		2023 (crédits ouverts)	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)	Variation	2023 (estimations)	2024 (prévisions)	Variation	2023 (estimations)	2024 (prévisions)	Variation	2023 (estimations)	2024 (prévisions)	Variation
7.	Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	566,9	566,9	-	_	-	-	_	-	-	566,9	566,9	_
	Total partiel (organes directeurs)	21 406,9	21 392,5	(14,4)	4 664,9	4 893,9	229,0	12 647,9	12 978,3	330,4	38 719,7	39 264,7	545,0
II.	Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies	898,3	898,3	_	_	_	_	_	_	_	898,3	898,3	_
III.	Direction exécutive et administration												
1.	Cabinet du Secrétaire général	17 017,3	17 017,3	_	1 238,4	1 280,0	41,6	36 231,5	38 598,0	2 366,5	54 487,2	56 895,3	2 408,1
2.	Cabinet de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève	3 541,1	3 541,1	_	_	_	_	458,9	458,9	_	4 000,0	4 000,0	_
3.	Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Vienne	1 168,7	1 168,7	_	_	_	_	_	_	_	1 168,7	1 168,7	_
4.	Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi	978,1	1 100,2	122,1	_	_	_	282,9	282,9	_	1 261,0	1 383,1	122,1
	Total partiel (direction exécutive et administration)	23 603,5	23 725,6	122,1	1 238,4	1 280,0	41,6	36 973,3	39 339,8	2 366,5	61 815,2	64 345,4	2 530,2
IV.	Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés	2 753,8	3 024,3	270,5	_	_	-	2 363,1	2 181,3	(181,8)	5 116,9	5 205,6	88,7
V.	Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit	1 638,4	1 638,4	_	_	_	_	5 335,8	5 335,8	_	6 974,2	6 974,2	_
VI.	Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants	2 789,6	2 985,7	196,1	_	_	_	269,4	476,9	207,5	3 059,0	3 462,6	403,6
VII.	Bureau de la Défenseuse des droits des victimes	951,8	982,0	30,2	_	50,6	50,6	642,7	144,3	(498,4)	1 594,5	1 176,9	(417,6)
VIII.	Bureau du Coordonnateur spécial chargé d'améliorer l'action des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles	976,4	976,4	_	-	56,0	56,0	284,2	334,2	50,0	1 260,6	1 366,6	106,0

		Bi	udget ordinaire	?	Quotes-par	ts hors budget	ordinaire	Ressoure	ces extrabudgé	taires		Total	
		2023 (crédits ouverts)	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)	Variation	2023 (estimations)		Variation	2023 (estimations)	2024 (prévisions)	Variation	2023 (estimations)	2024 (prévisions)	Variation
IX.	Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies	3 820,4	3 820,4	_	2 749,2	2 347,8	(401,4)	60,0	60,0	_	6 629,6	6 228,2	(401,4)
X.	Bureau de l'administration de la justice	10 529,3	10 615,8	86,5	242,7	232,2	(10,5)	2 597,4	2 597,4	_	13 369,4	13 445,4	76,0
XI.	Bureau de la déontologie	2 368,1	2 368,1	_	1 063,7	1 134,9	71,2	1 172,1	1 172,1	_	4 603,9	4 675,1	71,2
	Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient	112,6	118,6	6,0	_	_	_	-	-	_	112,6	118,6	6,0
XIII.	Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents	13 442,5	13 442,5	_	_	_	_	277 601,2	276 792,2	(809,0)	291 043,7	290 234,7	(809,0)
XIV.	Bureau des Nations Unies pour la jeunesse	2 376,1	3 633,1	1 257,0	_	-	_	_	961,2	961,2	2 376,1	4 594,3	2 218,2
XV.	Bureau de la protection des données et de la vie privée	_	851,3	851,3	-	-	_	_	_	_	_	851,3	851,3
	Total partiel (programme de travail)	41 759,0	44 456,6	2 697,6	4 055,6	3 821,5	(234,1)	290 325,9	290 055,4	(270,5)	336 140,5	338 333,5	2 193,0
	Total	86 769,4	89 574,7	2 805,3	9 958,9	9 995,4	36,5	339 947,1	342 373,5	2 426,4	436 675,4	441 943,6	5 268,2
Post	es												
I.	Organes directeurs												
1.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)	12	12	_	3	3	_	_	_	_	15	15	_
2.	Comité des commissaires aux comptes (et son secrétariat)	6	6	_	_	_	_	1	1	_	7	7	_
3.	Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	2	2	_	_	_	_	_	_	_	2	2	_
	Total partiel (organes directeurs)	20	20	_	3	3	_	1	1	_	24	24	_
II.	Direction exécutive et administration												
1.	Cabinet du Secrétaire général	92	92	_	5	5	_	29	32	3	126	129	3
2.	Cabinet de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève	17	17	_	-	_	_	3	3	_	20	20	_
3.	Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Vienne	9	9								9	9	

Titre premier

		Bu	Budget ordinaire			ts hors budget	ordinaire	Ressourc	ces extrabudgé	taires		Total		
		2023 (crédits ouverts)	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)	Variation	2023 (estimations)	2024 (prévisions)	Variation	2023 (estimations)	2024 (prévisions)	Variation	2023 (estimations)	2024 (prévisions)	Variation	
4.	Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi	7	8	1	_	-	-	1	1	-	8	9	1	
	Total partiel (direction exécutive et administration)	125	126	1	5	5	-	33	36	3	163	167	4	
IV.	Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés	11	12	1	_	_	_	4	4	_	15	16	1	
V.	Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit	8	8	-	_	_	_	19	19	_	27	27	_	
VI.	Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants	10	10	_	-	_	_	1	1	_	11	11	_	
VII.	Bureau de la Défenseuse des droits des victimes	4	4	_	_	_	_	_	_	_	4	4	_	
VIII.	Bureau du Coordonnateur spécial chargé d'améliorer l'action des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles	4	4	_	_	_	_	_	_	_	4	4	_	
IX.	Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies	21	21	_	9	9	_	_	_	_	30	30	_	
X.	Bureau de l'administration de la justice	40	40	_	1	1	_	_	_	_	41	41	_	
XI.	Bureau de la déontologie	9	9	_	3	3	_	_	_	_	12	12	_	
XIII.	Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents	_	_	_	_	_	_	1 273	1 285	12	1 273	1 285	12	
XIV.	Bureau des Nations Unies pour la jeunesse	16	16	_	-	-	-	_	4	4	16	20	4	

Chapitre premier

		Ви	idget ordinaire	!	Quotes-parts hors budget ordinaire			Ressourc	ces extrabudge	taires	Total		
		2023 (crédits ouverts)	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)	Variation	2023 (estimations)	2024 (prévisions)	Variation	2023 (estimations)	2024 (prévisions)	Variation	2023 (estimations)	2024 (prévisions)	Variation
XV.	Bureau de la protection des données et de la vie privée	_	4	4	-	-	-	-	-	-	_	4	4
	Total partiel (programme de travail)	123	128	5	13	13	_	1 297	1 313	16	1 433	1 454	21
	Total	268	274	6	21	21	_	1 331	1 350	19	1 620	1 645	25